PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 MARS 2022 À 9H30

(Convocation du 18 mars 2022)

Aujourd'hui vendredi 25 mars deux mil vingt-deux à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16
M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwenaël LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwenaël LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. M. le Président Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

Les dispositions exceptionnelles issues de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire s'appliquent à la présente séance. Il est notamment fait application des dispositions de l'article 6 relatives au calcul du quorum et aux pouvoirs.

LA SÉANCE EST OUVERTE – 09 HEURES 40

M. le Président Alain ANZIANI : Bonjour à toutes et à tous. D'abord quelques informations pour débuter. Dans notre vie, il y a des petits et des grands événements. Les grands événements, nous en parlerons tout à l'heure mais il y a un petit évènement, pour la première fois du mandat, nous nous retrouvons dans cet hémicycle. C'est donc la première séance que nous tenons ici. Pour autant, la situation sanitaire n'est pas totalement rétablie, et je vous remercie de porter votre masque. Merci de respecter cette consigne sanitaire. Certains m'ont demandé à quel titre, c'est au titre des pouvoirs de police du Président de l'assemblée. Il me semble évidemment plus rigoureux, plus attentif, plus prévenant de porter son masque pendant cette séance.

Vous avez également un nouveau matériel. Je vous remercie d'insérer votre carte dans le lecteur, ensuite quand vous voudrez prendre la parole, il vous suffira d'appuyer sur la barre. Sur mon écran, que j'expérimente également, je verrai votre nom et je vous distribuerai la parole en appuyant sur votre nom. Si vous voulez vous abstenir ou ne pas prendre part au vote, il vaut mieux à ce moment-là que vous retiriez votre carte, c'est plus simple pour des raisons techniques.

M. ANZIANI
(n°1) Démission de Madame Fabienne Dumas et désignation d'un nouveau conseiller métropolitain - Information

Je voudrais commencer par saluer également l'arrivée dans notre assemblée de Madame Daphné GAUSSENS qui est conseillère municipale de la Ville du Bouscat. Bienvenue Madame. Daphné GAUSSENS remplacera Madame Fabienne DUMAS qui a démissionné du conseil municipal du Bouscat.

Communication effectuée

Je vous précise également que 69 affaires ont été dégroupées, notamment 19 par l'ensemble des groupes et 50 par Monsieur MORISSET.

Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022 – Adoption

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du 28 janvier 2022. Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Merci.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Madame Béatrice de FRANÇOIS sera notre secrétaire de séance et Céline PAPIN sera son adjointe.

Madame la secrétaire de séance.

Mme Béatrice de FRANÇOIS : L'affaire n°14 est retirée pour manque d'un arrêté de déclassement.
L'affaire n°2 porte sur l'élection du neuvième Vice-président est déposée sur table.
L'affaire n°3 porte sur les représentations est déposée sur table.
L'affaire n°4 porte sur la composition des commissions est déposée sur table.
L'affaire n°36 sur les orientations pour un plan déchets 2022-2026 fait l'objet d'un amendement déposé sur table.

L'affaire n°64 porte sur l'état annuel des indemnités des membres du conseil est déposée sur table.
Les affaires n°77 et 100 portent sur des désignations. Les noms proposés figurent sur le document de l'ordre du jour du conseil métropolitain sur table.

Les affaires regroupées, Monsieur le Président, si vous voulez bien :

Monsieur le Président : 3 à 5.
Madame BOST : 7, 11, 12, 14, 15, 19, 20.
Monsieur DELPAYRAT : 25 et 31.
Monsieur LABESSE : 37 et 38.
Madame FERREIRA : 42.
Monsieur GARNIER : 52 et 55.
Monsieur ÉGRON : 57 à 60, 64.
Madame CASSOU-SCHOTTE : 65.
Madame BICHET : 68 à 70.
Monsieur PUYOBRAU : 71 et 75.
Madame BLOCH : 81 et 87.
Madame de FRANÇOIS : 89.
Madame PAPIN : 91 et 92.
Madame KISS : 93, 94, 96 à 101.
Monsieur PAPADATO : 103, 105 à 107.
Madame NOËLLE : 113.
Monsieur MORIN : 114.
Madame ZAMBON : 115.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Madame la secrétaire de séance. Je soumets au vote les délibérations qui ont été regroupées. Madame RAMI veut intervenir.

Mme Isabelle RAMI : Je ne prendrai pas part au vote pour les délibérations 68 à 70 pour cause de raisons professionnelles. Merci.

M. Emmanuel SALLABERRY : Monsieur le Président, je voudrai vous indiquer que je ne prendrai pas part au vote pour des raisons professionnelles sur la libération n° 33.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, pour des raisons personnelles, je ne prendrai pas part au vote sur la délibération n° 58.

M. Franck RAYNAL : Monsieur le Président, pour des raisons professionnelles, je ne prendrai pas part au vote de la n° 16.

M. Thierry MILLET : Je reviendrai sur la question 72, mais je ne suis pas sûr qu'elle n'ait pas été dégroupée, j'ai un doute. Elle est dégroupée ? Alors, excusez-moi.

Mme Brigitte BLOCH : Je ne prendrai pas part à la délibération sur l'Office de tourisme puisque je le préside.

Mme Delphine JAMET : Je ne prendrai pas part au vote pour l'affaire 35 sur la French TEX parce que je siège au conseil d'administration.

Mme Claudine BICHET : Bonjour, je ne prendrai pas part au vote des délibérations n° 68 et 70 qui concernent l'Agence locale de l'énergie et du climat.

M. Stéphane PFEIFFER : Je n'ai pas les numéros, mais je ne prends pas part à la délibération sur la Maison de l'emploi et sur InCité.

Mme Marie RECALDE : Monsieur le Président, je ne prendrai pas part au vote sur la délibération n°18 pour des raisons personnelles.

M. Marc MORRISSET : Je voulais juste m'exprimer par rapport au fait que les délibérations dégroupées par moi, apparaissent à la fin : je ne comprends pas pourquoi. C'est-à-dire que c'est un peu comme la dernière fois, on a eu un débat où finalement il n'y a eu aucune présentation. Au niveau du principe démocratique que l'on se doit d'avoir dans cette instance, je suis encore assez surpris de la façon dont on procède. On met en minorité des choses que je pointe quelque part pour qu'elles soient débattues et là, ce n'est pas mis à l'ordre du jour comme quoi on doit encore plus en débattre. Je me pose la question : « Pourquoi d'un seul coup, on met à la fin de tous les débats ce que je demande à dégrouper et qui devrait être dans l'ordre normal des choses ? ». Je ne comprends pas ce déroulé, la façon dont on ordonnance, cette façon de faire la démocratie ensemble. Je trouve que c'est une forme de stigmatisation de ma personne.

M. le Président Alain ANZIANI : Tout simplement, c'est une application des pouvoirs de police de la séance. Je rappelle que les groupes fournissent un effort important, ils ne dégroupent que 19 délibérations, mais qu'à vous tout seul, qui n'êtes pas un groupe, vous en dégroupez 50. C'est deux fois et demie en plus. Cela explique évidemment, dans l'organisation de la journée, qu'il y a des mesures qui sont prises. Est-ce qu'il faut vraiment dégrouper 50 délibérations ? C'est votre choix, et le mien à ce moment-là, c'est d'organiser la séance pour tenir compte de ce dégroupement que je considère abusif, mais de droit.

M. Marc MORISSET : Pardon Monsieur le Président, je considère que le terme « abusif » me semble outrancier parce que c'est vous-même qui mettez en débat et au vote ces délibérations. Je ne comprends pas que vous utilisiez ce terme abusif puisque c'est vous-même qui faites la police de l'ordonnancement. A côté de cela, on voit bien que finalement, les groupes travaillent en Bureau en amont. Cela ne fait plus partie de ce qui doit être filmé ici, exposé au débat avec tout ce qui est enrichissant vis-à-vis de la part de l'opposition ou même des minorités. Je ne comprends pas cette façon de procéder qui est contraire, il me semble, au principe même de la démocratie. Il n'y a pas de règlement ou à se cacher derrière une police de l'autorité. Je ne comprends pas la

façon dont vous procédez au niveau de ce rejet du débat et de ma capacité à apporter des arguments à ce qui ne vous convient pas. Si cela ne vous convient pas, faites en sorte que j'aie les moyens de débattre encore plus en amont, ce n'est pas le cas, je n'ai pas d'aides, je n'ai pas de parlementaires, je suis tout seul. Au contraire, je demande que le peuple dont je suis un des représentants puisse avoir ce genre de débat d'une façon très saine et pas de façon stigmatisée.

M. le Président Alain ANZIANI : On ne va pas polémiquer là-dessus, il y a un usage dans cette instance qui date depuis pratiquement sa création, qui est très établi, qui était respecté par tous les groupes depuis maintenant un demi-siècle. Vous êtes en droit bien entendu, au titre du Code général des collectivités territoriales, de demander le dégroupement, mais vous n'êtes pas en droit d'imposer votre organisation des débats. La démocratie, c'est aussi la recherche du consensus. Et le consensus ici, c'est d'un côté 103 personnes et de l'autre côté, une personne.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas.

M. ANZIANI
(n°3) Représentations dans les organismes - Désignations - Autorisation

Unanimité Désignations effectuées

M. ANZIANI
(n°4) Modification de la composition des Commissions ordinaires - Election - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ANZIANI
(n°5) Liste des arrêtés pris par le Président - Communication

Communication effectuée

Mme BOST
(n°7) Plan de soutien à l'économie de proximité - Axe 6 relatif au soutien à l'économie et l'offre culturelle - Les arts au mur / Artothèque de Pessac - Projet ' Cartographie métropolitaine ' - Subvention d'investissement en faveur de la création artistique - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST
(n°11) Bordeaux - Mise en vente par adjudication d'un bien, sis 55, rue de Lescure - Parcelle cadastrée IW 421 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme BOST
(n°12) Bordeaux. Mise en vente par adjudication d'un bien, sis 51, rue de Lescure. Parcelle cadastrée IW 419. Décision. Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme BOST
(n°14) Blanquefort - Rue Dupaty - Annulation et remplacement de la délibération 2019-148 du

22 mars 2019 - Cession à la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA HLM) Domofrance - Décision - Autorisation

Affaire retirée

Mme BOST
(n°15) Floirac Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Quais, avenue Gaston Cabannes - Acquisition auprès de l'OPH AQUITANIS d'un détachement de la parcelle AW 184 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST
(n°19) Bègles - Allongement du bail emphytéotique liant la Métropole à la Commune de Bègles - parcelles BL 24 et 25 - Hangars Louis Blériot - Rue Louis Blériot à Bègles - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST
(n°20) Constitution d'un groupement de commandes - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles Marché de paysagiste-écologue conseil, pilotage-évaluation, expertises environnementales, concertation, communication, médiation scientifique et de maîtrise d'œuvre paysagère et d'espaces publics - décision - autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT
(n°25) Projet partenarial d'aménagement (PPA) Bordeaux Inno Campus - Soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour le projet "BIC BOX" - Convention 2022 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT
(n°31) Convention cadre quinquennale de partenariat 2022-2026 entre Bordeaux Métropole et l'Office de Tourisme et des Congrès de bordeaux Métropole (OTCBM) Convention d'application 2022 - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame BLOCH

M. LABESSE
(n°37) Contrat de concession avec travaux portant sur le traitement des déchets ménagers et assimilés confié à la société dédiée VALBOM - Avenant n°3 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABESSE
(n°38) Protocole d'accord transactionnel (hors marché) Société ASTECH - Bordeaux Métropole - Autorisation et signature

Unanimité

Mme FERREIRA
(n°42) BORDEAUX - Association Laïque du Prado - Acquisition amélioration de 7 logements

d'urgence collectifs locatifs, sis, 90 Cours de la Marne - Demande de garantie à hauteur de 50% pour des emprunts de type PLAI d'un montant global de 1 041 800 € auprès de la CDC. Soit une garantie portant sur la somme de 520 900 € - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. GARNIER
(n°52) Economie sociale et solidaire (ESS) - Soutien métropolitain à l'Institut d'études politiques de Bordeaux en 2022 pour l'organisation des Rencontres du Réseau inter-universitaires de l'ESS (RIUESS) à Bordeaux - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. GARNIER
(n°55) Economie sociale et solidaire (ESS) - Soutien métropolitain 2022 en investissement immobilier en faveur de l'association La petite sœur - Projet d'auberge de jeunesse en structure d'insertion par l'activité économique - Convention - Autorisation - Décision

Unanimité

M. EGRON
(n°57) Convention locative au profit du SGAMI (Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur) pour l'occupation du site du château d'eau du Haillan, situé rue Jean Mermoz, par des infrastructures aériennes de télécommunication. Décision. Autorisation.

Unanimité

M. EGRON
(n°58) Ajustement des effectifs de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur DUPRAT

M. EGRON
(n°59) Réorganisation DGRHAG Ressources humaines - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

M. EGRON
(n°60) Délibération annuelle autorisant pour 2022 le recrutement de personnels contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

M. EGRON
(n°64) Etat annuel des indemnités des membres du Conseil métropolitain - Point information

Communication effectuée

Mme CASSOU-SCHOTTE
(n°65) Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un volume d'eau épurée en sortie

de la station d'épuration de Louis Fargue entre Bordeaux Métropole et la société Mixener - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BICHET
(n°68) Partenariat de Bordeaux Métropole/Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) - Subvention annuelle - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Madame RAMI

Mme BICHET
(n°69) Rénovation énergétique de l'habitat - Organisation et financement du service public de conseils Ma Rénov' Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame RAMI

Mme BICHET
(n°70) Rénovation énergétique du tertiaire - Contrat de co-développement - Agence locale de l'énergie et du climat - subvention 2022-2023 pour l'accompagnement des communes dans la stratégie énergétique de leur patrimoine bâti - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Madame RAMI

M. PUYOBRAU
(n°71) Plan de sauvegarde de la copropriété Palmer - Portage de lots en copropriété - Convention avec la Caisse des dépôts et consignations Habitat social - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU
(n°75) Projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir à Bassens - Secteur Prévert - Protocole foncier - Convention - Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme BLOCH
(n°81) Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (A.D.E.M) - Décastar - Année 2022 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation - Convention

Unanimité

Mme BLOCH
(n°87) Subventions 2022 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°89) Convention de délégation de service public du 29 juin 2000 pour la réalisation et l'exploitation de parcs de stationnement - BP3000/CUB devenue Bordeaux Métropole - Avenant 8 relatif à la création de nouveaux tarifs et actualisations - Adoption des tarifs complémentaires applicables aux usagers pour 2022 - Autorisation - Décision

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme PAPIN
(n°90) Contribution exceptionnelle au Fonds d'Action extérieure des Collectivités Territoriales ' Action Ukraine ' - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme PAPIN
(n°91) Subvention exceptionnelle à l'association Médecins Sans Frontières (MSF) au profit des populations afghanes déplacées - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme PAPIN
(n°92) Mobilisation d'un/e Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole, et l'Etat du Télangana (Inde)

Unanimité

Mme KISS
(n°93) Le Haillan - Voie verte Luzerne-Venteille-Tramway - Séquence 1 - Avenue du Bicentenaire/Promenade des Girondins - Mars 2022 - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS
(n°94) Eysines - Requalification de la rue du Bleu - Lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS
(n°96) Mérignac - Avenue de la Libération (entre l'avenue du Truc et la place Jean Jaurès) - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS
(n°97) Le Taillan-Médoc - Avenue de la Boétie (entre l'avenue du stade et l'allée de Curé) - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS
(n°98) OIM rive droite - Requalification de la zone d'activité du bec d'ambes - Travaux VRD rue

jeanne bouny - Confirmation de décision de faire - Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme KISS
(n°99) Programme ' Signalisation routière 2022 ' - Proposition - Adoption

Unanimité

Mme KISS
(n°100) Association des villes pour la propreté urbaine - Adhésion 2022 - Cotisation - Décision - Désignation - Autorisation

Unanimité Désignation effectuée

Mme KISS
(n°101) Convention de gestion entre Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine relative aux espaces situés aux abords de la Maison de l'économie créative et de la culture (MECA) - Approbation - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

M. PAPADATO
(n°103) Blanquefort - Espace-Test agricole Tanaïs - Contrat de co-développement 2018-2020 C040560130 - Contrat de co-développement 2021-2023 C050560049 - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO
(n°105) Le Taillan-Médoc - Acquisitions foncières de parcelles boisées - Subvention d'investissement - Contrats de co-développement 2021-2023 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO
(n°106) Blanquefort - Parc des jalles : animations sur le site de La Vacherie et des espaces de nature - Subvention de fonctionnement - Contrats de co-développement 2018-2021 et 2021-2023 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO
(n°107) Blanquefort - Plan de gestion du domaine de Tanaïs : étude faune-flore - Contrats de codéveloppement 2018-2020 et 2021-2023 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme NOEL
(n°113) Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (A'urba) - Subvention 2022 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MAURIN
(n°114) Association Centre Régional d'Information Jeunesse Nouvelle-Aquitaine -

Subvention de fonctionnement 2022- Décision - Autorisation

Unanimité

Mme ZAMBON

(n°115) Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - Opération de résorption des points noirs du bruit, seconde campagne - Convention financière - Décision - Autorisation

Unanimité

Avant de donner la parole à Madame Céline PAPIN sur la première délibération de la journée qui concerne notre aide à l'Ukraine, je voudrais dire quelques mots et ensuite, évidemment ceux qui le souhaitent, et en particulier les présidents de groupes pourront également intervenir.

Quelques mots sur l'Ukraine. En rappelant peut-être qu'au fond, et je ne crois pas me tromper, il y a quelques semaines quand nous pensions à l'Ukraine, la plupart d'entre nous, c'était mon cas, imaginaient un pays lointain, bordé par la mer Noire, un pays avec un peuple joyeux aux frontières de l'Europe et de la Russie, imaginaient des champs remplis de vie, tout simplement la liberté. Et en un mois, je crois que sommes quasiment à un mois du début de l'invasion, nous avons découvert des villes martyres, des femmes et des hommes qui combattent sans désespérance, sans céder le moindre mètre pourtant ravagé par les bombardements, nous avons découvert la guerre.

Dans notre naïve vision du monde, personne ne croyait que dans notre continent ces combats puissent advenir, on les pensait appartenir à de mauvais souvenirs. Un homme y pensait certainement. Je pense que Vladimir POUTINE depuis des années portait en lui cette guerre comme une revanche sur l'histoire, un retour vers le passé de la Russie impériale, sans considération pour la vie et la mort. En face de lui, nous le voyons chaque jour, se dresse un peuple, des élus, un président qui refusent de perdre leur identité, leur liberté, leur réticence. Aujourd'hui les Ukrainiens sont obligés de quitter leur pays avec cet espoir très fervent de retourner un jour chez eux, de rebâtir et de revivre. Ils viennent vers nous, on le voit tous les jours, avec une grande confiance. Et j'observe que nous ouvrons nos bras et nos cœurs.

Hier, Madame la Préfète dans cet hémicycle a annoncé l'arrivée de 11 000 Ukrainiens dans toute la nouvelle Région Aquitaine. On annonce 100 000, peut-être 200 000 Ukrainiens, mais pour notre région Aquitaine, on en prévoit 11 000. Et je constate que nous seuls, les habitants de la Gironde, spontanément nous avons déjà proposé 5 847 places. Ce sont des hébergements que l'on peut qualifier de citoyens et voilà bien ce qui, dans ce drame absolu, nous apporte une petite lumière de solidarité dont parfois nous désespérons.

Notre collectivité va accompagner cet élan. Je vous propose avec Céline PAPIN d'accorder une subvention de 100 000 euros au fonds d'action extérieure des collectivités. Dans notre tarification solidaire, les déplacements des Ukrainiens rentreront dans le cas de la gratuité sans changer un mot au texte actuel. Ils bénéficieront de la gratuité des transports.

Je voudrai aussi citer les communes, beaucoup de communes votent ou vont voter d'autres aides. Les communes vont ouvrir leur CCAS (Centre communal d'action sociale) et puis les communes seront au fond même de l'hébergement qu'elles vont organiser, soit dans des hubs, il y aura trois hubs (des lieux de transition), soit pour des hébergements de plus longue durée.

Et pour en terminer, puisque je ne souhaite pas être trop long, je voudrais quand même remercier profondément à la fois nos maires et nos élus, mais également les associations, les bénévoles, nos habitants qui nous donnent une belle leçon de solidarité. Merci.

Qui souhaite intervenir ? Céline PAPIN.

Mme Céline PAPIN : Merci Monsieur le président. Quelques mots peut-être pour compléter vos propos. Je m'associe et je pense que l'ensemble de l'assemblée s'associe à vos propos de remerciements à cet élan de solidarité exceptionnelle. Je crois que l'on constate sur le terrain des habitants, des associations et effectivement des communes qui, je le sais, sont fortement engagés.

Ce 24 février 2022 sonnera comme une date sombre de notre histoire européenne, la fin des hostilités ne se laisse pour l'heure pas entrevoir, mais déjà on sait que le bilan sera terrible. Outre les crimes de guerre, nous avons tous en tête les images terribles de Marioupol, bien sûr le nombre de victimes sur place est pour l'instant difficile à estimer. On a un nombre de déplacés que l'on n'a jamais connu depuis la seconde Guerre mondiale sur le continent européen, plus de 10 millions d'Ukrainiens dont 3,4 millions ont déjà franchi les frontières des pays frontaliers. Et nos contacts avec la Pologne, la Moldavie, la Roumanie font état d'une situation extrêmement difficile de plus en plus intenable et plus proche de nous, l'Allemagne, elle aussi, fait face à un afflux de déplacés conséquent avec plusieurs centaines par jour. J'y étais la semaine dernière et je peux vous dire que c'est une situation aussi pour les collectivités locales en Allemagne de plus en plus difficile à tenir. Effectivement la France et nos territoires vont être amenés ces prochaines semaines à prendre leur part dans ce devoir de solidarité.

Des choses se mettent en place, nous avançons progressivement, collectivement et vous l'avez évoqué, la Métropole prend toute sa part notamment en facilitant les démarches sur place à travers la question du transport en commun, notamment.

Je voulais quand même souligner dans ce trou noir dans lequel notre continent est plongé, il y a deux lueurs d'espoir. L'exceptionnelle combativité du peuple ukrainien que vous avez évoquée et puis cette solidarité européenne qui s'exprime aujourd'hui qui fait taire les pourfendeurs d'une Union européenne qui serait devenue moribonde, et je crois que dans ce contexte actuel, c'est important de le marquer fermement. Il y a presque une étrange coïncidence de calendrier puisque nous sommes dans la phase finale de la conférence sur l'avenir de l'Europe. Ce grand chantier de participation citoyenne qui a notamment pour vocation, je cite, de « dialoguer avec les citoyens européens pour promouvoir la démocratie et construire une Europe plus résiliente ». Finalement, quel objectif plus actuel que celui-ci ?

Enfin, je voulais d'abord peut-être préciser que le Faceco pour ceux qui ne connaissent pas cet outil, c'est le fonds d'action extérieure des collectivités locales, un fonds de concours qui est géré par le Centre de crise de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. C'est un outil qui a vraiment vocation à coordonner l'action française d'urgence et d'action sur le terrain, et nous savons combien cette coordination est importante et surtout cette adaptabilité à la situation qui est évolutive de jour en jour. C'est pourquoi nous avons opté aussi pour cette contribution au Faceco.

Enfin pour terminer, je voulais juste évoquer la persistance d'autres situations internationales qui sont particulièrement préoccupantes même si bien sûr, elles sont bien malgré elles moins médiatiques aujourd'hui. Nous avons voté dans les délibérations regroupées un soutien à Médecin sans frontière pour l'Afghanistan, puisque nous le savons depuis plusieurs mois, la malnutrition fait des ravages, l'accès à la santé et à l'éducation notamment pour les femmes est de plus en plus problématique, donc on s'associe à cet effort aussi de soutien aux populations afghanes. Impossible de ne pas avoir en tête les conséquences collatérales qui ne vont pas manquer de s'exprimer très prochainement, c'est déjà à l'œuvre dans un grand nombre de pays du monde du fait notamment de l'approvisionnement alimentaire. Beaucoup de pays, du fait de la crise ukrainienne, vont être exposés très vite à des crises internes et une vraie problématique de sécurité alimentaire qui posera un véritable défi pour l'aide au développement de notre pays et de nos collectivités dans le cadre de l'action internationale des collectivités locales.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Au nom de notre groupe, je vous remercie de votre proposition. Nous nous associons bien sûr pleinement et à vos propos et à votre proposition d'aide au peuple ukrainien qui subit ce que l'on doit vraiment appeler une invasion russe. Il n'y a pas d'autres mots pour qualifier l'action de la Russie à ce jour dont le but essentiel, on a tous bien compris, purement et simplement, est de « russifier » l'Ukraine.

Nous souhaitons surtout que cet acte posé aujourd'hui par notre collectivité ne soit pas seulement un acte de bonne conscience. La bonne conscience du devoir accompli qui ouvre ensuite la porte à l'oubli. Gardons-nous bien vraiment, mes chers collègues, protégeons-nous surtout de ce danger de la banalisation de cette guerre et à terme de son acceptation. Vous le voyez comme moi déjà depuis quelques jours, la guerre en Ukraine ne fait plus l'ouverture des journaux audio, radio, télévisés, numériques, ça me semble extrêmement regrettable alors que cette guerre se déploie sur le sol européen, sur notre sol européen. Ce conflit est européen, c'est clair. Il concerne toute l'Europe, il nous concerne toutes et tous et en premier lieu, les élus que nous sommes. Continuons donc d'œuvrer dans nos villes, continuons d'accueillir des réfugiés, continuons de parler régulièrement de la guerre, c'est comme ça qu'on ne l'oublie pas bien sûr, participons aux manifestations organisées par des associations ou par des collectifs apolitiques. Restons mobilisés auprès du peuple ukrainien. Continuons de nous impliquer, continuons de nous indigner, car comme l'a très bien décrit Christophe LUCET hier matin dans l'édito de SUD-OUEST, pendant ce temps, en Ukraine, les massacres continuent.
Merci mes chers collègues.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. La parole est à Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous souhaitons tout d'abord exprimer toute notre solidarité avec les populations civiles qui font face à l'horreur de la guerre, un peu partout dans le monde, mais notamment celle déclenchée par Vladimir POUTINE que nous condamnons tous et toutes ici. Nous souhaitons également saluer la solidarité en œuvre pour venir en aide au peuple ukrainien, que cette solidarité vienne des collectivités ou des citoyens. Nous devons aussi mesurer tous les dangers qui menacent le devenir de la planète si ce conflit venait à s'étendre ou durer. La seule voie pour échapper au pire est celle de la paix, rien que la paix et encore la paix. C'est un message que nous répétons et que nous voulons de nouveau faire entendre ici. Nous le disons haut et fort, nous ne mettrons pas fin à ce conflit meurtrier, à son cortège d'horreurs, en ajoutant des larmes aux larmes, des armes aux armes, en plaidant pour une extension du conflit. Stop à la guerre devrait être le leitmotiv de chacun et chacune d'entre nous. La guerre de POUTINE contre l'Ukraine entraîne des conséquences planétaires, Céline PAPIN les a évoquées tout à l'heure. Des millions de personnes aujourd'hui sous les bombes ou sur les routes, des dizaines de millions de personnes vivant à des milliers de kilomètres du champ de bataille qui pourraient souffrir et mourir de faim dans les prochains mois. Nous le savons, la Russie et l'Ukraine pèsent lourd au niveau des exportations mondiales de céréales. Stop à la guerre mais aussi stop à la spéculation. La spéculation des cours des matières premières de l'énergie n'est ni un mirage ni un fantasme. La bourse monte au sein du canon. Des profiteurs de guerre sont là, prêts à s'enrichir comme d'autres l'ont fait pendant la pandémie. Chaque geste de solidarité et d'urgence humanitaire doit être soutenu. Chaque pas en faveur d'un cessez-le-feu doit être fait, parce que, oui, quelle « connerie » la guerre et que la paix vienne prendre la place de toutes les pluies de fer, de feu, d'acier et de sang et de toutes les pluies de deuil.
Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président, et merci pour vos mots très justes. Pour notre groupe, nous y associons pleinement et sans réserve, et je voudrai dire également que nous associons aux mots à l'instant prononcés par Patrick BOBET, le risque de la banalisation du mal dans la durée. Nous félicitons que notre collectivité avec cette délibération prenne part à cet élan de solidarité avec cette aide exceptionnelle et il est d'ailleurs probable, et Céline PAPIN le disait en creux, que nous serons amenés à y revenir parce que cette crise risque de s'installer dans la durée, notre solidarité va devoir se manifester au long cours pour celles et ceux d'Ukraine qui viendront sur notre territoire. Et je voudrais, au nom de notre groupe, surtout profiter de cette délibération pour quand même saluer l'élan de générosité incroyable des habitants de notre Métropole, qui d'ailleurs du premier jour à destination des associations se sont mobilisés par des dons, de la mobilisation et aujourd'hui dans l'accueil, et le Président ANZIANI le notait à quel point l'hébergement est essentiellement un hébergement citoyen et je crois que dans cet hémicycle, nous nous devons de saluer cet engagement de nos concitoyens.
Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. Comme cela a été rappelé, il y a déjà un mois que le dictateur russe a déclaré la guerre à l'Ukraine, menaçant à l'occasion quiconque tenterait d'entraver ses intentions. Depuis lors, ces hommes, ces femmes, ces enfants vivent dans la terreur et dans la farouche envie de défendre leur pays, de défendre leur souveraineté, de défendre leur liberté et de défendre leur démocratie, j'ai même envie de dire nos démocraties. Leur courage et leurs déterminations sont exemplaires et forcent notre admiration et notre volonté de nous mobiliser pour imaginer des actions de soutien. La délibération de ce matin est à l'image de nos concitoyens qui sont nombreux à agir, à vouloir être dans l'action, dans l'accompagnement et ils le font avec une grande générosité. Nous sommes tous témoins de cette mobilisation. Madame la Préfète nous a indiqué, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Président tout à l'heure, que déjà plus de 5 800 places d'hébergement étaient recensées chez les particuliers girondins. Nous savons tous malheureusement qu'il sera nécessaire d'agir sur le long terme même si nous espérons profondément que cette folie meurtrière cesse au plus vite.

Dans chacune de nos communes, nous accueillons déjà. Nous mobilisons nos services, nous mobilisons le tissu associatif, accueillons les enfants dans nos écoles, dans nos restaurants scolaires, dans nos CLSH (Centre de loisirs sans hébergement), dans nos clubs sportifs. Ce sont de merveilleuses chaînes de solidarité qui sont d'ores et déjà à l'œuvre. Cette période est plus que jamais propice pour revendiquer et brandir l'universalité du droit d'asile et le défendre sans compromis, non seulement pour le peuple ukrainien, mais également pour les Russes anti-guerres qui sont menacés par le régime de Vladimir POUTINE.

Merci Monsieur le Président, merci à tous les groupes politiques de soutenir cette action solidaire, merci d'être acteurs de cette initiative en débloquant cette enveloppe de 100 000 euros. C'est sans doute un peu de lumière dans le cœur de ce peuple qui souffre et qui malheureusement, nous le savons, n'a pas fini de souffrir.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Chers collègues, Monsieur le Président. C'est bien un drame humain qui se déroule à nos portes. Évidemment, nous souhaitons vraiment fortement exprimer notre solidarité aux Ukrainiennes et aux Ukrainiens qui vivent des moments dramatiques depuis de longues semaines. Comme le Président l'a dit, leur pays était encore en paix il y a un peu moins d'un mois et sur la décision d'un homme, le Président Vladimir POUTINE, comme cela a été dit, qui n'est président que de nom, qui est un dictateur, a embarqué son pays dans une guerre que les Russes ne souhaitent pas, nous le savons. Il y a des manifestations en Russie qui sont sévèrement réprimées et l'Ukraine maintenant devient un champ de bataille. Marioupol est détruite à 90 %, il y a plus de 100 000 personnes bloquées, et donc nous devons fortement, bien sûr, accompagner la solidarité, bien sûr accueillir tous les réfugiés ou les déplacés ukrainiens/ukrainiennes, ces femmes, ces enfants qui viennent et donc nous devons ouvrir les portes. Et je salue les associations, mais aussi tous ces habitants qui proposent spontanément des logements, mais nous devons affirmer fortement que nous souhaitons un arrêt de cette guerre sans condition. La seule solution, c'est la paix, c'est également la voie diplomatique, c'est la souveraineté de l'Ukraine dans ces frontières et nous devons mettre la pression également sur Vladimir POUTINE et le gouvernement russe par des sanctions économiques. Nous devons le faire nous aussi, collectivités, Bordeaux Métropole, et donc nous devons regarder nos contrats. Est-ce que nous achetons du gaz russe ? Si c'est le cas, nous devons arrêter nos contrats énergétiques. Nous devons également voir au niveau des achats, toutes les entreprises par lesquelles nous achetons par exemple des véhicules. Cela nous demande d'avoir une action forte pour faire comprendre au gouvernement russe et à Vladimir POUTINE que cette guerre doit cesser sans condition.

Evidemment, nous nous mobilisons fortement pour accueillir, c'est un accueil sans précédent. Depuis la Seconde Guerre mondiale, nous pensions que l'Europe était préservée des conflits de haute intensité, ce n'est pas le cas. Nous devons nous préparer à accueillir de nombreux réfugiés et je suis tout à fait d'accord sur le fait que l'accueil doit être inconditionnel. Ce bel élan de solidarité pour les Ukrainiennes et les Ukrainiens doit aussi exister pour les autres peuples qui souffrent et qui seront peut-être à l'avenir déplacés ou réfugiés dans d'autres pays comme l'Afghanistan ou d'autre pays, malheureusement, à l'avenir.

Ce conflit pose également la question de la souveraineté énergétique de l'Europe. On voit bien que le modèle énergétique européen depuis l'après-guerre n'est pas le bon, nos concitoyens vont souffrir d'augmentation énergétique très forte, c'est déjà le cas actuellement. Et donc nous devons être capables d'avoir une souveraineté énergétique européenne puisque c'est un point fondamental de cette guerre, de cette invasion ukrainienne par la Russie.

Également se pose la question de la souveraineté alimentaire, cela a été dit. L'Ukraine est un des greniers de l'Europe, on sait qu'il y a des tensions très fortes sur l'alimentation, donc nous devons construire une souveraineté alimentaire européenne, nous devons avoir plus d'Europe.

Et enfin le dernier point, c'est évidemment le risque nucléaire puisque Vladimir POUTINE a ciblé, vous le savez, les centrales ukrainiennes, fait jouer la menace nucléaire sur Tchernobyl ou sur Zaporijjia. Nous devons être en capacité bien sûr de nous poser les questions de sécurité nucléaire à l'échelle européenne sans parler de risque nucléaire militaire bien sûr. Nous devons nous organiser en prévention pour la distribution de pastilles d'iode. Vous le savez chers collègues, nous ne sommes pas prêts en cas d'incident majeur nucléaire, nous ne serons pas capables de distribuer les pastilles d'iode dans un temps très court à notre population, d'autant plus que le gouvernement a admis que les stocks n'étaient pas suffisants au niveau national.

Nous devons dire fortement que nous souhaitons un arrêt du conflit sans condition et que nous souhaitons évidemment être fortement solidaires de l'ensemble des populations qui souffrent, ukrainiennes bien sûr en premier chef.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. D'abord, j'aimerais demander de quoi on parle exactement quand on ne sait pas si on est réellement bien informés en France. D'abord, cela démarre de là parce que je vois qu'il y a des propos qui sont bien intentionnés, j'aurais pu avoir les mêmes, franchement, que les vôtres. Si je n'avais pas eu la curiosité d'aller voir ce qui se passait sur le terrain. Sur le terrain, il y a des journalistes français qui interviennent, qui réclament à ce que leurs documents soient retransmis et ce n'est pas le cas. Il y a une censure manifeste du service public en France et en particulier aussi du service privé, qui représente 95 des grands médias de ce pays. Et donc nous sommes aujourd'hui dans l'ensemble, une population manipulée. C'est tout à fait compréhensible que vous vous exclamiez, mais quelque part, c'est difficile à croire. Il y a des mensonges d'État qui sont nombreux et je pense que de ce côté-là, il faut absolument que vous repreniez un petit peu raison. La raison, c'est de regarder l'information à sa racine, à sa source. Alors les corridors, par exemple humanitaires, ont été autorisés par l'armée russe. Les bombardements ont été perpétrés sur certaines villes en pleine journée par certaines bombes ukrainiennes sur leur propre peuple. Allez voir ce qui se passe en particulier avec les 20 morts qu'il y a eu en pleine journée avec un bus de jeunes enfants, 20 morts. Et cela, vous avez en particulier aussi dans la réalité une armée qui est pratiquement en grande partie néo-nazie.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET, on n'est pas là pour écouter vos divagations.

M. Marc MORISSET : Je peux terminer ? Je peux ?

M. le Président Alain ANZIANI : C'est quand même étrange d'énoncer la censure en France et pas la dénoncer en Russie.

M. Marc MORISSET : Je peux terminer Monsieur le Président ? Je suis désolé de vous dire, cela peut vous choquer, mais quelque part, c'est la réalité. Vous avez aujourd'hui une censure des médias quand vous postez…

M. le Président Alain ANZIANI : On vous a entendu mais on ne vous approuve absolument pas.

M. Marc MORISSET : Je peux terminer Monsieur le Président ? S'il vous plaît. Je suis désolé, cela fait partie du débat démocratique.
Sur la Métropole, nous avons aujourd'hui un fonds qui est de 100 000 euros. Qu'est-ce que nous avons fait quand c'était l'Ukraine qui a été dans le Donbass, en particulier à Donetsk, il y avait 13 000 morts, de 2008 à 2021. Il y avait 14 500 morts en Libye, qu'est-ce que la Métropole a fait ? Il y en avait 165 000 en Afghanistan. Il y en avait 220 000 en Serbie. Il y en avait 224 000 en Syrie et il y en avait plus de 1,2 million en Irak. Et à l'époque déjà, il n'y a pas eu trop d'émoi de toute la communauté de Bordeaux Métropole. Mais à l'époque, il y avait Madeleine ALBRIGHT qui est décédée récemment, …

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET, je vous remercie de terminer.

M. Marc MORISSET : Mais je peux terminer quand même ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Terminez.

Marc MORISSET : Nous devrions faire attention en particulier à ce que nous envoyons. En exemple, les aides humanitaires qui ont été faites…

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET, je vais faire le censeur et je m'en réjouis.

L'assemblée applaudit.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Monsieur le Président, mes chers collègues. Merci Monsieur le Président d'avoir donné cet instant d'expression, étant en commission des affaires étrangères et de la défense au Sénat, on a eu l'occasion de voir naturellement ce dossier, d'avoir des auditions, d'avoir des informations et après avoir écouté Monsieur MORISSET, je pensais à ce que disait Talleyrand : « Tout ce qui est excessif est insignifiant », venons-en donc à l'essentiel.

Bien sûr que nous allons ici être très solidaires et l'exemple auquel vous nous avez conviés et appuyés par tous les présidents de groupe, c'est vrai, nous allons l'assumer dans l'accueil et dans la condamnation. Cela étant dit, il faut que l'on n'oublie jamais, je pense là par rapport à l'Europe et nous sommes tous des politiques et nous pouvons faire remonter les messages au niveau de nos partis politiques qui réadresseront un message à l'Europe, qu'il n'y a d'indépendance qu'à partir de la puissance. Si nous sommes forts, les mots parleront pour nous. Si nous sommes faibles, les mots ne serviront en rien. Oui la paix, mais la paix et la liberté. La paix de l'esclave, ce n'est pas ce qu'on veut, mais la paix et la liberté. Et pour ça, il faut avoir les moyens, de l'expression et savoir que ce que l'on dit peut peser sur l'adversaire, notamment les dictateurs qui sont toujours sensibles à la puissance.

Je crois à l'appel qu'on doit lancer maintenant, l'accueil est une bonne chose, tout ce qu'on va faire là-dessus, mais se poser la question du rôle de l'Europe, elle devrait se limiter non pas s'intéresser parfois au quotidien et à la taille de la pêche du poisson, je ne sais pas de quoi, s'intéresser à l'essentiel. La monnaie, elle l'a faite. La défense de la diplomatie, c'est un nain politique de l'Europe. Un géant économique, un nain politique, donc il faut savoir à ce moment-là et qu'on définisse la mission de l'Europe. Si elle avait été puissante, peut-être que les États-Unis et l'OTAN n'auraient pas eu à s'approcher de la Russie, ils n'auraient pas inquiété POUTINE, lui donnant une raison fallacieuse. Donc, que l'Europe soit forte et nous avons tous à faire monter ce message-là. Nous n'aurons d'indépendance européenne qu'à partir de la puissance, nous sommes tous les acteurs futurs de ce développement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je soumets au vote cette délibération qui accorde 100 000 euros à l'organisme qui dépend du ministère des Affaires étrangères et européennes. Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET s'abstient. Qui s'oppose ? Personne. La délibération est adoptée et je vous en remercie.

M. ANZIANI
(n°2) Remplacement du 9 ème Vice-président - Election - Décision - Autorisation

M. le Président Alain ANZIANI : Nous avons eu la démission de Monsieur Bernard-Louis BLANC uniquement de ses fonctions de Vice-président de la Métropole. Il reste conseiller métropolitain et donc nous devons procéder à une élection pour le remplacer. J'ai une candidature qui est celle de Marie-Claude NOEL et donc je vous propose de désigner deux scrutateurs parmi les plus jeunes de l'Assemblée, qui sont Baptiste MORIN et Stéphane PFEIFFER. Ce vote sera organisé pendant le déroulement de notre Assemblée, donc on va essayer de le faire d'une façon la plus transparente et la perturbante possible. Peut-être que les scrutateurs peuvent rejoindre leur poste. Ensuite, par ordre alphabétique, vous pourrez aller voter. Je vous rappelle que les élus qui ont une procuration doivent voter deux fois. La parole est à Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Monsieur le Président, pour faire gagner du temps, notre groupe ne participera pas au vote du tout. Nous ne nous sentons pas concernés du tout par ce vote.

Et ce vote pose un vrai problème juridique, de régularité. Manifestement, les choses ne sont pas très claires. J'ai lu, comme vous, certaines notes, mais elles me laissent quand même encore un peu perplexe. Je préfère vous prévenir tout de suite que nous nous autoriserons peut-être dans les jours à venir à faire un recours contre ce vote. Mais en toute hypothèse, à l'instant présent, nous ne prenons pas part au vote. Merci. On va gagner du temps.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Il y a eu un grand débat sur la question juridique de savoir si on doit remplacer un homme par un homme ou si on peut remplacer un homme par une femme. J'ai eu beaucoup de consultations, notamment des consultations d'avocats, mais également l'avis des services ici et toutes les consultations qui me sont parvenues, peut-être qu'il y en a d'autres, se sont prononcées pour la possibilité de remplacer un homme par une femme. Je pense que pour ce qui me concerne, la régularité des opérations est acquise. Madame AMOUROUX.

Mme Géraldine AMOUROUX : Merci Monsieur le Président. Deux remarques, la première, on regrette l'absence de cette délibération sur le portail des élus et donc l'absence aussi consécutive d'explications sur les raisons réelles de ce départ qui pour nous est surprenant. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Merci Monsieur le Président. Pour vous dire que le groupe Renouveau Bordeaux Métropole s'abstiendra sur ce vote. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Bien noté et Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Monsieur le Président, merci. Je ferai un peu la même remarque que Madame AMOUROUX, j'aurais bien aimé que l'on nous donne des explications, en espérant que ce ne soit pas un problème de santé avec tout ce qui se passe en ce moment des personnes qui ont vraiment des gros soucis de santé avec les injections génétiques ou non. C'est la réalité, renseignez-vous au niveau des effets secondaires, c'est sur le site officiel. J'espère effectivement qu'on aura des nouvelles de cette personne et j'aimerai que ça fasse un petit peu débat, c'est normal que la population sache pourquoi d'un seul coup, il y a un départ aussi brutal.

M. le Président Alain ANZIANI : Je peux vous rassurer, je crois que ce n'est pas un problème de santé, mais les démissions n'ont pas à être motivées donc c'est à la libre appréciation de chacun, et il faut respecter aussi le choix de Monsieur Bernard-Louis BLANC.

Le vote va commencer, je voudrais m'en excuser auprès de Pierre HURMIC puisqu'il va avoir lieu pendant ton intervention, mais sinon c'est un peu compliqué évidemment de suspendre la séance.

Le vote va commencer, vous pouvez vous diriger vers l'urne. Les bulletins de vote se trouvent près de l'isoloir. Et je donne la parole à Monsieur HURMIC sur le pilotage du projet de transition métropolitain.

Mme Béatrice de FRANÇOIS : Effectivement, le vote va se dérouler et l'affaire n° 6 va être déroulée aussi pendant ce temps par Monsieur HURMIC.
Je vais demander un petit peu de silence, Monsieur le Président, si vous permettez que je le demande, parce qu'il va falloir que j'appelle un par un les votants pendant que Monsieur HURMIC présente sa délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Cela ne va pas être possible, nous n'allons pas entrecouper la parole de Pierre HURMIC constamment. Que chacun prenne ses responsabilités, nous savons à peu près dans quel ordre il faut aller voter.

M. HURMIC
(n°6) Pilotage du projet de transition métropolitain - orientations 2022 - Décision - Autorisation

Monsieur Pierre HURMIC présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues. Voilà un dossier qui a toutes les caractéristiques d'être un dossier transversal et d'être un dossier qui devrait être partagé par chacune et chacun d'entre nous tant l'importance a été dite par Monsieur le Vice-président à l'instant. C'est un dossier transversal, c'est un dossier où chacun doit s'y retrouver. Malheureusement, cela part mal. J'entends vos promesses en disant que nous allons maintenant consulter les maires, mais vous venez de le dire dans la définition et vous avez prononcé à quatre reprises le mot « j'ai travaillé avec les Vice-présidents, avec l'exécutif », oui très bien, c'est tout à fait votre rôle, mais les Vice-présidents ne sont que 14 maires sur les 28. Certes, ils représentent 14 communes, mais les autres ne sont pas là, et on sait très bien que ces sujets hautement importants ne pourront avancer plus vite que s'ils sont partagés par toutes et par tous.

La feuille de route que vous nous proposez est intéressante, vous avez dit que vous avez tenu compte de ce qui a été dit en réunion de Bureau et que les maires seraient associés au projet de territoire. Je pense que les maires, pour en avoir consulté quelques-uns, sont intéressés de travailler non seulement sur le projet de territoire, mais sur le projet global. C'est-à-dire que « Où va notre Métropole ? Comment elle y va ? Dans quelles conditions ? ». Et puis que tout ce que vous proposez soit des outils d'aide à la décision pour nous permettre de statuer favorablement, défavorablement en fonction des risques qu'il y a.

J'ai envie de vous dire Monsieur le Vice-président que nous pouvons éventuellement vous faire confiance en vous disant Ok, cela a mal commencé pour nous, vous nous promettez que cela va aller mieux, pourquoi pas ? Cela veut néanmoins dire que quand on voit la délibération et quand on voit ce que vous nous demandez de voter, c'est accepter le pilotage tel qu'il est lancé. Et ce pilotage tel qu'il est lancé, il faut l'améliorer, il faut nous entendre et au bout d'un an, si tout cela se passe bien, on pourra vous donner quitus, si je puis dire, d'avoir voulu travailler avec tout le monde. Cela fait partie de ces grands projets et d'ailleurs, on le sent en lisant cette délibération, vous savez il y a des délibérations sur les 116 d'aujourd'hui, certaines que l'on peut lire en diagonal et vous en avez compris l'intérêt sans même lire toutes les lignes. Celle-ci, il faut quand même s'y plonger, il faut y passer un peu de temps pour déceler les choses qui sont redondantes de celles qui sont d'intérêts, pour séparer le bon grain de l'ivraie dans ce document. En tout cas, le groupe Métropole communes s'abstiendra, mais j'ai envie de dire, pour la qualifier ainsi, c'est une abstention bienveillante. Nous prenons acte de vos propos, nous allons voir comment tout cela va se passer en 2022 et on souhaite que l'année prochaine lorsque l'on en fera le bilan, on puisse vous dire : « Vous aviez raison Monsieur le Vice-président, vous nous avez écoutés, vous nous avez entendus » et là on pourra passer d'une abstention bienveillante à un vote favorable.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, la parole est à Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Je voterai pour, évidemment je m'associe à cette vision des choses. Il y a simplement un fait qui me semble assez prépondérant. Au regard de l'actualité, nous avons un des premiers exportateurs de blé qui nous a déjà rendu service à de nombreuses reprises, il s'appelle la Russie. Cela a été fait aussi de façon transverse puisque l'Europe a aussi aidé la Russie et il est important effectivement de bien mesurer cette recherche de l'autonomie alimentaire sur notre Métropole. Je l'ai déjà évoquée à plusieurs reprises, les propositions sont encore à faire. Il y a encore du concret à faire. On voit bien qu'il y a des intentions, mais quelquefois, on ne passe pas toujours à l'acte. Il y a des fonds à débloquer pour que cette transition énergétique et en particulier la ressource alimentaire puisse vraiment véritablement se faire. Il n'y a pas qu'une notion de plan. Il y a une notion aussi de volonté politique forte et de ce côté-là, j'appelle, dans le principe de l'égalité, d'essayer de faire en sorte que ce territoire soit en résilience alimentaire de façon efficace. Aujourd'hui, on voit bien que nous sommes capables de débloquer de l'argent en un claquement de doigt, mais on a toujours des problèmes pour trouver de l'argent en particulier pour des agriculteurs qui voudraient s'installer. On voit bien que quand on développe l'idée du revenu de base agricole, il y a de grosses difficultés à mettre en place cette politique véritablement ambitieuse d'essayer de rendre les gens de plus en plus autonomes, libres, pour essayer de faire de leur territoire, donc de leur espace quelque part même public, des sortes de petits puits de ressources pour que la ressource alimentaire soit réellement pertinente dans le département.

M. Pierre HURMIC : C'est bon. Merci Marc MORISSET. Qui demande la parole ? Monsieur TROUCHE.
je pensais que vous aviez terminé. Monsieur MORISSET, vous aviez terminé ?

M. Marc MORISSET : Non

M. Pierre HURMIC : Continuez alors. Monsieur MORISSET terminez et de préférence sur le sujet. Allez-y, vous avez la parole. Redemander la parole et concluez, mais sur le sujet s'il vous plaît, sans revenir au sujet antérieur.

M. Marc MORISSET : Je comprends Monsieur l'adjoint,

M. Pierre HURMIC : Allez-y, le Président est allé voter.

M. Marc MORISSET : Je ne vois pas le fait de mettre dans le contexte des éléments qui permettent de mieux comprendre. Les élus sont capables de faire la distinction entre une information qui peut les toucher à termes par rapport à un sujet qui ne relève que de la compétence et entre autres la géopolitique fait partie d'une vision métropolitaine. Voilà, j'en termine avec ça.

M. Pierre HURMIC : Merci d'avoir conclu. Monsieur TROUCHE.

M. Jean-Marie TROUCHE : Merci Monsieur le Premier Vice-président. Mes chers collègues, il est difficile à la lecture du document proposé de comprendre ce que l'on veut faire concrètement. En effet, dans la présentation des critères de pilotage, on ne compte pas moins de 18 enjeux placés au même degré d'urgence ou de priorité. Alors sans entrer dans la discussion de savoir s'il est possible ou non de piloter une organisation telle que notre Métropole en optimisant sur 18 critères, il me semble qu'en termes de transition écologique, il y a un enjeu qui domine, c'est celui de la crise climatique. Celui-ci nous impose de décarboner notre Métropole et ce, évidemment d'autant plus que nous venons de prendre conscience qu'en plus de l'enjeu géoclimatique, nous avons également effectivement une urgence géopolitique.

Agir dans ce sens ne conduit pas à ignorer les autres aspects de la question. Bien au contraire, d'autres enjeux découlent naturellement tels que la santé avec la qualité de l'air, le soutien à ceux qui sont en situation de précarité énergétique, pour ne citer que ceux-là. La crise climatique nous impose également de nous préparer aux changements inéluctables, un exemple spécifique pour notre Métropole est l'augmentation du risque et de l'étendue d'inondation fluviomaritime liée à la montée du niveau des océans dont il faut protéger les habitants concernés. Mais il y a évidemment les autres aspects : se protéger des fortes températures, préserver la ressource en eau, etc.

En conclusion, nous nous étonnons que la crise climatique et l'action pour y faire face ne soient pas mises au premier rang des critères de pilotage proposé.
Merci.

M. Pierre HURMIC : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci. Pour notre groupe, nous allons nous abstenir sur cette délibération pour deux raisons principales. La première, et c'est un sujet qui ne vous étonnera pas, c'est que l'objet de la délibération est de piloter le projet métropolitain. Donc on délibère sur un mécanisme de pilotage en ayant oublié de délibérer sur le projet que l'on est censé piloter, et je reste convaincu qu'il y a là une erreur originelle de la part de l'exécutif métropolitain à avoir refusé de soumettre ce projet à la délibération. Nous voilà appelés à délibérer sur le pilotage d'un objet que nous n'avons pas délibéré et soumis au vote. C'est donc la première raison qui justifie notre abstention.

Et puis après, je voudrais m'associer aux remarques de mon collègue Monsieur TROUCHE, c'est une délibération, pourquoi faire ? Elle est objectivement très conceptuelle. On va vérifier si on atteint la Métropole servicielle, la Métropole distribuée, la Métropole rafraîchissante, la Métropole éponge, mais à l'heure où nos concitoyens nous disent qu'ils ont du mal à se loger, qu'ils ont du mal à se déplacer, qu'ils souhaitent eux aussi concourir à la transition écologique en pouvant

trouver des bornes pour recharger leur voiture, on bâtit un système objectivement inopérant, conceptuel et qui vire quand même un petit peu à l'exercice purement de communication. On a besoin de suivre concrètement si on est sur la bonne voie, mais ce n'est pas avec une délibération un peu verbeuse et très conceptuelle que l'on y arrivera.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BICHET.

Mme Claudine BICHET : Merci. Mes chers collègues, je tiens en ce qui me concerne à saluer tout ce travail et l'impulsion donnée à un certain nombre de travaux d'études qui à mon sens sont extrêmement concrets. Je vais en particulier revenir sur l'étude emploi et transition écologique confiée à l'A'Urba (Agence d'Urbanisme Bordeaux Aquitaine) qui à mon sens est vraiment un pilier incontournable pour réussir notre transition écologique. Dans quelques minutes, je vais être rapportrice d'une délibération sur la rénovation énergétique de l'habitat. C'est un plan extrêmement ambitieux. Ce plan, on ne pourra pas l'atteindre si nous n'avons pas les personnes compétentes, formées, si nous n'avons pas structuré les filières de construction, de rénovation qui vont bien. Tout ce travail sur l'emploi, sur les filières, à mon sens absolument indispensable, a été trop peu anticipé jusqu'à présent. Et pour moi, c'est un travail extrêmement concret et précieux que pouvoir maintenant se concentrer sur l'identification de ces emplois, de ces filières et travailler à leur structuration en lien avec la Région, les chambres consulaires, bien sûr en parfaite cohérence avec notre feuille de route de développement économique, avec l'ensemble des territoires d'expérimentation tels que l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain) à Rive Droite qui vont être aussi des lieux concrets de développement de ces filières. Ce travail important, est indispensable si on veut faire la transition, si les filières de construction de matériaux biosourcés, de cycles logistiques, de recyclerie, de rétrofit ne sont pas créées, mises en place, on ne pourra pas atteindre l'ensemble de nos objectifs.
Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Christine BOST.

Mme Christine BOST : Oui Monsieur le Président, simplement pour réagir aux propos de Monsieur CAZENAVE, je ne comprends pas pourquoi vous opposez ce que nous demandent les citoyens et ce que, évidemment, on perçoit et ce sur quoi on travaille et le pilotage-là qui est proposé. Le pilotage qui est proposé, je le vois comme un aiguillon, une façon pour nous sur tous les domaines qui sont énoncés, de faire mieux, d'avancer, de nous challenger et de challenger aussi nos partenaires. Si je prends juste un exemple qui est celui de la production de logements, on travaille avec La Fab (Fabrique de Bordeaux Métropole) sur des programmes de recherche avec des partenaires sur la question de la qualité du logement, sur la question de la qualité de l'air. Lorsque l'on produit des logements, qu'est-ce que cela induit sur la qualité de l'air ? Qu'est-ce que cela induit sur l'environnement ? Quelle est la différence entre l'avant et l'après ? Tout cela, je crois que c'est un ensemble, et je crois qu'il ne faut pas opposer les choses entre le pilotage, c'est-à-dire se fixer des objectifs, des critères et essayer de les respecter et d'aller plus loin et puis la réalité que sont nos politiques publiques, ce que l'on doit réaliser, la mobilité, la création d'emploi, la création de logements etc.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Merci Monsieur le Président, merci aux différents intervenants pour leurs propos. J'essayerai de répondre aux principales interventions qui ont été faites. Monsieur DUPRAT, je vois bien la critique que vous faites sur cette présentation, c'est plutôt une

critique très globale sur la façon de fonctionner d'un exécutif métropolitain. Je le redis ici, ces propositions-là ont été débattues à l'exécutif, j'ai rencontré l'ensemble des Vice-présidents et c'est à l'issue de ces entretiens que nous sommes aujourd'hui amenés à vous présenter six ambitions fortes. Après quand on a eu le débat en Bureau puisque l'on a déjà eu ce débat, vous avez fait état du fait que vous souhaitiez que les maires soient davantage associés. Je redis ici ce que j'ai dit dans mes propos et que je vous ai dit en réunion du Bureau, naturellement, c'est la feuille de route d'un exécutif métropolitain, je suis entièrement d'accord pour que les maires y soient associés. Il fallait toutefois d'abord commencer par la présentation du travail ici de ce qu'est l'exécutif des Vice-présidents de Bordeaux Métropole et c'est ce qui a été fait aujourd'hui et je ne souhaitais pas que ce travail urgent soit encore davantage retardé. J'ai bien noté le mot « abstention bienveillante » et je retiendrai surtout la bienveillance, Monsieur DUPRAT.

Monsieur CAZENAVE, franchement je n'ai pas compris grand-chose de votre intervention, vous ne pouvez pas critiquer cela au nom de ce qui n'y est pas. Vous dites : « Il n'y a rien sur le logement », mais le logement fait l'objet de politique dont on a déjà débattu ici. Ce n'est pas parce que cela n'a pas été dans les six ambitions que la Métropole n'est pas engagée de façon très déterminée sur des réponses à apporter aux problématiques du logement et notamment du logement social. Je note Monsieur CAZENAVE et également d'autres intervenants que sur les six ambitions, sur les six dynamiques transversales que j'ai pu présenter, aucune ne fait l'objet d'une contestation de votre part et d'ailleurs, je tiens à vous en remercier. On aurait pu en mettre davantage, mais je pense que c'est bien de démarrer avec six ambitions, de les maîtriser. Et franchement Monsieur CAZENAVE, j'ai l'impression que vous ne saviez pas quoi dire sur le fond car c'est tout sauf conceptuel. La lutte contre le dérèglement climatique, c'est une politique pratique, les six ambitions que je viens de partager avec vous, elles sont tout sauf conceptuelles, elles sont quand même au contraire extrêmement pratiques. Les critiques que vous nous faites en disent plus sur votre vision de l'écologie qui est effectivement très conceptuelle que sur la façon dont on l'aborde de façon très concrète ici, à l'intérieur de cet exécutif et j'ai bien noté que vous pensez que c'est difficile, que l'on n'y arrivera pas etc. J'ai envie de vous dire Monsieur CAZENAVE que ceux qui pensent que c'est impossible ou que c'est difficile sont priés de ne pas décourager ceux qui essaient de le faire. Et croyez-moi, pour nous, la transition écologique, ce n'est pas la première fois que l'on en parle ici. C'est l'un des marqueurs très fort de cette mandature, de notre projet métropolitain que vous connaissez déjà. Il est normal que l'on se dote d'un certain nombre d'outils pour précisément faire vivre ce projet métropolitain, c'est le sens de la délibération que je viens de présenter. En tout cas, je vous vous remercie pour vos interventions.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On va procéder au vote. Qui s'abstient ? Les services ont noté. Qui vote contre ? Personne. La délibération est adoptée et je voudrais remercier Pierre HURMIC de son travail important avec les services. Merci.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur S. MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA,

Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Je vous propose quand même une minute peut-être de suspension pour que Pierre HURMIC puisse aller voter.

M. Pierre HURMIC : C'est fait.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce que l'on a les résultats ? Pas encore.

Mme Béatrice de FRANÇOIS : Peut-être demander, Monsieur le Président, si tout le monde a voté ?

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a des gens qui n'ont pas pu voter et qui auraient souhaité le faire ? Non, donc on considère que le scrutin est clos et on va pouvoir procéder au dépouillement. Merci.

Pour le dépouillement, ce serait plus simple, Messieurs les Scrutateurs, je pense que l'on pourrait peut-être déplacer l'urne là-bas.

Nous poursuivons et ensuite après l'intervention de Madame BICHET nous aurons la proclamation des résultats.

Mme BICHET
(n°67) Rénovation énergétique de l'habitat - Programme 2022 - 2026 - Axes stratégiques et moyens associés - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Madame BICHET. La parole est à Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, mes chers collègues. Les perspectives énoncées dans ce rapport tant sur l'ambition que sur les propositions, conduisent à un approfondissement de la réflexion sur l'enjeu social et écologique de la rénovation énergétique de l'habitat. Tout en étant conscient de la qualité du travail mené et présenté aujourd'hui, le groupe communiste continue d'insister sur deux points.

Le premier point concerne la priorisation des cibles faisant l'objet de ces rénovations énergétiques. Nous considérons que pour répondre au mieux à l'urgence sociale et écologique, nous devons porter l'ambition première de cibler les accompagnements et appuis de la rénovation de l'habitat du parc social. Notamment, nous pourrions renforcer davantage les moyens alloués au logement social et ainsi éradiquer très rapidement les passoires énergétiques du parc social estimé à 11 500

logements. Les autres cibles, sur lesquelles il nous semble également important d'insister, sont les habitats de propriétaires occupants et de bailleurs uniques tels que les petites copropriétés en excluant les multipropriétaires tels que les sociétés immobilières type SCI (Société civile immobilière), SCPI (Société civile de placement immobilier) ou autres. Comment pourrions-nous financer les études ou des travaux de rénovation des multipropriétaires qui perçoivent les loyers des locataires dont l'objet ne devrait pas être de spéculer mais d'entretenir l'habitat ? Nous sommes également alertés sur un quelconque financement possible d'études ou de travaux aux marchands de sommeil. Nous devons mieux articuler le permis de louer et les attributions des aides possibles de la Métropole. En effet, nous ne sommes pas naïfs. Les multipropriétaires connaissent et sont dotés des outils permettant d'optimiser les aides disponibles : État, Région, Département, Métropole, communes.

Le second point concerne l'enjeu économique de cette stratégie de rénovation énergétique de l'habitat. Tenant compte de l'ampleur du nombre de logements à rénover, il convient de s'inscrire dans une massification de sa production et réalisation. Massifier sa production et sa réalisation implique une réflexion sur une industrialisation de la filière de la rénovation énergétique. Qui produira les isolants biosourcés à faible impact carbone ? La Chine ou des entreprises du territoire ? En s'engageant dans la rénovation des 11 500 logements par an à l'horizon 2026, c'est contribuer à la qualité de vie des habitants en améliorant le confort et en réduisant les factures énergétiques.

Enfin, le groupe communiste pense que pour répondre à l'ambition nationale sur la rénovation énergétique, nous pourrions trouver un appui important dans les 7 milliards d'euros d'épargne correspondant à la période Covid et investis dans les SCI-SCPI et autres. Ces remarques faites, nous voterons pour cette délibération. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. La parole est à Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, Madame la Vice-présidente. Voilà un sujet qui touche le quotidien de nos habitants et c'est encore plus prégnant ces dernières semaines lorsqu'ils commencent à recevoir leurs factures d'électricité ou de gaz qui ont pris une grosse tendance à l'augmentation. On le voit, et j'y reviendrai, dans nos mairies de plus en plus de gens venir fréquenter les espaces infos-énergies qu'il faudra augmenter. Mais avant d'aller plus loin, je trouve Madame la Vice-présidente, que revenir comme vous l'avez fait avec quelques propos acerbes sur la politique énergétique de la France en quelques mots, cela me semble excessif. D'abord parce que si nous voulions bien analyser cette politique énergétique de la France, un conseil n'y suffirait pas. Je pense qu'il faudrait autour de la table des spécialistes qui nous expliquent pourquoi en 1950 on a fait cela, pourquoi en 1970 on a fait cela. Il est très facile avec l'œil d'aujourd'hui de juger ce qui s'est fait hier. En tout cas, on peut peut-être se féliciter quand même, vous me le permettrez, d'avoir une politique énergétique avec le nucléaire qui nous permet d'avoir une certaine indépendance. Cela étant dit, puisque chacun y va dans sa petite idéologie, vous avez un objectif qui est très ambitieux, mais c'est normal qu'il soit ambitieux puisqu'il y a de la demande importante. Et je l'ai dit dans mes propos liminaires. La porte d'entrée est souvent les espaces info-énergie qui ont été mis en place, les permanences à augmenter. Les habitants ne s'y retrouvent plus dans la multiplicité des offres qui leur sont proposées : entre l'isolation à 0 euro, entre le prêt aidé par l'État, entre les entreprises qui leur font miroiter tout et rien. Ils ont du mal vraiment à trouver quelle est la bonne solution. Et pour en discuter avec certains quand ils sortent, ces points info-énergie ont au moins l'avantage de les informer sans vendre quelque chose, c'est juste une information et de plus ce qui est aussi important, ils ont accès, on en parle de moins en moins et c'est bien dommage, à la thermographie. C'est-à-dire que chaque habitant peut voir si son logement est bien isolé, mal isolé.

Je voudrais vous dire qu'il y a peut-être quelque chose qui a changé que je n'aurais peut-être pas dit il y a un mois. C'est le gaz. Pendant des années, nous avons incité, soyons clairs, un grand nombre de gens comme on l'a fait dans les années 70, vous voyez on peut parler aussi de

l'histoire. Dans les années 70, on a orienté les gens vers l'électricité. Et puis dans les années 80-90, nous sommes plutôt partis sur le gaz et aujourd'hui, c'est vers ces gens-là qu'il faut aller expliquer peut-être que le changement de leur chaudière à gaz que l'on conseillait il y a encore quelques semaines, c'est peut-être une pompe à chaleur qu'il faut mettre. Ce sont des changements de stratégie importants qu'il faut que l'on puisse expliquer aux gens parce que dans leur logiciel, excusez-moi l'expression triviale, dans leur logiciel de compréhension ils n'ont pas forcément tous les tenants et les aboutissants.

Dans la délibération, on nous parle aussi d'une plateforme d'appels. Attention aux plateformes d'appels. Le vis-à-vis est quand même intéressant lorsqu'il faut mettre « aide déduite », quelquefois 10 000 euros, quelquefois 15 000 euros, ce qui est une somme non négligeable pour une famille qui génère bien souvent d'ailleurs un emprunt par rapport à ça. Donc, il faut y être.

Je voudrais terminer pour ne pas oublier une catégorie qui sont les toutes petites copropriétés où on est six, dix, vingt, qui n'ont pas l'ingénierie pour analyser les études qu'on leur demande, qui n'ont pas les capacités parce que ce sont souvent des gens bénévoles qui font cela le soir après leur travail pour éviter d'avoir des dépenses supplémentaires et qui quelquefois se font berner par une étude qu'on leur a donnée. Ces petites copropriétés, tout comme le logement social bien évidemment parce que là il y a des économies d'échelle importantes, doivent faire l'objet d'une aide plus particulière pour pouvoir les aider par rapport à cela.

Mais encore une fois, il faut avoir des objectifs ambitieux, l'histoire énergétique de la France nous le demande, les habitants nous le demandent et il faut réduire de toute façon notre consommation énergétique et cela ne passera que par ces travaux indispensables dans la plupart des habitats de notre agglomération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. La parole est à Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président, merci Madame la Vice-présidente, je corrobore ce que vous dites, mais j'ai envie encore d'appuyer sur le fameux facteur 2, je n'avais pas prévu d'intervenir parce je voulais voter pour, mais le facteur 2, c'est encore insuffisant. Je l'ai déjà évoqué à l'époque où j'étais dans l'opposition avec Monsieur MANGON, il doit s'en souvenir, j'évoquais déjà le facteur 4. Le facteur 4 était déjà à l'époque insuffisant et si on veut vraiment tenir des objectifs ambitieux au sein de la planète, pas au sein de la Métropole ou au sein d'une région, il faut vraiment travailler sur le facteur 8 au contraire. C'est là où on manque encore une fois d'ambition.

Ensuite, je voudrais mettre deux petits points sur les i à certaines personnes qui croient toujours que le nucléaire a été un bon choix au niveau de l'indépendance. On est absolument au contraire dépendants des pays africains, cela fait partie des grosses colonisations de la France en Afrique et on envoie des armes en particulier pour aller défendre certains territoires et des terres rares.

Il ne faut pas se cacher derrière ce langage un peu sophiste qui est d'essayer de faire croire que la panacée, c'est le nucléaire. On sait aujourd'hui qu'il y a une transition en particulier avec les petites méthanisations. Cela veut dire qu'il faut se rendre compte au niveau climatique de l'impact du méthane sur l'atmosphère qui a un facteur nettement plus important que celui du CO_2, il vaut mieux récupérer le méthane de nos déchets, biodéchets et éventuellement de celui des animaux et essayer de le mettre en carbone parce que cela joue un rôle aussi d'amortissement. Si on laisse tout ce méthane sortir avec surtout notre mode de consommation qui est avant tout un mode de consommation très énergivore au niveau de la viande en particulier, effectivement, il faut jouer sur le tableau de la façon dont en amont, on consomme l'énergie, en particulier avec des intrants, avec une politique nationale qui favorise avec l'aide de la PAC (Politique agricole commune) encore plus d'intrants, donc d'énergie en amont, donc de gaz ou d'électricité nucléaire pour

fabriquer ces intrants. Et je parle évidemment de tous les engrais azotés, mais en même temps, il y a aussi toute la politique qui va avec, c'est-à-dire la politique des pesticides qui permettent encore plus de tuer les gens plus rapidement parce que justement, on est vis-à-vis de ce facteur-là avec un problème de santé national.

Il ne faut pas se cacher derrière le petit doigt ou le petit exposé du passé et ainsi de suite, il y a des réalités, elles sont concrètes et malheureusement, il y a un choix politique à faire. C'est là où j'apporte un petit peu le fait que je suis pour, mais encore une fois, il faut de l'ambition, il faut accélérer encore plus cette transition énergétique. Et quand Monsieur DUPRAT a évoqué en particulier les pompes à chaleur, évidemment la géothermie profonde est un élément majeur sur lequel on devrait travailler depuis des années et des années. Or, on voit bien que sur la Métropole, on a rebouché des trous depuis des forages en particulier parce que cela demande de l'entretien, cela veut dire qu'il y a une politique du passé pour au contraire favoriser le nucléaire et éviter qu'il y ait cette transition. En l'occurrence, il y a quand même une grosse hypocrisie des gens qui ont mené ici une politique énergétique. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais intervenir en lien avec l'intervention que j'ai faite en commission pour évoquer ce qui me semble être un angle mort de la politique que vous nous proposez notamment à propos des propriétaires non occupants et de notre politique de soutien à la rénovation énergétique pour les logements pour lesquels les locataires ne sont pas les propriétaires.

Mon intervention va concerner la politique que vous avez proposée dont vous connaissez notre scepticisme, la politique de plafonnement des prix des loyers sur la Métropole puisque vous avez souhaité engager cette politique-là. Vous connaissez notre scepticisme à l'égard de nos craintes d'une réduction du volume de logements créés, mais dans ce cadre-là, pourquoi est-ce que vous n'envisagez pas de moduler le prix maximal des loyers qui sont proposés en fonction des travaux de rénovation énergétique qui sont menés dans le logement ? Parce que ce que vous proposez, c'est la continuité de ce que nous avons mis en place précédemment, c'est un soutien financier aux individus, aux ménages et aussi aux entreprises qui pourraient être potentiellement propriétaires de logements qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique, mais finalement, on se rend compte qu'un propriétaire non occupant n'a pas forcément intérêt à engager ces travaux-là même si la loi Climat et résilience propose des avancées dans ce sens-là. Il serait peut-être judicieux d'accompagner en plus de l'accompagnement que vous proposez, de moduler le prix maximal des loyers en fonction des travaux qui sont menés. On a un indicateur aujourd'hui qui existe, c'est le DPE (Diagnostic de performance énergétique), qui nous permet de savoir qu'elles sont les émissions et notamment aussi le niveau d'isolation des logements de manière à créer un intérêt financier pour les propriétaires non occupants de leur logement, un intérêt financier à engager ces travaux-là. Cela me semble important parce qu'une part importante de nos concitoyens sur la Métropole vivent dans des logements pour lesquels ils ne sont pas propriétaires et pour lesquels ils ne parviennent pas à avoir des travaux dans leur logement et c'est une manière aussi d'accompagner les propriétaires à faire cela en les soutenant financièrement, mais aussi en leur disant : « Si vous le faites, peut-être que l'on pourra moduler un petit peu votre loyer puisque le locataire sera gagnant, il fera des économies d'énergie et le propriétaire sera gagnant, il pourra peut-être louer un petit plus cher son logement». Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame HELBIG.

M. Fabienne HELBIG : Merci Monsieur le Président. Je vais renchérir sur ce que vient d'énoncer mon collègue Monsieur GARRIGUES. Dans ce projet ambitieux, ce qui semble manquer, c'est l'accompagnement des locataires qui font partie aussi de toutes ces personnes fragiles dont vous parliez et que vous voulez viser par ce plan. Donc on peut se dire aussi que comme les propriétaires, certains locataires ne sont pas complètement informés, donc comme vous l'avez dit, il va falloir aussi accompagner cette communication et les accompagner dans une demande auprès de leurs propriétaires pour réaliser les travaux. Ce que nous proposons, c'est que la plateforme Ma Rénov Bordeaux Métropole devrait proposer un outil spécifique pour les locataires avec un diagnostic ou un audit du logement gratuit puisqu'il n'est pas propriétaire, une lettre type accompagnant ce diagnostic que les locataires pourraient envoyer à leurs propriétaires, via agence ou en direct, avec un rappel de la réglementation et des aides financières dont les propriétaires bailleurs pourraient bénéficier. Pour nous, mettre les locataires dans une démarche proactive auprès des propriétaires est un processus que nous devons absolument accompagner pour atteindre les objectifs ambitieux de ce plan et nous voterons pour cette délibération. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Monsieur le Président, mes chers collègues, naturellement je suis favorable à ce qui a été proposé en termes de démarche. Je n'ai pas eu l'intention d'intervenir jusqu'à ce que Madame la Vice-présidente nous rappelle qu'il y a 3 milliards d'hommes qui risquent de subir les catastrophes vis-à-vis du réchauffement climatique. Ce que je trouve dommage en cela, c'est que l'on ne vise pas totalement la réalité de notre motivation et d'engagement. Pourquoi je dis cela ?

Aujourd'hui ces 3 milliards de personnes risquent des catastrophes climatiques, mais demain, ces 3 milliards de personnes qui font partie des pays en voie de développement qui n'ont pas accepté l'accord de Paris pour une raison simple, c'est qu'ils veulent obtenir le même développement que nous, et je ne vois pas au nom de quoi on leur interdirait. Aujourd'hui, ce développement, il va se faire au travers de quoi ? La Chine est prête à installer les centrales à charbon et à livrer le charbon et tout cela est très bien. L'inde qui est un pollueur, qui n'est pas encore à un niveau important, va tripler sa capacité avec des centrales à charbon. Pourquoi je dis cela ? Parce que nous, la France, aujourd'hui, nous sommes un peu vertueux, il faut aller encore plus loin parce que l'on a la nécessité de l'exemplarité, mais aujourd'hui la France, c'est entre 1 et 2 % du rejet de CO_2 dans le monde. Il faut être conscients de cela et je souhaiterais que tous les pays industrialisés prennent un engagement d'une espèce de plan MARSHALL de dire : on va aider les pays en voie de développement à choisir des voies décarbonées, sinon demain, il y aura chez nous une grande déception, on aura fait des efforts difficiles parfois à accepter et puis, on constatera que rien n'évolue, que le climat continue à se réchauffer, parce que ce n'est pas là qu'il y a la solution, ce n'est pas chez nous. Faisons-le, je dis parce que c'est exemplaire, mais ce n'est pas là qu'il y aura le résultat, donc évitons d'affirmer que si on réalise des efforts en France, demain, tout le monde est sauvé, tout le monde va bien. Il faut qu'il y ait un engagement mondial par rapport à l'Inde, par rapport la Chine. Si on aide la Chine à remplacer ses 1 000 centrales à charbon par la mise en place des EPR (Réacteur pressurisé européen) de façon que demain ce pollueur diminue de 30 %, là se retrouve la solution plus urgente qui développera les pays en voie de développement au travers de l'énergie renouvelable, et pas seulement nous. Parce que nous en France, je rappellerai que l'Europe a investi 1 000 milliards d'euros au travers des éoliennes et des cellules photovoltaïques pour produire 6 % de son énergie. Et quand on fait la guerre entre le nucléaire et le développement durable, je disais qu'en France, nous avons la chance d'avoir deux énergies décarbonées, le nucléaire et le renouvelable. Vous, écologistes, vous disiez : « Il faut diminuer le nucléaire pour augmenter le renouvelable », j'avoue que c'est incompréhensible, développons les deux énergies décarbonées, cela nous fera diminuer le pétrole, sinon si vous faites jouer le nucléaire par rapport au renouvelable, vous ne diminuez pas d'un litre de pétrole que l'on est obligé d'acheter à l'extérieur.

C'est cette présentation globale qui me gêne parfois en disant : « On va sauver la planète ici » avec parfois des conditions qui sont difficiles. Monsieur MORRISET, je le rejoins sur une chose, c'est vrai que le méthane est un danger important, qu'il y a actuellement des projets qui se développent en recherche sur la récupération du méthane et du CO_2. Voilà aussi des pistes qu'il faut absolument développer au niveau mondial mais soyons conscients, faisons les efforts, mais nous ne résoudrons pas les problèmes ici.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Franck RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Monsieur le Président, mes chers collègues. Même si on ne résoudra peut-être pas tous les problèmes du monde, je pense qu'il faut que l'on prenne notre part et c'est la fameuse théorie du colibri, je pense que l'on a quand même beaucoup à faire sur notre Métropole et ce plan de rénovation que nous a présenté Madame BICHET me semble aller effectivement, on l'a tous dit d'ailleurs, dans le bon sens.

Il est extrêmement ambitieux puisqu'il a pour ambition de multiplier par trois les efforts de rénovation par rapport à ce que l'on a enregistré en 2019 puisque ce sont 60 GWhs qui permettraient d'être économisés par an si ce plan peut être mis en œuvre et j'y vois beaucoup d'ambition, pas mal de moyens, mais des grands défis en termes notamment d'émiettements de tous ceux à qui on doit s'adresser. Nous avons, cela a été abondamment dit auparavant, beaucoup de propriétaires de maisons individuelles, même s'il y a des collectivités et des habitats collectifs dont je reparlerai tout à l'heure dans le cadre de l'habitat individuel. C'est vrai que nous avons un défi pour aller à disposition, pour se mettre au niveau, pour simplifier, pour accompagner, pour inciter l'ensemble de nos concitoyens qui sont souvent perdus, comme le rappelait Christophe DUPRAT tout à l'heure, face à la multiplicité des aides et des offres également qui sont proposées.

Dans les aides d'ailleurs, je veux signaler qu'avec les aides de la collectivité métropolitaine, il y a aussi des aides de certaines municipalités en matière notamment d'exonération fiscale pour aider aux côtés des aides de l'État, au côté des aides de la Région etc., donc on voit bien qu'il y a une ambition partagée absolument commune. Mais il y a là un maquis qui est parfois un peu impénétrable et parfois décourageant pour beaucoup, notamment des personnes les plus âgées, celles qui habitent dans les habitats les plus anciens, donc les moins performants énergétiquement et qui se trouvent de ce fait être les plus précaires à la fois pour l'accès à l'information, pour la manière dont on doit se débrouiller, mais également en termes financiers, et c'est là que le plan va aussi dans ce sens-là.

Il ne faut bien sûr pas renoncer parce que c'est compliqué. Au contraire, il faut accélérer, mais je pense qu'il faut également, et je voudrais faire le lien avec d'autres politiques métropolitaines. Nous en avons parlé avec Madame BICHET quelquefois, c'est le lien avec notamment la politique de la mise à disposition de sources d'énergies qui seraient renouvelables et qui seraient là pour le coup directement à mettre en œuvre par la puissance métropolitaine. Je parlais des réseaux de chaleur. Lorsque l'on propose de rénover l'habitat, il faut bien sûr que l'on puisse l'isoler, mais il faut également que l'on puisse le rendre moins dépendant de cette source d'énergie, notamment le gaz dont on parlait tout à l'heure et qui a pris une élévation de son coût considérable et sans doute extrêmement durable et que de toute manière, ce n'est pas une source d'énergie particulièrement vertueuse, bien au contraire.

Les réseaux de chaleur, s'ils sont mis en œuvre rapidement permettront non pas de toucher les particuliers en tout cas par les habitats individuels, mais les habitats collectifs et on a là aussi des sources. Madame BICHET le rappelait tout à l'heure, un tiers des logements se situe sur trois communes. Pour celle que je connais le mieux évidemment, Pessac, il y a un réseau de chaleur qui est en projet et dans l'extension, je l'appelle vraiment de mes vœux pour qu'elle permette aussi

de se connecter avec cette ambition de la rénovation énergétique. Tout à l'heure, je rappelais le chiffre de cette ambition de 60 GWhs par an économisés par la rénovation sur le seul réseau de chaleur Métropole sud qui concerne une part de Bordeaux, une part de Gradignan, une part de Talence, et j'espère une part plus importante encore de Pessac. Ce sont plus de 100 GWhs qui seraient produits et de manière durable. Tout à l'heure, Monsieur MORISSET parlait de trous que l'on avait bouchés, je ne sais pas où on les a bouchés, mais en tout cas à Pessac, on envisage d'en ouvrir de nouveau pour que la géothermie puisse être encore un peu plus à disposition, je pense que vraiment, il faut faire le lien et la connexion entre la rénovation énergétique isolation et en même temps le fait de pouvoir donner accès à des branchements que la Métropole mettrait directement à disposition de l'habitat collectif, l'habitat social, l'habitat privé, mais également les entreprises, des services publics qui pourraient se brancher sur ces différents réseaux de chaleur. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci. Je voulais à l'occasion de cette délibération pouvoir répondre à Monsieur HURMIC qui a quitté l'hémicycle pour dire que c'est un parfait exemple, cette délibération, de l'engagement dans une transition écologique concrète, des solutions et que l'on peut à la fois dans cet hémicycle contester une délibération, je salue son retour, de nature gazeuse, comme je l'ai fait précédemment, parce que j'invite les collègues qui n'auraient pas lu cette délibération à s'y plonger concrètement. Je ne sais pas ce que c'est la Métropole « éponge », relationnelle, servicielle, distribuée. Oui Monsieur HURMIC, on peut considérer que votre plan de pilotage est gazeux et inopérant et être sincèrement engagé en soutien dans la transition écologique concrète qui permette la décarbonation. Et nous aurons ici des débats y compris sur la nécessité de déployer des bornes pour développer les véhicules électriques sur lesquels nous ne sommes peut-être pas toujours d'accord, mais permettez-moi quand même Monsieur le Vice-président que nous pouvons ici contester certaines de vos propositions, de vos délibérations sans que vous nous fassiez le procès « Au fond, ils n'ont pas compris l'enjeu de la transition écologique », je crois que cette question est largement derrière nous et vous n'êtes pas propriétaire de cette question-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Merci Monsieur le Président. Une belle ambition nécessaire pour assurer une transition écologique dans le domaine de l'habitat qui répond à nos préoccupations aux unes et aux autres. Les moyens stratégiques et les moyens financiers sont, me semble-t-il, à la hauteur de ce rendez-vous, à la hauteur de la responsabilité qui est la nôtre.

Je tiens à remercier Claudine BICHET pour le travail collaboratif qui a été fait entre nos deux délégations de telle sorte que le volet accompagnement social soit totalement pris en compte notamment à l'égard des populations les plus précaires qui sont sur la Métropole et sur nos communes. Cela a été entendu et donc cela est acté dans le projet de délibération.

Aujourd'hui, je peux me permettre de le reformuler, j'attire notre attention sur le volet parc social, je crois qu'il faudra que l'on puisse regarder à nouveau à l'instar peut-être d'un bilan qui pourrait être fait au regard des objectifs qui sont les nôtres, dans ce projet délibération, de telle sorte que nous puissions effectivement faire effet levier, autrement que ce qui est prévu aujourd'hui, au niveau de l'amélioration du parc social s'agissant de la rénovation énergétique.

Les bailleurs sociaux ont souffert d'une partie de la loi ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique). Je crois qu'ils attendent de notre collectivité des signes

palpables de façon à pouvoir participer plus concrètement à ce défi qui est la rénovation énergétique. Ce que je demanderai, c'est qu'au moment voulu, nous puissions avoir ce regard un peu plus attentif à l'égard des bailleurs sociaux, regard susceptible de leur venir en aide, si tant est que cela soit nécessaire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PFEIFFER.

M. Stéphane PFEIFFER : Merci Monsieur le Président. Je voulais commencer tout d'abord par me féliciter de cette délibération pour deux raisons. La première, c'est l'ambition sociale que l'on retrouve avec la lutte contre les passoires énergétiques et une ambition climatique et de transition. Je vais essayer d'illustrer cela d'abord. Je voulais aussi insister sur le fait que dans le contexte international, et Claudine BICHET l'a rappelé, que l'on connaît, l'urgence de l'indépendance énergétique est plus d'actualité que jamais. Il est important de comprendre le passé, Monsieur DUPRAT, mais cela n'empêche pas de vouloir changer le présent et le futur et la question de cette indépendance énergétique est de plus en plus nécessaire et passera notamment par la baisse des consommations d'énergie. C'est un des objectifs aussi que poursuit cette stratégie et cette délibération.

Ensuite, un contexte international qui avant même la guerre en Ukraine avait eu pour conséquence une forte augmentation des prix de l'énergie et qui venait peser sur les plus pauvres. Le Gouvernement avait mis en place alors un bouclier énergétique, mais ils avaient juste oublié les locataires du parc social, c'est-à-dire que les personnes les plus modestes, les plus pauvres n'avaient pas accès à ce bouclier énergétique et ont vu leur facture augmenter + 100, + 300, + 400 euros. C'est le cas de plusieurs dizaines de milliers d'habitants de notre Métropole et on peut remercier ici la fédération des bailleurs sociaux qui notamment a su rappeler au Gouvernement cet oubli à des personnes les plus fragiles dans notre société, mais une fois n'est cependant pas coutume. Et à l'échelle de la Métropole, nous avons identifié à peu près 36 000 passoires énergétiques. Cette problématique sociale sera aussi en partie résolue. En tout cas, on contribuera à y résoudre via cette stratégie de rénovation énergétique des logements. Et en plus, cela s'inscrit dans une logique et une stratégie assez cohérente à mettre en lien avec ce que l'on peut travailler sur les sujets de l'habitat, la mise en œuvre de politique de lutte contre l'habitat indigne et insalubre et l'habitat indécent dans lequel on va retrouver la nécessité d'aller mieux isoler les logements, d'avoir des meilleures efficacités énergétiques. On le retrouve aussi dans le permis de louer puisque la logique de ce permis de louer, ce sont l'information, la prévention à destination des propriétaires, l'accompagnement, et là on aurait une solution à proposer aux propriétaires qui en auront besoin, et puis le triptyque se termine par la sanction quand toutes ces étapes préalables n'ont pas été acceptées.

Cette stratégie, elle permettra aussi de contribuer, cela a été souligné, à accompagner les petites copropriétés, les plus grosses aussi, mais surtout les petites avec beaucoup de bénévoles, et c'est vrai que le tissu métropolitain est essentiellement constitué de ces petites copropriétés qui sont difficiles à toucher parce qu'elles sont très nombreuses, parce que les gens font cela sur leur temps libre. Et là il faudrait avoir une attention spécifique sur ces copropriétés-là.

Je voulais revenir quand même sur la question de l'encadrement des loyers puisque je suis un peu surpris des propos que j'ai pu entendre. D'une part, la loi ne permet pas de moduler l'encadrement des loyers, et puis surtout, je ne vois pas le sens que l'on aurait à avoir des politiques métropolitaines qui visent à lutter contre l'augmentation des loyers, et à l'inverse, à aller mettre jusqu'à 13 000 euros de subventions dans un logement pour dire aux propriétaires : « Allez-y, augmentez les loyers », cela n'a absolument aucun sens de faire cela. Et après, on vient nous accuser de mauvaise utilisation de l'argent public et là, on nous dit : « Donnez des sous, comme cela, ils pourront mettre leur loyer plus cher », vraiment, cela n'a absolument aucun sens et cela ne répond pas du tout au besoin de logements de notre population.

Je voulais aussi rappeler que de toute façon, ce qui va inciter aussi les propriétaires non occupants, les propriétaires bailleurs de logements en mauvais état à réaliser ces travaux, c'est quand même l'interdiction de mise en location dans les prochaines années, des étiquettes G puis F etc., et forcément, cela va quand même inciter les propriétaires à engager les travaux qui pourront être soutenus d'ailleurs par la délibération que l'on vous propose de voter aujourd'hui. Puis rassurons-nous, les loyers à Bordeaux et sur une partie de la Métropole sont suffisamment élevés pour que cela reste malgré le futur encadrement des loyers un produit d'investissement extrêmement intéressant pour beaucoup et on n'assiste pas du tout à une baisse de cet investissement.

Je terminerai juste en disant et en soulignant quand même la cohérence aussi de cette stratégie avec la stratégie sur les énergies renouvelables et la stratégie sur les réseaux de chaleur urbains parce que l'on est dans une logique de baisse des consommations d'énergie et de production à côté d'énergie renouvelable, d'énergie verte etc, donc on peut aussi souligner la cohérence des politiques métropolitaines et de notre chère Vice-présidente.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci Président. C'est une délibération extrêmement importante et structurante pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et demain les effets du réchauffement climatique qui s'annoncent catastrophiques, cela a été dit, je n'y reviens pas. Pas seulement comme on l'imagine souvent, mais c'est évidemment aussi une priorité pour les plus fragiles dans d'autres pays, mais chez nous ici, pour les plus fragiles justement souvent dans des logements qui ne sont pas bien isolés ou adaptés pour faire face par exemple à des vagues de chaleur. C'est vraiment un élément extrêmement important. Je voudrai féliciter Claudine BICHET pour ce travail ainsi que les services parce que je crois que nous sommes arrivés à un dispositif vraiment extrêmement ambitieux, concret, et je l'espère efficace.

Pour qu'il soit efficace, il faut qu'il y ait derrière un certain nombre d'entreprises qui aient la capacité de « faire ». Nous pouvons adopter tous les dispositifs du monde, mais s'il n'y a pas les artisans, les architectes et les matériaux derrière pour réaliser les travaux, évidemment cela ne peut pas marcher. Je voudrais dire ici que nous voyons émerger un certain nombre de solutions techniques extrêmement performantes, que ces solutions doivent passer maintenant à une échelle supérieure, c'est-à-dire à un échelon industriel. Nous avons reçu avec Marie RÉCALDE, il y a une quinzaine de jours, une entreprise par exemple qui s'appelle MATEUROPE et qui est capable de faire du béton bas carbone selon le niveau de résistance requis pour les constructions, qui permet une réduction de 50 à 80 % des émissions de carbone pour la construction. Et quand on connaît le poids du bâtiment dans les émissions globales, c'est évidemment extrêmement important. Cette entreprise, elle existe, elle fonctionne aujourd'hui à Saint-Geours-de-Maremne, elle souhaite s'installer très rapidement dans la Métropole et nous devons en tant qu'élus métropolitains, mais aussi dans nos villes, les aider, accompagner ce type d'entreprises quand nous lançons des marchés publics, quand nous réfléchissons à faire des économies d'énergie sur nos bâtiments.

Je crois que la réussite de ce plan passera aussi par des solutions nouvelles, par l'accompagnement économique, la structuration des filières, et dans le cadre du SRDE2I (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) que nous travaillerons et qui, je l'espère, aboutira à l'automne avec la Région. Nous souhaitons qu'il y ait un volet extrêmement important qui soit dédié à la structuration de ces filières industrielles au service de la transition et notamment des réductions d'émission de gaz à effet de serre.

C'est vrai pour le bâtiment, mais c'est vrai aussi pour la mobilité qui est l'autre source extrêmement importante d'émissions. Nous avons par exemple une entreprise qui s'appellent LOGICO qui est

capable aujourd'hui de faire du refit, comme on dit en bon français, sur les moteurs de voitures, de cars, de bus, etc, et qui permet une réduction de la pollution notamment des particules fines et autres éléments polluants de 75 % et une réduction de la consommation elle-même de 30 %. Et quand nous évoquons les sujets liés à la ZFE (Zone à faible émissions) par exemple, on voit là qu'il y a aussi une source extrêmement importante à la fois de création d'emplois, une action sociale pour permettre à ceux qui ont des véhicules polluants et qui ne peuvent pas forcément aujourd'hui accéder à d'autres solutions, d'avoir un système qui permet d'évoluer rapidement vers un véhicule plus propre et moins émetteur de gaz à effet de serre.

Puis il y a la question des énergies renouvelables avec les territoires voisins. Il y a l'énergie bois dont nous disposons en abondance en Nouvelle Aquitaine. La question des réseaux de chaleur est vraiment un élément majeur de la transition. Et si nous voulons aller vite avec des solutions qui fonctionnent et qui sont efficaces avec une ressource à proximité, il y a aussi la question, cela a été évoqué, du biométhane par exemple qui est une solution extrêmement intéressante parce qu'elle permet à la fois de réduire les pollutions issues de la production agricole, mais aussi de fournir une énergie abondante renouvelable et produite localement.

C'est tout cela qu'il faut faire à la fois et c'est aussi une ambition économique importante qui sera créatrice d'emplois sur notre territoire. Et je recevrai rapidement dans le cadre de la feuille de route et économique les entreprises de notre Métropole qui travaillent justement sur ces questions de transition pour activer et amplifier la mise en place de ces filières nouvelles dont nous avons absolument besoin pour réussir la transition, sinon le risque évidemment, c'est que nous restions plantés au milieu du gué faute d'acteurs capables de réaliser cette transition. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, merci Monsieur le Président, je voulais dire deux mots à Thomas CAZENAVE puisqu'il a souhaité prolonger le débat précédent que nous avons eu, pour lui dire que la délibération présentée par Claudine BICHET que je remercie d'ailleurs pour cet exposé très précis, cela n'a rien à voir avec celle que j'ai présentée. Claudine BICHET nous a présenté une organisation et un financement. C'est facile de dire, « C'est beaucoup moins théorique qu'une politique méthodologique et de pilotage ». Bien évidemment, on est beaucoup plus dans le concret avec la présentation de Claudine BICHET, mais c'est inhérent aux deux types de délibération qui nous sont présentées. Et ne vous laissez pas aveugler Monsieur CAZENAVE ou détourner par des réflexions de politique politicienne au moment où nous devrions tous être unis autour de l'impératif climatique que nous devons partager de la façon la plus consensuelle possible.

Je regrette que vous tentiez maladroitement d'essayer de voir des différences entre ce qu'a présenté Claudine BICHET et ce que j'avais présenté auparavant. Je ne vois pas tellement le caractère tout à fait opportun de vos critiques. Puis j'ajouterai Monsieur CAZANAVE aussi, puisque vous voulez faire du politicien, vous direz que nous autres collectivités locales toutes confondues, je parle de tous les maires, de tous les représentants de collectivité de cette assemblée, nous sommes obligés de mettre les bouchées doubles en ce qui concerne les réponses apportées au défi climatique, vu les défaillances de la politique gouvernementale que, je sais, vous soutenez, et qui a donné l'objet à deux condamnations par des juridictions françaises pour inaction climatique, je tiens à vous le rappeler. Votre bilan, puisque vous vous en réclamez, ne vous autorise pas à mon avis à nous donner des leçons de bonne conduite ou non.

Et enfin, un dernier mot si vous le permettez, quand je parle d'inventer ensemble Monsieur CAZENAVE la rue du XXI^{ème} siècle, vous pourriez être enthousiaste, voilà un vrai challenge, inventons ensemble cette rue du XXI^{ème} siècle notamment à travers nos futurs aménagements des boulevards. Je regrette que vous n'ayez pas eu un seul mot de commentaire vis-à-vis de ce type

de proposition, c'est cela le débat climatique Monsieur CAZENAVE, ce n'est pas de se réfugier derrière des propos extrêmement généraux et politiciens. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. Thomas CAZENAVE : Pour ceux qui n'ont pas l'habitude, vraiment je m'en excuse pour nos collègues qui ne sont pas au conseil municipal de Bordeaux, mais c'est une illustration de la relation, quand on n'est pas d'accord avec Monsieur Pierre HURMIC, on fait de la politique politicienne. Il faut s'y habituer. On peut contester l'utilité de votre délibération, c'est le débat démocratique et là dès que l'on n'est pas d'accord, on fait de la politique politicienne, c'est affreux. Vous vouliez un débat sur la rue du XXI^{ème} siècle, j'aurais pu le dire, vous la faites à Bordeaux, cela s'appelle la « rue bordelaise », un centre commercial à ciel ouvert. Donc vous voulez ce type de débat, je vous en ai fait l'économie.

Et quant à Monsieur PFEIFFER qui a quitté l'assemblée, qui oublie de dire, qui pointe du doigt l'État, que quand même le sujet dont on est en train de parler aujourd'hui, il est massivement financé par l'État, avec Ma Prime Rénov, les travaux sont financés par l'État. On aurait pu le rappeler dans cette enceinte, et quand il explique qu'on laisse face à la précarité énergétique toute une partie de la population, il oublie de dire la prime inflation, il oublie de dire le plafonnement des prix de l'énergie qui aurait mis tous nos concitoyens dans une situation terrible. C'est cela, peut-être Monsieur HURMIC, la politique politicienne que l'on a évitée jusqu'à présent dans ce débat, jusqu'à ce que vous décidiez de l'inviter.

M. le Président Alain ANZIANI : Nous allons terminer ce débat. Monsieur MORISSET redemande la parole et après on donnera la parole à notre rapporteur, Madame BICHET, dont je tiens à saluer la qualité du travail.

Monsieur MORISSET brièvement puisque vous avez déjà eu la parole.

M. Marc MORISSET : Brièvement, je tenais juste à rappeler un chiffre qui est quand même assez prépondérant par rapport aux inégalités qui ont été évoquées d'ailleurs dans cette délibération, c'est que 1 % des plus riches de la planète dépense 70 fois plus de CO_2 que 50 % des plus pauvres. C'est un chiffre très éloquent parce que quand on parle juste de CO_2, on ne voit pas toutes les conséquences qu'il y a derrière. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure par rapport au méthane et autres, avec ceux qui utilisent le plus en fonction de leur alimentation carnée entre autres et leur transport en avion et ainsi de suite, on est dans du pharaonique, on est hors sol. En fait, on a un mode de consommation en France en particulier et on fait partie pour certains des plus riches de ces 1 %, certains ne sont peut-être pas ici dans la salle, mais entre autres, ils ont une politique qui soutiennent ces 1 %. C'est un problème parce que quand on voit les enjeux majeurs et la politique de l'État actuelle, nous ne sommes pas dans cette ambition. Il faut aussi faire remarquer que peut-être que demain, grâce à certaines énergies arrivant d'autres pays comme, puisque c'est l'actualité, RENAULT qui reste en Russie pour continuer à faire des véhicules, on aura peut-être des véhicules RENAULT qui seront fabriqués grâce au gaz russe.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Claudine BICHET.

Mme Claudine BICHET : Merci Monsieur le Président. Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants, je retiens le côté positif des retours. J'entends aussi les remarques, je vais essayer de répondre à quelques questions, les principales en tout cas parce que beaucoup de choses ont été dites et je pense que le temps de parole a déjà été suffisamment long sur le sujet même si c'est un sujet très important.

Tout d'abord, en ce qui concerne les petites copropriétés, beaucoup de questions ont été posées à ce sujet. Je tiens à souligner le fait que l'effort a été renforcé auprès de ces petites copropriétés tant financier, c'est-à-dire qu'on accentue l'accompagnement financier auprès des copropriétés les plus petites en dessous de 15 lots que ce soit sur la partie diagnostic et accompagnement assistance à maîtrise d'ouvrage, parce que l'on sait que c'est là où c'est le plus compliqué pour elles justement. On a aussi très fortement augmenté, on multiplie par trois l'accompagnement de l'EIE (Espace info énergie) qui suit les petites copropriétés, l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) puisque l'on sait qu'elles ont besoin de moyens en plus pour y arriver car c'est encore plus compliqué pour elles, comme elles sont moins structurées d'arriver à franchir le pas. Nous proposons ici un dispositif renforcé à leur sujet.

Ensuite, je voudrais bien sûr revenir sur tout l'aspect des locataires. Les locataires sont une proportion importante des personnes qui occupent les logements métropolitains, donc je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Stéphane PFEIFFER sur la contradiction qui est sous-jacente, inhérente à la proposition que vous faisiez, mais je voudrais surtout revenir sur tout ce que nous mettons en œuvre à travers cette délibération pour accompagner les locataires. Déjà, pour les plus précaires, je l'ai dit, on a ce fonds solidarité climat qui va vraiment viser à faire en sorte que le reste à charge pour les plus précaires soit nul, je pense que l'on peut le dire à peu près, et en plus de ça, nous avons un programme d'accompagnement : 5 millions d'euros fléchés pour ce programme d'accompagnement qui vise justement à accompagner les locataires de logements qui sont en précarité énergétique et on a dit les chiffres, ce sont 36 600 foyers concernés sur la Métropole. Donc on a vraiment, à travers ce programme, décidé de renforcer les moyens pour accompagner ce public de locataires très précaires.

Il y a aussi, je le redis parce qu'une part des locataires en difficulté loge chez les bailleurs sociaux, donc nous doublons l'accompagnement financier de la Métropole auprès des bailleurs pour vraiment accentuer le niveau de performance des travaux mis en œuvre. Comme l'a très bien souligné Jean-Jacques PUYOBRAU, nous allons remettre à plat dans les mois qui viennent le règlement d'interventions bailleurs sociaux de manière qu'il soit le plus couvrant et complémentaire et cohérent afin de traiter au mieux l'ensemble de ces locataires. Et là-dessus, je ferai le lien avec l'intervention de Franck RAYNAL sur toutes les zones d'habitat assez denses. Nous avons également toute cette stratégie de développement des réseaux de chaleur urbains. Nous ne fermons pas de puits, au contraire, nous en ouvrons, nous avons un projet, nous avons délibéré en juillet dernier pour créer 16 réseaux de chaleur supplémentaires sur la Métropole. Cela fait vraiment partie pour moi de la stratégie globale qui vise et qui doit être accélérée dans le contexte pour aider les habitats des personnes qui sont le plus en difficulté dans ce contexte.

Un dernier volet sur la partie accompagnement des propriétaires bailleurs. Dans notre stratégie de communication, nous avons cette ambition d'avoir une communication extrêmement ciblée selon les publics et les propriétaires bailleurs sont une des cibles. Donc bien évidemment, nous allons réfléchir à faire en sorte de pouvoir leur adresser le message le plus adapté pour les inciter autant que possible avec les moyens réglementaires dont nous disposons, à franchir le pas.

Pour terminer mon propos et sans vouloir raviver une quelconque polémique, le fait de considérer que ce que nous faisons aujourd'hui est une goutte d'eau dans l'océan, j'aimerais juste peut-être rappeler que nous sommes collectivement l'océan et que globalement dire que ce que nous faisons ici n'aura pas de poids, je pense que c'est totalement faux, à commencer par l'empreinte carbone que nous, français, avons. Nous avons 50 % de notre empreinte carbone qui est délocalisée dans d'autres parties du monde et nous sommes de ce fait responsables des centrales à charbon qui existent aujourd'hui en Chine et en Inde. Donc très concrètement, ce que nous faisons ici a beaucoup d'impacts sur notre territoire et au-delà de notre frontière. Et en ce qui concerne la stratégie énergétique sans commenter ou réouvrir le débat de la stratégie énergétique nationale, ce que je tiens à rappeler, c'est que notre stratégie énergétique territoriale est de devenir un territoire à énergie positive, c'est-à-dire réduire nos consommations. C'est l'objet de la délibération ici, de manière à pouvoir produire en énergie renouvelable l'ensemble de l'énergie qui permettra

de satisfaire à nos besoins et cette énergie renouvelable, nous visons à la produire autant que possible localement sur notre territoire métropolitain à travers les réseaux de chaleur, à travers bien sûr le développement du photovoltaïque et aussi en pleine coopération avec nos territoires voisins. C'est vraiment vers cette indépendance énergétique que nous devons tendre compte tenu du contexte qui ne fait que nous rappeler cet impératif aujourd'hui.
Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. C'est une délibération qui mérite l'unanimité. Est-ce que c'est le cas ? Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Pas davantage. Unanimité, et je vous en remercie. Bravo.

Unanimité

M. le Président Alain ANZIANI : Je propose que l'on fasse une petite interruption pour revenir à l'élection du neuvième Vice-président.

Les résultats sont les suivants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64
Suffrages exprimés : 61
Marie-Claude NOEL obtient 61 voix et donc Marie-Claude NOEL obtient la majorité absolue des suffrages et est proclamée 9ème Vice-présidente. Je l'en félicite et je l'invite à prendre sa place qui sera à côté de celle de Monsieur PAPADATO. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Majorité

Ne prend pas part au vote: Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur S. MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Mme Béatrice de FRANÇOIS : Affaire 80, Madame MELLIER : RER Métropolitain - Révision de la feuille de route.

Mme MELLIER
(n°80) RER Métropolitain - Révision de la feuille de route - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, merci de me donner la parole sur ce sujet. Bien évidemment, vous l'avez compris, on va voter cette délibération parce que l'on ne va pas bouder son plaisir, un nouveau financeur venu dans ce projet me semble plutôt une bonne nouvelle, ce qui pourrait donner des idées à d'autres telles que quelques communautés de communes que l'on pourrait aller chercher. Vous avez bien compris, on l'appelle encore « RER métropolitain » (Réseau express régional), mais il va falloir changer rapidement son nom parce qu'aucun des terminus n'est dans la Métropole, donc il va falloir trouver un nom. J'espère que vous n'allez pas continuer la saga après le car express, après le bus express, pour le vélo express, de grâce, évitons le train express. Trouvons-lui un nom qui soit plus partagé par l'intégralité du territoire.

Le conseil départemental apporte une somme non négligeable qui permettra de financer les travaux et de soulager un petit peu la Métropole même si on sait bien que d'autres financements, on en parlera plus tard, viendront aussi sur le train.

La partie du Médoc qui sera desservie en 2030 est plutôt une bonne chose et n'oublions pas non plus que ce volet du RER métropolitain, encore son nom, a un volet routier et que la ligne aujourd'hui Bordeaux-Blaye devient une urgence absolue face à la congestion qui s'était un peu diminuée avec le télétravail, mais qui, vous avez pu le constater, a repris de manière assez importante ces dernières semaines.

Dire également que peut-être, la technologie que nous avions évoquée en décembre 2018, quand on avait signé ce protocole d'accord, a évolué. La Région Nouvelle-Aquitaine va faire rénover une partie de ces rames en les mettant bi-mode, c'est-à-dire électricité et batterie. La capacité de kilomètres de ces batteries se situe entre 80 et 100 km. Cela peut, peut-être dans un premier temps du moins, permettre de faire quelques économies d'infrastructure. D'abord parce que sur la ligne du Médoc, on sait que l'on a à refaire les caténaires. Je vous rappelle que le prix 2019-2020 est d'un million du kilomètre, et refaire la caténaire entre Macau et le Verdon, on pourrait peut-être s'en exonérer parce que la batterie de ces nouveaux trains que la Région va mettre, la capacité de ces trains suffisante nous permettrait peut-être de décaler dans le temps cet investissement. Ces 60 et quelques millions d'euros pourraient être mis sur un autre projet, et faire peut-être cette rénovation des caténaires plus tard quand la technologie avance. Peut-être que d'ici là, nous aurons également fait, comme d'autres régions de France, appel à l'hydrogène qui est aussi une solution que quatre régions en France ont choisi d'expérimenter, pas la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle a plutôt choisi, elle, d'aller sur des trains à batterie alors que d'autres régions ont choisi cette autre technologie. Il faut être prudent avec l'hydrogène. Je pense qu'il faut tester pour voir comment cela marche. Si vous vous penchez un petit peu sur ce qui se passe à Pau, il y a 8 bus qui circulent à l'hydrogène, les 8 n'ont jamais circulé en même temps tous parce qu'il y a un problème de fonctionnement. Donc attention à l'hydrogène, ce n'est peut-être pas tout à fait mûr alors que la batterie l'est plutôt.

Donc nous voterons avec un bel enthousiasme cette délibération. J'ai vu en rentrant dans cette salle qu'il y avait une communication qui avait été faite. On ne peut pas le louper le RER métropolitain quand on rentre dans la salle, n'oublions quand même pas et soyons quand même honnêtes vis-à-vis des usagers en leur disant, c'est le RER à la sauce girondine, c'est-à-dire un train dans les meilleures conditions toutes les 30 minutes, cela n'a rien à voir avec ces parisiens qui nous rejoignent et que l'on accueille avec beaucoup de plaisirs, avec le RER qui existe sur la métropole parisienne et qui est beaucoup plus fréquent. Il faut quand même que nous soyons conscients de cela. C'est pour cela que ce changement de nom serait aussi peut-être de nature à

ne pas laisser espérer ce que nous ne serons pas capables de faire demain. Je rappelle que ce que nous allons financer là, et de manière très importante, porte sur 30 minutes. Si jamais un jour, on voulait aller à 15 minutes, mes chères collègues, nous aurions besoin de renforts financiers et peut-être de renforts d'autres collectivités dans ce cas-là. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président, je vais voter contre cette délibération parce que l'on est dans un tour de passe-passe au niveau du financement et je ne comprends pas d'ailleurs le groupe socialiste quelque part qui se met en position de contradiction avec son propre conseil départemental. Parce que le Département, comme vous l'avez reçu par mail avec le fameux courrier qui a été adressé au Président du conseil départemental, Monsieur GLEYZE, une centaine d'associations dénoncent la façon dont la Grande Région pourrait encore plus se dérober de son engagement de 33 % pour le faire financer par le Département. Cela est dénoncé dans ce courrier et il me semble que vis-à-vis du respect de la démocratie départementale, on se doit, nous, au niveau de l'éthique, de jouer un rôle, d'éviter que d'un seul coup, on balaie d'un revers de la main dans une délibération des engagements qui ont été faits au niveau départemental. Là, il y a quelque chose qui me semble assez grave, parce que c'est le principal objet de la délibération, il ne faut pas s'en cacher.

Puis après, on a quand même quelque chose qui est assez double aussi, qui est rajouté par rapport aux 50 millions du RER Macau/Pointe-de-Grave. On a quelque chose qui démontre que les éléments sont imprécis. Si l'État ne s'engage pas, on aura de nouveau une façon un peu sibylline des choses de se retrouver dans des additions de frais parce que finalement qui va payer s'il y a une incertitude vis-à-vis de l'État ? Et ensuite, l'État n'a pas été contacté sur les 50 millions, c'est-à-dire sur cette prolongation. Il me semble que ce sont des éléments qui permettent de dire que l'on est dans une forme de chantage quelque part et puis d'essayer de faire croire que les choses vont bien se passer, alors qu'il peut y avoir des recours. La centaine d'associations se mobilisera certainement, donc à nous d'entendre aussi ce message qui fait que les choses ne sont pas toutes comme on aimerait qu'elles soient. Il me semble important que cette instance joue un rôle majeur justement sur l'écoute du peuple qui s'exprime tout simplement.

Nous sommes, je pense, une grande majorité à dire que l'on est pour un RER évidemment, si on peut faciliter les choses pour que le transport soit encore plus décarboné. On a évoqué tout cela tout à l'heure, je crois que l'on se doit de travailler, mais de façon juste, et là, on est plutôt dans ce déni de démocratie qui me semble dommageable vis-à-vis de cette instance parce que quelque part, on va se retrouver à renier les propres principes dans lesquels on a été nommés élus représentants de l'État. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci Monsieur le Président, une remarque sur le volet matériel roulant de cette feuille de route puisque comme cela est précisé et comme cela a été notre engagement depuis plusieurs années, nous avons financé la moitié du coût des nouvelles rames TER qui seront ajoutées dans le cadre du projet de RER métropolitain. Il faut que ces rames soient suffisamment dimensionnées pour pouvoir accueillir tous les passagers du futur RER. En effet, les rames sont aujourd'hui très chargées en particulier en heures de pointe, mais aussi le week-end sur la ligne Bordeaux-Arcachon. Le week-end quand il fait beau, malheureusement un grand nombre d'usagers sont laissés sur le quai, ils ne peuvent pas monter dans les TER, mais aussi sur la ligne Langon-Bordeaux, sur Libourne-Bordeaux en heures de pointe. Il faut donc que l'on privilégie des achats de rames à deux étages à mon sens car d'ici 2032, et la mise en service de

la LGV Bordeaux-Toulouse (Ligne à grande vitesse), le nombre de sillons ferroviaires disponibles entre Bordeaux et Facture sera tout de même limitée.

Puis, les conditions d'accueil des vélos sont aujourd'hui très décevantes dans les rames qui ont été sélectionnées par le conseil régional. Les rames choisies présentent trop peu d'emplacements pour les vélos qui viennent donc encombrer les couloirs. Il faut dans les prochains achats augmenter le nombre de places dédiées aux vélos dans les rames et aussi augmenter de manière conséquente le nombre d'abris vélos sécurisés dans les gares du RER hors Métropole parce que le maillon faible aujourd'hui est le stationnement sécurisé autour des gares. Et pourquoi pas aussi, puisque cela répond aussi à un besoin, proposer des systèmes de bornes de location de vélos longue durée en sortie des gares hors Métropole puisque sur la Métropole, nous avons la chance d'avoir le système VCub, plutôt dans les gares hors Métropole pour permettre aux usagers du RER de favoriser la mobilité sur le dernier kilomètre et de leur éviter de devoir prendre leur vélo dans les rames et donc de libérer l'espace dans les rames.

Voilà ce que nous pourrions proposer à la Région dans le cadre de l'achat des futures rames du RER.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe communiste se félicite de cette délibération qui marque une nouvelle étape dans le développement du RER métropolitain. En effet, l'entrée du Département parmi les acteurs de ce RER lui donne de nouvelles perspectives. Alors, on a entendu certains pinailler sur les fonds proposés, mais ce qui nous importe le plus, c'est que ce dossier avance pour répondre aux besoins des populations, les habitants de l'agglomération et du département. Nous aussi, nous ne pouvons pas en état bouder notre plaisir. Vous vous en doutez sans doute, nous allons aussi rappeler notre attachement à la réouverture de la ligne Blaye-Saint-Mariens. En effet, si cette feuille de route répond à l'importance des questions de déplacements dans le Médoc, ces questions sont toutes aussi importantes dans le secteur de la Haute Gironde. Il y a donc pour nous, Monsieur le Président, besoin d'inscrire cette réouverture comme une priorité. L'État, la Région, la Métropole, maintenant le Département peuvent et doivent envoyer un signe fort à ce territoire. Le mouvement des Gilets jaunes a montré combien ces habitants se sentaient abandonnés, il faut aujourd'hui leur donner une réponse.

Avec cette délibération, nous avons aussi une nouvelle démonstration que les frontières administratives ne sont pas pertinentes en termes de déplacement. Le RER métropolitain, première réponse pour dépasser ces frontières, notre adhésion, notre participation au Syndicat mixte de Nouvelle-Aquitaine mobilité est une autre étape, mais nous pensons cependant, comme nous l'avons déjà exprimé dans cette assemblée qu'il faut construire d'autres réponses au niveau notamment de l'aire métropolitaine. Nous sommes donc trop frileux en la matière, nous pensons donc que la création d'un nouveau syndicat mixte de transport à l'échelle de cette aire métropolitaine serait une réponse pertinente. Elle permettrait notamment une nouvelle articulation avec la Région.

Ces remarques faites, notre groupe votera avec entrain cette délibération. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Avec entrain, merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une délibération importante, en effet, présenté par notre collègue que je félicite, Claude MELLIER. Vraiment ce RER métropolitain, une pierre angulaire du schéma des mobilités à la fois pour aller

chercher celles et ceux qui habitent loin de la Métropole. Vous le savez, ce sont 20 % des personnes seules dans leur voiture qui font 60 % des kilomètres, et donc qui émettent 60 % des émissions de gaz à effet de serre, et qui sont celles et ceux les plus contraints et les plus en difficulté par l'augmentation très forte des prix du carburant que nous connaissons actuellement, presque doublé (On est à 2,20 euros, par exemple, le prix au litre). Ce RER métropolitain est une bonne réponse pour les territoires voisins, mais aussi, on l'a dit, une bonne réponse en interne à la Métropole pour traverser rapidement en quelques minutes d'Est en Ouest, du Nord au Sud, la Métropole. Donc, félicitations, on peut voter avec enthousiasme cette délibération. L'objectif de la demi-heure est un bon objectif, mais cela ne suffira pas, on le sait, on devra se donner les moyens pour arriver au quart d'heure et pas à la demi-heure si l'on veut réussir ce défi de la mobilité décarbonée sur notre territoire.

Notre territoire s'est élargi, cela a été dit. Maintenant, on est sur un périmètre pratiquement girondin. C'est extrêmement fort et important. Et si on veut que cela fonctionne, il faut que ce réseau soit encore plus visible. Alors, on salue évidemment la campagne de communication actuelle, mais il faut vraiment réussir le pari de l'intégration tarifaire et la billettique, c'est-à-dire qu'il faut que les habitants du département de la Gironde, de manière automatique, quand ils ont un abonnement, ils ont inclus ce RER métropolitain. Il faut qu'il y ait dans toutes les cartes du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) ce RER métropolitain inclus. Il faut vraiment que ce soit transparent, immédiat, que l'ensemble des gares, dont les gares nouvelles qui vont s'ouvrir, soient connues des habitants, et pour l'instant, ce n'est pas le cas. Alors, le nom, oui, je ne sais pas. Je n'ai pas réfléchi au nom, express, moi, j'aime bien. Le Pony express non, mais l'Orient express cela fait rêver un peu et c'est dans l'imaginaire collectif. Je ne sais pas, vous me donnez des idées, chers collègues. Pourquoi pas Gironde express. Aucune idée, on verra bien. Je pense qu'il y a des communicants qui vont y travailler.

En tout cas, cette délibération nous permettra, bien sûr, d'avoir des cofinancements supplémentaires, c'est important, avec les collectivités voisines, la Métropole évidemment toujours qui investit fortement dans ce dispositif du RER métropolitain. On salue la participation du conseil départemental, importante (170 millions d'euros) qui permet un élargissement du zonage.

Par contre, nous regrettons, nous dénonçons le fait que la Région Nouvelle-Aquitaine se retire d'un financement équivalent de 170 millions d'euros sur le RER métropolitain au profit d'un autre projet, vous le savez, de très grande vitesse, le GPSO (Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest). Cela vient confirmer nos craintes à savoir que comme l'argent est rare, l'enveloppe est confinée si je puis dire, ce que l'on ne met pas dans le RER métropolitain va sur d'autres projets qui, à nos yeux, ne sont absolument pas prioritaires pour la mobilité de nos concitoyens. Ce sont vraiment les trains du quotidien, le RER métropolitain, le fret éventuellement, et non pas des projets tels que le projet GPSO. Mais en tout cas sur cette délibération, évidemment nous voterons pour, c'est une délibération importante. Et je ne viens pas pinailler sur les financements parce que 170 millions d'euros, ce n'est pas une paille.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Monsieur le Président, merci. Je suis désolé, j'ai peut-être appuyé un peu rapidement avant que vous donniez la parole à d'autres collègues. C'était pour vous signaler que je ne prendrai pas part au vote sur cette délibération, ni à la 78 et 79 pour des raisons professionnelles. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est bien noté.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président. Notre groupe se félicite de cette très bonne nouvelle. En effet, c'est une très bonne nouvelle que le Département accepte de cofinancer ce projet, il y a eu également d'autres bonnes nouvelles. La première bonne nouvelle, c'est la publication et la prise de l'ordonnance qui permet de créer la société qui va financer le GPSO parce que comme tout le monde le sait ici, et cela a été rappelé par certains collègues, il n'y a pas de RER métropolitain, girondin, RER express, je ne sais pas le nom, sans la ligne à grande vitesse. En fait, on parle effectivement des mêmes sujets quand on parle d'un certain nombre d'aménagements d'où peut-être l'effet des vases communicants évoqués à l'instant par le Vice-président.

La deuxième bonne nouvelle c'est le bouclage du plan de financement du projet enfin qui nous permettra notamment une contribution de 40 % de l'État de financer des aménagements sans lesquels, je le redis ici, il n'y aura pas de RER. Et ces deux projets sont liés, et je me félicite que ces deux projets soient liés puisque ces deux projets sont indispensables à la décarbonation de nos mobilités. Ces deux projets sont indispensables au développement du fret ferroviaire, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, et indispensable au report modal de la voiture vers le train, et de l'avion vers le train. Donc, ce sont pour ces deux raisons que nous nous félicitons et que nous voterons pour cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Monsieur le Président, mes chers collègues, juste quelques mots pour vous dire que je rejoins l'enthousiasme général par rapport à cette décision et ces apports financiers supplémentaires. Pour autant, j'aimerais bien que toutes les dates annoncées soient les bonnes car cela fait longtemps que l'on nous annonce des dates pour la réalisation de ce projet et cela fait longtemps que ces dates sont décalées dans le temps, et je pense que nous allons avoir des surprises. Alors, j'ai entendu dire qu'il pourrait y avoir des recours, cela, on a l'habitude, c'est incessant. Mais je peux vous dire aussi également qu'il y a 25 ha de zone de compensation à trouver. Je ne sais pas où nous allons les trouver sur le territoire métropolitain, mais il va falloir les trouver. Donc, je pense que le projet va prendre du retard. Je voudrais être aussi enthousiaste que vous, et que demain, ce projet soit réalisé.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET, vous demandez la parole, mais essayez quand même de regrouper votre prise de parole.

M. Marc MORISSET : Oui je n'ai pas été très clair vis-à vis du tour de passe-passe et Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH a subodoré effectivement le fait qu'il y avait quand même un problème, et je me permets de clarifier mon propos. Le tour de passe-passe est effectivement dans le renforcement du GPSO par un financement de la Grande Région. Ce qui veut dire que quelque part le groupe Écologiste et solidarité vote pour que le GPSO se fasse encore plus, donc la LGV. Il y a une forme de contradiction, je pense bien mettre le doigt là où ça fait mal.

M. le Président Alain ANZIANI : Nous avions bien compris votre position. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. C'est vraiment un délice d'intervenir juste après Monsieur MORISSET. Pour pouvoir essayer de rassurer Monsieur MORISSET, mais je ne sais pas si ce sera un jour possible. Pouvoir lui dire qu'il n'y a aucune contradiction et que là, on est en train de voter pour un projet bien spécifique qui est celui du RER girondin, métropolitain, en tout cas qui est celui de la volonté du Département d'accompagner les transports du quotidien. Je crois que nous devrions tous nous réjouir de cette grande avancée qui déclenche un

financement de 170 millions d'euros du conseil départemental pour deux choses. D'abord, pour aller plus vite, et pour faire mieux, c'est-à-dire pour accélérer la mise en œuvre d'un transport ferré de qualité notamment sur le nord du Médoc puisque vous savez, tout le monde connaît ce territoire qui est un territoire enclavé, qui est un territoire difficile à desservir, et que seul le rail peut apporter un plus dans sa desserte. Je suis très heureuse et très fière de pouvoir voter à la fois ici et demain ou après-demain au conseil départemental où une délibération nous sera également proposée pour dire l'engagement du conseil départemental pour ces transports du quotidien qui sont extrêmement importants et qui sont surtout très attendus par les habitants de notre territoire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Je serai très rapide, je ne vais pas en rajouter. Juste pour dire qu'évidemment je suis très satisfait de cette délibération. On a échangé en commission transports sur le sujet. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition entre le train du quotidien et des projets à grande vitesse. Au contraire, l'un va nourrir l'autre, et on ne peut pas opposer cela. Donc, je trouve que c'est une bonne chose que l'on ait cette délibération, que l'on ait la participation du Département et qu'en fait, l'histoire du nom, cela peut être très simple, le RER girondin me semble une évidence, et cela pourrait permettre justement de fédérer un peu plus.

Sur le financement, je l'ai déjà évoqué à plusieurs reprises, on a le Département, c'est bien, mais il faudrait qu'il y ait un certain nombre de collectivités qui doivent aussi participer au financement de ce RER. Je parle de la COBAS (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud), je parle de la CALI (Communauté d'Agglomération du Libournais). Je sais qu'il y a quelques soubresauts par rapport à des projets de financement, mais le RER métropolitain ou girondin, il profite aux Bordelais, mais il va profiter aussi aux habitants d'Arcachon, aux habitants de Libourne, et il n'y a aucune raison notamment que ces collectivités ne participent pas à son financement à la hauteur, je dirais, de ce qu'ils reçoivent et dont ils vont bénéficier. Vraiment, c'est un point sur lequel j'insiste lourdement. Cela ne peut pas être le fait uniquement de la Métropole, de la Région et du Département parce que cela profite à tous. Je prends l'exemple de la COBAS, ce n'est pas une collectivité qui fait piquet, ils ont des ressources. Pareil pour Libourne, je ne vois pas au nom de quoi, ils ne participeraient pas activement surtout qu'ils se font aussi la gorge chaude d'être des territoires attractifs, donc, ils doivent participer. Cela, c'est un point particulier.

Pour terminer, j'insiste lourdement depuis le début de ce projet, la demi-heure, c'est déjà un objectif qu'il faut vraiment que l'on atteigne. On pourra essayer d'avoir du quart d'heure, mais franchement, ne brûlons pas les étapes. Ayons un objectif de 30 minutes et d'un arrêt à toutes les gares sur la Métropole. Lorsque l'on aura déjà mis cela en place, vous verrez qu'il y aura un vrai gain, et il ne sert à rien de vouloir aller plus loin. Si on peut avoir du quart d'heure, très bien, mais déjà 30 minutes, toutes les gares un arrêt, cela serait vraiment formidable, et vous verrez qu'il y aura de la clientèle au rendez-vous.
Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Juste un mot avant de redonner la parole à Madame Claude MELLIER. Je ne peux pas accepter cette petite musique qui consiste à mettre en cause Jean-Luc GLEYZE et le Département de la Gironde. J'ai suffisamment participé à toutes les discussions, évidemment qui ont été nombreuses, avec la Région, avec le Département, pour savoir quelle est la position de Jean-Luc GLEYZE. Elle est totalement cohérente. Jean-Luc GLEYZE a dit : « Je ne participerai pas aux aménagements ferroviaires du sud Gironde » et il n'y participe pas, donc il respecte totalement sa parole. Jean-Luc GLEYZE a dit : « Mais il y a une belle opportunité pour qu'il y ait un désenclavement ferroviaire du Médoc et du sud Gironde », et évidement il saisit cette opportunité, et je ne vois pas ce que l'on peut lui reprocher de mieux desservir aujourd'hui tout le nord du Médoc et tout le sud de la Gironde. Ne rentrons pas dans des procès d'intention, regardons

les faits, et les faits, c'est le Département qui va délibérer bientôt sur le sujet, et cela clarifiera totalement la situation. Je n'aime pas du tout ces procès malveillants qui peuvent être aujourd'hui intentés. Merci.
Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Effectivement, moi aussi je ne bouderai pas mon plaisir parce qu'avoir entendu de tels propos enthousiastes, satisfaits, je me réjouis que cette délibération ait permis de mettre en évidence combien le RER métropolitain contribue au report modal de la voiture vers le train, et contribue à améliorer les déplacements des Bordelais et au-delà des Girondins.

Pour ce qui est du nom, écoutez, cela, c'est une affaire, je dirais, de nous tous. On pourrait y réfléchir ensemble, mais c'est vrai que les frontières administratives ne correspondent plus toujours effectivement aujourd'hui à ces dossiers. Il faut que l'on réfléchisse peut-être entre nous sur quelle sera la dénomination de ce RER, puisque j'en reste au RER, mais vraiment, aujourd'hui nous avançons. Je vous ai cité quelques exemples : + 96 trains et la première pierre pour l'ouverture de la halte de Sainte-Germaine et on va, encore une fois, avancer aussi sur la halte de la Médoquine. Je pense toujours à Monsieur le maire de Talence et comme je ne l'ai pas entendu, c'est pour cela que je me permets d'en parler, mais vraiment aujourd'hui, on est dans une phase, je dirais de construction d'avancement, et j'apprécie effectivement les remarques qui ont été faites sur le matériel roulant. Nous sommes intégrés à la réflexion sur l'achat de nouveaux matériels roulants avec la Région, avec une spécificité propre au RER, et je partage les propos de Monsieur GARRIGUES, on évoquera effectivement les besoins bien précis de ces rames que cela soit leur capacité d'accueil ou bien l'accueil des vélos. Cela se pose fortement aujourd'hui. Donc, bien entendu, nous intégrons ces éléments dans la réflexion de l'achat de ces nouvelles rames.
Je pense que cette délibération aborde tout à la fois le RER et l'achat de rames. Pour ce qui est de GPSO, je vous invite à intervenir tout à l'heure puisqu'une nouvelle délibération sera à l'ordre du jour.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Monsieur MORISSET. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée, et je vous en remercie.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Mme Béatrice de FRANÇOIS : Délibération 36, Monsieur LABESSE : « Orientations générales pour un plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026 ».

M. LABESSE
(n°36) Orientations générales pour un plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup Patrick pour ce très gros travail. Madame SABOURET a demandé la parole.

Mme Béatrice SABOURET : Je vous remercie Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous avons trouvé ce matin, en arrivant, sur la table les deux amendements sur ce projet. Je pense qu'il est sage effectivement qu'il fasse l'objet de nouvelles discussions car il est clair que ce dossier doit être retravaillé.

Je voudrais mettre en évidence un certain nombre de points au-delà de ces ajustements dont on vient de parler. Ces points sont les suivants : d'abord, surprise de voir que ce que vous appelez un plan, ce n'est pas en fait véritablement un plan. Ce sont plutôt des orientations. Il décrit des objectifs, des moyens, mais il ne contient ni action opérationnelle précise, ni calendrier associé, seulement des échéances que nous situons en 2026 voire 2030, ce qui j'avoue pose question. Alors que l'on en a en plus débattu ce matin, on est vraiment dans l'urgence climatique, mais j'ai envie de dire « plus embêtant. ». Il manque, à mon sens, à ce plan une vision systémique. À aucun moment, il n'intègre le sujet de la propreté. Or, vous le savez, au moins aussi bien que moi, tous ici, déchets et propreté sont deux sujets qui sont intimement liés. Vous savez tous ici qu'un déchet qui n'est pas traité devient immédiatement un sujet de propreté de l'espace public. Et à Bordeaux, on en sait quelque chose où on constate, en fait, chaque jour davantage la très nette dégradation de la propreté depuis plusieurs mois. C'est en fait le sujet dont parle tout le monde partout et tout le temps. Les dépôts sauvages se multiplient à peu près partout et souvent y séjournent plusieurs jours, les déchets qui tombent des poubelles qui débordent ou encore la saleté sur les rues et les trottoirs, la dégradation de la propreté à Bordeaux ne relève pas du seul ressenti, elle est devenue en peu de temps une réalité objective et mesurable.

Alors, puisque je parle de mesure de cette saleté, appelons-la par son nom, le plan qui avait été élaboré lors de la précédente mandature intégrait un référentiel avec des indicateurs qui permettaient de mesurer les écarts entre les objectifs et le réalisé. Ce que je voudrais savoir aujourd'hui c'est : « Est-ce que vous avez tenu compte de ces résultats pour bâtir ce plan que vous nous proposez ? Et pourquoi ne pas le poursuivre ou le faire réappliquer le cas échéant ? ». « Quel est le suivi et le contrôle qui est exercé aujourd'hui par la Métropole sur les prestations qu'exerce notamment SUEZ ? », qui assure aujourd'hui la collecte et la propreté dans l'hypercentre de Bordeaux.

À ces questions, nous aimerions, Monsieur le Président, avoir des réponses. Et en attendant 2026-2030 qui est l'échéance prévue dans votre plan, la question est : « Qu'est-ce que l'on fait pour améliorer la situation tout de suite sans attendre quasiment 10 ans de plus ? ». D'autant qu'avec la levée des contraintes sanitaires, en toute logique, les touristes devraient à nouveau affluer dans nos villes et dans Bordeaux en particulier. En tout cas, il est clair que les commerçants et les professionnels du tourisme l'espèrent de toutes leurs forces et nous avec, et on est vraiment avec eux dans cette espérance. Alors « Est-ce que vous choisissez de prendre le risque de laisser se détériorer à la fois l'attractivité et l'image d'une partie de notre agglomération aussi en raison de sa saleté ? ». À moins, cela peut être une hypothèse, que votre stratégie sur ce sujet se résume à croiser les doigts en espérant que l'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine que vous nous soumettez au vote aujourd'hui produise un miracle. Alors, c'est vrai que Lourdes n'est pas loin, on peut peut-être espérer. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Il suffit de poser les questions pour avoir les réponses. Monsieur ALCALA.

M. Dominique ALCALA : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Incontestablement nous avons affaire à un plan ambitieux puisqu'il y a la volonté de réduire les déchets d'ici 2030 et à hauteur de 15 %. Cependant, manifestement, ce plan est la continuité des plans déchets précédents que j'ai eu l'honneur de présenter en son temps, sous la précédente mandature. Nous convenons qu'il n'y a pas de solution miracle pour réduire la quantité des déchets qui n'ont fait qu'augmenter ces dernières décennies. Il y a dans ce plan des investissements importants à hauteur de 20 millions d'euros, cependant nous estimons que certaines choses pourraient être faites un peu plus rapidement comme l'instauration du centre de traitement des consignes de tri à Bègles, construction qui a été décidée sous la précédente mandature dans le cadre du contrat avec VALBOM. Il semblerait que cela prenne du retard du fait de contraintes techniques.

Effectivement, tout projet a ces contraintes parfois qui peuvent le retarder, mais je crois que l'on est à 250 jours de retard dans sa construction.

Dans ce plan, il y a des éléments positifs comme l'exonération de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour les professionnels. C'est tout à fait logique. J'ai le souvenir d'avoir signé quantité de lettres de rejet des professionnels qui réclamaient l'exonération de la TEOM, mais cette délibération qui datait des années 70 mérite aujourd'hui effectivement d'être corrigée.

Les centres de recyclage vont être refaits aujourd'hui, c'est sûr entre 2026 et 2030 pour certains, même s'il y a des améliorations qui vont être peut-être un peu plus rapprochées mais cela nous semble un peu loin éventuellement.

L'abaissement de la fréquence des collectes proposée est, semble-t-il, judicieux. Lors de la précédente mandature, effectivement on avait déjà constaté que seulement 57 % des bacs étaient présentés lors de la collecte. Donc, on peut considérer qu'il y a effectivement possibilité de réduire le 2+1 en 1+1. Cela me paraît tout à fait logique. Cependant deux problèmes peut-être celui de la TEOM et également celui de petits containers, de petits bacs qui ont été distribués au niveau des échoppes et qui, à une fréquence 1+1 risque d'être un peu petit, mais les plus gros bacs au niveau des échoppes n'entrent pas bien dans l'habitation. Et puis, il y a cette petite augmentation de la TEOM qui va passer de 7,18 à 7,57 pour ceux qui sont déjà en 1+1. Nous considérons que ce n'est peut-être pas très judicieux. Nous avons pris bonne note d'un renvoi à des discussions avec les maires lors des rencontres territoriales avant toute solution définitive quant à ces nouveaux taux de TEOM.

Sur les biodéchets, nous sommes un peu dubitatifs aujourd'hui même si un engagement a été pris pour une discussion dans le cadre des Pôles territoriaux, avec les maires. Il est vrai que nous sommes un peu inquiets du risque d'insalubrité dans certaines villes.

Voilà résumée notre impression sur ce plan qui a des mérites. Nous nous posons aussi une question : « Qu'en est-il de Cenon, de cette usine qui devait être rénovée dans le cadre de contrats concession travaux, améliorée et relookée avec des jardins pour devenir beaucoup plus accueillante, tant pour le personnel que pour les visiteurs et également bien sûr pour les habitants du secteur ? ». Qu'en est-il de cette rénovation parce que pour beaucoup elle devrait arrêter ses fonctions peut-être en 2027, ce qui pose quand même aussi des problèmes pour les maires de ce secteur du fait du réseau de chaleur qui est alimenté par cette usine. Est-ce qu'aujourd'hui cette rénovation qui ne semble pas avoir commencé a son intérêt, si en 2027, l'usine doit être démolie parce qu'il y avait un budget important prévu pour la rénover. Mais cela concerne avant tout les maires des trois communes, Cenon, Floirac, Lormont vu l'intérêt de cette usine pour eux et pour leurs habitants. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur le Vice-président, vous ne nous avez pas présenté la proposition d'amendement qui était sur notre table, et que nous découvrons ce matin. Je vais d'abord rebondir peut-être aux interventions précédentes, vous dire qu'effectivement nous avions quelques commentaires à faire sur ce plan. Nous avions deux regrets. Je vais synthétiser pour me consacrer à l'essentiel.

Nous avions bien sûr beaucoup travaillé sur la collecte des biodéchets, et comme vous le savez, notre groupe était porteur de deux propositions sur la collecte en porte-à-porte, sur la tarification incitative également. Comme vous nous l'avez bien expliqué, cela prend du temps à mettre en place. Nous ne savons pas si ce plan sera efficace ou pas, s'il remplira ses objectifs, mais nous ne pouvons pas attendre 10 ans pour voir s'il faudra étudier la tarification incitative.

Sur les sujets connexes, qu'il est urgent maintenant d'engager, je vais réagir sur les propos de Madame SABOURET. Le groupe Renouveau Bordeaux s'est exprimé hier en matière de propreté. Ce sont deux compétences distinctes, mais des sujets connexes indissociables qui représentent l'une des préoccupations majeures des habitants, et nous regrettons que le plan propreté dont vous nous aviez parlé l'année dernière ne soit même pas mentionné, qu'il n'y ait aucun calendrier, aucune initiative, aucune ambition, aucune perspective en matière de propreté qui va de pair avec la réussite du plan déchets.

Je vais maintenant m'attacher à ce que l'on a trouvé sur notre table ce matin. Si je comprends bien et vous m'expliquerez si je me trompe, à la lecture des deux amendements qui nous sont proposés, les solutions de collecte des biodéchets vont faire l'objet de discussions avec les maires lors des rencontres territoriales avant le choix définitif. Le choix qui a donc été pris dans ce plan n'est pas validé aujourd'hui.

Sur les moyens alloués aux plans déchets, ces ajustements devront faire l'objet de discussions avec les maires lors des rencontres territoriales avant validation définitive. Si je comprends bien, les moyens ne sont donc pas actés non plus dans ce plan.

On a beaucoup, beaucoup parlé d'empreinte carbone depuis le début de ce conseil, de gaz à effet de serre, de gaz à effet de guerre. Les déchets sont une urgence climatique. Les gisements des biodéchets sont une priorité climatique, et là, je ne vais pas le faire dans le conceptuel, Monsieur le Vice-président, je vais faire dans le pratique. Il est urgent que chacun réduise ses déchets. Il est urgent que notre collectivité se dote d'une politique efficace, ambitieuse en matière de déchets. Ce que vous nous proposez aujourd'hui ce n'est en fait rien. Si vraiment nous adoptons le plan déchets avec les amendements que vous nous proposez aujourd'hui, nous vidons la délibération qui nous est proposée de son objet, vous videz le conseil métropolitain de sa compétence, et cela affecte la légitimité de notre conseil. Vous ne pouvez pas nous demander de voter un plan déchets qui laisse la porte ouverte à des modifications ultérieures. Nous devons reporter ce dossier. Il est évident que les communes doivent être impliquées. Les communes, leur coordination, leur implication, leur accord, c'est une pierre angulaire de la réussite de ce dispositif. C'est d'une évidence. Cela fait un an que le comité de pilotage se réunit chaque mois. Il représente tous les groupes politiques. Chacun pouvait venir participer, chacun pouvait venir échanger. Ce plan déchets a été présenté la première fois en commission intermédiaire fin novembre. Il a été abordé en conférence des maires début décembre. Cela fait quatre mois que le pingpong, comme vous dites toujours, entre les maires et la Métropole pouvait avoir lieu. Nous ne sommes pas dans la conférence des maires, nous sommes dans ce conseil métropolitain, et soit, nous reportons ce dossier, soit nous le votons comme il nous a été présenté en commission.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, mais le droit à l'amendement existe y compris dans les collectivités territoriales. La parole est à Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, mes chers collègues. Les déchets sont un sujet délicat, un peu compliqué. Je participais un peu au groupe de travail, et je vois bien qu'aujourd'hui, nous avons une poubelle à moitié pleine ou une poubelle à moitié vide. Cela dépend un petit peu comment on regarde le sujet. Je pense qu'il y a quand même un souci, c'est qu'il y a de l'ambition, mais si j'étais professeur, j'aurais mis sur la copie « Bien, mais peut mieux faire ». Pourquoi ? Parce que quand on cherche dans le document, il y a quand même le mot « incinération » qui n'existe pas. Il est marqué une fois. C'est quand même un peu particulier. Pourquoi, en fait, il y a ce manque d'ambition quelque part ? C'est parce qu'on ne traite pas le problème de l'incinération. On ne l'évoque pas. La politique des déchets ici, est définie depuis des décennies par l'exutoire. Si on ne traite pas l'exutoire, on ne peut rester que modeste, c'est quand même cela le problème. Tant que l'on n'aura pas décidé de la fermeture de l'incinérateur de Cenon avec une date précise

ou pas, ce sera très compliqué après de tirer le fil. C'est l'analyse que je fais depuis des années, et je trouve qu'avec un exécutif où il y a de nombreux élus écologistes, je trouve que cela manque un peu d'ambition, excusez-moi, mais parce que quand je regarde un peu tout ce qui a été dit pendant des décennies, je trouve que là, on ne vise pas tout à fait dans la cible. C'est vrai que l'on a même une baisse de la TEOM. Alors, on peut s'en féliciter, mais savoir quand même que c'est issu du contrat de la mandature précédente qui fait payer un peu plus cher les autres contribuables, donc je ne sais pas si on doit vraiment s'en féliciter.

Là, c'est vrai qu'il y a des choses que l'on reconnaît. Il y a des avancées, mais en même temps on n'a pas réglé tous les problèmes, il y a des problèmes qui ne sont pas évoqués et je trouve que c'est quand même un peu dommage. 15 % de réduction de déchets, c'est quand même le minimum. Je pense que l'on aurait pu être un peu plus ambitieux. Là, c'est sûr que l'on devrait quand même atteindre cet objectif. Si on n'y arrive pas, c'est que nous ne sommes vraiment pas bons.

Sur les centres de recyclages, c'est vrai que nous aurions pu être un peu plus pressants parce que nos centres étaient en pointe. Nous avons été une des premières Métropoles à les mettre en œuvre, et aujourd'hui il faut bien dire que cela mérite quand même une sérieuse revue.

Puis, j'ai noté le point positif. On passe de 1 à 4 euros, voire 6 euros, sur la prévention. Je pense que la prévention, c'est le problème numéro un. Et là, pour répondre à Madame SABOURET, il ne faut pas mélanger tous les sujets. Évidemment, quand il y a un problème avec les déchets, il y a une conséquence sur la propreté, mais il ne faut pas mélanger forcément ce sujet. La propreté, c'est aussi un problème de citoyenneté et de civilité. Disons-le, on a une majorité de citoyens souvent qui sont très peu civiques. C'est de la communication, de la formation, et aussi un peu de contraintes qu'il faut mettre en œuvre pour arriver à gagner des points sur la propreté. Je pense qu'il ne faut pas faire de mauvais procès.

Nous l'avons vu ce matin lorsque nous sommes entrés, il y a deux syndicats qui s'inquiètent. Je pense que faire du 1+1 ne signifie pas que nous allons licencier des ripeurs. Je pense que l'on va réorganiser. Il faut peut-être voir quelle est la concertation qui a été mise en œuvre. Je n'y vois pas de danger au passage du 1+1. Au contraire, on devrait pouvoir justement améliorer la collecte.

En revanche, il y a quand même un sujet qui n'est pas abordé, c'est celui du fini parti. Je le dis ici de façon tout à fait claire. On sait qu'au niveau du personnel, il y a des difficultés physiques, il y a de la pénibilité. On a un certain nombre de personnes qui ne sont plus capables d'exercer leur profession parce qu'elles ont des problèmes physiques, notamment les problèmes liés au dos. Certes, il n'y a pas beaucoup de métropoles qui ont réussi à régler le problème, mais le fini parti c'est-à-dire voir des ripeurs courir derrière la benne pour terminer le plus vite possible, pour pouvoir rentrer à leur domicile, je peux le comprendre, cela entraîne des conséquences sur la santé des agents. C'est une réalité. Et cela je ne l'ai pas vu, ni d'ailleurs dans le communiqué des syndicats, ni dans ce plan, il va bien falloir un jour que l'on règle ce problème, sinon on aura perpétuellement des gens qui vont courir derrière les bennes, et on rencontrera des difficultés de santé de ces agents qui doivent être après supportées par la Métropole.

J'en ai terminé là Monsieur le Président. Je voterai bien sûr ce plan, mais je pense que cela serait bien peut-être que l'on continue à le travailler pour lui donner plus d'ambition. Et je souhaite également que l'on prenne position et que l'on mette en place tous les éléments nécessaires pour pouvoir dire ce que l'on va faire sur l'incinérateur de Cenon puisqu'en théorie, on n'en a pas besoin aujourd'hui. On a suffisamment de capacité d'incinération, et tant que l'on sera en surcapacité d'incinération, il sera très difficile de mettre en place une politique de réduction à la source.
Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame KISS.

Mme Andréa KISS : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, pour répondre à Madame FAHMY et Madame SABOURET, je crois que tout le monde ici a conscience de l'importance du sujet, mais peut-être un peu moins de sa complexité sur la question de la propreté. Comme vous le savez, effectivement aujourd'hui, la compétence propreté et la compétence déchets collecte relèvent de deux délégations différentes. Donc, on a le plaisir de partager ces sujets avec Patrick LABESSE. Lui, pour la partie collecte des déchets, et moi pour ce qui concerne la propreté sur voirie.

Un autre élément que vous n'avez peut-être pas en tête, c'est que la compétence propreté sur voirie ainsi que le mobilier urbain et les plantations sur domaine public, aujourd'hui c'est une compétence qui devrait être exercée depuis sa création par La Cub, puis par la Métropole. La réalité, c'est qu'aujourd'hui la moitié des communes de la Métropole exerce cette compétence propreté sur voirie et le reste pour le compte de la Métropole en vertu d'une convention de gestion. Donc, on ajoute de la complexité à la complexité. Aujourd'hui, je ne suis pas totalement convaincue que les 14 maires qui ont gardé cette compétence en propre aient très envie de la transférer. Cela m'amène à vous dire qu'effectivement en plus de cela, par exemple, sur la Ville de Bordeaux, il y a une petite partie où collecte et propreté ont été gérées activement par le privé. L'immense majorité est gérée en régie. Donc, vous avez un sujet qui n'est pas un sujet bordo-bordelais. Je crois qu'il faut que vous appreniez un petit peu à dézoomer ces questions de déchets, ces questions de propreté, ces questions de déplacements. Il y a une vie au-delà des boulevards et il y a une vie même au-delà de la rocade, et nous avons aussi des problématiques en matière de propreté qui ne sont probablement pas tout à fait les mêmes que celles que vous pouvez connaître dans le centre-ville de Bordeaux.

Je pense que c'est un sujet crucial parce qu'effectivement cela contribue à la qualité de vie et à la perception qu'ont les gens de leur ville et de l'endroit où ils habitent. C'est un problème important. C'est un combat de tous les jours. Gérard CHAUSSET l'a rappelé à la fois sur la réduction des déchets, mais aussi un combat contre l'incivisme. Quand mes administrés me disent : « La ville est sale. » Je leur dis : « Non, ce n'est pas la ville qui est sale. Ce sont les gens qui se comportent comme des sagouins. » Et ce sont les particuliers, mais aussi les entreprises. Il faut le dire, je crois qu'il ne faut pas que l'on ait des tabous, il ne faut pas que l'on ait d'angélisme sur ce sujet. Donc, oui, il va falloir effectivement, comme pour les questions de sécurité, que tout le monde s'en empare. Il y a beaucoup de pédagogie à faire. Il y aura sûrement de la sanction à faire aussi, mais avant tout cela, je pense qu'effectivement il est nécessaire de traiter le plan déchets dans un premier temps puisque cela résorbera ou cela devrait normalement supprimer une partie des questions propreté même si elle ne les résoudra pas toutes, et je pense que c'est une affaire collective. Il faudra que l'on travaille un plan propreté, mais je pense que l'on aura d'abord quelques petites questions préalables, notamment sur la répartition des compétences à régler avant.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ÉGRON.

M. Jean-François ÉGRON : Monsieur le Président, mes chers collègues. Il y a plusieurs sujets mais quant au plan déchets, c'est une nécessité que nous réfléchissions ensemble, mais je m'attacherai à un des points qui est l'usine de valorisation de Cenon. Il y a 50 ans, quand elle a été installée sur la ville de Cenon, tout le monde applaudissait parce qu'elle était à Cenon et pas ailleurs, parce que personne n'en voulait. Puis, au fil du temps, de cet inconvénient on en a fait un atout. Je rappelle que l'usine a été mise au-delà des normes européennes et que les rejets peuvent être vérifiés. Vous pouvez la visiter, cela serait très instructif que l'on aille la visiter ensemble. Vous verrez son mode de fonctionnement et vous verrez qu'elle est performante en termes de lutte contre la pollution. 12 000 foyers sont raccordés à cette usine. Parmi ces 12 000

foyers, il y a tous les logements très sociaux : 3 000 sur ma commune, à Cenon, à Lormont, à Floirac, des équipements publics et puis avec une anticipation qui, aujourd'hui, vous en conviendrez est de bon aloi : 30 à 40 % de moins que le coût de l'électricité, et je ne parle pas du choix qui aurait été fait si nous étions chauffés au fioul ou au gaz, qui serait trois fois plus. Donc, aujourd'hui certains diraient que c'est « une aubaine ». C'est une nécessité pour la population de la Rive Droite qui est une des populations les plus fragiles, et vous le savez.

C'est pour cela que vous ne serez pas surpris que je vous dise que je m'oppose formellement à la fermeture de cette usine de valorisation énergétique, si auparavant et dans le même temps et avant qu'elle ne ferme, une solution pérenne n'a pas été trouvée. S'il n'y a pas quelque chose qui a été construit pour que de nouveau les personnes puissent continuer à bénéficier d'un chauffage urbain à un taux qui leur permet de pouvoir le payer, il est hors de question de mon côté, mais je sais que mes collègues de la Rive Droite sont de l'avis que cette usine ferme, c'est une aberration. Et puis je suis assez surpris parce que l'on pointe du doigt cette usine, mais personne ne pointe du doigt le fait qu'à Lapouyade, dans le nord de la Gironde, on enfouit les déchets, cela ne pose pas de problème. Je n'entends aucune remarque sur ce qui est une aberration. C'est une usine qui s'agrandit d'ailleurs.

Puis, je serais curieux de savoir si on observe l'ensemble du territoire quelle est la situation, parce qu'elle n'est pas bonne. Je me rappelle quand j'étais au Département, concernant le plan départemental des déchets, on s'inquiétait des solutions à venir parce que l'on était en saturation, je ne crois pas que le plan régional des déchets, même avec toute la bonne volonté de la Région, je sais qu'elle en a, ait résolu ce problème. Donc, encore une fois, je pense que la réflexion sur l'avenir de cette unité de valorisation doit prendre en considération non pas seulement le volet technique, le volet environnemental qui est un vrai volet, mais le volet social parce que s'il n'est pas considéré, la fermeture est aberrante.

Dernier point, il a été évoqué le fini parti. Oui, cela fait partie du débat, et je suis au côté Patrick LABESSE pour un dialogue permanent avec les organisations syndicales sur ce plan déchets. Il y a un accompagnement de grande qualité. Je le dis très clairement. Patrick n'épargne pas son temps, et je tiens à le souligner. Et le fini parti, vous êtes en train de parler d'hommes qui au moment de la pandémie étaient dehors, qui ramassaient vos ordures ménagères, nos ordures ménagères dans des conditions effroyables, et effectivement il y a un fini parti qui est d'ailleurs le même partout, Lyon, Marseille, ailleurs, c'est la même chose. Pourquoi sont-ils attachés à cela ? Alors, oui, effectivement, il y a des problèmes de posture, des problèmes de blessure (Comme dans d'autres métiers, on a d'autres sujets à traiter sur la Métropole qui visent aussi des problèmes de santé) parce que ce sont les plus bas salaires. Et vous savez ce que font les jeunes pères de familles qui font la collecte, quand ils ont fini la nuit ? Ils vont garder leurs enfants pour ne pas payer la nounou parce qu'ils n'ont pas les moyens nécessaires pour que cela se passe bien au niveau de la famille. C'est une réalité, je ne crois pas qu'il faille abonder le fini parti d'une manière très radicale, mais bien analysée. Encore une fois, chaque problème entraîne une conséquence sociale. Il serait bon que l'on y réfléchisse à chaque fois. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Si vous voulez déjeuner, il faut que je suspende à 13 heures 30. Donc, vous voyez ce que cela veut dire. Monsieur TROUCHE.

M. Jean-Marie TROUCHE : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, je voudrai aborder un des points nouveaux apporté par le plan proposé à savoir la valorisation des biodéchets alimentaires ou autrement dit des déchets de cuisine. Il y a dans le plan proposé deux types de solutions applicables aux zones d'habitat collectif, je veux préciser en dehors de l'hypercentre de Bordeaux, en dehors des zones pavillonnaires. Ces deux solutions c'est la collecte séparée en point d'apport volontaire ou le compostage collectif. Il apparaît que la première solution, la collecte en point d'apport volontaire serait réservée au périmètre intra-rocade, et qu'en extra-rocade, seule

la deuxième solution, le compostage collectif, serait proposé.

Il est difficile de préjuger à ce stade de l'appropriation de l'une ou l'autre de ces solutions par les habitants et du niveau de valorisation des biodéchets, une réduction globale des ordures ménagères résiduelles qui en résultera dans chaque cas et pour quel coût ? Je comprends que des expérimentations sont en cours pour évaluer ses solutions. Ces expérimentations permettront de savoir si les deux solutions fonctionnent, ou seulement l'une des deux ou aucune, ce qui n'est évidemment pas souhaitable.

En revanche, il me paraît inapproprié au stade où nous en sommes de réserver l'une pour l'intérieur du périmètre de la rocade, et l'autre pour l'extérieur de ce périmètre. Si critère de délimitation géographique il doit y avoir, ce qui ne me paraît pas certain à ce stade, le critère intra et extra-rocade n'est certainement pas le critère pertinent. Ce sont certainement d'ailleurs des choix qui devraient être faits en relation avec les communes et les maires comme l'amendement au plan nous propose de le faire. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président. Je souhaiterai revenir sur les interventions de ma collègue Anne FAHMY, et je pense que Monsieur LABESSE peut attester de son implication très importante dans ce dossier. Elle traduit quand même un malaise pour celles et ceux, je crois, qui ont été très impliqués dans ce dossier. Le plan déchets repose sur quelques piliers, et le pilier fondamental, ce sont les biodéchets. Et aujourd'hui si on lit l'amendement « *Les solutions de collecte des biodéchets proposées devront faire l'objet de discussions avec les Maires lors des rencontres territoriales avant le choix définitif.* » Donc, dans cette délibération, il n'y a pas de choix sur les biodéchets, premier élément, et deuxième élément, il n'y a pas de choix non plus sur les moyens alloués au plan déchets. Voilà, un plan déchets sans solution sur les biodéchets et sans dispositif financé. Anne FAHMY a raison de dire qu'elle a été vidée peut-être pour de bonnes raisons parce que la concertation avec les maires n'est pas allée jusqu'au bout, mais comment peut-on soumettre au vote du conseil métropolitain une délibération qui dit que les choix définitifs seront faits après ? Soit vous retirez la délibération pour poursuivre la concertation avec les maires et arriver avec un plan déchets complet, soit cette délibération est creuse d'une certaine manière, et vous nous demandez de voter quelque chose sur lequel vous déciderez après avec les maires. J'insiste parce que vous avez un peu balayé, pardon de le dire, d'un revers de main l'interpellation d'Anne FAHMY en disant : « Le droit d'amendement existe », j'aimerais une réponse sur le fond, si ce plan déchets est vidé des biodéchets et de son plan de financement, ce n'est plus un plan déchets : est-il reporté ? Pour que le temps soit pris avec les maires concernés, et que le plan déchets soit complet, mais je rappelle quand même que l'urgence climatique est à nos portes et qu'il faudrait avancer.

M. le Président Alain ANZIANI : Je voudrais tout de suite préciser qu'à de multiples reprises, il a été confirmé que les discussions se poursuivront et au regard du titre de cette délibération, ce sont les orientations générales pour un plan de prévention. Le titre de cette délibération, ce n'est pas le plan de prévention, c'est l'orientation générale qui est un moment de débat, de discussion qui permet d'avancer, de fixer déjà un certain nombre de directions. Je crois que les directions sont fixées, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient figées.
Monsieur SUBRENAT.

M. Kévin SUBRENAT : Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. D'abord, je tiens

à remercier les services et le Vice-président qui se sont lourdement impliqués dans tous les ateliers que nous avons faits, et je sais que cela a été un travail de longue haleine, notamment tard le soir. Je remercie également le Président d'avoir accepté l'amendement qui a été proposé en Bureau, et c'est peut-être une preuve que ce Bureau sert finalement à quelque chose. L'objectif est quand même que la Métropole rende un service au plus proche des administrés en passant, bien sûr, par les communes et sans les oublier.

– 15 %, c'est l'objectif, cela va être compliqué à atteindre. Honnêtement, même avec ce plan-là, cet objectif, que l'on se le dise, cela paraît peu, 15 %, mais cela va être extrêmement délicat pour atteindre en 2026 l'ouverture de la première déchetterie. Il y a cette temporalité qui est relativement longue. On met quatre ans pour ouvrir une déchetterie. Ma volonté, ce serait peut-être que l'on travaille aussi, je l'avais dit en réunion, sur les déchetteries existantes. On a des dispositifs qui empêchent les gens clairement de les fréquenter convenablement, correctement, sans se mettre en danger, ou sans eux-mêmes se faire mal au dos, les fameuses doubles barres pour vider sa remorque dans une déchetterie, les portiques à l'entrée que l'on ne peut pas déplacer. J'ai moi-même fréquenté la déchetterie il y a 15 jours. J'ai vu les agents qui ont dételé une remorque pleine en bas pour la monter à la main et pour que les gens puissent vider cette remorque correctement parce qu'ils étaient venus avec un petit camion, et ils n'avaient pas la possibilité de venir avec quelque chose de plus léger. Il y a un vrai sujet sur l'accès à nos déchetteries et l'accès au bac en lui-même pour faciliter la vie à nos administrés en attendant 2026 et pour éviter que l'on retrouve tous ces détritus sur le bord de nos routes.

Ensuite, il y a un travail à faire avec les professionnels, et cela, c'est un vrai sujet parce que – 15 %, honnêtement, on ne les atteindra pas si on n'a pas un grand plan et un grand zoom sur les professionnels, notamment les professionnels du bâtiment. Quand vous jetez une fenêtre, vous ne recyclez ni le bois, ni le verre, pourtant ce sont deux matériaux que l'on peut aisément recycler. Le réemploi et la réutilisation de cette matière est un vrai sujet alors qu'aujourd'hui elle va à l'enfouissement. Je trouve cela fou que l'on ne puisse pas en 2022 réutiliser ou réemployer ces matériaux.

Il y a également un gros travail à faire avec les enseignes de distribution. Quand on voit le nombre de sachets plastiques qui fleurissent (on va mettre deux avocats en sachet, on va mettre trois citrons dans un filet) alors que précédemment on avait fait la guerre contre ça. Je pense qu'il y a un gros travail Monsieur le Vice-président à faire avec toutes ces grandes marques et ces grands distributeurs de manière à ne plus avoir ce déchet à gérer ensuite. Le meilleur serait qu'il ne soit pas directement produit et acheté par nos administrés. Là, bien sûr, il faut passer par les fédérations. C'est un travail de longue haleine, mais il y a une île qui a décidé de bannir le plastique de chez elle et en très peu de temps, elle a réussi à le faire. C'est surement plus facile quand on est un pays insulaire, mais je pense que même, nous, sur notre Métropole, on peut déjà impulser quelque chose.

Deux mots sur le fini parti, je ne comptais absolument pas aborder ce sujet, mais il y a des éléments qui me font bondir encore plus quand cela vient du Vice-président aux ressources humaines. Les catégories C sont des agents techniques qui sont attitrés à la collecte, ce ne sont pas ceux qui gagnent le moins à la Métropole. Les catégories C, agents techniques, gagnent un petit peu plus qu'un agent administratif. Alors, leur salaire n'est sûrement pas suffisant, mais il ne faut pas dire non plus n'importe quoi et tous ne vont pas récupérer leurs enfants pour ne pas faire un cas une généralité. Il y en a qui pratiquent du sport, il y en a qui font autre chose. Il faut donc faire attention à ne pas voir la misère partout. Certains sont très contents de travailler à la collecte et le font de manière volontaire.
Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Le plan déchets a été fait allusion à la manifestation syndicale qui a eu lieu ce matin. Sur ce point, le groupe communiste apporte son soutien à l'interpellation que les syndicats abordent sur le plan déchets avec leurs propres informations. Nos votes sur les sujets abordés ont toujours été clairs concernant la gestion globale que ce service public doit assumer.

Par ailleurs, je partage l'intervention détaillée de Jean-François ÉGRON sur l'UEV (Unité de valorisation énergétique) de Cenon. Je rajouterai que le groupe communiste a demandé au conseil précédent la remise de l'actualité sur l'étude de l'utilisation de la taxe à plasma en lien avec la Région. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame LÉPINE.

Mme Anne LÉPINE : Je souhaiterais d'abord remercier Patrick LABESSE et les services pour leur appui lors de l'élaboration de ce nouveau plan déchets. Je les remercie particulièrement pour les visites sur sites, que ce soit l'incinérateur de Bègles, le site d'enfouissement de Lapouyade pour mesurer les quantités de déchets produites ou le SMICVAL Market (Syndicat mixte intercommunal de collecte et de valorisation) pour les solutions innovantes possibles. Le travail collectif des agents et des élus a été mené pendant un an avec beaucoup de sérieux et de pédagogie pour parvenir à une nouvelle vision du déchet qui devient ressource. Ce plan est également abouti car il prend en compte le travail des agents puisque nous allons devoir collectivement changer nos habitudes de tri, passer au compostage, au réemploi, et nous ne réussirons pas sans les agents qui sont au quotidien auprès des usagers pour expliquer et mettre en œuvre ce que nous avons décidé ensemble. En effet les changements que nous votons ici et l'ambition très forte que nous mettons en ce plan pourraient rester lettre morte s'ils n'étaient pas partie prenante du projet.

Cette nouvelle politique déchets est progressive, globale et ambitieuse. Ambitieuse car nous engageons simultanément plusieurs projets : modernisation des déchetteries qui deviennent des aires de réemploi, l'extension des consignes de tri, la récupération à l'assaut des biodéchets, la baisse progressive de la collecte des ordures résiduelles.

Nous avons cinq ans pour réussir le défi de faire de Bordeaux Métropole un territoire zéro déchet. Merci

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Merci Monsieur le Président. Je vais revenir moi aussi à Cenon. Je ne vais pas rajouter des éléments qui ont déjà été évoqués tout à l'heure, mais juste une grosse alerte quand on parle de fermer cet équipement. D'abord parce qu'aujourd'hui, il y a des gros travaux sur le réseau de chaleur car il y en avait vraiment besoin, j'en veux pour preuve que plusieurs habitants se sont retrouvés cet hiver sans chauffage pendant plusieurs jours. Ils ont été obligés de se chauffer à l'électrique et ont eu des factures qui bondissent sans avoir de compensation particulière, ils continuent à payer les charges qui sont identiques à celles qu'ils auraient eues si le service était rendu. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est effectivement de trouver une solution en amont. On ne peut pas décider du jour au lendemain de fermer alors que l'on n'a pas de solution de compensation et de remplacement. J'ai entendu parler de logements très sociaux, il y a cela, mais il n'y a pas que du logement très social, il y a aussi du logement classique, et il y a aussi des équipements sportifs, des écoles qui sont chauffées aussi par ce biais-là. Aujourd'hui, quand on parle de maîtriser

certaines choses, je trouve que c'est un peu antinomique. D'abord, il y a la maîtrise des dépenses pour les utilisateurs, il y a aussi la maîtrise des coûts pour les collectivités. Quand on a abordé tout à l'heure certaines délibérations qui parlent d'être volontaristes, de faire des économies, de faire des actions pour améliorer l'existant, je pense qu'il faut que l'on soit tous conscients qu'il faut réfléchir assez tôt à une solution de remplacement, et s'il n'y a pas de solution laisser cet outil continuer à fonctionner. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Il reste 10 minutes maximum parce que l'on a des agents qui nous attendent tout à l'heure pour le self, il faut aussi respecter leur travail.

J'ai trois demandes de parole, Marc MORISSET qui est déjà intervenu, Béatrice SABOURET qui est déjà intervenue, Gérard CHAUSSET qui est déjà intervenu. Donc, est-ce que vous êtes sûrs vraiment que vous voulez reprendre la parole ?
Je vous donne une minute à chacun parce qu'ensuite il faut que Patrick LABESSE puisse répondre. Alors, une minute pour Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Encore une fois, j'ai été le premier à lever la main, et je vois que je suis encore une fois stigmatisé à réduire ma parole à une minute. Je trouve cela honteux. D'abord, la première chose, c'est que vis-à-vis de la politique de l'État et Monsieur CAZENAVE l'a souligné, effectivement Monsieur MACRON a quand même d'un revers de la main balayé carrément les 150 propositions de la Convention citoyenne pour le climat. C'est bien aussi de voir qu'il y a un double langage qui est quand même assez malsain : être force de propositions, encore une fois, on a une société qui est de plus en plus inégalitaire, et on voit que ceux qui bien souvent ont la capacité de moins consommer, ce sont de plus en plus les pauvres aussi maintenant, on s'en rend compte dans les statistiques.

De fait, il y a un rapport à avoir entre l'expression du pouvoir d'achat dans nos déchets, et je suis fort de propositions pour dire qu'à un moment donné il faudrait effectivement qu'il y ait un rapport au poids par personne ou par foyer en fonction du pouvoir d'achat, mais aussi par rapport au fait qu'il faut soutenir les gens les plus pauvres. Cela veut dire qu'il y ait aussi une responsabilité de chacun à aller vers ce civisme qu'a évoqué Monsieur CHAUSSET et d'autres.

Il me semble que quand on parle de professionnels, comme l'a dit Monsieur SUBRENAT, je crois qu'il y a aussi le fait qu'il faut prendre en compte que chacun des salariés, qui sont souvent eux-mêmes soumis à ce fameux esclavage moderne, qui finalement les contraint à obéir à leur hiérarchie, sont obligés de dire : « À un moment donné, le chef m'a dit de déposer à tel endroit en dépôt sauvage mon matériel. » Quelquefois il s'agit de la peinture, quelquefois fois c'est autre chose et quelquefois ce sont des pneus comme on a eu le cas de le relever, à l'époque, au bois de la Jallère. Il y avait plus de 10 000 pneus, cela mesurait trois mètres de haut, 50 mètres de large. On avait quand même commencé à voir ce qui se passait de façon très insidieuse sur le territoire quand on a juste à côté une possibilité de revaloriser ces pneus.

Ensuite, je voudrais être aussi force de propositions sur le fait qu'à un moment donné il faut être sur la répression, en poussant à ce qu'il y ait des amendes. Cela a été évoqué par Madame KISS, à l'extérieur de la Métropole. Il y a énormément de dépôts sauvages et on peut retrouver les personnes. Là-dessus j'aimerais bien qu'il y ait quelque chose qui avance réellement dans ce plan pour essayer que les maires soient capables de verbaliser les personnes concernées. Cela veut dire que peut-être il y ait un peu plus de moyens et comme cela a été évoqué aussi au niveau des syndicats, un peu plus de moyens au niveau des brigades vis-à-vis de la forêt.

Je sais, je suis un peu long, mais je crois qu'il est nécessaire d'entendre ces paroles. On n'a pas besoin de se retrouver avec des problèmes de dialogue, comme aujourd'hui on le constate. Je pense que du côté des syndicats, on sent qu'il y a quand même quelque chose à faire. Donc, je

m'abstiendrai. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Très rapide. Je vais quand même dire simplement à Jean-François ÉGRON que je suis d'accord avec lui, il n'y a pas de soucis. Il est hors de question de fermer cet outil si on n'a pas trouvé de solution en amont. C'est ce qui est dit depuis longtemps. Maintenant, il faut juste chercher une solution, il y en a qui existe. Je sais que ma collègue Laure CURVALE avait travaillé dessus il y a longtemps sur la biomasse, par exemple, mais si on ne cherche pas de solution, cet incinérateur restera toujours là, c'est tout.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABESSE, à l'issue de ce long débat et avec ce grand travail.

M. Patrick LABESSE : Merci Monsieur le Président. Je vais essayer de faire le plus bref possible. D'abord, je regrette le départ de Madame FAHMY et de Renouveau Bordeaux, il n'était pas question pour moi de ne pas répondre à la question sur les amendements. Ils ont fait l'objet d'un travail hier effectivement en Bureau dans un souci de permettre à la délibération d'être présentée aujourd'hui sans que le cadre du projet soit remis en cause, mais qui permet après de continuer le travail sur la mise opérationnelle de ce plan. Il ne me semble pas qu'ils étaient modifiants à ce point sur nos délibérations.

En termes d'actions, je rappelle quand même que dès janvier 2023 l'extension du tri sera opérationnelle. Je rappelle que la collecte des restes alimentaires se met en place des 2022-2023 pour le collectif et en 2023-2024 pour les particuliers. Je pense que ce sont des dates précises qui n'attendent pas 10 ans.

En ce qui concerne les centres de recyclage, 700 devant être modernisés d'ici 2026. Quand on parle de modernisation, cela veut dire que l'on travaille aussi sur le mode d'accès à ces centres, comme cela a pu être évoqué, dans un souci de faciliter l'accès aux habitants et peut-être de pouvoir contrôler davantage les accès des professionnels, ce qui n'empêchera pas un travail nécessaire avec eux. C'est aussi réfléchir à la protection des containers qui reçoivent les objets apportés afin que l'on ne subisse plus les intrusions intempestives pour aller récupérer, par exemple, des métaux. Ce n'est pas négligeable.

Sur ce qui concerne le volet social, la santé des agents préoccupe aussi bien Jean-François ÉGRON, que moi-même, que la Direction et que les agents. Je crois qu'il ne faut pas se faire d'illusion. Il y a un vrai travail qui se met en place avec des réunions très régulières pour essayer de voir comment on va pouvoir avancer ensemble pour que d'une part ils deviennent partie prenante de la mise en place de ce plan et que d'autre part l'on puisse aussi faire attention aux personnes qu'ils sont.

L'UVE (Usine de Valorisation énergétique) de Cenon, je pense que cela ne fait pas partie de cette délibération. Elle n'apparaît nulle part, ce n'est pas un hasard. Aujourd'hui, le travail sur le traitement des déchets va au-delà de la Métropole. Vous n'êtes pas sans savoir que le Président ANZIANI a commencé un travail avec l'ensemble des territoires girondins et qu'il y a une enquête qui est en place actuellement, qui est menée par le SMICVAL de Libourne dans lequel l'UVE de Cenon est questionnée. À partir de là, dans un deuxième temps, et comme c'était prévu et annoncé, il y aura cette réflexion sur l'avenir de l'UVE de Cenon sachant qu'aujourd'hui nous sommes aussi en travail avec la Région puisque c'est elle qui a la compétence déchets.

Ensuite, pour terminer, le problème de la propreté, c'est quelque chose que l'on mesure complètement, et avec ma collègue Andréa KISS, on a déjà commencé à avoir des échanges. Nos services travaillent. On a même une réunion dès la semaine prochaine. C'est bien quelque chose que nous avons en tête, mais pas que pour Bordeaux. C'est quelque chose de plus général. Un certain nombre de maires nous l'ont rappelé que ce soit pour les dépôts sauvages ou pour des problématiques spécifiques à leur territoire, par exemple, avec la présence importante d'étudiants et de tout ce que cela peut entraîner à certains moments de l'année. Ces éléments-là sont pris en compte et on avancera au fur et à mesure avec eux justement. L'idée est que la Métropole puisse répondre à ces demandes spécifiques dans un souci d'équité entre les territoires et pour être le plus efficient possible. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je soumets au vote. Qui vote contre ? Le groupe Renouveau Bordeaux. Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée et je vous en remercie.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI

Je vous propose de nous retrouver dans une heure.

La séance est suspendue de 13 heures 37 à 14 heures 40.

M. le Président Alain ANZIANI : On va reprendre cette séance et je vais passer la parole à notre secrétaire de séance.

Mme FERREIRA
(n°50) Fiscalité directe Locale - Exercice 2022 - Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Adoption du règlement d'exonération des professionnels - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE demande la parole.

M. Thomas CAZENAVE : Monsieur le Président, merci. C'est une question de cohérence entre deux délibérations que je voudrais poser, dans la précédente délibération pour laquelle non pas par négligence, nous avons voté contre, je me permets de le repréciser ici. Vous avez adopté un amendement qui précise : « Ces ajustements de taux… devront faire l'objet de discussion avec les maires lors des rencontres territoriales avant validation définitive ». Nous voilà une heure après : soit la rencontre avec les maires a eu lieu et une validation définitive, soit je ne comprends pas l'articulation entre les deux délibérations qui sont soumises à ce conseil.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Monsieur le Président, mes chers collègues. D'abord, on se félicite que vous nous ayez suivis dans notre demande mainte fois répétée précédemment de baisser la TEOM et de vous rappeler, comme le disait Dominique ALCALA tout à l'heure, que beaucoup d'interrogations sur cette TEOM pour les quartiers d'échoppe et donc sur la difficulté que l'on aura à réduire la fréquence sur les quartiers d'échoppe. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Je voulais souligner une forme d'incohérence vis-à-vis de ce procédé qui est d'exonérer les professionnels qui le demandent de la taxe, et il me semble que c'est favoriser encore plus les déchets sauvages parce quelque part, on va vers des gens qui ont envie de passer pour des gens qui ne consomment rien, mais en fait, qui consomment quand même. Il peut se cacher derrière cela une forme un peu maligne d'utiliser dans cette délibération ce biais pour ne rien payer et jeter en sauvage en permanence de façon tout à fait opaque. Je trouve cela assez pernicieux parce qu'en plus de cela, ça provoque une forme d'inégalité. Pourquoi d'un seul coup, le professionnel aurait droit quand il le demande à s'exonérer de cela. Je pense qu'il y a un vrai problème démocratique puisque finalement peut-être que tout habitant ou foyer le demanderait, peut-être le feriez-vous ?

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABESSE.

M. Patrick LABESSE : Merci, Monsieur le Président. Je vais répondre à Monsieur CAZENAVE. Monsieur CAZENAVE, le taux de TEOM est voté chaque année, donc c'est pour cela qu'il n'y a pas de contradiction avec l'amendement que l'on a mis dans la délibération précédente puisque chaque année, le taux de TEOM devra être voté de toute façon.

M. le Président Alain ANZIANI : Je ne vois plus de demandes de paroles, donc je redonne la parole à notre rapporteur.

Mme Véronique FERREIRA : Très rapidement Monsieur le Président, je rebondis exactement sur ce que vient de dire Monsieur LABESSE sur la question des taux de TEOM, et je rappelle les questions d'équilibre également du budget annexe que nous avons d'ailleurs présenté en commission finance, et de dire à Monsieur MORISSET, je pense Monsieur MORISSET, d'abord bien lire la délibération et attention peut-être à ne pas se trouver des problèmes là où il n'y en a pas. Je relis très exactement la délibération : « Exonérer de la TEOM les professionnels qui les demandent et qui ne font pas appel aux services » c'est-à-dire proposer aux gens qui ne font pas appel à ce service de ne pas payer un service qui ne leur profite pas. Je pense que tout le reste derrière n'est certainement qu'interprétation. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : On va passer au vote. Qui s'oppose ? Qui vote contre ? Monsieur MORISSET. Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur CAZENAVE. La délibération est adoptée, je vous remercie.

Majorité
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI

Contre : Monsieur MORISSET

Mme BLOCH
(n°84) Stratégie métropolitaine pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable - Approbation - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Brigitte BOCH, je vous remercie pour tout le travail que vous avez effectué. Madame HELBIG.

Mme Fabienne HELBIG : Merci Monsieur le Président. Nous saluons ce travail de concertation extrêmement poussé, toute l'ambition que ce travail propose au tourisme pour la Métropole bordelaise. Nous remarquons quand même quelques éléments manquant un peu de cohérence par rapport à des dynamiques qui ont été mises en œuvre depuis deux ans. Cette ambition pour plus d'attractivité, nous y sommes très attachés. Cependant, le message est contradictoire avec d'autres messages. Premièrement, la position de la majorité contre les *low-cost* par exemple me semble en inadéquation avec cet objectif d'attractivité. Ces *low-cost* ne sont pas seulement utiles pour le développement du tourisme de loisirs, mais aussi pour le tourisme d'affaires dont vous avez parlé.

Deuxièmement, nous notons aussi que vouloir développer un tourisme durable en préconisant des clientèles qui viennent en train sans leur proposer des offres intégrées avec du transport durable sur place nous semble incohérent. Vous n'avez pas en effet solutionné un maillage de l'offre touristique via des mobilités durables, trame-train-vélo, vélo-train-vélo etc. On peut noter aussi l'inexistence de perspective pour des pistes cyclables en dehors de la Métropole pour visiter le vignoble notamment. C'est le point noir de cette feuille de route. Les professionnels du tourisme sont pourtant très demandeurs de solutions à ce niveau-là et c'est toujours cette question du maillage avec tous les territoires qui nous entourent pour ces mobilités en lien avec le tourisme. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, il faut convenir que la relance du tourisme après deux années difficiles, même si la Métropole bordelaise a été moins impactée, est un élément important et majeur de l'économie locale et régionale. D'une certaine manière, on pourrait penser que cette stratégie s'inscrit dans une forme de continuité par rapport à ce qui a été fait les années précédentes si ce n'est, et on ne peut pas les contester, qu'en contrepoint de la question d'attractivité apparait plus fortement la question des coresponsabilités. Ce qui d'ailleurs ne s'oppose pas, même si, au passage, on peut noter la question de la montée en gamme de l'offre, j'y reviendrai, qui peut induire une certaine sélectivité.

La question se pose de donner les moyens à la politique qui est menée et peut-être pourrait-on souligner quelques incohérences par exemple sur le tourisme d'affaires. Vous voulez le développer, c'est heureux, mais où sont les investissements nécessaires significatifs notamment pour accueillir les grands événements professionnels, je veux parler de la rénovation du Hall 1 du Parc des expositions qui était valorisé précédemment à 75 millions d'euros. Nous relevons aussi des manques notamment sur la politique du fleuve, sur la thématique du fleuve, nous avions valorisé des interventions à hauteur de 35 millions d'euros. Je veux parler de l'électrification des pontons en particulier, il s'agit de l'accueil des bateaux de croisière qui ne doivent pas être bannis

et dans des conditions de soutenabilité environnementale évidemment qu'il faut rechercher, tout comme d'ailleurs la relance de la liaison Bordeaux-Paris qui favorise l'accessibilité pour des périodes touristiques courtes, et là aussi évidemment dans des conditions de modération.

Ce document est un ensemble de mesures qui embrassent tous les champs, mais dont on ne sent pas la hiérarchisation et donc nous pensons que cette stratégie est un peu inachevée et que la consultation en particulier des acteurs économiques, a été menée, je n'en doute pas, mais devrait être renforcée.

Au final, je me demande si la question de la sobriété qui est à l'ordre du jour, et nous ne la rejetons pas, ne pourrait pas conduire d'une certaine manière à avoir une stratégie du tourisme qui soit directive, planifiée, choisie et peut être exclusive. Je veux parler des grands événementiels particuliers qui attirent des populations de différents horizons et qui constituent jusqu'à présent une marque de fabrique de la Métropole bordelaise et contribuent à l'image de marque et à l'attractivité, et aussi la fierté sur nos territoires au travers des grands événementiels très populaires.

De cette manière-là, peut-être faudrait-il réintroduire la question des événements dont on comprend que par leur impact, ils peuvent nuire à une certaine qualité environnementale mais qui mériteraient d'être réhabilités. Pour ces raisons, notre groupe va s'abstenir, non pas par défiance évidemment parce que nous gardons confiance dans l'attractivité de la Métropole, nous pensons toutefois que la question de la sobriété ne doit pas venir percuter l'exclusivité qui pourrait se produire par des montées de gammes qui seraient défavorables à certaines populations.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Laure CURVALE.

Mme Laure CURVALE : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais déjà remercier féliciter Brigitte BLOCH et ses services pour la qualité du travail effectué dans ces délibérations.

Hier, un article du *Monde* faisait son titre sur le fait que dans la campagne de la présidentielle, c'était le retour à l'ombre pour le tourisme malgré l'intérêt suscité par la crise Covid. Le secteur selon cet article resterait dans l'angle mort du monde politique, donc nous pourrons nous féliciter aujourd'hui au contraire de l'attention que nous venons de porter à ce dossier et de la place que nous y accordons.

Il y a encore quelques années, les métropoles se battaient pour afficher le nombre le plus important de touristes accueillis, laissant de côté l'équilibre des territoires, négligeant le bien-être des habitants. Aujourd'hui, le monde du tourisme, que ce soit du côté des professionnels comme les visiteurs, cherche à donner du sens à ces pratiques, conscients à la fois du réchauffement climatique, mais aussi de la richesse des territoires, les visiteurs cherchent à vivre une expérience dépaysante qui peut aussi être vécue près de chez soi, comme l'a déjà rappelé Brigitte BLOCH.

La Métropole de Bordeaux et ses environs, vous le savez, chers collègues, sont riches d'un patrimoine remarquable qui est à la fois naturel, architectural, gastronomique, artisanal. C'est aussi la richesse du savoir-faire et de la qualité de nombreux hébergeurs, et tout cela contribue à pouvoir offrir des vacances pour tous les goûts et pour tous les revenus. Nous le savons aussi, l'avenir du tourisme ne peut être dissocié de notre économie, économie qui est aujourd'hui entièrement liée à la capacité de nos sociétés de faire face aux changements climatiques et de préparer la nécessaire transition écologique. Il nous semble donc pertinent et même essentiel d'avoir axé cette stratégie métropolitaine du tourisme sur les objectifs de développement durable de l'ONU (Organisation des Nations-Unies) et de l'inscrire dans le développement d'une économie soutenable et résiliente sur le territoire métropolitain.

Je souhaite saluer la vision qu'a cette stratégie du tourisme durable vis-à-vis de secteurs majeurs pour notre territoire tels que l'œnotourisme. La filière viticole est à la croisée des chemins entre la nécessité de faire évoluer notre système agricole et de développer une filière touristique responsable et exemplaire. Les viticulteurs et viticultrices Bordelais doivent avoir les moyens d'agir pour mieux préserver leur environnement, leur propre santé, celle de leurs concitoyens, des plantes, des animaux, des sols. Nous devons susciter des vocations pour une nouvelle génération d'agricultrices et d'agriculteurs épanouis, actrices et acteurs de l'agroécologie, de notre alimentation et de nos territoires. Une viticulture sans pesticide de synthèse biologique devient indispensable pour garantir une souveraineté alimentaire et économique forte de notre territoire.

Notre territoire, nos terroirs sont notre avenir. Nous avons cette responsabilité de les protéger si nous voulons maintenir l'attractivité qui peut faire continuer à rayonner aujourd'hui Bordeaux et sa Métropole y compris à travers son tourisme. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Monsieur le Président, quelques mots sur ce dossier qui est un dossier extrêmement important puisque nous mesurons à travers cette délibération, et ce qui a été présenté, cet élément majeur en matière de développement d'emplois, de formation, de qualification. Je voudrais surtout témoigner de ce travail remarquable d'une année qui a permis, en atelier, d'intéresser l'ensemble des communes de la Métropole à ces projets, ces perspectives qui me semblent importantes de véritablement prendre en compte avec un certain nombre d'évolutions.

Je me limiterais, si j'ose à dire, dans tout ce qui est mis en avant à quelques éléments majeurs. D'abord, une valorisation importante du tourisme de proximité, cela me semble essentiel, c'est-à-dire de faire en sorte qu'une population proche, on parle de clients à deux heures de la Métropole, puisse avoir des propositions de séjour de découverte autour des richesses que nous portons à Bordeaux, mais également dans toutes les communes. J'ai pu observer combien il y avait une volonté à travers ce qui nous est présenté et proposé de mieux fédérer les initiatives des communes, et je sais que des dialogues ont été ouverts sur cette richesse métropolitaine et comment elle peut être mieux mise en lumière en s'appuyant, bien sûr, sur la ville centre.

Un point qui a été d'ailleurs souligné par Monsieur LABARDIN, qui est extrêmement important, c'est de bien situer le fleuve, l'usage du fleuve dans ces propositions, puis observer 185 000 croisières fluviales, c'est-à-dire l'attrait que représente le fleuve dans cette dimension touristique. Nous allons dans quelques semaines avoir un schéma d'équipement, de développement, des équipements fluviaux, qui me semble-t-il, peuvent permettre de mieux situer le fleuve, cette richesse, en termes de paysages d'attractivité dans ces politiques ainsi touristiques.

Je voudrais souligner qu'en sortie de crise, c'est important de pouvoir tracer un certain nombre de perspectives positives. Ce dossier du tourisme, parce qu'il représente l'image, la réalité et la force de nos territoires métropolitains, et bien au-delà me semble-t-il, est un élément aujourd'hui majeur, moteur, dans ce que nous avons besoin de mettre davantage en avant : donner envie, parler d'attractivité et donner des perspectives ainsi positives à beaucoup de nos administrés.

La perception du tourisme en cette sortie de crise Covid est une perception où on observe de la part de l'ensemble de nos administrés, des populations, un regard beaucoup plus positif et une très forte attente. Ce qui est proposé, qui est un grand chantier avec toute une série d'éléments qui sont évolutifs, me semble aujourd'hui, quelque chose d'extrêmement intéressant à la fois dans la démarche, la forme, la co-construction qui sont réelles, en apportant également une vision beaucoup plus large qui me semble être vraiment la vision d'avenir.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Madame SABOURET.

Mme Béatrice SABOURET : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Pour compléter les différentes interventions de mes collègues, je voudrais souligner combien la prédominance finalement de l'axe de développement responsable se retrouve ici à mon sens en contradiction avec les objectifs affichés d'attractivité du territoire. Il faut dire trivialement, je pense qu'il y a quelque chose qui ne colle pas.

J'aimerais aussi savoir comment vous comptez être attractif en matière de tourisme sans une vraie politique événementielle. Tout à l'heure, notre collègue Michel LABARDIN l'a souligné, mais également une politique culturelle ambitieuse et d'envergure, et je crains en fait que ce document ne mette en exergue une fois de plus le fait que finalement, l'attractivité reste, je crains, l'ennemi n°1 de Monsieur HURMIC.

Par ailleurs, je voudrais redire que l'attractivité touristique peut difficilement être conçue à la seule échelle métropolitaine. Elle doit être conçue au niveau départemental. Il s'agit donc pour cela de développer la collaboration, de la renforcer, de la multiplier avec les territoires qui nous sont proches, comme cela avait été fait dès 2015 avec le premier contrat de destination.

Aujourd'hui, je pense que vous entendez les mêmes acteurs que nous, les acteurs nombreux du tourisme girondin qui nous ont alertés ; et je sais qu'ils l'ont fait aussi auprès de vous sur le peu d'actions qui sont menées sur la Métropole malgré l'expression de très bonnes intentions. Ils attendent avec une impatience, et on comprend leur impatience, le passage de l'intention à l'action. Légitimement, ils attendent que Bordeaux Métropole endosse le rôle de pilote du prochain contrat de destination. Alors, oui, nous vous appelons à réagir afin d'engager sans délai des actions concrètes, mais également, vous pourrez compter sur nous et nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche qui vise à faire rayonner Bordeaux, la Métropole, mais aussi toute la Gironde. C'est notre ambition, c'est notre intention, c'est notre envie et nous serons là à vos côtés si vous nous associez à cela. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Madame. Monsieur FARENIAUX.

M. Bruno FARENIAUX : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, comme mes collègues, je souhaiterais féliciter Brigitte BLOCH pour le travail qui a été accompli. Cela n'est jamais facile, quand on parle d'économie touristique, de réunir la diversité des acteurs. Les acteurs publics que sont les collectivités, et je dis bien les collectivités, puisque là, le travail a été mené en lien avec la Région et avec le Département, qui sont de par la décentralisation aussi des grands acteurs de l'économie touristique. Ce qui assure ainsi une cohérence entre la stratégie qui est proposée et celles du Département et de la Région. Un travail aussi mené en partenariat avec les professionnels et là aussi, il y a des professionnels privés, il y a aussi des professionnels publics, des associations et notamment tous ceux qui travaillent aujourd'hui dans le cadre du tourisme social. Ce premier travail qui a été accompli est un démarrage, si j'ai bien compris, vers d'autres rencontres parce que le tourisme, c'est une question d'équilibre entre les clientèles françaises et étrangères, entre les clientèles aisées, les clientèles les plus sociales. C'est aussi une question d'équilibre territorial, chacun a son rôle à jouer. On a la chance d'être dans une Région qui a un littoral, qui a une montagne, qui est à côté des départements à la renommée internationale comme la Dordogne par exemple, et dedans, il y a un terroir qui a une renommée là aussi internationale et une ville qui par son patrimoine, Brigitte BLOCH l'a rappelé, mais aussi par le fait qu'elle soit au cœur d'un vignoble de renommée mondiale, a aussi une capacité à avoir des ambitions.

Alors, ces ambitions ont été, vous l'avez vu dans les chiffres, bien évidemment confrontées terriblement à la crise économique liée à la crise sanitaire et qui a particulièrement touché le tourisme. Il l'a touché dans l'hôtellerie, il l'a touché dans la restauration et il l'a touché dans le monde des discothèques ou dans le monde de l'animation, mais aussi dans le monde de la culture qui font, et cela a été dit tout à l'heure, partie bien évidemment du produit touristique.

Je rappelle quand même que la stratégie n'est pas la stratégie de Bordeaux centre, elle est la stratégie de Bordeaux Métropole, et qu'à ce titre, on a une complémentarité avec les communes en matière d'animation. Il y a les festivals dans un certain nombre de communes autour de Bordeaux, il y a des attractivités culturelles à Bordeaux, il y a des fêtes du fleuve, il y avait une série de manifestations et on peut, c'est vrai, toujours faire mieux, et je pense que l'intérêt d'avoir maintenant un Office de tourisme métropolitain va contribuer à cette cohérence, elle va contribuer à cette capacité à faire mieux.

Je mets juste un bémol, il y a un travail de fond qu'il nous faudra mener dans les mois qui viennent, c'est l'accompagnement des professionnels par rapport au recrutement, parce que nous avons des secteurs qui ont été très durement touchés par la crise. Ce n'est pas uniquement pour des raisons économiques, c'est qu'il y a une remise en cause par les salariés de leur statut et des conditions de travail dans lesquels ils évoluent.

Travailler dans l'hôtellerie et travailler surtout dans la restauration, ce n'est pas facile. Par rapport à une vie de famille, c'est extrêmement compliqué. Et aujourd'hui, les restaurateurs sont confrontés à une difficulté de recrutement parce que les gens ont remis en cause cette difficulté qu'ils avaient à vivre une vie familiale et une vie tout simplement normale. Il faudra donc les accompagner, cela signifie aussi un travail avec les écoles de tourisme et d'hôtellerie et nous avons la chance d'en avoir dans cette Région, pour permettre de redonner à ces métiers une attractivité, et pas uniquement au territoire, à ces métiers. Et l'attractivité passera par des salaires dignes de ce nom, ce qui n'est plus le cas dans l'hôtellerie et restauration, en particulier dans la restauration depuis une petite vingtaine d'années.

Alors ensuite, il faut continuer d'accompagner d'autres secteurs, et je pense assez significativement à celui du tourisme social parce qu'aujourd'hui, il y a 40% de notre population qui ne part pas du tout en vacances, et c'est applicable, je pense ici, à ce territoire, et pas uniquement Rive Droite ou pas uniquement sur telle ou telle ville. Cela est valable sur l'ensemble du territoire, et la crise que nous venons de vivre a renforcé ce phénomène. C'est pourquoi, dans les choix que nous aurons en matière d'aménagement, dans les choix de stratégie, de communication et d'accessibilité, y compris dans les transports, y compris dans les politiques de prix, un peu comme nous l'avons fait dans toutes nos communes pour la culture, il y aura une réflexion à continuer au côté de ces acteurs du volet social.

Enfin, je voudrais remercier de cette prise en compte du tourisme durable, cela fait des années que l'État, les collectivités se battent parce que la France était la première destination touristique au monde. Elle était un exemple reconnu et suivi. La France a joué un rôle important dans la mise en place d'une politique de développement durable qui a été soutenue par le programme des Nations-Unies depuis maintenant à peu près six ou sept ans. Et donc je trouve que c'est bien de l'inscrire parce qu'encore une fois, je le redis, le tourisme est une question d'équilibre et il y a des communautés, des habitants, on est dans un pays ou dans l'autre, qui doivent être respectés et on ne peut pas imaginer de développement touristique sans rester dans l'équilibre de ce développement. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Chers collègues, Monsieur le Président. Le rapport qui nous est présenté d'une grande qualité est riche par les analyses et les éléments transmis quant aux possibilités de développement du tourisme sur la Métropole bordelaise.

Quelques remarques pour s'inscrire dans une démarche constructive. Le dossier pourrait apparaître de prime abord essentiellement axé sur Bordeaux alors que l'Office de tourisme communique sur les sites touristiques remarquables dans la Métropole, mais ils apparaissent insuffisamment valorisés dans le rapport qui nous est soumis. En effet, des sites sur la Métropole tels que les coteaux, les parcs remarquables dans diverses communes, comme les marais de Bruges, méritent d'être mis en valeur, tout comme les chemins de randonnée en lien avec les attentes de la population vers un tourisme de découverte responsable par notamment la signalisation et là, je me retrouve dans les propos de Monsieur FARENIAUX, il faut une complémentarité entre le tourisme proprement bordelais et les communes. Je pense que là, c'est à peut-être mieux valoriser et mieux préparer.

Je voudrais également souligner un aspect du tourisme qui est peu ou pas développé, celui concernant le passé industriel de Bordeaux, que ce soit autour de la gare Saint-Jean, quartier d'échoppes, la passerelle ou du port de la Lune avec ses formes de radoub. Par exemple à Bordeaux Nord, une association fait visiter le quartier en s'appuyant sur son passé historique industriel, mais au-delà, Mérignac, ville historique pour le développement de l'aviation, un patrimoine, un musée de divers avions. Là encore, le tourisme historique a sa place et surtout mérite d'être plus connu.

Dans les divers axes d'actions mis en avant et tenant compte tout à la fois des nouvelles tendances et de la réalité sociale, des propositions sont faites en direction du public en situation de précarité qui mérite une attention particulière.

Une question, parmi les partenaires cités avec qui travaillent l'Office et en lien avec notre démarche, je n'ai pas vu les comités d'entreprises qui jouent un rôle particulier dans ce domaine, dans le domaine aussi du tourisme social.

Ce document est un atout pour valoriser le patrimoine et la culture dans notre Métropole qui demandera des moyens financiers dont il faudra tenir compte à l'avenir, nous en avons pleinement conscience.

Pour terminer, je remercierai Brigitte BLOCH et les services pour la qualité du rapport qui nous a été présenté et nous voterons bien sûr pour.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pour terminer, Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Très rapidement, je voulais rappeler que l'historique finalement, puisque cela a été évoqué vis-à-vis des musées de l'aviation entre autres, la véritable histoire de l'homme, c'est celle de la nature. Il y a un appel aussi dans ce document à la véritable découverte de la nature et le tourisme vert est en croissance. De ce côté-là, j'espère qu'il y aura une meilleure prise de conscience par rapport à ce que je viens d'entendre.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BLOCH, si vous voulez bien répondre.

Mme Brigitte BLOCH : Merci chers collègues pour tous vos commentaires. Je vais aller dans l'ordre, à commencer par la question du *low-cost*. Déjà, je voudrais rappeler ce qu'il en est de l'arrivée des touristes à Bordeaux puisqu'ils arrivent à 55% par la route, à 27% par le train, à 18%

par l'avion. Je pense que c'est bien de le garder à l'esprit et ce, d'autant plus que beaucoup de nos visiteurs lointains arrivent à Paris et viennent à Bordeaux en train, en TGV.

Deuxième chose à dire sur les *low-cost*, c'est quelque chose qui m'a énormément frappé au moment d'il y a dix ans du développement du *low-cost* à l'échelle de l'Aquitaine, je prends cette échelle-là parce que c'est celle sur laquelle on a des statistiques en matière d'aviation. Quand on a développé le *low-cost* sur la clientèle britannique, on avait des vols directs partout sur tout le territoire de la Région et il y a eu zéro augmentation du nombre de visiteurs. Je ne cours pas après le nombre, mais c'est juste pour se dire : « En fin de compte ce qui s'est passé, c'est un transfert ». Il y a eu un transfert de gens, une partie de gens qui n'aiment pas la route, ont pris l'avion, ils sont venus plus fréquemment, mais en valeur absolue par rapport à l'économie touristique du territoire, cela n'a pas changé grand chose. Ce qui a changé, c'est sur des microphénomènes. Bien sûr qu'à l'endroit où arrive l'avion, il y a des microphénomènes autour puisque c'est sûr que cela crée une proximité, mais dès que l'on regarde une économie du territoire un petit peu plus large, on se rend compte que souvent, ce sont des phénomènes de remplacement.

Madame HELBIG, sur les transports. Notre feuille de route du tourisme de la Métropole, si vous l'avez lu, c'est marqué dans son introduction, elle n'a pas vocation à régler toutes les questions liées au tourisme. La question du dernier kilomètre qui est une question essentielle, la question des transports, heureusement qu'elle n'est pas dans la petite feuille de route essentielle pourtant elle va se régler. J'espère bien que tous, chacun dans vos domaines de compétence, et c'est l'avantage du tourisme, c'est extrêmement transversal, vous aurez à cœur de mettre en œuvre les choses. Et quand vous parlez de trajet dans le vignoble, il me semblait pourtant que vous faisiez partie de celles qui avaient participé à nos travaux. Quand j'ai pris mes responsabilités, cela fait des années que je rêve d'une chose, c'est de parcours du vin dans la ville, et je ne comprenais pas que l'on n'en ait pas jusqu'à maintenant, alors qu'on a un parcours des chemins de Saint-Jacques, ce que je trouve très bien. On a maintenant un parcours UNESCO (*United nations educational, scientific and cultural organization*) et on n'a pas de parcours du vin dans la ville. Avec l'Office de tourisme, et la Métropole d'ailleurs : le service tourisme, on est en en train de travailler sur ce parcours. Et on travaille sur plusieurs choses, on travaille sur un parcours dans la Ville pour démarrer un parcours et un parcours à vélo dans la Métropole qui aura trois distances, c'est-à-dire pour les très grands sportifs, un peu moins sportifs, puis ceux qui ont vu déguster du vin en cours de route et qui ont moins de temps. Ce sont les trois premiers parcours exemplaires. Notre objectif est de faire d'autres parcours du vignoble à vélo dans la Métropole, donc je suis sûr que vous viendrez les essayer avec moi, bien que je ne sois pas la plus sportive pour aller le plus loin.

Monsieur LABARDIN, je pense que vous n'avez pas suffisamment suivi nos travaux, c'est dommage d'ailleurs parce que quand on parle de monter en gamme, cela ne veut pas dire plus cher. Monter en gamme, cela veut dire améliorer la qualité. Il y a de la bonne qualité quelle que soit la prestation touristique. Vous n'avez pas besoin un camping de bonne qualité deux étoiles, c'est un camping de bonne qualité deux étoiles, un hôtel de bonne qualité cinq étoiles, c'est un hôtel de bonne qualité cinq étoiles. La volonté quand on dit « monter en gamme », c'est aider les professionnels à être plus performants dans leurs domaines, c'est-à-dire dans leur type d'activité. Bien sûr que tout le monde a la volonté. Vous imaginez bien notre feuille route, ce n'est pas de faire que ce soit plus compliqué, plus cher et plus difficile de venir ici.

Pour les investissements, je n'ai pas parlé de chiffre parce qu'il aurait fallu en détailler plus d'un et pas seulement dans cette délibération-là. Comme vous avez pu le lire, les premiers 11 millions d'euros sont fléchés dans cette délibération pour les premiers travaux du hall 1, et on est aujourd'hui dans les études sur cette évolution, mais je suis sûre que parler de l'avenir du hall 1 avant le Covid et parler aujourd'hui de l'avenir du hall 1, mais tout d'un coup, vous non plus, moi non plus, on a la même vision. Et le CEB (Congrès et exposition de Bordeaux) non plus parce qu'il s'est reposé, il se repose et c'est tout à fait normal, la vision de qu'est-ce que l'on va faire de cet ensemble et comment on ouvre ce quartier ? Comment on en fait un quartier de vie, et comment

on le rattache plus. Comment on l'a fait avec les quartiers plus Bordeaux Nord ? Comment on le rattache plus à la dynamique de la Ville, et je sais que la Métropole est très attachée à cette idée de travailler sur ce quartier dans son ensemble en intégrant le hall 1.

Sur le fleuve, Jean TOUZEAU a répondu, je ne répèterai pas ce qu'il a dit. Sur la question des grands événements. Je ne sais pas ou alors je n'ai pas compris, quand même cela fait plus de 20 ans que je m'occupe de tourisme, il y a quelque chose qui m'aurait échappé. Je ne vois pas en quoi on a moins d'événementiel aujourd'hui que l'on en avait avant.

En dehors du Covid, évidemment il n'y avait plus d'événementiel du tout. Cela ne tenait pas du tout à un choix. On prépare une belle fête du vin dans le cadre d'une Bordeaux *one week* et on aura deux week-ends grand public avec des manifestations professionnelles au milieu. On a également présenté, à la réunion de Bureau, l'ensemble des événements sportifs qui sont au programme des prochaines années avec, à chaque fois, plusieurs millions d'euros investis par la Métropole dans ces événements. Si ce n'est pas une stratégie événementielle, je ne m'y connais pas.

Sur la question de la mise en lumière du territoire métropolitain : justement cela regroupera aussi Claude MELLIER, et je vous encourage à vous abonner à la newsletter de Bordeaux qui est le lieu, le site d'information sur lequel on regroupe l'ensemble des informations pour ce tourisme de proximité sur la Métropole. Et on a, je vous l'ai dit tout à l'heure en introduction, et je le répète, un travail, et on aura les moyens grâce à la Métropole de le faire, qui va être fait avec chaque commune pour identifier ce dont vous aurez envie, ce que nous aurons envie ensemble de faire partager. Or je vous dis ce que j'ai redit en réunion de Bureau ou en réunion de Commission, ce sont des choses qui coûtent, qui rapportent à des micro-échelles de territoire et ce n'est pas quelque chose qui rapporte de l'argent à l'Office de tourisme. Le jour où on parlera d'équilibres économiques, il faut garder cela à l'esprit parce que le fait de répartir des flux dans nos territoires, c'est quelque chose qui va nous demander de l'énergie et qui n'est pas nécessairement, ce qui rapporte à court terme le plus d'argent.

Madame SABOURET Béatrice, je suis un peu surprise parce que le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on a quand même l'occasion de discuter tourisme et de le faire ensemble. Je ne vois pas pourquoi on veut absolument, c'est un truc qui me préoccupe, opposer attractivité et durabilité ou engagement environnemental. Si le groupe Accor a lancé il y a 10 ans Planète 21 et s'est lancé dans tout un travail aujourd'hui autour de la labellisation de ses établissements, ce n'est certainement pas pour gagner de l'argent ni pour être attractif, c'est juste pour faire plaisir aux écologistes certainement qui font cela.

Pierre et vacances, même chose, pense qu'il va sauver son groupe en s'engageant dans des démarches environnementales et en transformant son produit. Le Pierre et vacances qui est en train d'ouvrir et qui va ouvrir en mai en Lot-et-Garonne, c'est 390 listes, 71 logements labellisés Clé verte. Sont proposés aux vacanciers de l'agroforesterie, la connaissance des potagers. Il y a des douches à économiseur d'eau, du fauchage tardif etc. Donc j'imagine que si les grands groupes économiques font cela, c'est aussi pour plaire aux écologistes.

Ensuite, si on revient sur la question du travail collaboratif avec les territoires : le premier contrat de destination, je l'ai porté dans une autre ville, dans un autre endroit. Pour tout vous dire, même si l'État, a une année de trou dans le contrat de destination à cause du Covid, nous sommes en train de signer la nouvelle version : avec Atout France au niveau national, avec le Comité régional du tourisme, avec Gironde tourisme, on est en train de valider le nouveau contrat de destination qui nous permettra de continuer à travailler avec les territoires.

Je précise que l'on ne sait pas que dans le contrat de destination avec les territoires, quand on parle de tourisme fluvial, on travaille bien sûr avec Libourne, Blaye et les autres destinations du territoire.

Sur le recrutement, c'est un vrai problème, et d'ailleurs, on a mis dans la feuille de route un travail là-dessus parce qu'il faut que l'on arrive à accompagner les professionnels, ce n'est pas facile, mais je trouve qu'il y a quand même beaucoup de restaurateurs qui se sont interrogés suite à la crise et qui ont mis en œuvre des dispositifs qui permettent aux gens d'être soit du matin soit du soir quitte à doubler les effectifs. Je crois que c'est une vraie avancée par rapport aux emplois et qui peut permettre aujourd'hui à des jeunes de revenir dans des métiers qu'ils avaient abandonnés.

Sur le tourisme social, je pense que l'on doit et que l'on peut faire mieux. Nous, on a bien sûr inscrit dans la feuille de route un accompagnement, une meilleure accessibilité, des meilleurs tarifs etc. pour les gens en difficultés. Je pense que le défi du tourisme en France est de proposer une alternative à un prix raisonnable à tout ce qui est aujourd'hui du tourisme dit de masse justement pour qu'il soit accessible. Je n'ai pas la solution, mais je suis prête à y travailler avec tous ceux qui veulent parce que je pense que c'est le défi du développement touristique de demain.

Claude MELLIER, sur la question du passé industriel et historique dans le cadre de l'opération Bordeaux vous envoie balader que l'on a développé depuis 2021. On a fait travailler des guides de l'Office de tourisme sur des visites dédiées justement au passé industriel, aux entreprises etc., donc c'est un volet que l'on intègre tout comme celui des comités d'entreprises. Je ne suis pas descendu à ce niveau de granularité dans la présentation, mais que les services de l'office de tourisme travaillent bien sûr. Je pense avoir répondu à toutes vos questions.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je soumets au vote. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? L'ensemble de Métropole commune(s) s'abstient. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

M. ROSSIGNOL-PUECH
(n°23) Service des infrastructures de recharges pour véhicule électrique sur la voie publique - Convention de mandat pour la gestion des recettes de bornes de recharge de véhicules électriques - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà le sujet qui est devant nous puisque si l'on en croit, les décisions que l'on va être amené à prendre ici dans cette collectivité concernant la ZFE (Zones à faible émission), on voit bien que le changement d'habitude d'achat de véhicules vis-à-vis des particuliers est en train d'évoluer. Le grand quotidien régional SUD OUEST faisait état il y a quelques jours du marché automobile girondin, il mettait en exergue le nombre de véhicules électriques qui étaient vendus. On voit bien que ces bornes de recharge commencent à être légèrement insuffisantes.

Le chiffre que l'on a aujourd'hui est un peu tronqué, excusez-moi, mais les 174 bornes sont les anciennes d'un grand opérateur de voitures en libre-service qui est parti en emportant les voitures et en laissant les bornes. Elles sont pour la plupart dans un état que je qualifierai de moyen parce que je suis bienveillant et pose une vraie difficulté puisque pour les rendre opérationnelles, certaines ont les bouts de fil qui pendent avec une prise parce que les normes changent. En outre, la demande qui est faite de plus en plus, ce sont des bornes plutôt à charge rapide puisque les gens souhaitent, lorsqu'ils font une course ou lorsqu'ils ont un rendez-vous médical ou lorsqu'ils sont au travail, pouvoir charger leurs véhicules.

Vous avez parlé d'un schéma et je pense que c'est très bien même si celui-ci est en cours d'élaboration, avec l'autre opérateur sur le reste du Département qui est le SDEG (Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente). Le Département étant partagé en deux, le SDEG sur la partie périurbaine et rurale et Bordeaux Métropole sur la partie urbaine. Je pense qu'il y a aussi à travailler, dans le cadre de ce schéma, sur un vrai plan de développement public/privé parce qu'il faut que l'on ait des synergies pour sortir une même carte et pour que l'on ait une seule application téléphonique afin de savoir où est la borne la plus proche. Le SDEG et puis Bordeaux Métropole se sont mis d'accord sur un même tarif. Ce tarif que nous avions voté il n'y a pas si longtemps donne plutôt de bons effets, c'est-à-dire que plus vous laissez votre voiture longtemps, plus vous payer, moins vous la laissez, moins vous payez. C'est plutôt intéressant parce que cela fait tourner les places. Je crois que ce schéma, puisque vous venez de dire Monsieur le Vice-président qu'il était en cours d'élaboration, mais il n'est pas dans la délibération, donc on va parler de ce qu'il n'y est pas. Ce schéma, il faut que l'on l'établisse de manière exhaustive, c'est-à-dire qu'il y ait même des places qui puissent exister dans les grandes surfaces ou autres. Il existe aussi quelques places dans quelques parkings qui sont propriétés de la régie Metpark ici sur l'agglomération.

Simplement, je crois qu'il faut que l'on accélère. Je lis parce que comme tout lecteur a besoin de lire, les programmes des uns et des autres candidats et un candidat qui a proposé une mesure qui consiste à avoir un *leasing* à 100 euros pour une voiture électrique. Vous allez me dire : « Tout cela paraît un petit peu curieux », mais non, je pense que c'est vraiment quelque chose qui peut vraiment séduire. Cela ne veut pas dire que j'approuve l'intégralité du programme. Monsieur CAZENAVE, restez calme. Ce programme, toute idée est bonne à prendre d'ailleurs. Je pense que cette idée est plutôt intéressante parce que cela va permettre à des gens qui n'ont pas forcément les moyens de peut-être passer sur un véhicule électrique d'occasion, ils commencent à y en avoir et ils auront besoin, eux, de se charger plus souvent que les autres. Juste un exemple, les toutes premières Zoé d'occasion ont aujourd'hui une autonomie de 130 à 120 km alors que les nouvelles ont 350, cela veut dire que celle qui n'a qu'à 130 km d'autonomie, il faut la charger plus souvent que celle qui est là. C'est la raison pour laquelle cette problématique des bornes, il faut que l'on la prenne à bras-le-corps et à en mettre le plus souvent possible. Je suis sûr que mes collègues maires sont prêts à dégager des places pour pouvoir mettre ces bornes. Je m'aperçois que nous avons même le temps de parole, je suis à 4 minutes 15, je reste dans le jaune, je ne suis pas passé dans le rouge. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Thomas CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président et puis merci à Christophe DUPRAT de mettre en lumière les propositions du candidat Emmanuel MACRON sur cette question. Je ne m'y attendais pas et je vous en remercie. C'est tellement rare dans cette enceinte, il ne faut pas bouder son plaisir.

Je reviens à la délibération pour dire en effet, et je rejoins ce que vient dire Christophe DUPRAT. On sait que la décarbonation de la mobilité, c'est notre enjeu. Que la Zone à faible émission arrive à grands pas et qu'il faut convertir tout le parc thermique en parc électrique, mais il nous faut aller beaucoup plus vite sur les infrastructures. Vous l'avez évoqué Monsieur le Vice-président la nécessité de se doter d'un schéma directeur. Je dis ici très rapidement et de manière très ambitieuse au risque que nous soyons en retard par rapport aux attentes des métropolitains qui vont vouloir changer leur véhicule et on sait que maintenant dans de nombreuses communes, c'est une problématique importante, soit dans le parc privé, mais aussi dans l'espace public. On voit fleurir maintenant des rallonges sur les trottoirs des uns et des autres qui commencent à se brancher. Il y a quand même un risque que l'on soit en retard, donc il faut un plan d'investissement très, très ambitieux à l'échéance de cette mandature et nous comptons sur vous pour nous le présenter prochainement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, très rapidement puisque j'entends prononcer un mot qui s'appelle « Monsieur MACRON ». Et Monsieur MACRON, il a quand même joué un rôle en particulier auprès de Madame Virginie ARAUJO-RECCHIA qui est une avocate, qui était en train de poser un dossier de plainte contre Monsieur MACRON et qui a été tout simplement raflée devant ses enfants, il y a quelques jours. Elle a été libérée ce matin même. Et il est important de noter que vis-à-vis de l'électricité dans l'air, je trouve que cela ne recharge pas beaucoup les consciences. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Je soumets le rapport aux conclusions de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci Monsieur le Président. Un petit mot très rapide pour vous dire qu'en termes de bornes électriques, la Métropole bordelaise est très bien positionnée par rapport aux autres Métropoles dans un rapport d'ENEDIS de novembre 2021, on est premier *ex-æquo* en France. Ceci étant dit, il faut, je suis d'accord, continuer à avoir et à déployer des bornes de recharge en tenant compte bien sûr des bornes complémentaires privées, copro, Metpark bien sûr, les parkings de supermarché etc. Le véritable enjeu, c'est dans le milieu dense, les échoppes, où il n'y a pas de parking, on ne peut pas se brancher la nuit parce que cela a été dit, maintenant les véhicules électriques ont 400-500 km d'autonomie, donc rares sont les personnes qui font 500 km par jour quand même. Si on peut se recharger la nuit, il restera quand même à avoir un réseau complémentaire en cas de difficultés en journée. On va développer cela et on peut déjà avoir la cartographie des bornes existantes avec des applications, telles que Freshmile ou ChargeMap, vous pouvez déjà les télécharger et bientôt, elles seront évidemment incluses dans l'application globale TBM, où on aura toutes les solutions mobilité et également bien sûr les bornes de recharge. Et donc, je m'inscris un peu en faux en disant que pour l'instant, le réseau est insuffisant et mal entretenu. C'était un peu critique et un peu gratuit. Je trouve, il est plutôt développé sur la Métropole bordelaise.

M. le Président Alain ANZIANI : je soumets au vote. Qui votre contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET, le groupe de Métropole communes. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

M. DELPEYRAT
(n°35) French Tech Bordeaux - Subvention de fonctionnement 2022 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Gwénaël LAMARQUE.

M. Gwénaël LAMARQUE : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président. Le Groupe Métropole communes remarque l'excellent travail de la French Tech Bordeaux plutôt France technologie Bordeaux, si on veut éviter les anglicismes dans cette noble Assemblée. Vous l'avez dit, c'est une association qui a été créée en 2014, labellisée en 2019 et qui a pour but d'accompagner la dynamique entrepreneuriale métropolitaine et néo-aquitaine. Ce fut en 2021 633 entreprises qui ont été adhérentes et à l'heure où on parle, plus de 500 entreprises qui sont adhérentes d'ores et déjà, ce qui veut dire que le cru 2022 sera sûrement meilleur que le cru 2021. On ne peut que s'en féliciter car c'est autant d'emplois générés sur le territoire métropolitain. Dès lors le groupe Métropole communes souhaite que nous continuions à soutenir fortement cette structure, et dans le même temps, étant donné que nous sommes l'un des principaux subventionnaires, peut-être émettre l'idée que nous pourrions avoir un partenariat un peu plus poussé avec cette structure afin que nous réfléchissions à des sujets d'intérêt métropolitain. Je pense à la transition énergétique, à l'urbanisme durable, à la ville connectée qui ont été tout à l'heure au cœur des débats. C'est donc avec beaucoup de bienveillance, Monsieur le Vice-président et Monsieur le Président, que nous accueillons cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame ROUX-LABAT.

Mme Karine ROUX-LABAT : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. En complément de mon collègue Gwénaël LAMARQUE, je voudrais insister sur plusieurs points forts qui sont décrits dans cette délibération, à savoir que pour l'année 2022, French Tech Bordeaux va encore travailler à la création d'emplois et à l'inclusion ainsi qu'au développement des entreprises technologiques et innovantes. Avec son programme Tech for Good, French Tech Bordeaux va tout particulièrement œuvrer à ce que la technologie soit au service de l'impact sociétal de l'innovation et de sa capacité à être au service de l'Homme et de la Femme aussi, on peut l'espérer. Quelle belle opportunité de rencontre. La rencontre entre la volonté d'une filière dynamique et innovante de mettre son intelligence pas du tout artificielle au service de l'Homme et de la Femme. Quelle belle rencontre avec l'intérêt général qui sert la commande publique. Alors je sais bien que la feuille de développement économique que nous avons votée suggère d'utiliser l'espace public et la commande publique métropolitaine pour susciter des innovations. Mais je voudrais insister sur le potentiel dont nous bénéficions grâce à la French Tech Bordeaux qui est le référent de tout notre écosystème local très riche en entrepreneurs innovants. C'est l'occasion de mettre en avant tout nos savoir-faire locaux d'aujourd'hui et de demain. C'est donc un potentiel et une opportunité, celle de rendre notre territoire encore plus compétitif, encore plus attractif au service de l'humain en utilisant notre commande publique innovante et notre territoire métropolitain comme un véritable terrain d'expérimentation. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Madame. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Rapidement, encore une fois, on est dans la logique de l'emploi et d'une forme de ruissellement. Évidemment, je pars de l'idée de revenu de base, mais quelque part on comprend bien qu'il y a besoin encore plus de créativité, et on le voit bien que dans une société qui est soumise à une logique de rentabilité, même si on a des aides, on n'a pas toujours cette notion de voir large, c'est-à-dire sur les générations futures et sur la nature. Et donc, il y a souvent une French Tech, entre guillemets, qui polarise une recherche un peu élitiste dans ce qui est rentable.

Ensuite, il y a l'appellation French Tech, je pense que de ce côté-là, on pourrait essayer de faire évoluer les choses, c'est-à-dire qu'il y a des étrangers sur le territoire et ils sont là aussi, ils se sentent peut-être un peu exclus quand on entend parler de French Tech. Et je pense que cela mériterait une réflexion parce que quelque part quand on entend parler de l'OTEC (Office technique d'équipement), je pense qu'aujourd'hui, un des référents en France de l'OTEC, puisque l'on en parle de temps en temps aussi ici sur l'aspect Colibri, c'est Monsieur RAYNAL tout à l'heure qui l'évoquait, c'est Monsieur Pierre RABI, il a apporté un savoir-faire avec ce qui a été fait en particulier dans les pays du Maghreb. Et on peut reconnaître que justement, on a cette richesse et cette intelligence collective sur le territoire quand justement on accueille encore plus de personnes qui arrivent justement de l'étranger et le French Tech exclut un petit peu cela. Les gens, ils ne se sentent pas forcément inclus dans ce French Tech. Et donc, j'aimerais mieux que l'on transforme cela, que l'on fasse évoluer cela pour que l'on soit honoré d'avoir de l'intelligence collective sur le territoire et pas uniquement sur cette appellation French Tech. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci Président. Je vous remercie pour vos remarques, Monsieur Gwénaël LAMARQUE et Madame Karine ROUX-LABAT. Effectivement, il y a trois grands enjeux, vous l'avez dit. Il y a eu des étapes : 2014 la création, 2019 le label. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de défis, c'est grandir, on était plutôt dans la phase *Start* ces dernières années, maintenant, on passe pour beaucoup d'entreprises dans la phase *Up* qui est plus délicate, plus

difficile, donc il faut un accompagnement tout particulier. Nous avons un certain nombre de pépites sur lesquels nous devons être particulièrement vigilants si nous voulons les conserver dans la Métropole et qu'elle soit le même à l'origine d'un écosystème plus large. Je pense par exemple à la santé, aux jeux vidéo, enfin, toute une série de secteurs, on en a parlé ce matin, de la construction bien sûr.

Il y a la mise en réseau et la mise en contact. Vous avez complètement raison. Je pense que ces entreprises ne sont pas suffisamment connues des villes, d'un certain nombre d'acteurs, elles apportent pourtant des solutions. Et dans le cadre de notre feuille de route, nous avions envisagé justement la création d'une espèce de club d'entreprises un petit peu spécifique qui soit à même de répondre à des solutions nouvelles et agiles pour les collectivités locales sur la mobilité, sur l'immobilier, sur tout une série de sujets, et donc sur la transition écologique, bien entendu, pour accompagner aussi les villes. C'est ce club que nous allons constituer, puis elles-mêmes ont besoin de travailler entre elles, de se rencontrer, parce qu'elles ont souvent grandi toute seule.

Et ensuite, elles découvrent que sur le territoire, d'autres peuvent leur apporter aussi une partie de leurs solutions. Puis enfin, il faut que l'on soit plus rapide et efficace dans notre service nous-mêmes métropolitains, je pense au foncier et à l'immobilier puisque c'est plus difficile que pour une entreprise dite traditionnelle, je n'aime pas le mot, mais enfin on voit ce que cela veut dire à peu près, parce qu'eux ont des besoins qui peuvent évoluer très rapidement. Avec des marchés qui peuvent disparaître aussi rapidement s'ils ne sont pas prêts au bon moment. Cela veut dire une souplesse dans les solutions immobilières qui à ce jour, n'existe pas forcément complètement, en tout cas, partout dans la Métropole. C'est, de fait, une solution que la Métropole doit construire pour ce type d'entreprise. En tout cas, je vous remercie pour vos observations, c'est vrai que c'est un très beau succès et qu'il faut absolument poursuivre notre travail avec eux. Merci beaucoup.

M. le Président Alain ANZIANI : Je vois qu'il y a Monsieur Stéphane PFEIFFER qui veut glisser un mot.

M. Stéphane PFEIFFER : Très rapidement, juste en complément à ce que vous venez de dire Madame ROUX-LABAT. Quand on avait voté le SPASER **(**schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) de la Métropole, je crois l'année dernière ou en fin 2020, je ne sais plus exactement, on avait intégré un volet important sur la question de l'innovation et de la Tech. On a un COPIL (Comité de pilotage) de SPASER dans lequel la French Tech est présente qui se réunit à peu près une fois par trimestre et qui ne permet pas de faire le point sur la mise en œuvre du SPASER, l'accès aux marchés publics etc. et cela marche plutôt bien comme mode de fonctionnement. C'était mon premier point.

Second point, on a aussi un gros travail qui est mené par la direction de la commande publique et les principales directions acheteuses pour faire un travail de sourçage des vendeurs des entreprises du territoire qui peuvent répondre à nos marchés publics. Rappeler aussi que Bordeaux Métropole est une des Métropoles de France qui utilise le plus le marché public innovant, dispositif qui a été pérennisé, qui est expérimental et que l'on va pouvoir encore poursuivre et développer. On est tout à fait dans cette veine-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DELPEYRAT, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. Stéphane DELPEYRAT : La technologie progresse aussi. C'est ce que vient de dire Stéphane PFEIFFER, et dans la lignée de nos conversations précédentes, c'est-à-dire qu'en effet, il y a besoin pour les villes de découvrir aussi ces entreprises, de les intégrer dans leur réflexion sur le

travail qu'elles peuvent leur proposer, dans l'accès aux marchés publics, dans beaucoup d'activités. Imaginer également des solutions nouvelles, parce que parfois, il y a des startups qui travaillent de manière extrêmement intéressante par exemple sur l'architecture, sur le marché immobilier. Il y a beaucoup d'éléments comme cela qui ne sont pas forcément très connus parce qu'elles démarrent. Sur la végétalisation des toits, par exemple, il y a des choses magnifiques qui sont imaginées. Toutes ces solutions ne sont pas forcément encore très bien connues des services de nos villes qui sont habitués à fonctionner avec un certain nombre d'entreprises qu'elles ont repérées depuis longtemps. C'est à nous aussi de les intégrer dans notre démarche de commande publique puisque c'est un soutien à l'emploi local évidemment extrêmement important.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je soumets au vote. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame JAMET

Mme FERREIRA
(n°48) Fiscalité directe locale - Exercice 2022 - Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Application du taux de la taxe d'habitation voté en 2019 à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRSAL) - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Mais vous savez que tant que c'est vert, cela ne marche pas. Je préfère me répéter plutôt que contredire, on vous redonne notre proposition Madame la Vice-présidente de baisser de 5 points ces textes, ce qui nous permettrait de nous ramener à la moyenne des Métropoles de France.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Au niveau du non-bâti, je la trouve injuste. Soyons clairs, elle inclut dedans tout le foncier agricole. Je trouve cela dommage que finalement, on ne soit pas dans une force de proposition, aller un petit peu plus loin, c'est-à-dire de faire du recensement réellement sur la Métropole, de faire un choix au niveau des augmentations ou pas en fonction justement de ce recensement, ce retour. Et puis à partir de là, on aide un petit peu plus encore l'aide foncière agricole. C'est pour cela que je m'abstiendrai.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame LOUNICI.

Mme Zeineb LOUNICI : Merci Monsieur le Président. Juste pour dire que je m'associe pleinement au souhait et aux arguments que mon collègue, le Maire de Talence, vient d'exposer. J'aimerais quand même faire un peu de pédagogie pour les citoyens qui nous suivent et qui nous écoutent, la fiscalité a son jargon administratif que seuls quelques initiés comprennent.

La cotisation foncière des entreprises, c'est quoi ? Petit rappel historique. C'est une taxe locale qui est basée sur la valeur locative foncière des biens affectés à l'entreprise. Elle remplace depuis 2010 la taxe professionnelle. Il ne faut néanmoins pas la confondre avec la CET (Contribution économique territoriale) et la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Elle est calculée par le produit de la valeur locative cadastrale que les services fiscaux calculent et révisent parfois, et le taux de CFE (Cotisation foncière des entreprises) que nous votons.

Pour les professionnels qui ne disposent pas de locaux spécifiques à leur activité, le montant de la CFE est calculé selon une base d'imposition minimale qui varie selon leur chiffre d'affaires. Ainsi, le montant de la CFE va dépendre à la fois du chiffre d'affaires réalisé deux années auparavant et du taux de CFE appliqué par la Collectivité territoriale. Vous l'avez compris, cette taxe n'est pas facile à comprendre. Elle est souvent méconnue par les entrepreneurs et peut représenter un coût non négligeable. De plus, il existe de nombreuses exonérations et subtilités fiscales dont je vous fais grâce. Un constat s'établit clairement. Cette CFE varie d'une commune à l'autre et plus la commune comporte d'entreprises domiciliées sur son territoire, plus la CFE est faible. La commune où la CFE est la plus basse est celle de Paris avec un taux de 16,52. La domiciliation du siège de l'entreprise est donc l'astuce à connaître pour payer une CFE plus légère. Nous devons envoyer un signal fort et nous engager collectivement et résolument dans la baisse de cette fiscalité qui même à 5 points en moins restera peu concurrentielle, mais permettra néanmoins d'alléger le poids fiscal de nos entreprises. Ainsi, nos communes de centre-ville, de proximité, chères à nos concitoyens, qui ont souffert de l'implantation de grandes surfaces depuis plusieurs années, de la crise sanitaire plus récemment, pourraient pour les plus florissantes garder une capacité d'investir pour se rénover, se moderniser et pour les plus fragiles éviter la faillite. Et pour nos entreprises plus jeunes, innovantes, à forte valeur ajoutée, et nous en avons quelques-unes, quelques pépites à Pessac, les inciter à rester sur nos territoires et éviter leur domiciliation dans des régions où la fiscalité locale est plus clémente. Ne faisons pas peser sur nos entreprises, force vive de nos territoires, la réduction de la dotation de l'État à nos collectivités. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame la rapporteur.

Mme Véronique FERREIRA : Merci. Quelques mots, je comprends très bien, c'est quelque chose qui est récurrent, mais c'est logique que ce soit récurrent cette demande de baisse de la CFE. J'ai regardé un peu ce que cela pouvait donner. Nous avons voté au BP (Budget primitif) une recette prévisionnelle sur la CFE d'un peu plus de 115 millions d'euros, une recette qui était en baisse déjà de 820 000 euros par rapport aux notifications précédentes.

J'ai regardé sur 2 points, si on la baissait d'un point, c'est-à-dire en gros, si on a passé de 35 à 34, et puis si on a passé de 35 à 30 pour être à la moyenne nationale, cela nous fait une perte de recettes de 4 millions d'euros. Si on l'abaisse de 5 points, donc arriver à la moyenne nationale, cela nous fait une perte de recettes de 20 millions d'euros. On peut toujours se dire : qu'est-ce que 20 millions ? Je crois qu'en face, il faut le mettre avec qu'est-ce que cela représente réellement pour les contribuables parce que je reprends ce que vous disiez par exemple sur la capacité d'investir. Alors c'est vrai que c'est un impôt super difficile à calculer et qu'il n'y a pas d'entreprises types. Forcément, je prends un exemple qui n'est qu'un exemple, qui n'est pas un modèle. Mais un auto-entrepreneur qui va faire un chiffre d'affaires entre 100 et 250 000 euros par an, c'est-à-dire un entrepreneur type lambda. Si on baisse d'un point la CFE, il a gagné 30 euros sur les 1 064 euros qu'il paie normalement. Si on le baisse à la moyenne, il va gagner 152 euros. Or ces 152 euros sont néanmoins très largement insuffisants pour investir. Or en phase des recettes, ce qui m'intéresse quand même, c'est ce que l'on en fait. On ne prend pas des recettes que pour le plaisir, c'est pour les dépenses. Donc, j'ai fait également une autre comparaison, puisque je reprends une expression d'une de mes amis « Quand je me regarde, je me désole, mais parfois quand je me compare, je me console ».

Et l'autre comparaison que j'ai faite, par rapport à ces recettes, ce sont les dépenses que nous faisions en termes d'équipements par habitant. Or il se trouve que ces équipements par habitant, forcément, cela aide les entreprises notamment sur les OIM (Opération d'intérêt métropolitain). Cela les aide directement, puis cela peut également leur offrir par ailleurs de bonnes conditions de vie et d'attractivité. Or vous savez que si on baisse des recettes de fonctionnement, par définition, on va baisser l'investissement ou augmenter la dette. Ça dépend de comment on le prend. Si on regarde cela, j'ai regardé avec Covid pour pas que le Covid nous embête, Bordeaux Métropole en dépenses d'équipement par habitant, on est à 443 euros. Toulouse qui a un taux plus élevé que le nôtre, puisque l'on est le deuxième, en dessous de Toulouse, est à 406 euros par habitant. Et j'ai regardé Marseille ou Nantes qui sont à 31, c'est-à-dire à peine au-dessus de la moyenne nationale, ils sont respectivement à 304 euros par habitant ou 329 euros par habitant.

Toute la question est finalement de savoir si on baisse certaines recettes. En effet, qu'est-ce qui est intéressant pour l'entreprise, pour développer l'entreprise, c'est également la capacité d'investissement. Et je finirai juste en disant que, puisque Monsieur DUPRAT parlait tout à l'heure d'un certain nombre de propositions. J'avoue que personnellement quand j'entends une disparition potentielle d'un autre impôt dont vous avez parlé, qui est l'impôt de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). La CVAE au budget 2022, c'est 71 millions d'euros. Vous allez me dire « Disparition d'un impôt, c'est toujours compensé par des allocations compensatrices », sauf que quand parallèlement j'entends qu'il y a 100 milliards d'euros qui doivent être faits d'économies sur les collectivités notamment sur les questions de dépenses de fonctionnement voire éventuellement sur l'allocation compensatrice de la TH (taxe d'habitation) qui devrait devenir une variable d'ajustement, je me dis que ce n'est peut-être pas le moment.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je passe au vote. Qui vote contre ? Monsieur MORISSET. Qui s'abstient ? Les deux groupes d'opposition. La délibération est adoptée.

Majorité
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur S. MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY
Contre : Monsieur MORISSET

M. GARNIER
(n°53) Economie sociale et solidaire (ESS) - Global social economy forum (GSEF), le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire - Financement de fonctionnement et adhésion de Bordeaux Métropole à l'association Global social economy forum (GSEF) en 2022 - Cotisation

- Subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Karine ROUX-LABAT.

Mme Karine ROUX-LABAT : Monsieur le Président, chers collègues. On ne peut que s'interroger sur les motivations de votre majorité en matière de rayonnement international du territoire en lisant cette délibération, ainsi accueillir le siège mondial de l'Économie sociale et solidaire, c'est parfaitement possible et à grands frais. En revanche, accueillir un sommet Afrique-France déjà acté et quasi-organisé, là ce n'est plus possible. Vous êtes majoritaire et vous utilisez de plein droit cette prérogative pour teinter notre territoire du sens de vos priorités, quitte à vous dédouaner pour l'occasion de toute notion de sobriété financière. Avant toute mauvaise interprétation, et comme en témoigne l'investissement du groupe Métropole communes dans les groupes de travail sur la stratégie de résilience agricole et alimentaire qui met sur la table des attentes impératives qui nécessitent des réponses opérationnelles et charpentées sur le plan financier, nous croyons bien évidemment à l'Économie sociale et solidaire. Ce qui signifie, si l'on revient un peu à l'origine des mots, que nous croyons au local, aux circuits courts, à l'établissement de liens solidaires entre les personnes et les structures. Ce n'est pas le sens, nous semble-t-il, de cet entre-soi dogmatique assis sur un siège un peu pompeux avec à l'issue du tour de table un billet annuel de 430 000 euros dans la poche. De plus, il semblerait que la structure dont il est question ne soit pas assez mondiale pour que l'État daigne abonder à son budget de fonctionnement. Pour tous ces éléments, pour le décalage entre ce financement dispendieux et les retombées concrètes pour les acteurs de l'Économie sociale et solidaire métropolitaine, notre groupe Métropole communes votera contre cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Une question toute simple au Vice-président, Monsieur GARNIER, cela aurait plus être posé en Commission. Je ne comprends pas le fonctionnement et l'administration qui dépasse donc les rémunérations qui sont de 98 000 euros. C'est un fonctionnement quand même qui semble très, très important, j'aimerais avoir des explications, elles font 105 000 et quelques euros. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur PFEIFFER Stéphane.

M. Stéphane PFEIFFER : Merci. Madame ROUX-LABAT, autant tout à l'heure, je partageais et je comprenais votre intervention sur la French Tech, autant là, je pense que vous n'avez pas lu la délibération, vous n'avez pas compris la délibération, vous n'avez pas écouté en Commission. Votre intervention est complètement à côté de ce qu'est le sens même du GSEF (Global Social Economy Forum) et de la politique que l'on mène. Pourquoi je vous dis cela ? D'une part, vous mélangez avec le sommet France-Afrique, cela n'a absolument rien à voir et en plus… S'il vous plaît Monsieur DUPRAT. C'est vous qui dites cela.

D'abord, il n'y a aucun rapport avec la question du sommet Afrique-France, on n'est pas sur les mêmes sujets. On est pas du tout sur les mêmes problématiques. Là, on est sur un réseau international présent dans plus de 36 États. Un réseau reconnu dans les instances de l'ONU, reconnu par l'Organisation Internationale du Travail, reconnu par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) avec lesquels nous sommes partenaires, nous

siégeons dans des groupes de travail. Nous participons avec eux à l'écriture de résolution, à l'écriture de feuille de route de l'ONU, sur le soutien à l'Économie sociale et solidaire. C'est un réseau qui est donc fort. C'est un réseau qui nous permettra aussi de travailler à la reconnaissance de notre territoire métropolitain sur le travail que l'on mène sur les transitions. C'est la feuille de route qui a été présentée par Stéphane DELPEYRAT et celle qui sera présentée bientôt par Alain GARNIER. Et puis c'est un travail sur l'attractivité territoriale. On a la présidence de ce réseau depuis le mois d'octobre. Nous avons déjà plusieurs entreprises qui nous ont contactés parce que l'on était capitale mondiale de l'ESS (Économie sociale et solidaire). On a une entreprise new-yorkaise qui travaille aujourd'hui avec Invest in Bordeaux pour s'implanter et créer sa filiale européenne à Bordeaux, notamment parce que la Métropole de Bordeaux est cette capitale mondiale de l'économie sociale. Donc c'est un élément supplémentaire de notre attractivité, une attractivité nouvelle tournée vers l'économie de demain, tournée vers les transitions et tournée vers une économie plus respectueuse de son environnement et des gens.

Et puis, c'est un réseau qui nous permettra aussi d'apporter un certain nombre de choses au territoire. Il n'y a pas d'opposition lorsque l'on parle d'ESS à faire du local et avoir une vision internationale des choses. D'ailleurs, l'ESS n'est pas systématiquement local. On peut prendre tout un tas d'entreprises. J'étais à quelques jours avec une SCOP (Société coopérative et participative), première entreprise française de fabrication de briques en terre cuite, plus de 500 salariés, plusieurs dizaines de millions d'euros de chiffre d'affaires. Ils ont une usine dans le territoire girondin, ils sont en Vendée. Ils sont dans la Loire etc. Il n'y a pas du tout une obligation à être ancré uniquement sur un petit territoire de quelques kilomètres carrés etc. Au contraire, notre volonté via le GSEF, c'est aussi de permettre aux entreprises du territoire ESS ou non, mais aussi celle de l'économie sociale d'aller se développer à l'international, de nouer des partenariats, de nouer des nouvelles relations d'affaires et d'aller apporter du savoir-faire. De recevoir également du savoir-faire parce que ce que l'on cherche aussi avec le GSEF, c'est apprendre des méthodes qui existent dans d'autres pays pour les importer dans notre territoire. Typiquement, l'Amérique du Sud, l'Afrique a beaucoup travaillé sur la question du passage de l'économie informelle vers une économie populaire. C'est toute cette économie que l'on a dans nos quartiers qui n'est pas toujours légale et qui n'est pas toujours réglementaire, qui est parfois faite au noir et avec des expérimentations qui ont déjà eu lieu pour permettre de reconnaître professionnellement avec un statut, avec un contrat de travail, des créations d'entreprises, toute cette économie informelle. Ce sont des compétences que l'on va pouvoir aller chercher ailleurs et ramener sur le territoire de la Métropole.

Et puis je terminerai en faisait un lien avec que ce disait Brigitte BLOCH et sur la stratégie des événements, le forum mondial de l'ESS est d'abord un forum. Le prochain, c'est Dakar en 2023. Le suivant, on a posé la candidature pour que cela se déroule sur notre territoire. Le dernier forum qui a eu lieu en présentiel, c'était Bilbao et c'est 5 000 personnes qui arrivent du monde entier pour parler de cette économie de demain, pour parler de l'économie des transitions. On est quand même sur quelque chose qui est sérieux, quelque chose qui est important et quelque chose qui apportera fortement à notre territoire et à l'ensemble de nos entreprises.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. La parole est au rapporteur, Monsieur GARNIER.

M. Alain GARNIER : Merci Monsieur le Président, je ne vais pas pré-argumenter et redire tout ce qu'a dit Stéphane PFEIFFER puisqu'aujourd'hui, la Ville de Bordeaux, vous savez, préside le GSEF. Je suis un peu surpris de ce vote de Métropole communes sur ce sujet-là. Il me semblait qu'en Commission, il n'y avait pas eu cette position aussi marquée, mais c'est votre choix. Et Monsieur MORISSET, sur le fonctionnement, simplement nous allons installer cette association qui a besoin de fonctionner avec des personnels qui sont en cours de recrutement. Tout simplement, il faudra dans cette activité internationale aussi avoir les moyens de fonctionner.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci je soumets au vote. Qui vote contre ? Le groupe Métropole communes. Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

M. EGRON
(n°61) Intégration du télétravail au fonctionnement des équipes métropolitaines - Charte du télétravail - Décision - Adoption

Monsieur Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Merci. En préambule, le groupe Métropole communes votera pour cette délibération car elle va dans le sens de l'histoire et de l'évolution du travail. Depuis mars 2020, nous avons toutes et tous vécu une fracture sans précédent. Ce Tsunami a touché de nombreuses activités, a chamboulé le monde du travail. Cette crise a donné un énorme coup d'accélérateur à de nombreux changements. Le premier d'entre eux concerne nos manières de travailler. La crise a propulsé de nouvelles pratiques, permettant ainsi de mettre en place en urgence le distanciel, les visioconférences. Elle a aussi permis d'accélérer le développement du télétravail. Ce dernier faisait peur à certains tout en étant sollicité, voire souhaité par d'autres. C'est le pari de confinement qui a finalement fait prendre conscience aux uns et aux autres que le télétravail n'était pas un frein à l'exercice de son métier pour celles et ceux qui peuvent travailler à distance, bien entendu. La suite de cette période de confinement a conforté, pour ne pas dire boosté, ce nouveau mode de travail. Selon une étude récente qui remonte à septembre dernier, réalisée sur un panel de 15 000 managers : cadres, professions intermédiaires et employés, 98 % des répondants souhaitent continuer à télétravailler, la majorité d'entre eux à raison de deux à trois jours par semaine. Les atouts sont connus et vous en avez rappelé certains, ils effaceront les limites que sont la déconnexion difficile, la surcharge de travail, la baisse de la cohésion, l'équipe. Il y en a d'autres et notamment le fait qu'un poste soit télétravaillable qui pourrait être mis en avant lors des recrutements. Il sera un critère positif au moment du choix du candidat un poste. Il sera aussi un critère de fidélisation des agents au sein de Bordeaux Métropole. Il est d'ailleurs aujourd'hui

un critère de choix des candidats. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, refusaient des postes s'ils ne sont pas télétravaillables. Si les télétravailleurs sont volontaires. Les managers, eux, doivent s'adapter. Les freins techniques et organisationnels sont levés et la charte présentée répond à la loi. Pourtant dès son étude en Commission, nous avons indiqué qu'il manquait un volet, le management, maillon essentiel du travail au quotidien. En effet, ce document vise à cadrer les nouvelles pratiques du travail à distance pour les managers. Notre groupe l'avait manifesté et il nous semblait que cela avait fait écho puisque cela devait être abordé lors du Comité technique.

Dans la charte, nous trouvons quelques lignes sur la partie management et notamment le fait de se réinterroger sur les pratiques. Or, il faut le mettre en œuvre plus rapidement car il y a déjà des difficultés dans ce domaine. D'ailleurs, le nombre important de RPS (Risques psychosociaux) est un indicateur qui le confirme. La plus grande urgence est donc de coacher les managers pour améliorer les pratiques vis-à-vis de cette nouvelle façon de travailler. Pourquoi ? Parce que le management répond à une définition précise qu'est l'établissement de règles claires et communes. Celles-ci définissent les rapports et comportement que sont censés développer les professionnels dans l'exercice de leur activité respective puis permettent d'établir une structure stable capable de supporter les variations d'environnement et les adaptations organisationnelles nécessaires. L'autonomie et la confiance doivent être de mise. Sous cet angle, le télétravail constitue une opportunité d'amélioration du niveau managérial plutôt qu'un risque quelconque. Mais une attention particulière devrait être adoptée pour ne pas faire apparaître des incompétences déjà existantes dans le management traditionnel qui nuise au bon fonctionnement. Pour la plupart des salariés volontaires, c'est un monde hybride qui les attend et pour les managers un nouveau défi loin d'être évident à relever. L'accompagnement des agents par les responsables d'équipes est une des clés de la réussite de tout changement. Il en va de même pour les agents encadrants qui ont besoin d'accompagnement pour s'approprier les méthodes nouvelles adaptées à ce nouveau mode de management à distance. Autrement dit, pour acquérir et/ou développer un panel de compétences qui leur permettront de mener ces nouvelles missions au sein d'organisations qui évoluent. D'un côté le management des agents par le hiérarchique et de l'autre le coaching des managers. Alors bien sûr, il y aura des formations, elles sont prévues dans la charte et on espère qu'elles seront axées sur la conduite du changement, l'identification, la maîtrise des outils, j'en passe. Elles sont prévues, espérons qu'elles seront tenues.

Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, vu le contexte de crise qui n'est d'ailleurs pas terminée ni concernant le Covid, ni le pouvoir d'achat, des agents non-candidats hier le seront peut-être demain. Pas par choix pour certains, mais par obligation. Je veux parler ici de ceux qui seront concernés par les problèmes de mobilité, ceux dont le portefeuille est plus impacté par les hausses de prix des carburants en venant travailler physiquement qu'en étant en télétravail. Enfin, certains d'entre eux seront concernés par la future ZFE et d'autres sujets à venir. Je le redis aujourd'hui, le télétravail est volontaire. Demain, il pourra être une des solutions. Dans de tels cas, il sera indispensable de guider les personnes et les amener à trouver des solutions avec des clés, des outils, des automatismes, et puis vous l'avez mentionné, le télétravail sera autorisé aux nouveaux entrants. Attention, ils n'auront pas les mêmes repères ni les mêmes codes qu'un agent présent depuis de nombreuses années dans notre établissement. Il y aura aussi les suites de cette crise qui verra des agents en télétravail revenir au bout de deux ans dans les bureaux et certaines études montrent que dans un environnement bruyant, certains se demandent quelle sera leur propre productivité. Là encore, ces cas de figure nécessitent un accompagnement personnalisé.

Voilà en quelques mots tout l'intérêt de l'accompagnement. Il pourra aider à se sentir plus serein, à améliorer sa productivité, sa satisfaction personnelle, en clair, à mieux vivre son télétravail. C'est donc un nouvel équilibre global qui va devoir être trouvé. Il va falloir inventer et innover dans des voies inédites. Tout ce qui est associé au changement favorise le stress. Il nous paraissait nécessaire d'intégrer dans vos réflexions le « télémanager », maillon essentiel de la chaîne de la réussite.

Je terminerai en mentionnant les propos de Benoît SERRE qui est Vice-président de l'ANDRH (Association nationale des directeurs des ressources humaines) dans son numéro de juillet 2021, je cite : « Cette crise est un test d'immense ampleur et les constats que l'on a pu faire dans cette période marqueront durablement la société du travail, car ne nous y trompons pas, ce n'est pas le travail, son organisation ou sa comptabilisation qui change, c'est la société qui se transforme. C'est une échéance culturelle et non pas seulement économique ou sociale ». Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET, si vous voulez bien rappuyer sur la barre.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Je suis content d'entendre Monsieur MORETTI dire des choses qui sont censées, mais qui sont en contradiction avec le vote. Vous apportez du sens dans la réflexion, je trouve cela intéressant. Or vis-à-vis du vote, je suis un peu surpris parce que le pour, il y a une notion quand même qui me semble assez importante. Le service public, c'est avant tout le lien social avec les gens de la Cité, de partout, et donc si on favorise encore plus une société à aller vers, justement, cette forme de privilèges pour certains parce qu'ils pourront avoir ce petit bonus, il va y avoir une forme de course pour essayer d'avoir un emploi en télétravail parce que c'est trois jours par semaine et tout cela. Cela va être le petit copinage qui va se mettre en place, mais à un moment donné, il y a aussi un bémol à avoir, c'est que l'on perd la notion du sens de l'activité. C'est-à-dire l'activité, c'est reconnu dans nos statistiques, c'est avant tout la reconnaissance sociale. On l'a vis-à-vis de l'extérieur en dehors de l'emploi, mais on l'a aussi au sein de l'entreprise. C'est une forme d'isolement : on perd ce lien et, il me semble que justement, il faut bien distinguer ce qui peut se passer en entreprise privée par rapport à une entreprise publique. L'entreprise publique, elle a au contraire encore plus ce devoir d'être sur le terrain, d'être au service des personnes et de favoriser justement cette émergence qui fait que l'on reste des humains. Sinon demain, une personne sera encore plus isolée, donc il y a une forme d'unité qui va se perdre. Il va y avoir une facilité encore plus à le licencier parce que cela va se faire comme si d'un seul coup, un programme informatique pour apprendre son emploi, parce que l'on est dans les fameux emplois à distance donc numériquement, on est dans le virtuel, c'est-à-dire que l'on fait des activités sur des outils informatiques qui demain, on le sait, cela fait partie des études au niveau du *Bullshit job*, je l'ai déjà évoqué ici. C'est 46 % des emplois qui vont être supprimés. Et cela va être favorisé par cette approche et dans le service public, cela va être encore plus facile de dégraisser le mammouth, si j'ose dire. Je pense que l'on perd le sens réel du service public vis-à-vis de cette délibération. C'est pour cela que je m'abstiens.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame CURVALE.

Mme Laure CURVALE : Monsieur le Président, mes chers collègues. Juste quelques mots parce que c'est important ce que nous votons aujourd'hui pour nos agents. Et je remercie le Vice-président Jean-François ÉGRON et les organisations syndicales qui ont travaillé sur cette question. Cela fait des années que nous parlons du télétravail. Selon les formations politiques, nous l'avons défendu plus ou moins tôt et c'est vrai que l'épidémie par la force des choses a donné un grand coup d'accélération et il y a eu des accords, des discussions, plutôt des discussions et des accords en un ou deux mots, puis en deux mots. Je crois vraiment qu'il faut se féliciter de la mise en place de cette charte. Et en plus, comme il y a cet observatoire qui est mis en place, on va avoir les garde-fous nécessaires, le suivi, l'évaluation. C'était juste pour dire quelques mots positifs, peut-être que tout ce que souhaitaient les syndicats n'a pas été obtenu. C'est encore une fois le résultat d'une négociation, mais c'est une charte et cela fait avancer les choses. Et nous tenons à le saluer.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Gwénaël LAMARQUE**.**

M. Gwénaël LAMARQUE : Merci Monsieur le Président. Pour répondre à Monsieur MORISSET, ces discussions ont fait l'objet de nombreuses heures d'entretien sur les instances paritaires en sachant qu'il y a une discussion, à mon avis, féconde entre l'administration représentée par le Vice-président ÉGRON et naturellement toutes les personnes qui siègent notamment autour au titre de notre groupe sur cette question. Je rappelle aussi que les syndicats des agents métropolitains étaient favorables à aller beaucoup plus loin sur le télétravail. C'est pourquoi je pense que sur la notion de service public ou d'éloignement du service public via le télétravail, sincèrement, je pense que dans les instances paritaires, on a vraiment une appréhension différente des choses. Je remercie quand même Fabrice MORETTI qui a quand même présenté avec beaucoup de brio son point de vue et qui est un homme, Monsieur MORISSET, sensé, je vous le confirme.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORETTI, je vois que vous redemandez la parole, mais vous êtes celui-ci tout à l'heure qui a battu tous les records de temps de parole de la journée. Et je ne vous ai pas interrompu par respect pour vous, mais n'en rajoutez pas trop quand même.

M. Fabrice MORETTI : Merci Monsieur le Président, mais je suis un homme sensé ne vous inquiétez pas, je vais aller très vite. J'invite juste Monsieur MORISSET à reprendre ou à réécouter l'intervention. Il n'y a pas d'illogisme entre voter pour quelque chose et remettre un élément qui avait déjà été abordé en Commission RH et qui ne figure pas suffisamment à notre goût dans cette charte.

Le deuxième élément, c'est que vous reprendrez également et vous écouterez ou vous échangerez avec des personnes sur le télétravail, faites comme vous voulez, mais je vous le dis, le télétravail, les personnes l'utilisent à bon escient que ce soit pour les structures ou pour les salariés. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Notre rapporteur, s'il veut bien appuyer sur la barre.

M. Jean-François EGRON : On va s'inscrire de manière positive dans tout ce qui a été dit. D'abord remercier et l'administration et mes collègues et les syndicats qui se sont engagés, et l'administration de manière large, l'ensemble de l'encadrement, puisque l'on parle de l'ensemble de l'encadrement, s'est impliqué dans des groupes de travail, ainsi que les organisations syndicales. Cela a été un travail totalement partagé. Je voudrais dire également que moi, je me rappelle du début ici où ensemble, la majorité d'alors en 2017, on avait évoqué le sujet. Il y avait 130 agents qui télétravaillaient, et l'état d'esprit de l'encadrement à cette époque-là, même si nous, nous étions ouverts tous politiques globalement, n'étaient pas très favorables à tout cela. Il y avait beaucoup de doute, il y avait beaucoup de méfiance là-dessus. Aujourd'hui, il y a 2 500 postes de travail… 2 500 ordinateurs qui ont été donnés pour pouvoir faire en sorte que les agents puissent télétravailler, le service public, mais heureusement que le télétravail a été organisé, que ces agents avaient ce matériel-là parce que tous, on s'est aperçu que pendant la période, y compris dans les périodes de confinement, l'ensemble de nos agents étaient mobilisés et le service public a été rendu. Je crois qu'au contraire, on doit en être extrêmement fier et c'est la preuve que l'organisation, quand elle est pensée de cette manière-là, quand elle est accompagnée, met en exergue justement le service public. Même chose également sur le suivi, on va regarder avec le Comité de suivi les problèmes de déconnexion qui sont d'ailleurs des problèmes pas forcément liés au télétravail. Dès qu'il y a un téléphone qui est donné à un directeur

ou un chef de service, combien d'entre nous parfois ne regarde pas forcément leur montre quand il est l'heure d'appeler. C'est un phénomène général auquel il faut être très attentif.

Et puis, il faut l'équilibre, c'est la raison pour laquelle ce sont deux jours, mais avec un test sur trois jours parce que la présence est importante aussi pour que chacun puisse dialoguer, échanger et faire en sorte que la cohésion d'équipe puisse perdurer dans le temps Equilibre entre télétravail et entre présentiel.

Et enfin pour terminer, pour ceux qui ont participé à l'opération, Comité technique ou groupe de travail, élu ou non, vous aurez pu remarquer, mais je le garde à votre disposition, l'ensemble des mesures de formation, de fiches, d'accompagnement, y compris une référente qui est dédiée spécifiquement sur ce sujet et qui s'engage de manière individuelle ou collective pour accompagner le dispositif. Je pense que l'on peut être fier du dispositif qui a considérablement évolué et qui s'est bien adapté à une situation extrêmement compliquée. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Moi, j'en suis fier et je remercie Monsieur ÉGRON et les services des ressources humaines. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme CASSOU-SCHOTTE
(n°66) Champ captant des landes du Médoc - Mesures proposées pour tenir compte des résultats de la concertation préalable organisée sous l'égide de deux garantes de la Commission nationale du débat public - Décision - Autorisation

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues. Voilà une délibération importante dans le processus, chacun aura bien compris ici que même si chacune et chacun d'entre nous fait un effort pour moins consommer d'eau, ce ne sera pas suffisant et que l'on doit trouver de nouvelles ressources et ce dossier est en cours depuis maintenant de nombreuses années. Il a suscité beaucoup d'inquiétude parce que c'est un dossier qui fait appel à une technologie qui n'est pas très répandue et qui fait craindre à certains propriétaires quelques conséquences. Reconnaissons que dans ce cas, les deux garantes et le processus qui a été mis en œuvre ont été extrêmement pédagogiques. Je crois que tous ceux qui s'y sont penchés un peu ont appris quelque chose et ont mieux compris pourquoi il y avait de l'intérêt à aller chercher l'eau à cet endroit-là. Mais il reste et il restera peut-être d'ailleurs une poignée d'irréductibles qu'il faut encore convaincre pour éviter que l'enquête publique débouche sur quelque chose qui serait négatif. Vous savez aujourd'hui dans les enquêtes publiques, on a tendance ici ou ailleurs à aller chercher des gens qui sont contre ou même s'ils ne sont pas du territoire, même s'ils habitent dans une autre région de France ou autres.

Il faut aussi comprendre que les personnes qui sont inquiètes s'inquiètent pour une chose que l'on a un peu du mal à comprendre lorsque l'on est ici dans la Métropole. Ils sont inquiets pour une richesse économique et cette richesse économique, elle est virtuelle pendant longtemps puisqu'il faut 50 ans pour qu'un pin puisse rendre une rentabilité, si pendant ces 50 ans, vous n'avez pas eu à subir des tempêtes, vous n'avez pas eu à subir un feu de forêt ou des feux de forêt et si vous

n'avez pas eu à subir la maladie. Vous comprendrez qu'il faut être relativement optimiste et en plus, celui qui plante ses pins, mais ce n'est pas lui qui récoltera, ses enfants ou ses petits-enfants, parce que cela va au-delà d'une génération. On peut ainsi comprendre qu'à un moment donné, il puisse s'inquiéter après ce que l'on a pu connaître, tempête de 99, tempête de 2009, les incendies de forêt. Mais encore une fois, il faut être aussi raisonnable et lire et apprécier les documents qui ont été donnés et qui rassurent. Soyons très clairs. Le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) n'est pas un institut par hasard, je crois qu'il a une vraie connaissance ici ou ailleurs, et il a donné de vraies précisions.

Ce dossier, on le porte. Les majorités se sont succédé. Le début n'était pas urgent, mais vu le temps qui presse, il faut accélérer sur le sujet. Ça fait partie de ce genre de dossier où la Métropole et les territoires voisins doivent contractualiser pour que ce soit gagnant-gagnant, parce que tout le monde a à gagner dans cette affaire. Si l'on peut mettre un peu d'huile dans les rouages à un moment donné, je pense que c'est nécessaire, et ce sera nécessaire, parce que l'objectif est d'avoir une Déclaration d'utilité publique encore une fois favorable parce que nous avons absolument besoin de cette eau. Ça ne doit pas nous empêcher non plus de respecter 10 millions de mètres cubes et c'est tout. Il ne faut pas que l'on pense que parce que l'on a trouvé ces 10 millions de mètres cubes, il faut tout arrêter dans la recherche d'économies qu'il faut avoir au quotidien lorsque l'on s'en sert parce que l'on ne retrouvera peut-être pas pour les générations qui nous suivront encore une fois autant de mètres cubes disponibles et je ne pense pas que dans les années qui viennent, la population de notre Métropole aille en diminuant. Elle ira plutôt en augmentant plus ou moins rapidement certainement, mais elle ira en augmentant et ses besoins seront de plus en plus croissants.

Alors notre groupe votera pour cette délibération parce qu'il nous semble intéressant de préparer l'avenir, mais nous devrons être extrêmement prudents pour rassurer tous ceux qui peuvent craindre quelque chose là-dedans, tous ceux qui peuvent peut-être propager de fausses informations, vous savez, ceux qui sont contre, quelquefois, s'arrangent avec la vérité sur ce dossier-là comme sur d'autres. Les enquêtes publiques sont devenues quelquefois les refuges de gens qui sont contre tout et ils sont souvent contre tout sur tout de la Métropole. Vous les trouvez de Cenon à Brassens, de la Rive Droite à la Rive Gauche, de l'Ouest au Nord. C'est souvent les mêmes qui sont contre et qui viennent signer. Ils sont sans doute des spécialistes de tout ou peut-être qu'ils ne veulent rien. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste rappeler que nous avons une Région et un Département et une Métropole où il y a énormément de maïs, très gros consommateurs aujourd'hui d'eau, il ne faut pas s'en priver de le dire parce que derrière cela, il y a quand même une conséquence et notre mode d'alimentation, donc le carné a besoin de maïs en particulier et donc on consomme de la viande carnée même les volailles, donc cela joue un rôle important.

Et puis aussi, par rapport au terme de substitution de Madame la Vice-présidente, je crois qu'il est bon de rappeler quand même que sur la déviation du Taillan, on s'est condamné quand même à détruire une nappe. En plus de cela, il y a eu des phénomènes qui ont été conséquents. Il y a eu des effondrements. Ainsi quand vous réfléchissez tout simplement avec les efforts de masse d'eau que l'on peut supprimer à certains endroits en profondeur, demain il y aura évidemment des phénomènes sismiques parce que action, réaction, : quand on vide une voûte, à un moment donné, cela peut s'effondrer. Il faut le comprendre. C'est assez basique. On n'est pas à l'abri de tout cela. Et puis, dans cette délibération, j'étais effectivement un peu surpris par rapport aux associations. Je pense qu'il en manque largement. Quand on voit ce que vous avez déjà reçu entre autres par courriel, il y a des associations qui sont déjà très impliquées vis-à-vis de la LGV

(Ligne à grande vitesse). C'étaient une centaine. Du côté de l'eau, évidemment on est sans doute autant. Donc il y a un travail à faire.

Ce qui me surprend également le plus c'est aussi la remarque que vous avez faite, Madame la Vice-présidente, concernant la montée des eaux parce que jusqu'à présent, il n'y avait pas de relation réelle, directe entre la montée des eaux et notre apport en eau douce, mais si vous le soulevez comme un danger, effectivement, moi je fais très attention aux pays éloignés, entre autres surtout les îles. Ils ont un problème de salinité dans leurs nappes parce que l'eau de l'océan commence à dépasser un petit peu la berge et commence à aller au-delà, dans les zones du territoire. Alors, si on commence à approcher la même logique, effectivement il peut y avoir, d'un seul coup, une lucidité quelque part écologique de se dire : tiens, il y a un danger à la montée des eaux sur la Gironde et sur la Métropole, c'est-à-dire que l'on risque d'un seul coup la salinité de nos nappes ? Puisque vous l'avez évoqué, j'aimerais bien que vous me répondiez là-dessus, cela rassurera un peu tout le monde parce que sinon, effectivement, on peut rajouter énormément d'éléments pour essayer de faire en sorte que l'eau soit importante. Évidemment, l'eau est importante. Évidemment, elle est essentielle. Évidemment, il faudrait travailler sur encore plus de gratuités et de quotas pour éviter que des gens soient en pénurie d'un côté, en souffrance. On le voit en particulier dans les personnes qui migrent sur ce territoire-là, il y a énormément de problématiques pour installer des compteurs d'eau, et à côté de cela, effectivement, on va avoir toutes les problématiques écologiques que l'on retrouve un petit peu plus au nord, entre autres je pense les bassines puisque c'est un enjeu national sur lequel certaines personnes sont très engagées. De ce côté-là, on voit bien que le plus gros donneur d'ordre a raison de faire sa bassine, et on en est à un nombre assez conséquent dans la Région aussi. Il faut être vigilant vis-à-vis de cela, ce n'est pas parce que d'un seul coup, on dit « il n'y a pas de bassine sur la Métropole ou dans la Gironde » que l'on ne va pas pomper massivement dans l'éocène et dans les autres nappes pour subvenir à une production agricole très consommatrice en eau, surtout que c'est assez inutile puisque l'on est sur des territoires sableux. On est donc un peu dans l'hérésie au niveau de l'arrosage.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Merci pour votre attention, votre compréhension ainsi que votre prise de conscience sur la nécessité d'avancer sur ce dossier qui, comme je l'ai dit, a beaucoup tardé. Comme vous l'avez reconnu, effectivement il y aura toujours des irréductibles. Mais ce que je veux souligner ici, ce sur quoi nous nous sommes engagés c'est effectivement d'associer y compris ce que l'on appelle les irréductibles Les associer au comité de suivi, leur permettre de pouvoir aussi occuper cette place d'observation et pouvoir continuer à être à leur écoute puisqu'il y a quand même aussi, comme vous l'avez dit, un intérêt économique que l'on ne peut absolument pas nier. Nous avons quand même démontré via les experts que j'ai évoqué tout à l'heure dont le BRGM, l'INRAE (Institut national de la recherche agronomique), le SMEGREG (Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde), la faiblesse d'impact de ce projet sur les nappes d'Oligocène qui vont être forées dans le Médoc.

Nous serons vigilants, nous serons attentifs, et nous souhaitons effectivement que cette vigilance soit partagée par l'ensemble des acteurs impliqués et concernés. Dernièrement, je suis allée sur une animation d'une classe, la Journée mondiale de l'eau ce mardi, et j'ai pu constater combien les enfants sont très éveillés et éclairés à la question de l'eau et du grand cycle de l'eau et de l'écosystème. Je crois que l'on a tous à faire un effort d'éducation encore. Lorsque j'ai participé à ces débats publics, j'ai pu constater qu'il fallait vraiment faire toujours preuve de pédagogie et nous avons effectivement un gros retard à rattraper dans ce domaine.

Pour répondre à Marc MORISSET, en ce qui concerne la montée des eaux, je l'ai évoquée plutôt pour le risque inondation, c'est-à-dire d'interpeller sur la nécessité et sur la conviction que je

souhaite partager avec vous de l'importance d'une stratégie et une politique de l'eau qui soit à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui, mais aussi et surtout de demain.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Sylvie CASSOU-SCHOTTE. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

M. PUYOBRAU
(n°73) Programmation 2021 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat et aides de Bordeaux Métropole à la production de logements locatifs sociaux et à la réhabilitation thermique du parc social - Liste des opérations retenues - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Jean-Jacques. Monsieur LABARDIN a demandé la parole.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, cette situation nous inquiète tous, bien évidemment, puisqu'après une baisse relativement substantielle en 2020 de près de 38%, c'est 45% de baisse en 2021, donc il y a un effet tendance lourde qui nous inquiète les uns et les autres et sur lequel il faut objectivement mettre des mots et essayer de trouver des solutions. Elles sont partiellement esquissées. On peut évoquer le coût du foncier, c'est une vraie réalité, et à cet égard nous sommes un certain nombre depuis de nombreuses années à souligner le retard chronique dans la maîtrise du foncier qui suppose une anticipation beaucoup plus ferme pour éviter que PLU après PLU (Plan local d'urbanisme), l'augmentation toujours sensible et irréversible du droit à bâtir ne se traduise par des augmentations patrimoniales qui obèrent la réalisation de certains projets.

Pourtant, il y a des solutions et notamment parce que dans le PLU les réservations de mixité sociale sont un très bon outil de régulation du prix du foncier, et que ce dispositif est insuffisamment utilisé parce que la boîte à outils du PLU a été partiellement méconnue, ou en tout cas pas du tout optimisée. On parle souvent de l'établissement public foncier. C'est un bel outil pour des projets d'envergure. On parle beaucoup moins de notre propre levier de réservation de mixité sociale et d'acquisition via la préemption métropolitaine pour constituer du stock qui peut être mis à disposition pour régénérer l'offre et la capacité à bâtir du logement.

Deuxième chose, le PLU serait-il inadapté comme cela a été souvent évoqué dans cette enceinte ? Je ne le crois pas. Il offre toutes les opportunités de mener à bien un projet de territoire dès lors qu'il est pensé et anticipé à la fois pour tenir les objectifs, commune par commune, et produire les charpentes urbaines spécifiques à chaque projet communal. Et je crois qu'il faudra veiller à la révision générale du PLU autour de la fin de cette mandature. Un PLU, c'est à peu près 10 ans d'existence. Il sera remis en chantier à la révision générale. Il faudra être très sourcilleux de façon à ce que l'objectif soit anticipé et que la capacité à faire soit au rendez-vous parce que les bons outils, les bonnes réservations et les bons zonages auront été utilisés. Mais fondamentalement on se doit la vérité entre nous sur le fait, et c'est bien expliqué dans le texte, que la reconsidération par les exécutifs locaux, à la suite des scrutins de 2020, de la densité et de l'objectif quantitatif a provoqué une baisse du rythme de sorte que l'on a l'impression qu'il y a beaucoup de logements en construction. C'est vrai sur des programmes qui sont approuvés depuis longtemps, et qui sont financés depuis longtemps, mais qu'il y aura à l'issue de l'achèvement de ces programmes un trou d'air qui va être véritablement visible, et c'est là que l'inertie du dispositif va nous faire enregistrer

un trou d'air qui est probablement durable, et sur lequel il faut que l'on se penche.

Je voudrais introduire une autre considération. Il s'agit du dialogue territorial avec les intercommunalités voisines. Nous avons des ceintures d'intercommunalités qui, quelquefois, ne sont pas soumises aux objectifs de 25% de logement locatif social, soit en raison de la taille de la commune ou l'intercommunalité, ou simplement qui ont également une stratégie de non-production de logements alors que les domiciles peuvent être très proches des bassins d'emplois.

Je voudrais souligner ici que le dialogue territorial alimenté par les conventions que vous pourriez passer, Monsieur le Président, avec ces intercommunalités doit aller dans les deux sens et pas simplement dans les compensations que la Métropole peut apporter, le dossier précédent en est un exemple, mais aussi par la contribution des intercommunalités à l'offre de logement. Il est quelquefois choquant de voir certaines communes de la périphérie immédiate dont la population n'évolue pas ou même régresse parce qu'il y a une volonté de ne pas faire évoluer le logement. C'est quelque chose que l'on doit partager sur une aire géographique plus large. Cela ne nous dédouane pas évidemment de remplir nos objectifs, mais cela doit s'inscrire dans un dialogue honnête, loyal et transparent sur le fait que c'est une problématique commune et pas simplement celle de la Métropole. Auquel cas, on entretient le clivage qui consistera à dire encore demain : « C'est la Métropole qui densifie, qui accroit ses besoins, à nous et à notre ressource alors que la périphérie subirait. » Je crois que c'est un engagement commun qu'il faut prendre, et je plaide, comme nous le faisons au SYSDAU (Syndicat mixte pour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) pour un dialogue de cette qualité.

Voilà, Monsieur le Président, quelques réflexions. Bien évidemment malgré la difficulté de l'exercice, nous voterons pour parce que nous considérons que c'est un problème partagé, mais nous ne pouvons pas durablement être observateurs de cette baisse. Il nous faut relever le défi parce que nos concitoyens l'attendent. J'ai dix secondes de retard. Excusez-moi.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur LABARDIN. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Rapidement, je dirais que l'appellation de la délibération, cela aurait été bien qu'elle soit « production de logements locatifs sociaux, et à la résilience alimentaire et à la régulation thermique du parc ». Là, je pense que j'ai résumé ce que je voulais dire, c'est que cela manque et que je pense qu'il faudra travailler plus sainement là-dessus, plus concrètement. C'est tout. Ce n'est pas la même délibération, je suis d'accord, mais c'est pour cela que je m'abstiendrai.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président. Je voudrais, au nom de notre groupe, exprimer notre vive préoccupation sur la situation qui est dressée cet après-midi, et m'associer aussi aux éléments et aux convictions partagées à l'instant par Monsieur LABARDIN. Je crois qu'effectivement il faut prendre acte de la situation. La Préfète est d'ailleurs venue ici s'adresser aux Maires pour tirer la sonnette d'alarme parce qu'il y a péril en la demeure, vous le rappeliez Monsieur le Vice-président. Pour cette année nous avons divisé par deux finalement la réalisation par rapport à l'objectif que la Métropole s'était fixée, et si on regarde depuis 2019, c'est une année complète finalement de production qui a disparu, sans d'ailleurs rééquilibrer les déséquilibres territoriaux qui demeurent.

Monsieur le Président, je crois que sur ce sujet-là, il faut en effet pouvoir changer à la fois de rythme et de méthode au risque que dans quelques années, ici même, comme vous l'avez fait sur

la question la mobilité, nous dressions collectivement un constat d'échec. Changer de méthode, Monsieur le Président, cela demande probablement de la clarté. Nous avons, pour notre part, un peu de mal à décrypter votre… « en même temps ». En même temps la politique du logement, elle est métropolitaine, mais c'est aux Maires de le faire.

Nous avons vu dans la presse que vous regrettiez, et j'aurais aimé que cet après-midi vous y pensiez, le fait que la conscience métropolitaine s'évapore. Finalement, face à cette double injonction, je crois qu'il est temps que nous prenions la mesure des difficultés et repenser la politique du logement métropolitaine. Sur la question du foncier évoqué par Monsieur LABARDIN, faut-il continuer à attendre de l'établissement public foncier tout ce qu'il doit nous amener en matière de maîtrise foncière, faut-il changer l'outil, faut-il s'en doter de nouveaux ? La question du PLU qui me semble effectivement fondamentale, et puis peut-être répondre favorablement à la demande de la Préfète de créer ou de réactiver la conférence intercommunale sur le logement avec l'ensemble des acteurs concernés pour bâtir un nouveau chemin, et effectivement remettre la Métropole sur le chemin de la construction de logements de manière générale et de la construction de logement social.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots autour de cette délibération qui est très importante puisqu'elle donne à voir la réalité de ce qui se passe en matière d'urbanisme, non pas les intentions, mais bien la réalité. La situation qui est dépeinte ici dans ce document est une situation exceptionnellement grave parce que d'autres l'ont dit, c'est une évidence, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes : alors qu'il y a quelques années nous produisions autour de 4 000 logements peu ou prou, un peu plus, un peu moins, nous en sommes aujourd'hui à 1 650, c'est-à-dire vraiment c'est une déflagration dans la production de logement social. D'ailleurs, on peut même se faire la remarque entre nous de qu'aurait-on dit s'il y a quelques années on avait produit un nombre aussi faible de logement social. On y aurait vu des intentions, une volonté délibérée, un scandale, et j'ai en tête beaucoup de collègues qui auraient été vifs à s'exprimer sur le sujet. Aujourd'hui, rien de tel, vous nous dites : « C'est la conjoncture. » Et permettez-moi, Monsieur le Président, de vous dire que notre analyse, mon analyse, n'est pas tout à fait celle-là, n'est même pas celle-là. Globalement, cette situation qui est très inquiétante sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif, on a un nombre de PLS (Prêt locatif social) qui est extrêmement élevé, lié en grande partie aux logements étudiants et on a un nombre de logements de PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) et de PLUS (Prêt locatif à usage social) qui est finalement relativement faible, pas du tout à la dimension des besoins de l'agglomération.

Dans cette situation inquiétante, je crois qu'il y a bien sûr un faisceau d'explications. Il y a quelques explications qui sont des explications conjoncturelles, mais de manière plus importante et plus essentielle, c'est la conséquence finalement de cet urbanisme de la décroissance qui a été mis en place par votre majorité. Alors, il a été mis en place essentiellement sur la partie centrale de l'agglomération, la plus centrale, mais il est à l'œuvre, et finalement, il produit une situation qui est à l'inverse de ce que l'on a entendu pendant la campagne électorale. Ce qui menace aujourd'hui, c'est une situation d'apocalypse sociale au centre-ville. C'est une situation très grave parce que la promesse que l'on avait entendue et que, je pense, beaucoup d'électeurs ont entendue, celle d'une Métropole plus solidaire, celle d'une Métropole plus sociale, comment voulez-vous qu'elle prenne corps quand les gens les plus modestes ne trouveront plus à s'installer au centre de l'agglomération ? La gentrification dont on parle à intervalles réguliers, elle n'a jamais été aussi violente qu'elle ne le sera dans un ou deux ans. Aujourd'hui, mon collègue Michel LABARDIN a bien souligné que l'impression que l'on a, que la construction se maintient, elle est artificielle. Elle tient au programme du passé, mais dans deux ans, dans trois ans, ce que l'on verra sortir, ce sera très peu de choses parce que ce sera la réalité d'aujourd'hui. Et cela veut dire qu'alors que déjà, on le sait bien, l'une des difficultés des grandes Métropoles c'est l'habitat et

notamment le logement des plus pauvres. Cette tendance, vous allez puissamment la conforter et la développer, et finalement la Ville, la Métropole verte et rose, c'est une Métropole d'une grande violence sociale. C'est une Métropole où la bourgeoisie devient encore plus dominante qu'elle ne l'a jamais été. Certes, c'est une bourgeoisie qui est en vélo cargo, mais elle triomphe dans votre projet. Et cette contradiction-là, Monsieur le Président et Monsieur le Maire de Bordeaux, parce que cela se passe beaucoup à Bordeaux également, c'est une contradiction que vous aurez à nous expliquer parce que quelles que soient les décisions que vous prendrez aujourd'hui, elles n'auront pas d'effet dans deux ans. Et même si ces mots peuvent aujourd'hui avoir un côté qui paraît exagéré, la réalité sociale de dans deux ans, ce sera que ce sera encore plus difficile de se loger à Bordeaux lorsque l'on sera pauvre et mal né.

Je n'avais pas compris que votre promesse politique, Monsieur le Maire de Bordeaux, et Monsieur le Président, c'était celle-là. J'avais compris que c'était un univers rose et bleu merveilleux. C'était un univers où tout irait bien, et nous en sommes loin. Alors, au-delà de la charge, évidemment pardonnez-moi ce caractère polémique, mais il y a une vraie réalité derrière : cette réalité est que nous devons inverser la tendance puissamment. Nous devons revenir vers les pratiques d'avant qui permettaient de produire du logement. On ne peut pas à la fois avoir une vision décroissante d'une Métropole où on arrête tout, où on bloque tout, où on se conforte dans un égoïsme avec des raisons soi-disant nobles et impératives et continuer comme cela. Il faudra à la fois que vous nous expliquiez cette contradiction et puis, en même temps, que vous nous disiez quels correctifs puissants et efficaces vous allez pouvoir y amener.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, vous en parlerez autour de vous, bien sûr. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur MANGON, on ne vit pas sur la même planète. Vous êtes vraiment totalement hors sol. Je rappelle que vous étiez Vice-président chargé de l'urbanisme. Vous nous avez laissé une situation absolument catastrophique en termes de logement social et vous venez aujourd'hui tenter de nous expliquer comment il faut faire. Vous faites allusion à la ville-centre. Merci de faire allusion à la ville-centre, mais si vous vous référez à la ville-centre, faites aussi référence aux efforts considérables que l'on a faits, que d'autres villes, gérées notamment par vos amis politiques, ne sont pas prêtes à assumer de leur côté. Je pense que si vous n'êtes pas hors sol, vous avez suivi la façon dont on a totalement réorienté, par exemple, Bastide-Niel. Non seulement on fait plus de constructions que prévues, mais on fait 500 logements sociaux de plus parce que l'on a hérité d'une situation dans laquelle, dans la Ville de Bordeaux, on avait un retard inouï, on a toujours un retard inouï en termes de logement social. Autour de cette opération où on a une maîtrise que l'on n'a pas ailleurs, on va pouvoir faire du logement social pour tenter de rattraper le retard dans lequel vous et vos amis nous ont placés. Essayez au moins d'avoir la modestie de regarder un peu la situation en face et la façon dont nous avons de régler les retards hérités.

Monsieur CAZENAVE, j'ai envie de vous dire un peu la même chose. Madame la Préfète n'a pas besoin de porte-parole au sein de cette assemblée. Elle est venue nous dire très clairement ce que vous venez de répéter de façon très fidèle, il y a quelques instants. Nous avons tous parfaitement conscience des retards que nous avons à assumer en termes de logement social. Il faut que tous, on se retrousse les manches, Monsieur CAZENAVE. Il faut que tout le monde fasse des efforts à la hauteur de ce que nous avons fait, par exemple, pour Bastide-Niel. Je prendrai l'exemple Euratlantique. J'aimerais bien que l'on fasse davantage de logement social, mais vous qui êtes proche du pouvoir en place, Monsieur CAZENAVE, peut-être pouvez-vous intervenir pour demander à l'État et à ses satellites, type SNCF (Société nationale des chemins de fer) de nous léguer un foncier à un prix beaucoup plus abordable que celui qu'actuellement ils nous facturent. Nous ne sommes pas aidés en termes de maîtrise du foncier, facilitation des prix du foncier public par l'État. Si vous voulez avoir une contribution positive et non pas exclusivement critique,

Monsieur CAZENAVE, je vous invite à prendre contact avec la SNCF pour leur dire : « Écoutez, jouez le jeu à Bordeaux de la promotion du logement social. Essayez de céder votre foncier à des prix qui permettent aux opérateurs de faire du logement social sur la ville. » C'est cela qui serait une contribution positive au lieu de nous reprocher ne pas en faire suffisamment, alors que l'on en fait beaucoup plus que vos amis qui étaient nos prédécesseurs. Je veux bien que l'on examine la situation dans sa gravité. On a des retards en termes de logement social. On fait de gros efforts, mais de grâce, encouragez-nous plutôt, aidez-nous plutôt que de nous critiquer systématiquement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Marie-Claude NOËL.

Mme Marie-Claude NOËL : Juste un mot en complément de ce que vient de dire Pierre HURMIC. Appuyer les propos de Monsieur LABARDIN : effectivement je pense que vous avez raison, l'outil PLU est un outil important et intéressant qui va nous permettre de travailler sur cette problématique logement. Nous l'avons un peu engagé dans le cadre de la modification. D'ailleurs à ce propos, je voulais rappeler que nous avons cherché à mettre en place des outils pour une meilleure prise en compte d'une diversité sociale en favorisant l'accession et le logement social locatif. Un certain nombre de Maires ne semblent pas avoir été intéressés par ce dispositif. Donc j'ai envie de dire qu'il y a un petit peu parfois deux poids, deux mesures.

Par ailleurs, concernant ce que vient de dire Monsieur MANGON, d'abord la caricature n'est pas vraiment absente de cette assemblée, mais par ailleurs je trouve qu'il y a une légère distorsion à indiquer qu'il faut faire plus de logement et plus de logement social, et par ailleurs, constater que les riverains sont de plus en plus réticents à accueillir de nouveaux programmes auprès de chez eux, qu'ils demandent une baisse des hauteurs et que les Maires souhaitent également répondre à ces attentes de leurs administrés. C'est bien de jeter la pierre, mais je sais qu'un certain nombre de Maires sont quand même confrontés à cette difficulté de satisfaire aux attentes des habitants qui est d'une dédensification, d'une plus grande place aux espaces verts et le légitime besoin en logement auquel nous devons répondre.

Enfin pour terminer, Monsieur CAZENAVE, je vous rappelle, vous le savez, mais la politique du logement est avant tout une politique d'État avec des financements d'État, et le logement dépend des financements d'État, et en premier lieu une politique mise en place par l'État.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce débat, pour ce que j'ai entendu au préalable, c'est un peu le bal des hypocrites. Excusez-moi de le dire comme cela, mais quand même. On nous explique qu'il y a une vraie problématique d'agglomération de production de logement, cela c'est vrai, on est tous d'accord. Cela vient aussi du fait que le Département de la Gironde gagne 20 000 habitants de plus par an, donc c'est compliqué, comme pour les transports finalement. C'est-à-dire que l'on a beau avoir une politique très volontariste, il faut réussir à absorber une augmentation très forte du nombre d'habitants, mais la Métropole, oui, bien sûr, c'est une compétence métropolitaine, le logement, mais jusqu'à présent la Métropole ne va pas imposer à des Maires des programmes. Chaque Maire est quand même souverain, si je puis dire, dans l'instruction des permis de construire et la discussion avec les promoteurs et les bailleurs des programmes immobiliers sur sa commune. Ce n'est pas la Métropole qui vient imposer aux Maires des projets. En fait, c'est l'addition de 28 politiques municipales avec une cohérence métropolitaine qui fait la production de logements dans notre agglomération. Chacun a sa pierre dans son jardin sur cette production de logement globale. On doit tous voir à l'aune de ce que l'on produit dans nos communes. Je pense que collectivement, nous avons une responsabilité, mais ne venez pas comme cela agiter des drapeaux en disant tout

d'un coup : « L'exécutif a changé et tout d'un coup la production de logement s'est écroulée. » On sait très bien que les responsabilités sont partagées sur ce sujet. Et c'est exactement ce qu'a dit Marie-Claude NOËL ou Pierre HURMIC. On sait bien que comme il y a eu beaucoup de constructions sur l'agglomération, les habitants actuels ne souhaitent plus avoir ces programmes immobiliers, et on sait qu'il y aura une résistance très forte des habitants, même tout récents dans l'agglomération. Une fois qu'ils sont arrivés, ils ferment la porte derrière eux en disant : « Maintenant que je suis là, je ne veux plus de logement. » On est tous confrontés à cela. C'est pourquoi, on va faire beaucoup de pédagogie à chaque fois pour pouvoir réussir à produire du logement, et du logement social en particulier car il en faut énormément puisque l'on a 60 000 demandes en souffrance sur le Département de la Gironde dont 40 000 sur l'agglomération. C'est insupportable. Il faut effectivement que l'on soit en capacité de produire, mais de grâce, pas de débat politicien à ce point-là caricatural.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Je n'avais pas prévu de répondre, mais comme Pierre HURMIC fait, comme il dit, de la politique politicienne, je vais répondre rapidement. Vous n'aimez vraiment rien de moins que la polémique quels que soient les sujets, Pierre HURMIC. Alors, vous n'êtes pas aidé. Je crois qu'il y a une aide exceptionnelle, l'aide aux Maires bâtisseurs d'ailleurs. Un certain nombre de Maires ici en bénéficient, les financements de la Banque des territoires pour l'aide au logement. Ce n'est pas un problème de financement, vous le savez très bien. Et si les outils ne sont pas adaptés, Pierre HURMIC, changez-les. Vous êtes en responsabilité, on ne peut pas toujours considérer que c'est la responsabilité de l'autre. Tout est fait pour aider à construire. La question c'est le vouloir. Oui, c'est compliqué, Clément ROSSIGNOL-PUECH le disait, il y a un problème d'acceptabilité, et je crois que notre responsabilité d'élus, c'est d'amener aussi les habitants à accepter d'accueillir de nouveaux habitants. De construire parce qu'effectivement, ce que ce disait Monsieur MANGON est très juste, la ségrégation sociale va s'accélérer en particulier dans la ville-centre, et on va repousser de plus en plus loin. Alors, changez de méthode, on a fait des propositions. Nos propos n'étaient pas polémiques. On propose : si le PLU ne change pas, changez-le. Si le PLU ne va pas, changez-le. S'il faut chercher de nouveaux financements, demandez-les. Si Euratlantique ne convient pas, vous en êtes le Président, changez-le, mais bon sang, arrêtez de toujours renvoyer la responsabilité aux autres.

M. le Président Alain ANZIANI : La parole est à Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. J'ai entendu dire ici, il y a quelqu'un qui disait « on est au bal des hypocrites », cela, je pourrais dire qu'il a raison, entièrement raison. Malheureusement les hypocrites, il y en a plein. Et moi, j'en vois aussi ici parce que quand les riverains sont opposés à l'obligation que l'on a de produire du logement, il y a des gens qui attisent la braise et j'en connais certains. J'en ai connu beaucoup pendant la campagne électorale. Et ceux-là, je peux vous dire, je peux les montrer du doigt, si vous voulez. Et je vais les interroger publiquement en Conseil municipal pour qu'ils puissent donner leur vision de la construction du logement. Cela m'intéressera beaucoup parce que je ressortirai leurs écrits. Quand on parle du bal des hypocrites, de temps en temps il faut gratter devant sa porte. Ce sera plus vite fait, et on arrivera peut-être à avancer plus intelligemment, parce que si on n'avance pas sur le logement social, c'est grâce à ce comportement-là. Alors, faisons un petit peu le balayage devant chez nous. Nettoyons et avançons correctement en toute transparence et honnêtement, et là, on va avancer.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, chers collègues, je crois que tout le monde devrait un petit peu balayer devant sa porte. Je pense qu'il y a des chiffres de taux de logement social dans la plupart des villes, et ce n'est pas en un an ou deux ans, assez rapidement, que l'on va modifier ces chiffres, le retard de logement social sur un certain nombre de communes que je ne nommerai pas ne date pas d'aujourd'hui.

D'autre part, je pense qu'il y a un débat que l'on a un peu oublié, c'est la politique qui n'a pas été mise en œuvre sur le foncier pendant des années. Il y a eu ici des débats. Il y a eu des volontés d'avoir un outil public pour faire de l'acquisition de foncier, mais qui s'y est opposé ? Je me rappelle, sous le mandat de Vincent FELTESSE, c'était clair. On avait la possibilité d'avoir un outil foncier. On aurait pu acheter du foncier, parce que la Métropole a très peu de foncier. Acheter du foncier notamment le long des axes du tramway, du transport, où en est-ce aujourd'hui ? Et une partie de cette assemblée s'y est opposée. C'est cela la réalité. Donc aujourd'hui nous sommes un peu nus. Et c'est cela une grande partie du problème. Cela, c'est un héritage de notre histoire récente. Après, il y a un héritage, je dirais, pour essayer de non pas polémiquer, mais un héritage de l'histoire de notre ville et de notre agglomération. Nous sommes une ville basse et c'est très difficile de densifier. On densifie sur un certain nombre de quartiers. Euratlantique, ce n'est quand même pas très beau. On peut avoir d'autres endroits. On densifie à certains endroits, mais le reste, on a quand même une ville qui est très basse. Allez à la Victoire, on est R+1, R+2. C'est historique. C'est très difficile de densifier dans cette agglomération parce qu'il y a une habitude culturelle des gens. Dès que l'on est à R+2, cela y est, c'est comme si on était à la Défense ou à New-York. Il y a tout un contexte socioculturel pour lequel il faudrait essayer de travailler sur le long terme, et cela, c'est extrêmement compliqué. On a donc ces deux phénomènes, et puis on a aussi quand même beaucoup de spéculation foncière, beaucoup de programmes fonciers que l'on peut voir de-ci, de-là, quelles que soient les majorités au niveau législatif qui n'ont pas favorisé vraiment le social, mais plutôt la spéculation foncière. On a cet héritage-là aujourd'hui et on est dans un goulot d'étranglement.

Je pense quand même que les propos de Jacques MANGON, franchement, quand vous vous êtes fait élire à Saint-Médard, ce n'était pas pour faire du logement social à fond la caisse. Ce n'était pas cela votre programme à l'époque. Je crois que l'on peut se le rappeler, un certain nombre. Vous vous êtes fait élire en disant : « Non, non, il fait trop de logement, trop de logement », et puis là aujourd'hui, six ans après, vu que vous avez été battu, vous dites : « Ah non, il faut faire du logement social. » Il faut un peu savoir garder raison. D'accord. Je crois qu'à partir de là, on essaiera tous de travailler ensemble. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PFEIFFER.

M. Stéphane PFEIFFER : Merci Monsieur le Président. Je voulais rebondir sur les propos de Thomas CAZENAVE. Je partage le constat. Il y a un certain nombre de choses, mais c'est pour revenir sur Euratlantique, par exemple. Vous savez aussi bien que nous que nous n'avons pas la main sur la production et la programmation d'Euratlantique. Vous savez très bien comment fonctionne l'opération d'intérêt national et vous savez très bien qu'à de multiples reprises et encore la dernière fois lorsque l'on a vu Madame la Préfète, nous lui avons rappelé la nécessité d'augmenter la part de logements locatifs sociaux et de logements sociaux de manière générale sur l'opération d'intérêt national. Réponse de la Préfecture qui va être étudiée pour effectivement se mettre à niveau des zones d'aménagement de la Ville et de la Métropole. Pierre HURMIC l'a rappelé : Bastide-Niel, on passe à 35% de locatif social plus 30% en accession sociale via du BRS (Bail réel solidaire). On est quand même sur des zones d'aménagement où *in fine* on aura une production de 65% de logement social. Ce sont des choses que l'on peut arriver à faire. Sur l'EPA (Établissement public administratif), nous ne sommes pas les seuls à avoir la main et nous avons

besoin que l'État soit à nos côtés là-dessus. Nous avons aussi besoin que l'État soit davantage aux côtés des collectivités sur la production de logement social. Je rappelle, rapport de la fondation Abbé Pierre qui exprime très bien le fait que l'État soutient davantage les dispositifs d'investissement dans le logement que les logements sociaux, que ce soient même les PLS et jusqu'au PLAI. Donc on a aussi besoin d'un soutien supplémentaire de l'État.

Quand vous parlez d'une ségrégation du centre-ville qui s'accélère, ce que je constate c'est que quand la Ville et la Métropole relancent la concession d'aménagement, renforcent la concession d'aménagement pendant les trois prochaines années, l'État disparaît. Le PNRQAD (Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés) est terminé et l'État n'a pas mis en place un dispositif pour remplacer le PNRQAD. Ce sont plusieurs millions d'euros en moins pour produire du logement social dans le centre ancien de Bordeaux, et là, on a besoin encore une fois que l'État revienne aux côtés des collectivités pour nous aider à produire du logement social.

Je terminerai aussi sur un point. On parle là uniquement de logement social, mais pourquoi l'on en arrive à une situation aussi compliquée avec des loyers aussi élevés ? C'est parce que cela fait des années qu'il y a une absence de régulation de la politique foncière du logement sur l'ensemble de la Métropole. Et le paradoxe est que dès que l'on met en place des dispositifs de régulation, encadrement des loyers, on vient nous expliquer dans la même journée, ce matin, qu'il faut déplafonner l'encadrement des loyers dès lors que les gens, ils vont rénover leur logement. Il faut être aussi un petit peu cohérent. On est en train de mettre en œuvre une politique du logement qui est globale et cohérente et qui doit récupérer en 18 mois quinze ans de retard. Alors on avance par étape, et pas suffisamment vite, mais on fait avec les moyens que l'on a et le retard que l'on avait au début.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, ce sujet n'est pas simple. D'ailleurs chacun s'envoie à la face ces années où il a pu présider ou pas. Juste pour répondre à Gérard CHAUSSET parce que cela m'a toujours frappé. Il dit : « Bordeaux est une ville basse. » Oui, la maison typique de Bordeaux, vous la connaissez, ce sont les échoppes. Le secteur d'échoppes est plus dense que la Cité du Grand Parc. C'est une réalité. On l'a dit 50 fois, 100 fois. Cela veut dire que l'on peut faire de la densité avec quelque chose qui ne soit pas forcément très haut.

Deuxième chose, l'Établissement public foncier. Je ne sais pas si certains de nos collègues siègent à l'Établissement public foncier, mais j'ai envie de leur donner un petit conseil. Les prochaines fois que vous allez siéger au Conseil d'administration, expliquez aux négociateurs fonciers qui vont voir les propriétaires ce qu'est une négociation, et non pas une injonction parce que quand ils vont voir les propriétaires en disant : « Soit vous donnez à moi, soit vous ne construirez jamais », c'est sûr que cela ferme les relations. Je vous le dis, j'ai plusieurs cas à vous citer, où je vois, j'ai des territoires qui sont pilotés par l'Établissement public foncier, il ne faut plus qu'ils viennent quoi, parce qu'on les attend presque avec le fusil vu le comportement qu'ils ont eu. Si vous êtes dans ces Conseils d'administration, dites qu'ils embauchent des gens qui étaient dans des agences immobilières, ou je ne sais pas, qu'il y ait un peu de travail de négociation, mais c'est un outil intéressant. D'ailleurs, il serait très intéressant, puisque je ne pense pas que beaucoup d'entre nous doivent le savoir, quel est le bilan de l'Établissement public foncier depuis qu'il existe ? Certes, il s'est peut-être mis en place en retard, on ne fait jamais les choses bien du premier coup, mais au moins que l'on ait un bilan de ce qui se passe.

Et puis, enfin, il faut que l'on ait conscience que même si on décidait tous ici de construire des logements sociaux dans la seconde, les gens n'y rentreraient que dans quatre ans, parce que c'est cela la réalité. Ou cinq ans, mais oui, Monsieur le Président. Entre le moment où on voit un opérateur de logement social, où on lui dit « oui », et au moment où l'habitant tourne la clé dans

la serrure, c'est entre 48 mois et 60 mois. Et cela, ce n'est pas parce que l'on ne veut pas construire, et cela, c'était même avant que l'on ait des problèmes sur les matériaux, parce qu'il faut quand même que vous le sachiez, la moitié des appels d'offres des opérateurs de logements sociaux sont aujourd'hui infructueux, et que l'on ne peut pas construire tout cela parce que l'on a multiplié les règles, les normes, les enquêtes, les consultations des uns et des autres, et on arrive à cette réalité. Ce qui veut dire que les décisions qui vont être prises par les équipes municipales de ce mandat verront le jour à la fin du mandat. Et comme là, nous nous sommes trouvés sur un moment un peu creux qui a cumulé comme toujours, et ce sera comme toujours pareil, à la fin d'un mandat, on construit moins, auquel vous rajoutez au début du mandat la pandémie, et bien on se trouve dans cette situation-là. Beaucoup de personnes le comprennent. Madame la Préfète a un peu de mal à le comprendre. Je n'ai pas forcément bien vécu sa venue ici, cela a été limite, il vaut mieux qu'elle travaille avec nous que contre nous, sinon on n'y arrivera pas.

En tout cas, je pense que tout le monde a envie de construire du logement social sauf qu'il faudrait peut-être que l'État, quel qu'il soit, que dans quelques semaines, ils seront une nouvelle équipe gouvernementale, c'est sûr, qu'ils libèrent et qu'ils nous favorisent avec moins de règles, moins de normes. La RT (Réglementation thermique) 2020, et cela surenchérit de 15 % le coût du logement social. C'est une réalité. C'est tout. Monsieur CAZENAVE, je sais que vous avez l'oreille de beaucoup de gens qui sont actuellement au pouvoir, profitez pour les quelques semaines qui restent pour leur dire qu'il faut changer les choses.

M. le Président Alain ANZIANI : Avant de refaire un tour de piste parce qu'il y a beaucoup de secondes demandes de parole, je voudrais à mon tour dire quelques mots. D'abord sur ces propos que j'ai pu tenir concernant la conscience métropolitaine qui s'évapore. Je crois profondément que chacun de nous, nous avons une sorte de dualité. C'est-à-dire que nous sommes ici à la Métropole, sur beaucoup de sujets on voit des consensus, on voit des constats y compris évidemment sur le sujet du logement qui est un sujet qui existe depuis des années et des années. Et sur ce sujet-là qu'est-ce que l'on constate ? On constate qu'effectivement on est parmi les derniers de la classe en France en production de logement social. Je crois qu'il y a Marseille qui est derrière nous. On est les derniers. C'est un fait. On ne produit pas assez de logement social sur la Métropole de Bordeaux, nous sommes dans les derniers de France. Evidemment, quand on nous le dit, cela ne fait pas plaisir, mais c'est une réalité. Je crois que l'on peut tous partager cette réalité, et il y a une autre réalité, c'est que lorsque l'on rentre dans nos communes, on se dit : « Comment on va faire ? » Alors, là, on se dit : « Mais finalement, pour construire du logement, il faut du foncier. » On n'en a pas. On demande à l'État : « Est-ce que vous avez du foncier ? » L'État n'en a pas. Quand on a demandé à l'État, ils nous ont proposé deux ou trois parcelles. C'est bien, mais évidemment ce n'est pas avec cela que l'on va ensuite rattraper notre retard qui, je le rappelle, est de plus de 40 000 logements sociaux, peut-être 44 000 logements sociaux. On n'a pas de logement. On n'a pas de foncier.

Deuxième point, le foncier est très cher. C'est quand même le problème aujourd'hui dans cette agglomération qui est très attractive et de fait, le foncier est très cher. Evidemment que pour avoir du logement social sur un foncier cher, c'est difficile. Il y a des techniques, il y a des moyens. Cela appelle des concours financiers de la Métropole et des communes, mais ce n'est pas cela.

Puis, le troisième point, c'est qu'évidemment il y a l'acceptabilité : quand on va dans nos communes, dès l'instant que l'on construit quelque chose, je crois, quelqu'un l'a dit tout à l'heure, tout de suite, c'est : « deux étages, vous ne vous rendez pas compte, le Maire bétonneur ». Enfin, on a tous connu cela. Je crois qu'il faudrait que l'on fasse aussi un appel, que l'on se serre les coudes, et que l'on dise : « Écoutez, la réalité, c'est que l'on a besoin de produire des logements sociaux. » La vérité de l'ensemble des communes, des 28 communes, c'est que l'on a besoin de produire des logements sociaux. Ensuite que l'on se batte là-dessus, mais que l'on ne joue pas aux hypocrites, c'est-à-dire ici on est pour une chose, et ailleurs, on est pour autre chose. Je crois qu'il faut avoir beaucoup de cohérence sur ce point. On a essayé de mettre en place des

dispositifs, notamment je ne comprends pas pourquoi on a un dispositif qui consiste à permettre de construire du logement social non plus à partir de 2 000 mètres carrés, mais à partir de 1 000 mètres carrés sur ces dispositions qui évidemment permettent de dégager tout de suite du foncier très facilement. Il n'y a pas un accord, il n'y a pas un consensus. Je n'ai pas tout à fait compris pourquoi il n'y a pas consensus sur cette disposition même si en toute chose, il faut sans doute des dérogations, des exceptions, etc., mais sur le principe on devrait être d'accord.

Je salue Marie-Claude NOËL parce qu'elle a un gros travail à faire. Beaucoup de choses dépendent du PLU et le PLU, c'est long. Je pense quand même et c'est ce que j'ai proposé à plusieurs reprises, notamment, devant le Bureau, qu'il faut prendre son bâton de pèlerin, Marie-Claude NOËL, et aller voir tous les Maires un par un et de dire à chaque Maire, parce qu'à la fin c'est le Maire qui signe ou qui ne signe pas le permis de construire. Et de dire : « On fait un *deal* ». Le *deal* c'est : « dites-moi, dis-moi ce que l'on peut vraiment faire chez toi. Dans quelles conditions ? » Lions aussi le problème de l'habitat au problème de la mobilité, on ne fait pas construire n'importe où, mais au problème de la mobilité, et que les Maires s'engagent en disant : « Écoute, voilà, moi, je peux faire cela, je ne peux pas faire cela. » Quelque chose de très réaliste, plutôt que de prendre un plan local de l'habitat qui est très beau sur le papier mais dans la réalité, il ne s'exécute pas du tout. Il y a effectivement un gros travail à faire avec chaque Maire, je pense. Merci. D'autres prises de parole ? Je crois qu'il y a Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Désolé de reprendre la parole. Très brièvement, je voulais juste rappeler le rôle central du Maire quoi que l'on dise. C'est l'État, délégation des aides à la pierre à la Métropole… On peut tourner les choses dans tous les sens, c'est le rôle du Maire. Chacun est comptable de ce qu'il fait, y compris pour le foncier. Chacun regarde ce qu'il a fait. Pour ma part, j'ai fait ce qu'il faut. Je serai à 25% en 2025 même si la Métropole me laisse en plan sur une solution de mobilité structurante qui inquiète mes concitoyens. Je fais une ZAC (Zone d'aménagement concerté) de 1 000 logements que personne n'a demandée avec pédagogie parce que cela correspond à la structure de la ville, je l'explique et cela passe, et cela passera. Et quand je veux des terrains, je vais les chercher. Je prends les bottes. Si je veux des terrains constructibles, je les trouve. Et quand je veux acheter 30 ha sur cette mandature d'espaces naturels pour les rendre inconstructibles, je prends les bottes et je les trouve. C'est le rôle du Maire et c'est lui le décideur, mais il faut aller jusqu'au bout de la logique parce qu'une fois que l'on a fait cela, le rôle du Maire, il s'estompe. Les attributions de logements, c'est une catastrophe. Nos habitants voient passer le train de la construction et ils ne montent pas dedans. Qu'est-ce que nous avons ? Rien. On stigmatise les Maires qui seraient, on va dire, tendancieux dans leurs attributions de logements. La Métropole a 20%, nous n'avons plus rien, mais heureusement il y a une rétrocession d'une partie en tous les cas des 20% attribués à la Métropole aux Maires. Et pendant ce temps, nos fichiers de demandeurs enflent. Il est plus facile de passer de la rive droite à la rive gauche, ou de la rive gauche à la rive droite, que de faire trois rues parce que la famille a grandi et que l'on cherche un logement plus grand. Or, nos habitants sont attachés à nos identités communales et si nous ne pouvons pas leur donner des logements chez eux, dans la commune où ils veulent résider, cela ne les intéresse pas de voir du logement. Et on les méprise par une gestion de stock qui ressemble à la gestion de boîte de petits pois et qui ne correspond pas à la gestion personnalisée que seuls les maires sont capables de faire. Et là-dessus, je crois qu'il faudrait revenir en arrière et afficher haut et fort que si nous avons la responsabilité de notre programmation, nous devons avoir une responsabilité accrue dans l'attribution. Ce n'est pas chose aisée et nous le faisons avec doigté pour les quelques logements que nous avons, mais l'acceptabilité et la soutenabilité face à la population, cela passe par cela, sinon nous n'avons aucun intérêt à construire du logement.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de vos propos. Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, chers collègues, un bref correctif aux propos qui ont été tenus par Gérard CHAUSSET qui connaît mal la réalité puisque durant mon mandat entre 2014 et 2020, il y a eu plus de logements sociaux de construits que durant celui de mon prédécesseur parce que j'ai appliqué un principe simple : 30% de logements sociaux dans toute opération. Ceci pour dire qu'il n'y a pas de hiatus entre ce que je dis ici et ce que j'ai fait dans le passé.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Merci chers collègues. Je voulais juste plussoir aux propos de Monsieur DUPRAT parce que quelque part, ce serait bon effectivement que du côté de l'Établissement du foncier national de Nouvelle-Aquitaine, on travaille effectivement sur le bilan. Et j'étais à l'époque, quand j'étais en responsabilité, demandeur qu'il y ait plus de critères pour que justement on intègre aussi cette notion de la résilience alimentaire. Là-dessus je pense qu'il faut demander des comptes.

Par contre, Monsieur DUPRAT répond indirectement à Monsieur MANGON puisque quelque part il y a une inertie le temps qu'il y ait des décisions et qu'il y ait un certain délai. Quelque part, vous êtes complice de la façon dont cela s'est déjà passé et le résultat, il est là. Alors il faut aussi un peu comprendre cette majorité qui est en train de vous dire qu'il y a quand même une normalité de fait.

Ensuite, je repointe encore une fois sur certains Maires ce que j'ai déjà évoqué au dernier Conseil, il me semble bien, et c'étaient les logements vacants. Les logements vacants, il faut vraiment sérieusement y travailler parce que l'on est en train de cacher un petit peu l'arbre derrière la forêt parce que quelque part, il y a énormément de logements vacants, et les Maires ont une responsabilité pour aussi faire en sorte qu'ils soient des logements sociaux. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Juste pour soutenir les propos de Monsieur LABARDIN, je crois que la politique d'attribution des logements devrait se faire d'une manière un peu plus intelligente ou intelligible. Par exemple, quand vous avez quelqu'un qui travaille du côté de Blanquefort, et qu'on l'envoie habiter à Villenave-d'Ornon, je crois que ce sont ces décisions-là qui sont complètement aberrantes alors que l'on a une personne ou une famille de Villenave-d'Ornon qui voudrait habiter Villenave-d'Ornon, ou de Bègles, on ne peut pas les loger parce qu'il n'y a plus de logement… C'est incohérent, complètement incohérent.

Deuxièmement, la limite de 500 mètres carrés, je ne vois pas pourquoi on a toujours besoin d'un texte supplémentaire. On est capable de prendre et de faire ce que l'on a à faire dans ce cadre-là. J'ai toujours demandé 25% de logements sociaux à partir de 8 logements. Peu importe, 500 mètres carrés, 800 mètres carrés à partir de 8 logements, 25 % de logements sociaux. La difficulté c'est que tous les bailleurs sociaux ne veulent pas jouer le jeu. C'est cela la difficulté, parce qu'ils ne veulent pas prendre les deux logements en gestion. Donc cela, c'est une deuxième difficulté. Quant à l'EPFL (Établissement public foncier local), excusez-moi, mais moi aussi je demande le bilan. Je voulais savoir ce que l'EPFL a apporté à l'agglomération bordelaise. Qu'est-ce qu'elle a apporté l'EPFL ? Alors que l'on avait un service foncier, si on avait mis les gens, ce que j'ai demandé à l'époque, j'ai demandé que l'on recrute des personnels de qualité pour pouvoir faire le travail à l'intérieur de la Métropole pour la Métropole. Là, on a un grand établissement qui essaie de couvrir tout le territoire régional. Quel est l'impact et le retour sur la Métropole ? Je l'attends. Je ne l'ai pas, et je peux vous dire que ce sera avec plaisir que je le recevrai.

M. le Président Alain ANZIANI : Je pense qu'effectivement il faut que l'on secoue un peu l'EPFL. Cela me paraît nécessaire. Monsieur le rapporteur, vous avez une tâche difficile, pas pour intervenir, mais pour évidemment mettre en œuvre ensuite. Je vous remercie de tout ce travail ardu que vous êtes en train d'accomplir.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Merci Monsieur le Président. Effectivement, la responsabilité qui est la mienne, qui est la nôtre, est lourde après ce débat. De ces échanges qui furent riches, je crois qu'il faut savoir dégager quelques perspectives sur les années à venir. Tout d'abord, je dois vous dire que le millésime 2022 sera sensiblement meilleur que celui de 2021 puisqu'au moment où je vous parle là, nous aurions 2 420 logements agréés. Certes, cela n'est pas suffisant, mais c'est mieux.

Après, une fois que le constat et les causes ont été partagés par les uns ou par les autres, alors, on peut être plus ou moins d'accord avec les uns ou avec les autres, ou pas du tout d'ailleurs, je crois qu'il convient que nous nous dotions d'un plan d'actions pour prévenir effectivement nos responsabilités.

D'abord, on propose de mobiliser l'ensemble des acteurs dans le courant du mois de mai de cette année 2022. Il sera organisée une conférence métropolitaine du logement social qui réunira, bien entendu, les différents partenaires que sont les communes, les bailleurs sociaux, les financeurs, les promoteurs, tout cela pour affiner le diagnostic et la situation afin de dégager des modalités d'action et de partenariat. Cela, c'est un premier point.

Le second point, il a été évoqué, vous l'avez évoqué Monsieur le Président, cela a été dit aussi, c'est confirmer dans le PLU l'abaissement des seuils. Je ne reviens pas dessus. Je crois que c'est un outil qui nous permettra d'avancer. Au moment où nous sommes, les communes de la Métropole ont été sollicitées. Sur les 28 communes, 19 sont favorables, ce qui représente un pourcentage non négligeable, à cette modification du PLU, mais les effets ne seront opposables que fin 2023. Effectivement, il y a toujours ce décalage entre les décisions que nous prenons aujourd'hui et effectivement les effets qui seront produits à moyen ou plus long terme.

Il y a un autre sujet qui a été évoqué à plusieurs reprises par plusieurs intervenants, c'est l'histoire du foncier. Je ne vais pas revenir là-dessus, vous l'avez fort bien dit, mais il nous faut mobiliser et identifier les fonciers métropolitains, bien entendu, tous les fonciers publics possibles ; les services métropolitains sont à la tâche. À ce jour, ils ont repéré un potentiel de 500 logements possibles. Il nous faut creuser cela de façon à ce que cela devienne tout à fait concret. Et puis il nous faut aussi par rapport à notre politique foncière aller sur quelque chose de beaucoup plus énergique sur les moyens de préemption. Cela me semble évident au niveau métropolitain, cela va sans dire, et dans les communes aussi dans la mesure du possible.

Lors de la dernière conférence HLM qui s'est déroulée au mois d'octobre sur Bordeaux, le Premier Ministre qui a eu la délicatesse de se déplacer, démontrant de fait effectivement qu'il considère que le sujet est important et crucial même, a fait cette annonce qui consistait à demander aux services de l'État, donc à la Préfecture, d'identifier tous les fonciers possibles et mutables en termes de logements, de logements sociaux notamment, et aussi de regarder surtout les satellites de l'État, universités, SNCF, etc. Il faut que ce travail qui a été annoncé puisse maintenant se faire et se faire rapidement.

Il nous faut voir aussi si nous avons des possibilités en termes de nouvelles opérations d'aménagement, bien entendu. Or, qui dit opération d'aménagement aussi et qui dit production aussi pose la question aussi du financement de nos infrastructures sur les communes. Et là, on peut regretter que l'État, avec lequel nous sommes partenaires sur bien des domaines, ne soit

pas plus proactif, aidant ainsi les communes à se doter d'investissements susceptibles d'accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux habitants que nous requerrons les uns et les autres au regard du déficit de logement qu'il y a sur la Métropole. Il y a aussi des moyens de contractualiser avec chacune des communes. C'est un travail qui est déjà entrepris. Les services, dès ce mois de mars, sont partis rencontrer les Maires ou leurs adjoints à l'urbanisme pour regarder avec eux quels étaient les fonciers possibles, quelles étaient les perspectives sur chacune des villes de telle sorte que nous ayons à la fin du mois de mai, de mémoire, un panel représentatif des engagements qui aboutiront à de la production de logements. Tout cela, ce sont quand même des outils, des éléments qui doivent nous permettre effectivement d'envisager l'avenir du logement et du logement social notamment de façon un peu plus sereine, mais il faut que chacun prenne sa part de responsabilité, bien entendu. Là, c'est un bien commun que nous avons à travailler ensemble. C'est celui de donner effectivement des espaces de vie, des espaces durables à nos concitoyens qui viennent sur la Métropole parce qu'elle est attractive, et cela, c'est une chance, parce qu'il y a du développement économique, et cela, c'est une chance. Il y va de notre responsabilité à toutes et à tous, et en tant que Maires, il nous faut effectivement lutter contre la tempête que nous opposent nos concitoyens qui veulent bien que l'on construise et que l'on donne du logement à leurs cousins, à leurs neveux, à leurs enfants, à leurs petits-enfants, mais pas forcément près de chez eux. Nous devons travailler avec nos concitoyens ce problème d'acceptabilité. Cela passe par des démarches probablement de dialogue, des démarches participatives qui rendent possible effectivement une politique de logement digne de la Métropole que nous avons la chance de représenter.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je procède au vote. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme MELLIER
(n°77) Société du Grand Projet du Sud-Ouest - Désignations des représentants de Bordeaux Métropole au Conseil de Surveillance - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. J'estime qu'il y a un manque d'ouverture à la gouvernance citoyenne. On parle beaucoup de démocratie participative et là, c'était l'occasion. On aurait pu justement, même ne serait-ce que vis-à-vis des associations, travailler là-dessus. C'est un exemple qui démontre qu'il y a une certaine frilosité à travailler sur cette confiance que l'on se doit de donner aux citoyens. C'est tout ce que j'ai à dire là-dessus. Je suis un peu surpris que finalement, même vis-à-vis du conseil de surveillance, on ne travaille même pas sur l'ouverture, même à ce deuxième niveau. Tout est dit. Dès que l'on ferme un peu la porte avec des personnes qui sont déjà connues de l'assemblée, on ferme le débat. C'est tout. Il n'y a pas de démocratie participative. C'est tout.

M. le Président Alain ANZIANI : De toute façon, la question est réglée puisque ce sont forcément des élus qui siègent au conseil de surveillance.

Mme Claude MELLIER : Il faut préciser que ce n'est effectivement pas ouvert à des associations. Ce conseil de surveillance, ce sont précisément les collectivités qui financent qui seront représentées.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne voterons pas cette délibération et nous voterons contre étant donné que nous sommes également opposés, vous le savez bien sûr, au GPSO. C'est dans la droite file de notre positionnement sur ce dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Donc on passe au vote s'il n'y a pas d'autres demandes. Qui est contre ? Le groupe Verts et Monsieur MORISSET. Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur CAZENAVE. La délibération est adoptée.

Majorité Désignations effectuées
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI

Contre : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Madame NOEL, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur BLANC, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI

Mme KISS
(n°95) Aménagement de la Route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les Boulevards et la rue Alexis Labro et création d'une voie nouvelle dans le quartier des Deux Esteys à Bègles - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation

Madame Andréa KISS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Fannie LE BOULANGER.

Mme Fannie LE BOULANGER : C'est une erreur de manipulation, je n'avais pas demandé la parole maintenant, mais je peux la prendre. J'avais prévu de la prendre à la fin. Excusez-moi.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je me réjouis pour les habitants et les habitantes de Villenave-d'Ornon, Talence, Bègles, Bordeaux et Villenave que ce projet qui était bloqué depuis 20 ans entre aujourd'hui dans une phase de concrétisation, et je remercie Madame la Vice-présidente Andréa KISS pour son travail en ce sens.

Les objectifs du réaménagement de la Route de Toulouse ont toujours été très clairs et sont mentionnés dans cette délibération : améliorer la desserte en transports en commun et sa vitesse commerciale, améliorer la sécurité des cyclistes, proposer des poches de stationnement et développer la végétalisation, c'est-à-dire qu'il s'agit avant tout de rééquilibrer le partage de l'espace public selon les modes, rééquilibrer les modes dans un contexte actuel d'urgence climatique, mais aussi dans le but de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles.

Les préoccupations exprimées par les usagers dans le cadre de la concertation sont très significatives. Ils et elles demandent plus de sécurité pour les plus vulnérables, c'est-à-dire les usagers de la marche et du vélo.

Certains ici voudront sans doute parler surtout de la voiture, mais quand on lit le bilan de la concertation, seulement 7% des participants se sont proposés en faveur de la voiture et du maintien de l'offre de stationnement.

Les nouveaux aménagements de la Route de Toulouse permettront à la fois de diminuer les temps de parcours et d'améliorer la qualité des trajets quels que soient les modes de transport utilisés et ils permettront notamment à la Liane 5 un gain de temps de parcours de 8 à 9 minutes en heure de pointe.

Rééquilibrer le partage de l'espace public nous permet donc de favoriser l'utilisation des transports en commun et les reports modaux seront bien sûr très favorables à la qualité de l'air dégradée sur cet axe fortement routier et embouteillé.

À ce stade, je voudrais rappeler que la réponse à l'urgence climatique est aussi une réponse sociale. On le sait, les plus pauvres sont celles et ceux qui ont le bilan carbone le plus faible et qui sont pourtant frappés les plus durement par les inégalités climatiques. Ce sont celles et ceux qui vivent aux abords des axes pollués et qui n'ont pas le loisir de s'y soustraire en partant régulièrement en weekend et en vacances. Celles et ceux qui développent les maladies liées à la mauvaise santé environnementale. Celles et ceux qui ne peuvent pas se loger au cœur des Métropoles et habitent en périphérie, condamnés à se déplacer en voiture individuelle et à consacrer une trop grande partie de leurs revenus au carburant.

Mettre en place une offre de mobilité performante et variée et des aménagements permettant d'utiliser des alternatives à la voiture individuelle, c'est permettre de se déplacer sans payer le prix fort. C'est régler ensemble la question environnementale de la décarbonation et de la pollution et la question sociale de la sortie de la dépendance au carburant. Alors que le dernier rapport du GIEC (Groupement intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat) ose utiliser le terme de survie pour désigner notre futur et rappelle qu'un des freins c'est le manque de volonté politique, je constate que dans cette enceinte la volonté politique est bien là.

C'est tout l'objet de la stratégie de mobilité que nous avons adoptée en 2021 pour accorder plus de parts modales aux piétons, aux vélos et aux transports en commun. Le projet d'aujourd'hui va dans ce sens-là et s'inscrit pleinement dans ces objectifs.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président. En préparant cette délibération, on parlait tout à l'heure d'entrain et d'enthousiasme sur la délibération, et je me souviens que l'on avait voté l'ouverture de la concertation avec beaucoup d'unanimité, beaucoup d'envie et beaucoup d'enthousiasme. Je voudrais rappeler à notre collègue que tout n'a pas été inventé depuis juin 2020 et qu'il y a eu plein de choses qui ont été faites avant le changement d'exécutif.

Il y quand même beaucoup de regrets. Ce dossier qui a 20 ans, 25 ans, 15 ans, qu'importe, méritait selon moi, selon nous, un peu mieux en termes d'ambiance politique dans lequel il s'est déroulé, en termes de coopération entre les services de la Métropole et entre les différents exécutifs communaux puisque la Route de Toulouse a cet avantage ou cet inconvénient, je ne sais, d'avoir quatre Maires au-dessus de son berceau.

Dans cette concertation, il y a eu des propos très hasardeux de certains élus lors de réunions de quartier demandant l'étude mais soutenant publiquement la mise à sens unique de la Route de Toulouse. Bordeaux Métropole a de façon complètement indépendante étudié cette demande et on a eu l'occasion d'en discuter avec Monsieur le Maire de Bordeaux puisqu'évidemment chaque Maire pouvait légitimement le demander, que cette demande, cette folie aurait abouti à des situations cataclysmiques sur les rues de Talence et de Bègles, les voitures devant passer par un autre endroit.

La consultation de la Route de Toulouse s'était ouverte sur la Route de Toulouse et le regret que l'on peut avoir, c'est que la délibération qui nous est présentée aujourd'hui ne concerne que la partie qui est comprise entre la rue Alexis Labro et la barrière de Toulouse. Un axe, si on veut le requalifier, si on veut le re-pacifier, si on veut effectivement faire quelque chose de très ambitieux, il faut le prendre dans sa globalité. Je ne suis pas tout à fait sûr que l'on ait eu souvent l'occasion de parler d'un axe et finalement de n'en traiter qu'une partie.

Des regrets, mais aussi des remerciements à vous, Monsieur le Président, tout d'abord, et à vous Madame la Vice-présidente d'avoir en urgence recadré les choses, et considérablement modifié la teneur du dossier qui nous avait été présenté. Quand je dis présenter, se souvenir que le dossier avait été envoyé en commission sans même recueillir l'avis des Maires, en tout cas de certains Maires n'ayant pas la chance de faire partie de l'exécutif.

Cette consultation doit nous interroger. J'ai été assez frappé par deux choses : d'abord par la présence de beaucoup de personnes dont on ne sait absolument pas qualifier ni l'appartenance à une ville, ni un lieu d'habitation, et surtout, pour faire écho à vos propos Madame tout à l'heure, assez peu de gens qui prenaient le bus. Je voudrais dire que l'on peut toujours opposer les vélos aux voitures. Je pense que l'on aurait tort d'oublier toutes les personnes qui prennent le bus, et sur cet axe il y a beaucoup plus de personnes qui prennent et qui prendront le bus que celles qui feront du vélo ou qui sont en voiture.

La deuxième chose, c'est la sagesse qui a prévalu sur la fin de ce dossier, et les nombreux échanges que j'ai pu avoir avec le Maire de Bordeaux ou le Maire de Bègles pour essayer d'apporter une solution peut-être pas forcément consensuelle, mais en tout cas bien plus équilibrée puisque je rappelle que le RCHNS (Réseau cyclable à haut niveau de service) qui nous était proposé sur la fin de la Route de Toulouse aurait conclu et aurait abouti au fait que le bus se serait retrouvé avec la congestion automobile.

J'aurais voulu et je voudrais toujours vous rappeler la vigilance des commerçants et des riverains, très inquiets par l'absence totale à l'heure où on parle de capacité pour stationner, se faire livrer, tu en as parlé Andréa KISS, mais avec une vraie impossibilité pour eux d'imaginer des solutions qui puissent demain les satisfaire.

Rappeler aussi, Madame la Vice-présidente, Madame la Maire adjointe, qu'il y a la Liane 5, mais qu'il y a aussi une ligne, ce n'est pas une Liane d'ailleurs, cela devrait, une ligne de bus qui s'appelle la ligne 20 qui passe par un très beau quartier qui s'appelle le quartier de Thouars, et qui elle aussi se serait retrouvée engluée par vos choix.

On sera vigilants pour la restitution intégrale du parking. On sera évidemment vigilants sur l'ensemble de la conduite de l'opération future. Comme je l'exprimais tout à l'heure, on a besoin

de plus d'offres de bus, incontestablement beaucoup plus d'offres sur le bus, sur la 5 et le 20 pour demain créer un vrai report modal.

Pour conclure, j'espère que la suite de cette consultation, concertation qui est maintenant terminée, et surtout les travaux qui doivent nous permettre de enfin changer la Route de Toulouse, dernier axe un petit peu à présenter là-dessus, sera faite de façon plus apaisée, plus consensuelle, et qui saura satisfaire les quatre villes qui l'abordent. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Christian BAGATE.

M. Christian BAGATE : Monsieur le Président, merci de donner la parole. Madame la Vice-présidente, quel dommage ! Quel dommage parce que ce dossier était un excellent dossier qui aurait pu montrer à l'image de ce que vient de dire Emmanuel SALLABERRY, l'union de quatre Maires autour d'un même projet avec des idées nouvelles.

Évoquer la Route de Toulouse, c'est évoquer la mobilité. La mobilité choisie, la mobilité subie, le débat n'est toujours pas tranché à ce jour et si on lit quelques dossiers, nous verrons qu'il n'est pas prêt d'être tranché. Nous ne pouvons pas avoir de certitudes sur ce dossier, mais chacun a ses convictions. Par contre, ce dont je suis certain, c'est que la Route de Toulouse va de la barrière à la rocade. Pourtant, la délibération de ce jour porte sur 3,01 km ignorant tout le Pont-de-la-Maye. Pourquoi ? Cet élément essentiel est ignoré alors qu'il y a un véritable problème de circulation ou de désenclavement sur cette partie de la Route de Toulouse, aussi bien pour les Villenavais du Pont-de-la-Maye que les Béglais de Terre Sud. Victor Louis comme le baron Haussmann faisait des routes, des avenues, des places, et il mettait en place les préoccupations des habitants autour, pas nous. Quel dommage !

Si j'évoque un peu d'histoire, c'est parce que le problème du barreau de l'Estey en zone verte n'est que les conséquences de cette absence de logique qui font qu'une signature qui fut donnée en 2018 disparaît en 2022. C'est plein de regrets que je prends la parole ici. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Mes chers collègues, Monsieur le Président, je tiens à remercier sincèrement Madame la Vice-présidente, Andréa KISS, qui a assisté à l'ensemble des réunions publiques, qui a suivi de très près ce dossier. Et également remercier les services de Madame MABILLON. Merci beaucoup au service de la mobilité, et remercier le Président, bien sûr, qui a porté cette démarche. Cela fait plus de 20 ans que l'on en parle, d'un aménagement ambitieux pour le bus, le vélo, la marche, il ne faut pas oublier les piétons, la végétalisation. Cela a été dit, pour le bus, on va passer de 20 minutes à peu près pour la Liane 5 de bout en bout de la Route de Toulouse à 11 minutes, peut-être moins avec des couloirs bus, avec des feux et des priorités.

C'est un projet très ambitieux, une continuité cyclable de bout en bout et des trottoirs confortables, et je l'ai dit, de la végétalisation et des poches de stationnement. Cela a été demandé et obtenu en fonction aussi des possibilités foncières durant le temps de ce projet. Je suis également et évidemment très heureux à ce que l'on suive l'avis de la concertation sur la non-réalisation du barreau routier dans le parc de Mussonville.

Je voudrais apporter un petit bémol quand même : quand j'ai entendu dire que l'ouverture de la concertation dans la mandature précédente s'est faite dans un enthousiasme et un consensus… Pas tout à fait, je m'étais exprimé déjà à l'époque pour dire que j'étais opposé à ce barreau lors

de la mandature précédente, et je voudrais rappeler aux élus qui n'étaient pas là, je ne le rappelle pas, je leur dis : le dossier de concertation qui a été lancé dans cette mandature, il n'y a pas une virgule de différence avec le dossier de concertation qui avait été proposé dans la mandature précédente. Je suis d'accord, c'est bien que l'ensemble du linéaire soit étudié et que le sud de la Route de Toulouse, grâce à Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente, soit inclus et que l'on ait des aménagements à terme, mais je vous rappelle que le dossier de concertation de la fin de la mandature précédente, il n'y avait pas le sud de la Route de Toulouse. D'ailleurs, on s'en était émus, et c'est parce que c'est une ZAC avec sa vie propre et cela devait arriver en même temps, mais par un autre processus. C'était cela l'explication du Vice-président à la voirie de l'époque et du Président de l'époque. Je veux bien que l'on réécrive un peu l'histoire, mais rappelons un peu les faits s'il vous plaît.

Ne polémiquons pas. On a un beau projet. On a pris le temps, on a reporté d'un Conseil pour pouvoir rediscuter, et je pense que le projet est équilibré pour l'ensemble des modes, bus, vélo, marche à pied, voiture. Il reste quand même deux voies voitures, il ne faut pas trop agiter la peur de la mise en sens unique quand même de la partie nord de la Route de Toulouse. Cela a été évoqué en réunion publique, j'y étais parce que je les ai faites, par les habitants et les élus en écoutant la demande d'habitants et d'associations, ont dit : « Écoutez, dans l'avenir on peut faire une étude. On verra bien ce que cela donne. » Mais ils n'ont pas du tout dit : « OK, banco, allons-y. » Il ne faut pas non plus exagérer la façon dont cela s'est passé.

Encore une fois merci pour ce gros travail aux services et à la Vice-présidente. On va avoir un beau projet qui va améliorer la mobilité de l'ensemble de nos concitoyens et sur toute l'entrée sud de l'agglomération. Ecoutez, je voterai avec plaisir.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. J'interviens comme prévu sur ce dossier, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'est pas le plus brillant que la Métropole ait porté depuis quelques années. Alors, entendons-nous bien : je conçois qu'il soit complexe. Je ne dis pas le contraire. Tout le monde en avait conscience depuis le début, mais je dois rendre un grand hommage au talent voire à la malice qui a été mis à le rendre absolument impossible à digérer. Pourquoi ? D'abord, parce que la validité de cette concertation est absolument contestable. Elle est contestable juridiquement. Elle est contestable sur le plan du respect que nous devons aux habitants. Je ne sais pas comment cela se passe dans les autres communes, mais à Villenave-d'Ornon lorsque nous concertons les habitants sur la base d'un dossier, voici comment nous procédons. Tenez-vous bien, c'est absolument incroyable. À Villenave-d'Ornon, tout d'abord, on propose un dossier avec des documents explicatifs, des plans, des cartes, des chiffres, des croquis, des études techniques, des photomontages, etc. Et cela va peut-être vous paraître terriblement original, mais le dossier reste le même du début à la fin de la concertation. Et pendant ce laps de temps, les habitants donnent leur avis, et dit comme cela, je suis certain que chacun d'entre vous trouvera la chose logique, voire très banale.

La Métropole, du moins dans ce dossier de la Route de Toulouse, ce n'est pas comme cela que cela s'est passé et que cela se passe. Vous ouvrez la concertation le 1er juillet 2000 en présentant un dossier prenant en compte du mieux possible, nous avons toutes les raisons de le penser *a priori*, les différents modes de déplacement et de stationnement sur une partie de la Route de Toulouse. Au moins sur cette partie, on pourrait penser que c'est parfait. Les habitants commencent à se prononcer sur ledit dossier, et se préparent à participer à des réunions publiques. Jusqu'ici tout va bien. Et puis, hop, le 6 septembre, Bordeaux Métropole rajoute un élément qui modifie substantiellement, et je dis bien substantiellement, le dossier qui existait depuis le 1er juillet, soit 9 semaines et demie avant. En effet, que rajoute-t-on ? Le RCHNS qui dans de nombreuses parties du linéaire contrarie l'objectif initial, mais cela aussi apparemment

ce n'est pas bien important, qui était l'amélioration de la vitesse commerciale des bus. Toutes les personnes qui ont pris connaissance de ce dossier entre le 1er juillet et le 6 septembre ont tout simplement été mal informées, pour ne pas dire plus, et n'ayant pas eu connaissance du dossier complet, mais elles ne sont peut-être pas revenues pour pouvoir s'exprimer correctement. Nous allons, avec mes deux collègues Villenavais de la majorité municipale, sûrement nous retrouver seuls dans cette assemblée, mais en ce qui nous concerne, nous trouvons cela très grave de changer à ce point un dossier en cours de concertation, surtout quand l'on se dit soucieux de la concertation et de sa sincérité. Et puis, partis comme on l'était, comme si cela ne suffisait pas, on modifie une nouvelle fois ce dossier le 30 septembre, soit 13 semaines et demie après l'ouverture de la concertation, et cette fois-ci avec quoi ? Vous allez voir simplement la possibilité de la mise en sens unique d'une partie de la Route de Toulouse. Il est vrai que ce n'est que peu de chose que de pouvoir proposer une telle solution sur une route supportant un trafic de plus de 20 000 véhicules par jour. Et la clôture de la concertation est intervenue seulement trois semaines plus tard. En résumé, un vrai travail d'orfèvre, un dossier complet seulement 3 semaines sur 16 semaines et demie de concertation, qui dit mieux ? Qui dit mieux ?

Alors, je pose la question, mes chers collègues : de votre point de vue et en votre âme et conscience, a-t-on bien respecté les citoyens et l'exercice de la démocratie locale au cours de cette concertation ? Procédez-vous comme cela sur vos territoires ? Pour ma part, non, mais je dois avoir un problème : je dois être trop respectueux de mes concitoyens.

Deuxièmement et cette fois-ci sur le fond, ce que traduit ce dossier, c'est que les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Ce que je veux dire dans le cas d'espèce, c'est que ni les délibérations que nous votons un jour, ni les courriers que nous signons un autre jour n'ont véritablement de valeur au regard des changements d'humeur des uns ou des autres. Personnellement, lorsque je fais voter une délibération, je la respecte ou je la fais modifier par l'assemblée qui l'avait adoptée à l'origine ou par la nouvelle assemblée si besoin. Lorsque je signe un courrier, je le respecte jusqu'au bout également. À la Métropole ou dans certaines communes, ce n'est pas une nécessité. Le 19 juillet 2019, nous avons voté une délibération qui fixe noir sur blanc comme objectif prioritaire l'amélioration de la vitesse commerciale du bus, et qui précise d'une part qu'il faut, je cite pour que les choses soient claires, vous pourrez tous reprendre la délibération du 19 juillet 2019, « assurer de bonnes conditions de circulation sur l'ensemble de la Route de Toulouse », l'ensemble, et d'autre part, dans les considérants, il est énoncé que « l'amélioration de la situation constatée pourrait s'atteindre par la mise en œuvre d'aménagement de voirie sur l'intégralité de la Route de Toulouse », et là, on précise « des boulevards à la rocade ». Comment peut-on être plus précis ? Alors, je vous le donne en mille, finalement quel dossier présente-t-on à la concertation ? Evidemment, le dossier qui ne porte pas sur l'intégralité de la route de Toulouse puisque le secteur du Pont-de-la-Maye, déjà, Pont-de-la-Maye Bordeaux en a été exclu.

Pour être tout à fait transparent, je tiens à signaler à nos collègues que Monsieur le Président écrit le 2 mars dernier, il y a trois semaines, que vous vous engagiez à poursuivre les études sur ce dernier tronçon. Je vous en remercie, c'est bien, mais c'est beaucoup trop tard car à ce tronçon est rattachée la ZAC Route de Toulouse et la compréhension du projet de la voie des Deux Esteys. S'il s'agit de résumer, mes chers collègues, nous sommes appelés aujourd'hui à évoquer le bilan d'une concertation dans lequel le dossier n'a cessé de changer, qui ne respecte pas la délibération d'origine, qui a été jalonné de propos inexacts pour ne pas les qualifier autrement, dont le manque de transparence est avéré, et qui fait du vélo l'objectif prioritaire quitte à ne pas améliorer la vitesse commerciale de bus malgré vos affirmations contraires dans le cadre de cette délibération, mais il y a eu tellement d'affirmations sur ce dossier que vous me permettrez d'en douter très largement. Rien de contraignant en effet à respecter les engagements que vous prenez.

Ensuite, un mot tout de même pour parler d'un sujet qui a habilement été mis en avant surtout pour ne pas parler du reste, à savoir la fameuse liaison des Deux Esteys. Cette voie nouvelle de 300 mètres a remarquablement alimenté un quasi-feuilleton dans le journal quotidien. J'évoquais

il y a quelques minutes le thème des délibérations votées qui ne valent rien et des courriers signés qui ne valent pas davantage. J'ai un exemple : un courrier acceptant le principe de ce barreau avait été signé en mai 2018, et puis finalement, c'est non. En lisant *SUD OUEST*, nous apprenons il y a quelques semaines que ce changement était intervenu sur la foi d'une étude. Fort bien. Donc j'en ai demandé la transmission car à ma connaissance, je n'avais pas été destinataire alors que concerné. Enfin, je le pensais, au moins en partie. Je l'ai demandée plusieurs fois sans succès. Alors, je me suis vu contraint de vous adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception, Monsieur le Président, afin d'avoir une réponse. Les relations entre les communes et la Métropole se dégradent tellement qu'il faut en arriver là. Je suis désolé. J'aurais préféré avoir d'autres relations.

Je voudrais remercier à cet instant des collègues qui ont demandé à ce que cette étude soit transmise au Maire de la commune de Villenave-d'Ornon. Je poursuis. Je comprends mieux aujourd'hui, suite à la réception de votre courrier, cette lenteur apportée à votre réponse. Vous avez pensé, à ce que j'en comprends dans celle-ci, qu'un CERFA, la demande d'examen au cas par cas et qu'une demande de précision émanant de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) s'apparentait à une étude. Alors, c'est très surprenant, pour ne pas dire hallucinant, si vous y croyez vous-même. En fait, le dossier a été enterré volontairement par une décision de quelqu'un. Qui ? Je n'en sais rien. Pourquoi ? Je n'en sais rien non plus. Enfin, j'ai une petite idée.

Encore une fois, une triste manœuvre pour une étude qui n'existe pas et n'a jamais existé. Ma question est : que vaut la parole publique ? Certains s'émeuvent ici ou là du peu de respect pour les élus qu'ont beaucoup de nos concitoyens. Pensez-vous vraiment que nous méritons le respect quand nous nous moquons d'eux à ce point comme ce fut le cas dans cette concertation ?

Et tant qu'à rester sur l'agitation qui entourait ce sujet du barreau des Deux Esteys, il y a eu une pétition qui a été relayée largement. Cette pétition a même été citée dans la presse, c'est dire à quel point elle a été décisive. Alors j'ai regardé qui étaient les signataires de cette pétition. Nous y trouvons des habitants de Rosny-sous-Bois, de Barcelone, d'Aix-les-Bains, de Porto-Vecchio, de Clermont-Ferrand, de Castres, d'Arras, et cette liste n'est pas limitative, je le dis évidemment, des gens incontestablement concernés et peut-être liés d'ailleurs à d'autres qui sont venus mettre la pagaille dans les réunions publiques. J'ai été témoin, j'y étais.

Je vais bientôt conclure, Monsieur le Président. Et voici ce que je vous demande. Je vous demande le retrait pur et simple de cette délibération et l'organisation d'une nouvelle concertation qui sera travaillée de concert entre la Métropole et les quatre communes concernées, et que l'on ne vienne pas m'opposer le temps que cela ferait perdre. Ce dossier a déjà trop duré, ou tout autre argument de cet acabit. Ce n'est pas au Maire de Villenave-d'Ornon que l'on opposera ce type d'argument. Ce dossier a plus de 25 ans derrière lui et le respect des habitants vaut bien six mois de plus.

Sur le fond de cette nouvelle concertation, je souhaiterais ni plus, ni moins que l'on respecte la délibération votée par cette assemblée même si les visages ont changé depuis 2019. Dans les points principaux qui par conséquent devraient être notés, il y aurait l'intégration de l'intégralité du linéaire de la route de Toulouse, la prise en compte impérieuse et transparente de la question du stationnement parce qu'au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, le RCHNS qui est donc tombé du ciel aux deux tiers de cette concertation va supprimer environ 63% des places de stationnement sur voirie alors que celles-ci sont déjà largement insuffisantes. Si nous en venons à supprimer toutes ces places, je vous annonce déjà que ce n'est pas moi qui irais le dire aux riverains, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux personnels soignants, aux artisans, aux professionnels et commerçants. Vous irez vous-même Monsieur le Président, accompagné peut-être de tous les promoteurs de ce projet. J'ai demandé dans la concertation préalable, et je dis bien préalable, des distances raisonnables par rapport à ces places stationnement. Je n'ai obtenu aucune garantie réelle, bien au contraire : des précisions d'écriture laissent à supposer dans la délibération qu'ils nous ont proposée que le résultat ne sera pas

forcément celui que nous demandons ou espérons. Et puis, pardon, il nous est signalé les capacités de stationnement sur Robert Picqué. C'est très pratique car je pense que chacun les utilise à son tempérament, ce qui fait qu'à ce jour, elles ont déjà été vendues plusieurs fois. Enfin, peut-être, pour être tout à fait clair, je milite pour le développement et l'usage du vélo. Il fut un temps, j'avais d'ailleurs sollicité des stations Vélib' supplémentaires sur Villenave-d'Ornon, mais on m'avait dit que c'était réservé à Bordeaux, dont acte, mais que l'on ne vienne pas me faire le procès des pro et des anti-vélos.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Je sais, je ne parle pas souvent, mais une fois, je voudrais bien aller au bout du dossier. Je suis très à l'aise dans ce débat-là. Je suis donc infiniment favorable à ce que l'on améliore les conditions de circulation et de mise en sécurité des cyclistes. D'ailleurs je n'ai pas à me forcer beaucoup puisque c'était tout simplement le deuxième objectif de la délibération de 2019. Bêtement, je me dis que l'on peut simplement la mettre à exécution. La majorité de la population n'a pas besoin d'avoir des pistes cyclables de 2,50 mètres de large pour la seule satisfaction de voir des vélos électriques ou des cyclistes plus rapides doubler les plus lents. La vie en société mérite une vision bien plus large. La société est diverse, elle n'est pas faite que de cyclistes.

À l'instant et fidèle aux propos que nous avons tenus avec mon adjoint, Michel POIGNONEC, ici en de multiples endroits, l'abandon pur et simple de la liaison des Deux Esteys entraîne obligatoirement l'arrêt sur le territoire de Villenave-d'Ornon de la poursuite de la ZAC, n'en déplaise aux personnes qui, par journal interposé et sans connaître les raisons profondes de ce dossier, se permettent de proférer quelques menaces à peine voilées.

Pour notre part villenavaise, la ZAC a connu un avancement certain avec la délivrance d'un grand nombre de permis de construire et la réalisation de nombreux logements dont beaucoup de sociaux. À ce jour, pour ce qui concerne les obligations de Villenave-d'Ornon, 191 logements ont été livrés ou sont en cours sur un total de 400, soit près de la moitié. Je souhaiterais savoir ce que sont les chiffres dans les autres communes parties à cette ZAC. Où en sont les 900 logements attendus ? Bizarrement, sur ces 900 logements, à notre connaissance pas un n'est sorti de terre, je n'ai rien lu dans *SUD OUEST* quant aux conséquences juridiques financières du non-respect des engagements.

Alors, oui, Monsieur le Président, je vais désengager Villenave-d'Ornon de ce processus de ZAC parce que j'en ai assez que les Villenavais soient les dindons de la farce. Je réitère donc ma demande de retrait de ce rapport et l'organisation d'une nouvelle concertation, honnête celle-ci. Et pour le cas extraordinaire où vous n'accèderiez pas à cette demande, les élus de Villenave-d'Ornon voteront contre ce rapport. Je vous remercie de m'avoir écouté si longtemps.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Ce rapport ne sera pas retiré. Madame RAMI.

Mme Isabelle RAMI : Merci Monsieur le Président. Il a été évoqué tout à l'heure le peu de cyclistes qui utilisent la Route de Toulouse et c'est justement là la problématique et le cercle vicieux, car moins il y a d'aménagements adaptés, moins il y aura de cyclistes. Et c'est justement un enseignement que l'on peut tirer de la concertation. Les aménagements existants, la faible proportion d'aménagements existants, c'est un bien grand mot, ne sont pas assez utilisés faute de continuité et de sécurité tout le long du parcours.

Pour les cyclistes, la sécurité est essentielle et fondamentale. Je vous rappelle que la route de Toulouse a été actée en réseau ReVE (Réseau vélo express) lors de réunions de Pôles territoriaux où il y avait les élus des quatre collectivités. On est bien dans une optique de standards de ReVE, et le standard de ReVE, il comporte des largeurs de voirie. Et le standard de ReVE aussi c'est une priorité qui est donnée au flux des cyclistes qui seront sur ce réseau ReVE. Mon intervention, elle était là surtout pour la suite, c'est-à-dire que quand ce réseau ReVE sera présent, partagé en partie avec les bus, il va falloir donner la priorité aux intersections et aux giratoires pour les cyclistes. Ce traitement des intersections, il est fondamental pour permettre à chaque mode de prendre sa place et en particulier de protéger les plus faibles, à commencer par les piétons puis les cyclistes. Mais le but, il n'est pas d'opposer les modes. Nous pouvons saluer aujourd'hui la qualité des aménagements qui sont proposés quels que soient les modes, et nous savons que les utilisateurs de cet axe sont en demande d'une évolution rapide qui permet une utilisation plus facile et plus fluide. À nous de ne pas ralentir ces aménagements qui sont attendus par beaucoup.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Christine BOST.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. Très rapidement, pour répondre à Monsieur le Maire parce que quand il parle de menace par presse interposée, je pense qu'il parlait des propos que j'ai pu tenir à la presse, que j'ai tenus à la presse parce que la presse m'a sollicitée. Jamais je ne serais allée au devant de la presse pour parler de la ZAC de Villenave-d'Ornon, et si je l'ai fait, si j'ai dû répondre c'est bien parce qu'il y a eu des interventions de votre part, y compris en Conseil de Métropole lors du dernier Conseil de Métropole par la voix de Monsieur POIGNONEC que vous aviez missionné pour informer de votre idée de quitter la ZAC. Je ne profère pas de menaces, c'est vous qui avez émis l'hypothèse de quitter la ZAC. Je me tiens à votre disposition avec les services pour examiner les conditions de sortie de la ZAC, que ce soient les conditions financières, les conditions juridiques, techniques, et y compris en termes de déroulés des travaux qui sont actuellement en cours, y compris sur une place publique de votre commune. À votre disposition pour examiner ces conditions qui ont des impacts, vous l'imaginez bien, financiers importants, et en particulier pour vous-mêmes en tant que Maire de la commune.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci pour ces précisions. Madame KISS.

M. Patrick PUJOL : Oui, je bats tous les records, mais il y en a qui les battent pour moi pendant de nombreuses séances. Je ne parle pas beaucoup et je vous écoute souvent. Excusez-moi.

Je voudrais seulement dire, Madame BOST, que la position de Villenave-d'Ornon n'est pas connue que depuis trois semaines, elle est connue depuis de nombreuses années. Les études du barreau des Deux Esteys ont été faites en même temps que la ZAC. Ce sont des études de circulation liée à la ZAC. Après, vous modifiez, vous dites que de toute façon vous n'avez rien à faire des études qui ont été payées par la Métropole, ce n'est pas moi qui les ai payées, payées par la Métropole. Après, , que vous fassiez des menaces sur Villenave-d'Ornon sans regarder comment on avait avancé déjà le programme de la ZAC alors qu'à côté, il y a eu zéro logement et que vous ne dites rien, cela me semble un peu bizarre. Voilà, c'est tout, mais on verra. On verra, on ira jusqu'au bout. Et peut-être que cela me poussera d'ailleurs à aller attaquer la concertation. Si c'est ce que vous voulez, cela ne me dérange pas, je peux aller au bout.

Mme Andréa KISS : Rapidement, j'entends les regrets et les récriminations du Maire de Talence et du Maire de Villenave-d'Ornon. Je n'ai pas l'impression que cette concertation se soit fait dans une mauvaise ambiance, au contraire. Ce que vous qualifiez de propos hasardeux, le principe même d'une concertation c'est d'entendre ce que les gens ont à dire. Donc le principe d'une

concertation c'est que l'on ouvre les portes, et ensuite on les referme progressivement. C'est possible, ce n'est pas possible… Ce n'est pas possible, on ferme. La preuve en est, c'est que nous avons bien fait évoluer le dossier puisque nous avons pu, par exemple, faire des ajustements sur les couloirs de bus, etc., même si, je le répète, on se l'était dit entre nous quand on s'était vus, ce n'était pas forcément l'objet du bilan de la concertation à cette étape-là puisque cela aurait dû arriver plutôt dans la phase d'après, une fois le bilan adopté, quand on serait dans la partie travaux. La mise en sens unique, on a fait un ajout en cours de concertation, cela se fait dans toutes les concertations qui concernent les grands projets. Rappelez-vous sur le mandat précédent, quand il y a eu la question de la prolongation du tram D vers Saint-Médard, on a eu la même chose. Il y a des études qui ont été versées en cours de concertation, et il y a eu des pétitions, et il y a eu des trolls. C'est le jeu, on le sait. Il faut simplement faire ensuite la part des choses.

Concernant effectivement l'intégration de la partie sud, Clément ROSSIGNOL-PUECH l'a très bien rappelé, effectivement la délibération initiale n'intégrait pas la totalité. Aujourd'hui, on ne peut pas vous donner des éléments sur une partie sur laquelle nous n'avons pas concerté. Soyons un peu respectueux des habitants : puisque nous avons fait la concertation sur cette première partie, allons-y, commençons, et effectivement le Président vous l'a confirmé par écrit, nous allons continuer en faisant l'étude sur la partie au plus proche de la rocade.

Je vous ai écouté Monsieur PUJOL, ne m'interrompez pas, soyez sympa. Il faut arrêter aussi de… parce que je pourrais en dire aussi sur qui raconte n'importe quoi.

Alors, autre chose. Sur la route des Deux Esteys : entre ce qui a pu être fait entre 2018 et ce qu'il y a maintenant en 2022, il y a en effet des choses qui ont pu changer. La doctrine de l'État en matière environnementale a un peu changé, elle s'est un peu durcie. Les études montrent qu'effectivement l'apport, la valeur ajoutée de ce barreau, elle n'est pas bonne. Alors, dépenser 2 millions d'euros pour créer un barreau sur lequel on va au-devant d'ennuis, et de niveau 5, 6, 7 où on va avoir des recours, des contestations et qui vont plomber l'intégralité du projet, je suis désolée, mais c'est notre responsabilité à un moment aussi d'avoir le courage de dire : « Non, cela, il ne faut pas le faire. » Cela, il ne faut pas le faire parce que, on ne pourra pas faire tout le reste. Est-ce que c'est cela que vous voulez pour vos habitants ? Est-ce que vous voulez que l'on continue avec la Route de Toulouse dans l'état où elle est aujourd'hui ? Personne ne veut cela. Je suis sûre que vous êtes le premier à être convaincu, Monsieur PUJOL, ne m'interrompez pas, que vous avez envie que cette Route de Toulouse se fasse, comme le Maire de Talence, comme le Maire de Bordeaux, comme le Maire de Bègles. Donc on y va, et on avance.

Sur ce qui concerne notamment les insertions, il faut arrêter d'opposer les modes de déplacement les uns aux autres. Parfois, c'est difficile de tout faire passer. C'est vrai, mais partout où on a pu, on a mis du couloir de bus. Cela ne veut pas dire pour autant, et c'est le cas, regardez sur le projet de bus express Bordeaux/Saint-Aubin, il n'y a pas du site propre de bus partout. Ce n'est pas que cela qui améliore la vitesse commerciale d'un bus. On a essayé de vous l'expliquer. C'est aussi le fait que dans un bus express, on ne vend plus de tickets à bord, c'est tous ces éléments-là, et effectivement mettre du couloir de bus, il faut le mettre là où c'est pertinent et là où surtout c'est possible. Il y a des concessions à faire. J'aimerais bien dans un monde idéal vous proposer à tous des trottoirs de 3 mètres de large pour les piétons, 2,50 mètres pour les cyclistes, des grands couloirs de bus et une voie pour les voitures. Cela ne rentre pas, dans des endroits de 11 mètres, je suis désolée, on a beau tournevirer, même au chausse-pied. Je crois qu'il faut effectivement avancer sur le dossier, arrêter de ronger des choses sur lesquelles on ne reviendra pas, et penser, je vous dis, au respect des habitants, vous avez employé le terme, vous avez raison, il faut que nous soyons responsables et il faut que nous soyons respectueux des habitants. Maintenant, il faut avancer en adoptant ce bilan de la concertation et faire en sorte que les services puissent travailler avec vous pour faire le meilleur projet possible pour les habitants.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Évidemment, Monsieur SALLABERRY est toujours plein de finesse, c'est-à-dire qu'il demande la parole pour exposer son vote. C'est une façon de reprendre la parole après le rapporteur, je vous l'accorde, mais brièvement.

M. Emmanuel SALLABERRY : Je ne suis pas plein de finesse, mais juste pour vous exposer mon vote. J'aurais plein de choses à dire, mais je ne les dirai pas. Juste pour vous dire que l'ensemble du groupe Métropole Communes votera contre cette délibération à l'exception des élus minoritaires ici, mais majoritaires à Talence qui s'abstiendront ainsi que Christian BAGATE qui s'abstient sur cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je passe au vote. Qui vote contre ? Quelqu'un note ? Globalement, c'est Métropole Communes. Non, c'est un vote. Regardez, il y a une partie décisionnelle dans la délibération. Cela y est, c'est noté ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote pour ? Le reste. La délibération est adoptée.

Majorité
Abstention : Monsieur BAGATE, Madame BONORON, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur SALLABERRY
Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Dégroupement demandé par M. MORISSET

Mme BOST
(n°8) Bordeaux Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel - Compte-rendu d'activité au concédant (CRAC) 2020 - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : D'accord. Qui souhaite intervenir sur cette délibération ? Alors, Monsieur MORISSET. Le masque s'il vous plait.

Marc MORISSET : Merci Monsieur le Maire. Ah, vous n'avez rien à dire Monsieur LABARDIN. J'avais cru que c'était un acquis, moi. On progresse.

M. le Président Alain ANZIANI : Alors, vous portez le masque.

Marc MORISSET : Il faut quand même le porter de nouveau. Vous n'avez rien dit à Monsieur LABARDIN et à moi vous dites quelque chose. Il y a quand même deux poids deux mesures dans votre façon de voir les choses. Vous êtes d'accord, Monsieur ? Monsieur LABARDIN, vous avez un certain âge, je crois que c'est cela ?

M. le Président Alain ANZIANI : Allez, Monsieur MORISSET…

Marc MORISSET : Vous avez le droit, et moi, je n'ai pas le droit.

M. le Président Alain ANZIANI : Allez, il n'y a rien à dire. Qui vote contre cette délibération ? Monsieur MORISSET, votre temps de parole est terminé.

Marc MORISSET : Non, je ne me suis pas exprimé.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous votez contre ?

Marc MORISSET : Attendez, je peux m'exprimer ou pas ? Je trouve que ce n'est pas le reflet de la réalité. En l'occurrence je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui vote contre ? Personne.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Béatrice DE FRANÇOIS : Madame NOËL : Révision allégée du Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole – Mérignac – Complexe sportif Robert Brettes – Arrêt du bilan de la concertation – Décision

Mme NOEL
(n°111) Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole - Mérignac - Complexe sportif Robert Brettes - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Madame Marie-Claude NOËL présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET, vous dégroupez ? La délibération qui concerne le complexe de Brettes.
Je vous donne la parole Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Etant co-président de Aux Arbres Citoyens, je pense qu'effectivement il y a un souci avec le droit de l'arbre. Là, nous avons deux arbres qui sont concernés par une destruction, et on change le PLU. On est encore une fois en train de tourner le PLU pour essayer de s'adapter. Si à chaque arbre il va falloir changer le PLU, c'est qu'il est quand même problématique. Et d'un point de vue de l'arbre, encore une fois que cela soit celui de la place Gambetta comme ici du stade Robert Brettes, quand il y a un arbre qui est là avant, il est bon quand même d'essayer de le conserver. Je trouve cela anormal que d'un seul coup on bafoue le droit de l'arbre sachant que l'arbre en lui-même a une grande caractéristique, c'est qu'il fait un

rafraîchissement dans l'air. C'est avant tout une symbiose avec l'eau. Il va puiser l'eau. Il a un rôle majeur avec la biodiversité en ville. Il apaise aussi les quartiers. On est effectivement dans des choses qui permettent… Madame NOËL, vous faites comme ça, pourquoi ?

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET, poursuivez votre propos.

M. Marc MORISSET : C'est assez gênant. Je trouve que… Cela veut dire quoi ce geste ? J'aimerais bien qu'il y ait des explications. Quand je fais ça, cela veut dire je suis d'accord, vous voyez, mais je trouve cela un peu bizarre. Je voterai contre par rapport et je pense qu'il y a besoin de travailler sur l'engagement du droit de l'arbre et cela fait partie de la constitution du droit de la nature que l'on essaie de mettre en place au niveau européen et au niveau mondial. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Les arbres ont été remplacés, et le dispositif est conforme au PLU. Qui vote contre ? Monsieur MORISSET, vous votez contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Majorité
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI
Contre : Monsieur MORISSET

Béatrice DE FRANÇOIS : Mme Bost **-** Floirac - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Quais - Cession à Aquitanis de l'îlot H1 - Décision - Autorisation

Mme BOST
(n°9) Floirac - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Quais - Cession à Aquitanis de l'îlot H1 - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Sur cette délibération, c'est comme avec l'EPF NA (Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine). On est dans une logique d'artificialisation des sols. Il manque encore de critères sur l'autonomie alimentaire. Je m'abstiendrai encore une fois.

M. le Président Alain ANZIANI : … abstention de Monsieur MORISSET. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Madame BOST pour la 10 : La ZAC les Berges du Lac/Ginko – Le CRAC des années 2018, 2019 et 2020.

Mme BOST
(n°10) Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Berge du Lac/Ginko - Compte rendu d'activité comptable (CRAC) des années 2018/2019/2020 - Approbation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET, vous ne demandez pas la parole ?

Marc MORISSET : Il faut que j'appuie à chaque fois, Monsieur le Président ? J'aurais aimé avoir une présentation. On est là dans un compte rendu d'activité qui n'apparaît pas. Donc, c'est pour une approbation. Je m'abstiendrai sur celle-ci. La transition doit encore se faire même dans des quartiers où il y avait déjà à l'époque une volonté marquée de la mandature précédente d'essayer de faire quelque chose d'écologique énergétiquement suffisant, et ainsi de suite. On a encore des difficultés même avec ce rapport d'activité qui demande que cela n'évolue pas dans ces quartiers suffisamment et il y a un manque d'ambition.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Donc, abstention de Monsieur MORISSET. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : La 13, Madame BOST pour Eysines – Secteur du Bourg – Instauration d'un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer

Mme BOST
(n°13) EYSINES - Secteur du Bourg - Instauration d'un Périmètre de Prise en Considération (PPC), permettant de surseoir à statuer - Décision - Approbation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. Marc MORISSET : J'avais une question. Cela aurait pu être débattu en commission. Il y avait l'ex-maison de Serge Lama qui n'était pas dans ce périmètre, j'aurais aimé savoir pourquoi il y a une forme… C'est vrai que c'est quand même un très grand territoire, un très grand domaine qui est juste carrément évité par rapport à ce qui se passe dans ce périmètre qui est mis en place, pas bien de considération. J'aurais voulu savoir si les choses étaient vraiment claires. J'aurais aimé avoir des explications : pourquoi cette exclusion de ce terrain par rapport au périmètre ?

M. le Président Alain ANZIANI : On vous répondra par lettre, mais pas ce soir.

Marc MORISSET : Je suis désolé. J'aimerais bien avoir une réponse.

M. le Président Alain ANZIANI : Vote contre de Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : La n°16, Madame BOST : OIM – Bordeaux Inno Campus extra-rocade – Avenue de Magellan – Acquisition auprès du CHU de Bordeaux.

Mme BOST
(n°16) Pessac - Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus extra-rocade - Avenue de Magellan - Acquisition auprès du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Nous sommes encore dans l'hypocrisie avec encore du béton à terme. Je voterai contre.

M. le Président Alain ANZIANI : Donc, vote contre de Monsieur MORISSET. Pas d'abstention ? La délibération est adoptée. Il nous en reste une cinquantaine.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur RAYNAL

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : D'accord. La 17, Madame BOST : Le Haillan pour le PAE – Clôture du PAE et bilan financier

Mme BOST
(n°17) Le Haillan - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Centre Bourg - Clôture du PAE et bilan financier-Décision-Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Il manque encore une fois dans ce dossier l'autonomie alimentaire. Je m'abstiendrai.

M. le Président Alain ANZIANI : Abstention de Monsieur MORISSET. Est-ce qu'il y a des votes contre ou d'autres abstentions ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Madame BOST pour la 18 : Projet Brazza à Bordeaux – Ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire conjointe.

Mme BOST
(n°18) Bordeaux - Projet Brazza - Demande d'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire conjointe - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Même que l'avant-précédente, nous sommes encore dans du béton à terme. C'est une forme d'hypocrisie, artificialisation. je voterai contre.

M. le Président Alain ANZIANI : Vote contre de Monsieur MORISSET. Pas d'autres votes ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non plus, la délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame RECALDE

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : La 21, Madame BOST : Concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux – Avenant à la convention d'avance remboursable

Mme BOST
(n°21) Concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux - Avenant à la convention d'avance remboursable - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Nous sommes dans le constat, dans une mauvaise gestion. Finalement, c'est un peu le tonneau des Danaïdes. On remet en permanence des finances pour alimenter cette concession. Je pense qu'il faut à un moment donné prendre ses responsabilités. Je voterai contre, tout simplement parce que je pense qu'il faut avancer sur ce dossier. Il faut arrêter de dépenser de l'argent inutilement.

M. le Président Alain ANZIANI : Vote contre de Monsieur MORISSET. Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ? Je n'en vois pas. Abstention ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER

Béatrice DE FRANÇOIS : La 22, Madame BOST pour PESSAC – Avenue du Haut Lévêque – Cession d'emprises d'une surface d'environ 1 107 m²

Mme BOST
(n°22) PESSAC - Avenue du Haut Lévêque - Cession d'emprises d'une surface d'environ 1 107 m2 - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Je pense que je suis comme bon nombre d'élus ici, on a reçu un courriel, voire deux même d'une personne qui est très inquiète de la façon dont on procède sur le déni de démocratie, parce qu'évidemment les places de parking sont carrément insuffisantes au niveau du carrefour. On est vraiment sur une façon très violente de ne pas considérer les concertations.

C'est-à-dire que les publics, Monsieur RAYNAL n'est pas là, mais franchement, le public, il a majoritairement dit des choses contre. Le commissaire enquêteur a lui-même dit qu'il fallait dans ces termes poursuivre la réflexion sur des places de parking. Alors, bien sûr, poursuivre, cela veut dire que quelque part on peut toujours les poursuivre, mais on ne peut pas les mettre ailleurs. Cela veut dire que si on crée des commerces qui sont en moyenne sur 900 m², il y en aurait 6. On va dire 150 m² par commerce … où vont se garer les gens. On va vers quoi ? Vers une ubérisation complète des commerces ? C'est-à-dire que les gensn'ont même plus l'occasion de passer réellement dans ces endroits. On va à l'échec d'abord, et ensuite, on va faire du R+5, je crois que c'est une hérésie. Voilà, c'est tout. Cela n'a rien à voir avec le quartier. C'est contesté par les habitants et ce n'est pas retenu dans les concertations.

En plus de cela, l'arrêté de Bordeaux Métropole n'apparaît pas dans l'outil informatique, le BM 1387, si je me souviens bien. On est quand même dans une forme de « on fait passer les dossiers un petit peu *rapido* », ce qui permettrait de débloquer évidemment toute la suite du déroulé pour l'aménagement du tram. On a un rôle à jouer et une prise de conscience à avoir en tant qu'élu, et en responsabilité, il me semble qu'il est bon de tenir compte de l'avis de la population, c'est tout. La concertation est majoritairement avec une expression négative puisque les places de parking, ne serait-ce qu'un exemple, s'il faut traverser le pont parce que l'on va chercher les gens qui sont juste de l'autre côté de la voie ferrée, ils ne vont pas faire 1,3 km à pied pour aller chercher une baguette. C'est aberrant comme situation. L'appel qui a été fait par ces citoyens quelque part parce qu'ils sont déjà un peu en collectif, et appellent à la raison. Je ne comprendrais pas d'ailleurs qu'ici dans cette assemblée on ne fasse pas preuve de raison. C'est tout.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur SAINT-PASTEUR.

M. Sébastien SAINT-PASTEUR : Merci Monsieur le Président. Je vous prie de bien vouloir excuser mon intervention dans le flot des délibérations dégroupées parce que je pense que chacun veut rentrer chez lui, mais pourtant cette délibération est importante. Il s'agit d'une cession d'emprise d'une surface d'environ 1 100 m² qui appartient au domaine public de la Métropole au profit du promoteur immobilier Kaufman and Broad. Il s'agit d'une brique, d'une partie d'un vaste projet d'aménagement sur le quartier de l'Alouette à Pessac. Elle peut servir, et c'est pour cela que c'est dommage qu'elle soit traitée comme cela en fin de séance, d'illustration assez concrète aux injonctions paradoxales dont nous avons parlé assez longuement lors de la délibération sur la programmation des logements agréés. Je n'en ferai pas la présentation complète, rassurez-vous, mais m'attarderai sur le problème de forme qui me semble entacher la décision de cet aménagement d'un vice de forme démocratique. Un permis de construire a été délivré au promoteur le 28 février, soit avant que les conclusions de l'enquête publique n'aient été rendues. C'est uniquement grâce à l'abnégation des citoyens investis sur le sujet, et c'est pour cela que je me permets d'intervenir, je pense que nous leur devons que les conclusions de cette enquête ont été mises en ligne. Il s'agit d'une défaillance assez terrible qui semblait justifier une opposition à cette cession à ce stade où *a minima* un report de cette délibération. L'enquête publique n'est en effet pas jointe à la délibération alors que les contributions des citoyens, si vous avez la curiosité d'aller les regarder, plus de 70, sont éclairantes comme le bilan de la concertation. Cette dernière indique que de déposer un permis modificatif prenant en compte au mieux les attentes des riverains en termes de matérialité et de traitement architectural des façades ou de réduction des vis-à-vis, et en fait, est-ce que l'on peut se suffire de demander simplement au promoteur de faire au mieux pour considérer que la parole des habitants soit entendue. Une fois la cession réalisée, il ne sera plus possible d'influer de la même façon sur un projet qui pose d'évidentes difficultés. Nous serons donc réduits à espérer que les promoteurs feront au mieux, ce qui, à mon avis, n'est pas suffisant face aux enjeux parce que cette délibération porte des carences démocratiques majeures, une concertation très largement défaillante, je voterai contre cette cession.

Alors, en faisant autrement, nous pourrions tendre vers un urbanisme plus choisi, mais avec

l'adoption de cette délibération on ne pourra que conforter le sentiment d'un urbanisme subi et rester empêtré dans les propos assez peu constructifs du coup sur le logement que nous avons pu entendre dans cette assemblée sur le logement social. Nous l'avons dit et nous savons tous ici le difficile équilibre entre production de logement, acceptabilité et frugalité sur les consommations foncières, mais la responsabilité première du dialogue n'est pas métropolitaine, elle est plus communale. Je rejoins pleinement ce qui a été dit par notre collègue Michel LABARDIN un petit peu plus tôt et peut-être que parmi les six Conseillers métropolitains issus de la majorité municipale pessacaise, l'un d'entre eux pourra nous expliquer les raisons de cette étrange chronologie car si cette délibération est métropolitaine, les responsabilités sont bien communales. Sans avoir une autre exigence démocratique et participative, sans le respect des habitants, on entend parler aussi bien Patrick PUJOL qu'Andréa KISS, nous continuerons à voir fleurir des pétitions et contestations sur ce type de projet et susciter la défiance de nos concitoyens.
Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Laure CURVALE.

Mme Laure CURVALE : Monsieur le Président, chers collègues, je suis également consciente que ce dossier passe à une heure tardive, mais après des remarques qui ont été faites sur le logement et les difficultés de concertation. J'avais saisi hier Monsieur le Maire de Pessac pour aller dans le sens d'un report du dossier. Vous avez évoqué le sujet en Bureau métropolitain, j'en ai retenu que pour des raisons qui me paraissent essentiellement juridiques liées à une promesse unilatérale d'achat qui a été faite sous réserve de la cession de foncier, c'est l'objet de la délibération. Il n'était pas possible de donner suite à ce report.

Je pense aussi que certains ont été étonnés de recevoir le courrier d'une citoyenne pessacaise interpellant des élus métropolitains. Pourtant, je crois que nous ne devrions pas parce que justement c'est aussi un dossier qui a une valeur métropolitaine. Cela, c'est le premier point sur lequel je vais revenir.

Puis, d'autre part, nous devrions être plutôt heureux que des citoyens aient non seulement une vision communale locale, mais soient capables de dépasser ces simples intérêts locaux pour un prisme un peu plus large. Il est parfois pour nous même difficile de nous retrouver dans ces délibérations.

Je voudrais d'abord juste revenir sur cette intrication entre le niveau local et métropolitain, puis sur la participation et rassurez-vous, je resterai relativement concise puisque de toute façon il va falloir aller vers un vote de ce dossier.

Vous l'avez compris, la délibération a l'air sans trop de complication. Il s'agit de céder des bouts de terrain pour une opération. *A priori* rien que de très vertueux puisque nous sommes tous en faveur de plus de logements et de commerces.

Quand on lit le début de la délibération, si au moins on lit, ne serait-ce que le début, on voit déjà que c'est quand même un peu compliqué. C'est un terrain qui est sur le site d'un projet qui est sur le site du projet du Carrefour de l'Alouette et de Pessac, qui est dans le sous-secteur du Carrefour de l'Alouette, qui est dans le périmètre plus large de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus dont une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme est en cours afin de créer un zonage spécifique, et ce n'est pas fini, puisque courant de cette année, il y aura également une concertation préalable à la ZAC du Carrefour de l'Alouette. Donc, c'est un petit peu le problème majeur de ce dossier. Il n'est pas facile de s'y retrouver pour les élus métropolitains, je pense, sauf les plus chevronnés évidemment en termes d'aménagement et d'urbanisme. Et cela l'est encore moins pour les citoyens qui sont à chaque fois concertés avec des modalités de participation différentes à chaque étape. Ils sont ainsi passés par une concertation volontaire du

promoteur, donc, très bien. Je passe sur le fait qu'il y avait déjà eu également des concertations organisées par La Fab sur ce secteur. Il y a eu une enquête publique préalable au déclassement avec, malheureusement, une prise en compte tronquée de l'avis du commissaire-enquêteur car c'était bien un avis sous réserve contrairement à ce qui est écrit dans la délibération. Il y a eu ensuite une participation par voie électronique qui avait un caractère réglementaire, car il y a une étude d'impact au cas par cas, mais qui a été organisée uniquement par la Ville et avec les modalités de la Ville qui a été tantôt sur le site de la Ville, tantôt plus sur le site de la Ville, et tantôt de nouveau sur le site de la Ville. Depuis ce mardi soir, une réunion récente organisée par la mairie, bientôt une autre réunion, et donc, comme je le disais de nouveau une concertation. Alors, je trouve que la question que nous a renvoyée cette habitante qui, je crois, n'est même pas en plus spécialement riveraine immédiate du projet est la vraie question : à quoi sert de faire participer les citoyens à différentes étapes d'un projet ? D'abord, si au moment de la décision finale les élus se prononcent sans prendre connaissance de leur avis, nous n'en avons eu aucune connaissance à aucun moment dans les échelons les états décisionnels de la Métropole sans pouvoir en tenir compte.

Certes, il y aura un permis modificatif qui est promis, qui va essentiellement toucher à l'architecture. La brique rouge a fait réagir. Pourquoi pas, il y aura un changement de couleur. Cela ne remet pas en cause fondamentalement le problème de démarrer un premier projet alors que de toute façon, nous avons une ZAC qui va être lancée, et qu'il y a des problèmes liés au réaménagement du Carrefour, une expérimentation en cours dont on n'a pas encore tiré le bilan sur un couloir réservé bus/vélos, sans compter différents problèmes d'accès, de stationnement dont les services d'ailleurs de Bordeaux Métropole étaient conscients puisqu'ils ont émis un certain nombre de réserves.

J'espère que vous avez été quelques-uns chers collègues à lire quand même ce que nous a envoyé cette personne. C'était long, et en plus elle a fait deux messages, mais cela illustre assez bien l'illisibilité de nos processus, un parcours de combattant pour la participation. Elle a au moins fait l'effort d'aller à chaque fois consulter les documents, de vous saisir Monsieur le Président parce que malheureusement l'arrêté n'était pas disponible en ligne. Elle a dû saisir la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) pour avoir le rapport du commissaire-enquêteur et voir que l'avis avait été restitué de manière tronquée, et il a fallu beaucoup de persuasion auprès du Maire de Pessac pour que, par miracle, depuis mardi soir tout réapparaît sur le site de la Ville. Ce sont, visiblement, plusieurs occasions manquées, mais de façon plus grave j'espère que le démarrage de cette opération immobilière ne sera pas une occasion manquée pour tout le projet. Projet pour lequel nous avons des ambitions assez hautes d'aménagement sur ce Carrefour de l'Alouette qui ne fonctionne absolument pas pour quelques usagers que ce soit. C'est quand même un regret de laisser partir une opération sans pouvoir l'intégrer à la vision d'ensemble qui était même préconisée par le commissaire-enquêteur.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PESCINA.

M. Jérôme PESCINA : Monsieur le Président, je prends rarement la parole dans cet hémicycle, mais là, je me dois de le faire. Je pense que c'est pour le bien de nous tous qui sommes des élus locaux. Pour quelles raisons ? Deux raisons que je vois et notamment sur cette délibération, je crois que nous sommes tous agacés de l'heure tardive pour traiter deux dossiers qui ont été dégroupés par une seule personne. Une seule personne qui empêche donc des élus locaux de retourner dans leur commune et participer à la vie locale, être en proximité avec les habitants, et à traiter avec eux des sujets qui les concernent dans leur quotidien et non pas qui concerne une seule personne cet hémicycle. Et par ailleurs de profiter d'une délibération qui est dégroupée par un seul élu, et qui est saisie par deux élus municipaux. Ils s'en saisissent de manière très longue sur des sujets qui sont essentiellement des sujets municipaux et qui le réalisent en ayant la connaissance que les élus majoritaires qui sont à l'initiative de cette décision ne sont plus là.

Excusez-moi, mais là l'assemblée part à vau-l'eau. Si c'est cela, sur les 49 autres sujets à suivre, on n'est jamais rentré.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Je vais déjà répondre à Monsieur PESCINA. Je suis désolé, si la démocratie vous dérange, effectivement c'est un vrai problème de fond. Je ne pourrai pas vous aider plus que cela. Je pense que s'il faut qu'ils débattent sur deux jours, peut-être qu'il faut débattre sur deux jours. C'est la responsabilité du Président. Je suis désolé de vous dire que la démocratie doit s'exprimer même au travers des minorités. C'est tout simplement du respect. Après, si vous avez prévu sans le savoir alors que c'est marqué à l'avance qu'il y ait du dégroupement, c'est vous qui prenez les engagements. Je regrette, c'est tout. Je suis désolé pour les administrés qui vous attendaient. En tout cas moi, ce que j'apporte de supplément à cette délibération, c'est que comme le terme de « commissaire enquêteur » n'est pas repris textuellement dans cette délibération, elle est fausse. Je demande à ce qu'elle soit reportée.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame BOST.

Mme Christine BOST : Je pense qu'il y a un certain nombre de confusion. Laure CURVALE l'a d'ailleurs souligné. On est là sur, je vais qualifier, d'un petit projet dans un projet d'ensemble à venir. Tout ce dont vous parlez sur l'enquête publique, le commissaire-enquêteur, etc., cela n'a absolument rien à voir avec ce dossier-là qui est juste une cession foncière pour le déroulement d'un projet de construction de 124 logements dans lequel il y aura d'ailleurs 30 % de logements en accession sociale et 20 % de logements locatifs sociaux, qui répond effectivement et qui fait écho aux débats que l'on a eus précédemment.

Là où je suis un peu d'accord avec vous, c'est que l'on a un problème de temporalité. Ce dossier arrive en amont du dossier global d'aménagement global du quartier sauf que là on cède foncier métropolitain parce que derrière il y a des promesses de vente de particulier à Kaufman pour la réalisation de ce projet d'ensemble. Si on avait laissé partir les projets des particuliers, aujourd'hui les particuliers peuvent toujours faire la cession à Kaufman, mais on n'aura pas le même projet. On n'aura pas un projet de 124 logements avec de la mixité sociale sur ce périmètre. Ce serait fort dommage et le risque est là. Il est simplement de, pardon de le dire comme ça, planter un projet de 124 logements si on ne fait pas la cession maintenant. On peut toujours reporter, reporter, reporter, mais au bout du bout, on n'est pas en phase avec les objectifs que l'on a également de production de logements. J'entends toutefois la question de : on a peut-être mis un peu la charrue avant les bœufs.

M. le Président Alain ANZIANI : … Et quand même j'indique que je reprends la totalité des propos de Madame BOST, et puis je mets en garde sur est-ce que parce que l'on reçoit un mail que d'un coup tout le monde entier doit changer. On en aura plein. Dans tous les projets, on reçoit des mails, on reçoit des pétitions. Il y a toujours des gens qui sont contre. N'est-ce pas Monsieur MORISSET ? On ne peut pas fonctionner comme cela. Ensuite après ce que vient de dire Christine BOST, c'est important c'est que c'est une petite partie d'un grand projet et le grand projet devrait être de nouveau soumis à notre appréciation.

Qui vote contre ? C'est bien noté. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur CUGY, Madame CURVALE,

M. le Président Alain ANZIANI : Je pense que Madame BLOCH veut faire un point d'ordre.

Mme Brigitte BLOCH : Je voudrais faire une proposition méthodologique à notre collègue parce que j'entends son besoin d'échange démocratique, mais ce n'est pas dans son intérêt non plus d'échanger à la fois dans un hémicycle un peu vide et avec des élus qui n'en peuvent plus parce que cela ne favorise pas le débat. Donc, je voudrais proposer à Marc qu'il choisisse peut-être dans les x qui restent, je ne sais pas combien, une ou deux plus importantes sur lequel il y a vraiment matière à être entendu de tous ceux qui sont encore là, et que pour les autres délibérations, il nous fasse part de ses remarques par écrit qui sont intégrées aux comptes rendus et de son vote. Cette méthode nous permettrait d'avoir encore l'attention difficile, mais on fera l'effort sur les deux ou trois sujets, Marc MORISSET, qui te semblent vraiment importants pour le débat, et sur les 40 qui restent, on lira dans le compte rendu et on entendra ta position de vote, ce qui nous permettra de pouvoir raisonnablement finir ce vendredi soir.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est une décision pleine de sagesse parce qu'effectivement un débat dans ces conditions, ce n'est pas un bon débat. C'est la raison pour laquelle on a inventé ici depuis 50 ans la notion de regroupement, dégroupement. Et il n'y a pas qu'ici. C'est pour se concentrer sur l'essentiel, et ne pas se perdre sur ce qui est moins urgent, moins opérationnel.

Monsieur MORISSET, est-ce que vous pouvez apporter une réponse positive à la proposition de Madame BLOCH ?

M. Marc MORISSET : Monsieur le Président, je vous répondrai que s'il y a un problème de timing, je veux bien que nous reportions à demain. Vous êtes censé être représentant de la délibération quelle qu'elle soit et cela fait partie des règles de base. Si, c'est vous Monsieur le Président qui avez organisé cela, je suis désolé de vous dire, mais le problème, il est chez vous, mais pas chez moi.

M. le Président Alain ANZIANI : Il n'y avait pas de problème depuis 50 ans Monsieur MORISSET. Le problème est apparu avec vous parce que depuis 50 ans, les élus d'ici font preuve d'un peu d'intelligence en disant qu'il vaut mieux des débats de grands dossiers plutôt que d'anecdotes.

M. Marc MORISSET : Ne sous-estimez pas mon intelligence. Vous n'êtes pas obligé de me rabaisser pour dire que ce n'est pas intelligent de débattre. Ce n'est pas la peine de vous enfoncer. C'est ridicule ce que vous dites Monsieur ANZIANI. Il faut qu'il y ait du débat. J'aimerais que cela se fasse bien sûr de façon plus honnête. Je suis désolé de vous dire, cela va se poursuivre. C'est tout.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous êtes seul contre toute l'assemblée, et vous avez évidemment raison.

M. Marc MORISSET : Vous avez le droit de partir. C'est cela ce que vous voulez. Cela sera resoumis au vote. C'est tout.

M. le Président Alain ANZIANI : On continue. On ne va pas perdre de temps avec tout cela.

Mme Christine BOST : Il y a des dossiers sérieux qu'il faut passer parce qu'il y a un certain nombre d'obligations, et si on délibère cela, nous, on a tous la responsabilité de rester justement pour délibérer parce que derrière, il y a les politiques publiques qui sont en jeu.

M. MARC MORISSET : Je suis désolé de vous répéter que la responsabilité…

M. le Président Alain ANZIANI : Vous n'avez pas la parole Monsieur MORISSET.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Délibération 24 : PPA Bordeaux Inno Campus – Opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus (BIC) extra-rocade – Taxe d'aménagement majoré et convention de reversement de la part communale

M. DELPEYRAT
(n°24) PPA Bordeaux Inno Campus - Opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus (BIC) extra-rocade - Taxe d'aménagement majoré et convention de reversement de la part communale - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Là encore nous sommes sur des opérations de béton, donc encore une fois artificialisation. Je m'abstiendrai. Je fais court.

M. le Président Alain ANZIANI : Abstention de Monsieur MORISSET. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : La 26 : OIM Bordeaux Euratlantique – Renouvellement de la zone d'aménagement différé

M. DELPEYRAT
(n°26) Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Renouvellement de la zone d'aménagement différé - Avis

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Là-dessus, je pense qu'il y a un problème de participation citoyenne, je ne mets que cela en débat, mais il y a quand même un souci.

Communication effectuée

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : La 27 : Maison de l'emploi, de l'insertion et de l'entreprise de Bordeaux – Année 2022 – Subvention de fonctionnement

M. DELPEYRAT
(n°27) Maison de l'emploi, de l'insertion et de l'entreprise de Bordeaux - Année 2022 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Nous sommes sur une évolution de la maison de l'émancipation. Je fais court. Quelque part, il faudrait travailler encore plus sur la notion de bonheur, et encore une fois, là, on voit que l'on est dans le manque de choix de l'activité choisie. On n'a pas cette liberté. J'aimerais qu'au contraire on essaie de travailler sur cette fameuse idée du revenu de base, de la soutenir encore plus et de favoriser le débat citoyen pour que les gens la défendent. Il faut qu'ils comprennent qu'ils s'incarnent de cette très belle idée plutôt que de travailler sur cette notion de la maison de l'emploi comme si tout le monde était employable. Je crois qu'il ne faut pas forcer les gens à rentrer dans une case. Il faut au contraire travailler sur l'émancipation. J'aurais préféré que le « E » de la MDE soit celui de l'émancipation. Je m'abstiendrai.

M. le Président Alain ANZIANI : Abstention. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER

M. DELPEYRAT
(n°28) Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint Jean Belcier - Actualisation de l'étude d'impact - Avis.

M. DELPEYRAT
(n°29) Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint Jean Belcier - Modification du dossier de création - Avis

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

Communication effectuée

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Je passe à la 30 : Caisse sociale de développement local pour l'année 2022 – Programme Aide et soutien aux TPE en difficulté

M. DELPEYRAT

(n°30) Caisse sociale de développement local - Année 2022 - Programme Aide et soutien aux TPE en difficulté (Clinique des TPE) - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Je pense, encore une fois que l'idée précédente du revenu de base doit faire partie du débat. Je vote contre la 30. Allons-y.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui est pour ? La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : La 32 : Invest in Bordeaux – Année 2022 – Subvention de Bordeaux Métropole

M. DELPEYRAT
(n°32) Invest in Bordeaux - Année 2022 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

Marc MORISSET : La 32, je voterai contre en particulier pour dire que l'on est dans une logique de greenwashing. Au niveau de la gouvernance, cela manque aussi. On est aujourd'hui essentiellement sur un soutien aux commerces, aux banques et au numérique, donc à 61 %. On est très loin de l'économie sociale et solidaire comme déjà évoquée dans de précédentes délibérations. Encore une fois, on aurait travaillé sur les monnaies locales avec plus de lien et donc le fameux BIB, le fameux « bonheur intérieur brut ». Je voterai contre la 32.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET vote contre. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : La 33 : Soutien aux programmes d'actions 2022 des pôles de compétitivité, des réseaux et clusters, des technopoles et de l'agence de développement et d'innovation – Conventions

M. DELPEYRAT
(n°33) Soutien aux programmes d'actions 2022 des pôles de compétitivité, des réseaux et clusters, des technopoles et de l'agence de développement et d'innovation - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. Marc MORISSET : J'avais une question à Monsieur DELPEYRAT. Quels sont les objectifs, quels sont les intérêts, est-ce que l'on va vraiment vers le commun ou le privé ? Parce que quelque part dans la libération, ce n'est pas clair. On noie un peu le poisson au niveau de ces pôles de

compétitivité. Si Monsieur ANZIANI veut répondre à la place de Monsieur DELPEYRAT, je l'en remercierai. J'aimerais bien que l'on clarifie cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est un soutien bien sûr, à la fois du public et du privé. On ne va pas écarter l'un ou l'autre. On fait les deux en fonction des programmes qui sont définis.

M. Marc MORISSET : D'accord. Alors, quand on gagne, c'est toujours du côté des privés, et quand on perd, c'est toujours du côté public. C'est ce qui arrive souvent. C'est pour cela que l'on continue à faire cet amalgame, je trouve cela déplorable, je voterai contre.

M. le Président Alain ANZIANI : Contre. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur SALLABERRY

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : La 34 : Abattoir de proximité du groupement des éleveurs girondins – Signature d'un protocole partenarial

M. DELPEYRAT
(n°34) Abattoir de proximité du groupement des éleveurs girondins - Signature d'un protocole partenarial - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. Marc MORISSET : J'aurais aimé que l'on puisse entrer dans le débat. Cela a peut-être été un des débats en commission dont je ne faisais pas parti. Si on avait entendu L214, par exemple, l'association qui parle du bien-être animal dénonce réellement ce qui se passe dans les abattoirs. J'aurais aimé que justement cette instance se saisisse de ce que c'est réellement un abattoir. Peut-être que cela aurait pu influencer le vote. Je vais m'abstenir pour dire encore une chose de façon très limitée.

M. le Président Alain ANZIANI : Donc, vote contre.

M. Marc MORISSET : Vous n'écoutez pas Monsieur le Président. Abstention.

M. le Président Alain ANZIANI : La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

M. Marc MORISSET : Je vais vous faire plaisir… Je suis désolé, si vous avez besoin de bavarder, faites-le dehors. Merci. C'est insupportable d'avoir des gens qui parlent partout. Monsieur le Président, faites tenir l'assemblée, s'il vous plaît. Franchement, je vais essayer de faire gagner du temps. Les 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 49 font partie du même sujet, qui sont, des

responsabilités où on voit ce qui se passe avec l'établissement du foncier. Là-dessus au niveau Nouvelle-Aquitaine, on est en péril : on est encore une fois sur des problèmes d'autonomie qui sont insuffisants, autonomie alimentaire. J'aimerais bien que là-dessus on soit plus cohérent avec l'avenir de notre société. C'est pourquoi, je m'abstiendrai.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Il est donc noté que les 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47 et 49 ont été votées ensemble, ont été regroupées par Monsieur MORISSET, et il s'abstient.

M. Marc MORISSET : C'est cela.

M. Olivier ESCOTS : Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas me mettre à lire les *Œuvres complètes* de Lénine, il est un peu tard, mais c'est juste pour annoncer que le Groupe Communiste votre contre ces dossiers VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) sur les caisses. Nous avons donné une explication de vote il y a déjà quelques mois. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : On va reprendre cela pour qu'il y ait un peu d'ordre. Sur la 40 qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. Qui vote contre ? Personne. La délibération est adoptée.

Sur la 39, qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. Qui vote contre ? Le Groupe Communiste. La délibération est adoptée.

Sur la 40, qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. Qui votre contre ? Personne, la délibération est adoptée.

Sur la 41, qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. Qui vote contre ? Le Groupe Communiste. La délibération est adoptée.

Sur la 43, qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. Qui vote contre ? Personne. La délibération est adoptée.

Sur la 44, qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. Qui vote contre ? Personne. La délibération est adoptée.

Sur la 45, qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée.

Sur la 46 qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée.

Sur la 47 qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée.

Sur la 49 qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. La délibération est adoptée.

Mme FERREIRA

(n°39) GRADIGNAN - SA d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Chemin de Pichey - Emprunts d'un montant global de 2 010 449 euros des types PLAI, PLUS, PHB 2.0 et Booster auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS,

Monsieur FEUGAS

Mme FERREIRA

(n°40) BORDEAUX - OPH métropolitain Aquitanis - Réhabilitation lourde de la Cité Grand Parc - Bat Pleyel, Zola et S rues Robert Schumann et du Président René Coty - Emprunt de 9 840 750 euros de type CIGF Cité Gestion Fixe auprès d'ARKEA Entreprises et Professionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA

(n°41) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition en VEFA d'une résidence pour jeunes travailleurs composée de 102 logements collectifs locatifs sociaux, sise, ilot P2, Bat.2, Quai du Sénégal - Emprunts d'un montant global de 4 891 119 euros de type PLAI auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme FERREIRA

(n°43) AMBARES-ET-LAGRAVE - OPH métropolitain Aquitanis - Réhabilitation lourde de la résidence Général de Gaulle, 10 à 20 avenue Jean Moulin - Emprunt de 2 790 585 euros, de type CIGF Cité Gestion Fixe, auprès d'ARKEA Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA

(n°44) EYSINES - SA d'HLM CDC Habitat Adoma - Démolition/reconstruction de deux bâtiments de la résidence "Les Miroirs", sise 31 rue Dubrana - Emprunt d'un montant de 7 019 434 € de type PLAI auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA

(n°45) SA d'HLM Clairsienne - Réitération de la Garantie Métropolitaine à Hauteur de 100% concernant le remboursement de l'avenant modificatif n°1 au contrat de prêt n°109650 souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA

(n°46) BEGLES - SA d'HLM Mésolia Habitat - Réhabilitation de 105 logements , résidence Georges Brassens, 452 route de Toulouse - Emprunts des types PAM et PAM Eco-prêt d'un montant global de 3 562 786 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA

(n°47) VILLENAVE-D'ORNON - SA d'HLM Mésolia Habitat - Opération Trigan II, Charge foncière et construction de 11 logements collectifs locatifs sociaux, sis, rues de Trigan et Fernand Soors - Emprunts des types PLAI, PLUS, PHB 2.0 et Booster d'un montant global de 1 440 235€ auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA
(n°49) BORDEAUX - OPH métropolitain Aquitanis - Réhabilitation lourde de 157 logements sur plusieurs adresses de la Cité Claveau - Emprunts des types PAM et PAM éco-prêt d'un montant global de 6 158 873 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Alors, la 51 : Cotisations / adhésions aux organismes pour 2022

Mme FERREIRA
(n°51) Cotisations / adhésions aux organismes - Année 2022 - Délibération cadre - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Je vais m'abstenir parce qu'il y a du pour et du contre dans cette délibération. Des choses intéressantes, mais voyez-vous, je pense qu'Anticor aurait eu sa place dans cette délibération. Encore une fois, on fait *soft*, mais Anticor est un véritable outil aujourd'hui qui lutte contre la corruption, et c'est le nerf de la guerre de ces démocraties à la dérive.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Délibération adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : C'est Monsieur GARNIER. n°54

M. GARNIER
(n°54) Mois de l'économie sociale et solidaire 2021 - Remise des 3 prix "Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par Bordeaux Métropole - Rectification matérielle - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le dossier.

Marc MORISSET : Je vais vous étonner. Je vais voter pour et bravo Monsieur PAPADATO.

M. le Président Alain ANZIANI : Donc unanimité, sauf il y a un vote contraire.

Unanimité

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : L'affaire 56.

M. EGRON
(n°56) Protocole transactionnel - Ponton Ariane - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Il y a un petit souci. Pourquoi une attente depuis le 24 mars 2021 ? Dans la délibération, apparaît le 24 mars 2021. Je ne comprends pas qu'il y ait eu autant d'attente. Un an, cela me surprend. Si vous pouviez nous donner explication même si je vais voter pour.

M. Jean-François ÉGRON : C'est l'apanage des protocoles transactionnels parce qu'après il y a des discussions qui s'engagent avec les avocats des deux parties. Vous m'entendez ? Est-ce que vous m'entendez mieux ? Je disais que c'est l'apanage des protocoles transactionnels. Les avocats discutent jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé. S'il n'y en a pas un d'acceptable pour l'un ou l'autre, ou les deux en même temps, parce que c'est le but, cela dure, c'est normal, cela fait partie des choses. Ce sont les compromis. Les compromis sont parfois longs à obtenir.

M. Marc MORISSET : Très bien. Merci pour cette explication. Je vote pour.

M. le Président Alain ANZIANI : Donc, la délibération adoptée.

Unanimité

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : L'affaire 62.

M. EGRON
(n°62) Protection sociale complémentaire des agents de Bordeaux Métropole - Débat en assemblée délibérante

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Nous sommes encore une fois dans une recherche de la privatisation de la santé au sens large. On a un souci avec toutes ces mutuelles. Dans le service public, il devrait y en avoir qu'une seule, c'est la sécurité sociale au sens large. On est en train de faire de la complémentaire, de la supplémentaire. Et encore une fois c'est une dérive du service public qui, quelque part, joue sur la peur et amène les propres salariés du service public à aller vers un système privé alors que normalement la sécurité sociale devrait les défendre. Je suppose que Monsieur ESCOTS devrait abonder. Merci.

Débat effectué

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 63.

M. EGRON
(n°63) Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2022 - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Vous ne lisez plus le titre ? La prise en charge de Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques. Je n'en fais pas partie. De base, il y a une forme de discrimination, il faut l'entendre. Les minorités sont carrément exclues de toutes ces prises en charge, et je ne trouve pas cela absolument normal au niveau du respect démocratique que les minorités comme moi, d'ailleurs et Monsieur POUTOU, finalement il n'est pas là, mais c'est du même acabit. Cela devrait être considéré d'une meilleure manière. Donc je vote contre.

M. le Président Alain ANZIANI : Vote contre. Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ? Je n'en vois pas. Pas d'abstention ? La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 72.

M. PUYOBRAU
(n°72) Plan France relance - Contrats de relance du logement 2022 - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Le plan de relance, les contrats de relance du logement 2022. Nous avons une densité de 0,8. C'est contraire à la résilience alimentaire, c'est-à-dire que l'on va forcer encore plus à faire du dense, sans tenir compte de cette prérogative, que l'on devrait finalement essayer de mettre en place un peu partout, la résilience alimentaire. C'est la recherche d'autonomie, donc c'est forcément le fait de préserver à chaque nouveau projet des terres. Voilà, c'est tout simple. Cela favorise en plus de cela les grosses opérations immobilières, les grands donneurs d'ordre, les grands bâtisseurs, les grands bétonneurs. Cela aussi, quelque part, joue un rôle d'un point de vue démocratique sur la dépendance des personnes qui vont y loger. Finalement, elles sont encore plus dépendantes et des grandes surfaces et des grands donneurs d'ordre. Cela favorise également la précarité indirectement aussi. Il faut le mesurer. Je vote contre.

M. le Président Alain ANZIANI : Vote contre de Monsieur MORISSET. Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ? Je n'en vois pas. Pas d'abstention ? Adopté.

Majorité
Abstention : Monsieur MILLET
Contre : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 74.

M. PUYOBRAU
(n°74) Programmation des crédits d'investissement de la politique de la ville au titre de la construction/réhabilitation d'équipements de proximité et des études dans les quartiers prioritaires et de veille - Participation de Bordeaux Métropole - Contrat de ville métropolitain - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Nous sommes sur la programmation des crédits d'investissement de politique de la ville au titre la construction/réhabilitation d'équipements de proximité et des études dans les quartiers prioritaires et de veille, participation de Bordeaux Métropole, contrat de ville métropolitain. Je vais m'abstenir. Nous sommes encore une fois sur le manque de résilience alimentaire. Je ne fais que cela pour faire court.

M. le Président Alain ANZIANI : Abstention de Monsieur MORISSET. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas davantage. Adoption.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 76.

M. PUYOBRAU
(n°76) Association Réseau Paul Bert - Année 2022 - Subvention d'investissement pour la réhabilitation de logements à vocation sociale - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Idem. Même remarque, abstention. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Idem pour le vote. Adopté.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 78.

Mme MELLIER
(n°78) RER métropolitain - Convention de financement de l'étude régionale ' Plan de Transport ferroviaire et Matériel Roulant ' - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Nous sommes sur le RER, la convention de financement de l'étude régionale, le plan transport ferroviaire et les matériels roulants. Je l'ai déjà évoqué, mais je crois que c'est quand même important de le re-notifier, il y a une complexité dans ce dossier. Je pense qu'il n'est toujours pas sûr puisque je parlais de l'engagement de l'État. Au niveau du financement, c'est un vrai problème. En plus de cela, je pense que l'on a quand même le fameux déni de démocratie que j'ai évoqué tout à l'heure par rapport au Conseil départemental. On a aussi toujours les destructions de l'environnement vis-à-vis de ces projets qui ne sont pas considérés, pas suffisamment entendus et on est non pertinent aussi au niveau du gain dans le transport. Je pense que de ce côté-là il faudrait un peu plus travailler le dossier. Je m'abstiens.

M. le Président Alain ANZIANI : Abstention. Pas d'autres abstentions ? Pas de vote contre ? Adopté.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 79.

Mme MELLIER
(n°79) RER Métropolitain - Convention relative au financement de l'étude préliminaire - Mise en place du Block Automatique Lumineux entre Saint-Mariens et Saint-André-de-Cubzac - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Nous sommes sur la convention relative au financement de l'étude préliminaire, la mise en place du Block automatique lumineux de Saint-Mariens à Saint-André-de-Cubzac. Je pense qu'il faudrait travailler sur le prorata. Celui qui a été fait ne me semble pas juste, sachant que l'État devrait prendre quasiment 100 % alors que l'on est toujours dans cette problématique. Je pense que vous avez acquiescé Madame MELLIER. C'est vrai que vous devez en être étonnée, on est sur un service public. Cela devrait être simplement l'engagement du Président de la République de dire qu'à un moment donné j'entends la convention citoyenne pour le climat, et dans ces recommandations, il y a effectivement une prise en charge des transports publics. C'est encore une fois quelque chose d'assez regrettable au niveau de l'État français, ce désengagement.

Deuxièmement, je pense que dans l'outil, il semble bien que vous n'évoquiez pas l'Europe qui pourrait permettre de financer ce projet. C'est une erreur ou un oubli.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous vous abstenez ?

M. Marc MORISSET : Oui.

M. le Président Alain ANZIANI : Abstention. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Adopté.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 82.

Mme BLOCH
(n°82) La Fabrique Pola - Subvention de fonctionnement 2022 - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. Marc MORISSET : La Fabrique Pola, subvention de fonctionnement, je dirai que je suis pour. Simplement une remarque, favorisons les spectacles en plein air, donc sans masque. Déjà cela fera peut-être évoluer les choses. Favorisons cela. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres oppositions ? Des abstentions ?

M. Marc MORISSET : Non, je vote pour.

M. le Président Alain ANZIANI : Et bien donc unanimité.

Unanimité

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 83.

Mme BLOCH
(n°83) Scène de musiques actuelles (SMAC) d'agglo / Mission de Coopération des Scènes de Musiques Actuelles (MICS) - Association Stigmergie - Subvention de fonctionnement 2022 - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. Marc MORISSET : La 83, nous sommes sur la Scène de musiques actuelles, la SMAC d'agglo (Scène de musiques actuelles), Mission de coopération des scènes de musiques actuelles, Association Stigmergie, subvention de fonctionnement. Même remarque que précédemment. Simplement je voterai pour : il faut favoriser encore plus les spectacles en plein air.

M. le Président Alain ANZIANI : D'autres oppositions ? Je n'en vois pas. Adopté à l'unanimité.

Unanimité

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 85.

Mme BLOCH
(n°85) Gironde Tourisme - Subvention de Bordeaux Métropole - Année 2022 - Convention - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Gironde tourisme, subvention de Bordeaux Métropole, année 22, nous sommes dans la promotion des vins avec des SDHI (*Succinate DesHydrogenase Inhibitors*) et autres perturbateurs endocriniens. Je vote non par principe parce que je suis quand même très soucieux de ce qui va se passer aussi pour les concitoyens qui subissent en permanence ces fausses appellations comme HVE (Haute valeur environnementale) qui favorisent encore plus la dissémination de façon plus pointue, donc avec plus de toxicité, mais avec moins de quantité des pesticides. C'est au détriment de la santé publique, et forcément des gens qui viennent découvrir le vin de Bordeaux. Je pense que cela nuit à l'image du vin de Bordeaux. Ceci dit, encore une fois,

il est bon de rappeler que nous sommes toujours avec une personne qui est en souffrance, qui a été obligée de payer les 125 000 euros pour faire appel, je vais évoquer, bien sûr, Madame Valérie MURAT qui se bat contre le CIVB (Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux). Il est bon de rappeler que quand on est effectivement dans ce genre de Gironde tourisme, on noie un peu le poisson. On devrait encore plus s'inquiéter de ce qui se passe concrètement pour les petites associations qui essaient de défendre la santé publique et finalement tout le monde.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame BLOCH.

Mme Brigitte BLOCH : Je souhaiterais juste que figure au compte rendu que la délibération en question n'a rien absolument à voir avec ce que Monsieur MORISSET vient d'indiquer puisqu'il s'agit du travail que nous menons avec Gironde tourisme de manière constructive autour du développement touristique de l'ensemble de territoires que nous avons tous appelé de nos vœux tout à l'heure.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 86.

Mme BLOCH
(n°86) Association Villa Primrose Bordeaux - Année 2022 - Subvention d'aide à une manifestation - Convention - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Association Villa Primrose, subvention d'aide à cette manifestation. Nous sommes dans le tennis. Je m'abstiendrai. Nous sommes dans un sport d'élitisme, c'est comme cela. Pour information, Monsieur NADAL a été vacciné et a failli mourir d'une crise cardiaque. Il est bon de le dire. Et cela, c'est dramatique. Regardez aujourd'hui les effets secondaires au niveau européen. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 88.

Mme DE FRANÇOIS
(n°88) Délégation de Service Public de transports urbains - Protocole transactionnel N°5 relatif au règlement des conséquences de l'incendie du parking Salinères - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présent le dossier.

M. Marc MORISSET : C'est la Délégation de service public de transports urbains – Protocole transactionnel n°5 relatif au règlement des conséquences de l'incendie du parking Salinières. Nous sommes dans le cas de force majeure finalement parce que c'est ce qui était évoqué…

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Oui.

M. Marc MORISSET : … Concrètement, c'était écrit dans la délibération « en force majeure ». Je me pose la question de ce que fait l'État. La différence entre ce qui va se passer pour l'assureur qui veut bien prendre en charge une partie, c'est que finalement c'est le concitoyen de Bordeaux Métropole qui va payer. Je trouve assez surprenant que l'État se désengage encore une fois de sa responsabilité de force majeure. Je voterai contre.

M. le Président Alain ANZIANI : Alors, contre. Est-ce qu'il y a d'autres contre ? Je n'en vois pas. Pas d'abstention ? Adopté.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 102.

Mme KISS
(n°102) Financement par Bordeaux Métropole des travaux d'investissement réalisés sur l'espace public métropolitain sous maîtrise d'ouvrage déléguée aux communes - Décision - Signature - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Financement par Bordeaux Métropole des travaux d'investissement réalisés sur l'espace public métropolitain sous maîtrise d'ouvrage déléguée aux communes, je voterai pour.

La concertation avec la commune, j'ai noté que c'était un peu limité. Dommage en cette période d'attente démocratique avec les riverains. Il y avait une attente pour aller plus loin au niveau de la concertation, et cela ne s'est fait que sur la commune. C'est dommage. Cela aurait dû être plus élargi.

M. le Président Alain ANZIANI : Vote pour ?

M. Marc MORISSET : Vote pour à l'unanimité.

M. le Président Alain ANZIANI : Y a-t-il d'autres votes différents ? Non. Donc, adopté.

Unanimité

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 104.

M. PAPADATO
(n°104) Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles - Le Haillan et Eysines - Maisons Métropolitaines de la nature - Réhabilitation du Moulin du Moulinat et Acquisition de la Maison de Carès - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain au Parc des Jalles, au Haillan et à Eysines – Maisons Métropolitaines de la nature – Réhabilitation du Moulin du Moulinat et Acquisition de la Maison de Carès. Là, je dirai simplement merci Madame KISS parce que vous êtes sur ce dossier. Je voterai pour et Monsieur PAPADATO n'est pas oublié, bien sûr. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Vote pour.

Unanimité

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 108.

M. PAPADATO
(n°108) Pessac - Plaine des Arrestieux - Contrat de co-développement 2021-2023 C053180088 - Subventions d'investissement - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le dossier.

M. Marc MORISSET : Pessac – Plaine des Arrestieux – Contrat de codéveloppement 2021-2023. Je suis déçu car pas de critère sur l'autonomie alimentaire pour demain. Je m'abstiendrai. C'est dommage que l'on ne tienne pas compte, encore une fois, de cette résilience alimentaire.

M. le Président Alain ANZIANI : Abstention. Pas de vote contre, ni d'autre abstention ? Adoption.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 109.

Mme JAMET
(n°109) RoboCup Bordeaux 2023 - Convention de partenariat pour l'organisation de l'événement au Parc des Expositions de Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le dossier.

M. Marc MORISSET : RoboCup Bordeaux 2023, Madame JAMET, Convention de partenariat pour l'organisation de l'événement au Parc des Expositions de Bordeaux. Je voterai pour. Il y a quand même une notion qu'il faut bien intégrer. On est dans une logique, il faut plus de lien, moins de bien. Cela, vous le savez déjà, je pense qu'il faut travailler sur cette décroissance. L'objet de mettre en place des robots, c'est que l'on souhaite avoir des robots gratuits demain, je l'espère, au service, évidemment, du plus grand nombre. S'ils sont en plus gratuits, ils sont forcément au

service du peuple. Il y a surtout la notion de coût induit sur la fabrication du robot. Et le savoir-faire, on est dans la High Tech qui favorise au contraire l'émergence d'une forme de d'élitisme, donc des gens qui ont la capacité de s'acheter un robot. Je pense qu' il y a un danger à avoir dans cette notion de l'évolution de la science au sens noble du terme, comme Jacques TESTART, le Prix Nobel pour la brebis Dolly. On l'avait évoqué, comme d'autres anciens citoyens, (je veux citer Monsieur Christian VÉLOT), demandent qu'il y ait une conscientisation et une vulgarisation de la recherche au sein de la population pour que les sciences deviennent réellement citoyennes. Le but est de s'accaparer les outils parce que quand on ne s'accapare pas les outils, on se retrouve dans une société finalement où il y a une dichotomie, une différence réelle. On se retrouve avec cette notion de l'esclavage moderne, c'est-à-dire des gens qui seront en capacité d'avoir cette high-tech à leur service. On commence à le voir avec le mouvement du transhumanisme, dont Monsieur SCHWAB parle régulièrement. Je trouve que c'est absolument dangereux de rentrer là-dedans sans en maîtriser nous-mêmes démocratiquement les outils, en particulier le fameux passeport européen numérique qui se met en place. J'appelle complètement à la vigilance vis-à-vis de ces robots. J'espère que les jeunes qui travailleront dans ce RoboCup seront à même de vraiment l'intégrer, c'est-à-dire de garder cet esprit critique de l'humain sur la machine.

Merci Madame JAMET. Je vois que vous avez quand même acquiescé. Je pense que je mets le doigt à l'endroit où des fois cela peut faire mal.

M. le Président Alain ANZIANI : Donc, délibération adoptée.

Mme Delphine JAMET : Je disais que j'ai raté les 18 ans de ma filleule ce soir parce que Monsieur MORISSET a éternisé cette série. Je suis restée pour avoir le quorum. Cela fait partie de la démocratie, je lui réponds en deux secondes que, oui, sans conscience n'est que ruine de l'âme, que cette RoboCup doit participer à la conscientisation et à l'importance de l'acquisition par l'ensemble des citoyens des évolutions technologiques de notre monde, et que cela va dans ce sens. Et en même temps il faut aussi avoir de l'innovation parce que la RoboCup permet aussi d'avoir des robots innovants à titre d'exemple pour la sécurité civile, etc., pour aller désencombrer quand il y a un incendie, quand il y a des éboulements d'immeubles, et c'est très intéressant de pouvoir travailler sur ce genre de dossier.

M. Marc MORISSET : Merci beaucoup. Je vote pour.

M. le Président Alain ANZIANI : Alors, vous votez pour. Donc, unanimité. Merci.

Unanimité

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 110.

Mme JAMET
(n°110) RoboCup Bordeaux 2023 - Convention de financement pour subventionner l'Université de Bordeaux dans l'organisation de l'événement au Parc des Expositions de Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le dossier.

M. Marc MORISSET : C'est la même chose, mais je vais m'abstenir car là, encore une fois, on trouve de l'argent pour les machines, mais on n'en trouve pas pour les SDF dans la rue. C'est

juste une notion de fond. Je pense que c'est bien de le redire. On a une volonté politique des fois supérieure pour la machine par rapport à l'être humain.

M. le Président Alain ANZIANI : Abstention, délibération adoptée.

Abstention : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Affaire 116.

Mme RAMI
(n°116) Appel à manifestation d'intérêt - Vélos, trottinettes et scooters en libre service - Délégation de compétences des communes à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Isabelle RAMI présente le dossier.

M. Marc MORISSET : C'est la dernière. Je vais vous soulager. La 116, merci Madame PAPIN. Appel à manifestation d'intérêt – Vélos, trottinettes et scooters en libre-service – Délégation de compétences des communes à Bordeaux Métropole. Je vais m'abstenir. Pourquoi ? Parce que Madame RAMI, cela ne pousse pas assez à l'énergie humaine. Nous avons une politique qui soutient les machines. On va mettre en place tout ce qu'il faut pour les machines, mais pas assez pour l'énergie humaine. Encore une fois dans une forme d'incohérence des fois. Il faut vraiment d'abord soutenir le vélo à l'énergie physique, humaine parce que c'est la santé de tous. Voilà, merci. Je m'abstiens.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Monsieur le Président, la 112, on ne l'a pas faite.

Mme NOEL
(n°112) Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole - Mérignac - Complexe sportif Robert Brettes - Arrêt du projet - Décision – Autorisation

M. le Président Alain ANZIANI : Pour la 112, pour être sûr de votre vote, qu'est-ce que vous faites ? La 112, c'est sur le plan local d'urbanisme et le complexe Robert Brettes. Quel est votre vote ?

M. Marc MORISSET : J'ai dit contre tout à l'heure.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET

Ensuite, il y avait ma question, Monsieur le Président, en tant qu'élu de la Métropole…

M. le Président Alain ANZIANI : Vous connaissez la réponse, la question n'a strictement aucun lien avec les compétences de la Métropole.

M. Marc MORISSET : Si, j'ai changé les termes, donc, je vous demande de bien vouloir écouter ma question.

M. le Président Alain ANZIANI : Même en changeant les termes. On n'est pas là pour prévenir la foule lors des élections présidentielles.

Merci. La séance est levée.

La séance est levée à 19 heures 48.

La Secrétaire de séance

Mme Béatrice De François